



Bulletin Officiel

N° 5103 Mercredi 11 Mai 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO –

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT – AGO -	2
STRATEGIE ACTIONS SICAV – AGO -	3
SICAV ENTREPRISE – AGO -	3
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV – AGO -	4
HEXABYTE – AGO -	5
ASSURANCES CARTE – AGO -	6
CARTE VIE – AGO -	6
ASSURANCES MAGHREBIA VIE SA – AGO -	7
ASSURANCES MAGHREBIA – AGO -	8
NEW BODY LINE SA – AGO -	9

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	10
FCP INNOVATION	10

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOMOCER	11-14
---------	-------

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 »	15-19
EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 »	20-23
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2016-1 »	24-28

COURBE DES TAUX

29

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

30-31

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H
- COMAR
- TUNISIE LEASING
- ELECTROSTAR
- ELECTROSTAR (PROFORMA)
- UBCI

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015

- UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H
- TUNISIE LEASING
- UBCI

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- STRATEGIE ACTIONS SICAV
- SICAV ENTREPRISE
- UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 27 mai 2016 à 16h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2015 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution de dividendes;
- Transfert de Réserves ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 24 mai 2016, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

STRATEGIE ACTIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **STRATEGIE ACTIONS SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 27 mai 2016 à 16h30 à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats

2016 - AS - 3540

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SICAV ENTREPRISE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV ENTREPRISE** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **vendredi 27 mai 2016 à 16 heures à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem-1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
- 2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2015
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015
- 4 - Quitus aux administrateurs
- 5 - Affectation des résultats.

2016 - AS - 3541

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 10 bis, Avenue Mohamed V -1001 Tunis

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV invite ses actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le **jeudi 26 mai 2016 à 11 heures** au siège de la Banque Tuniso- Koweitienne, sis au 10 bis, Avenue Mohamed V – 1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société relative à l'exercice clos le 31/12/2015 ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2015 ;
- 3- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015 ;
- 4- Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ;
- 5- Quitus aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société HexaByte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 01 juin 2016 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015
- ♦ Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2015
- ♦ Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015
- ♦ Affectation des résultats nets de l'exercice 2015 et distribution des dividendes
- ♦ Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- ♦ Régulation du cours des actions Hexabyte
- ♦ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- ♦ Renouvellement des mandats des administrateurs
- ♦ Information sur les franchissements de seuil des participations dans le capital de Hexabyte
- ♦ Quitus aux administrateurs,
- ♦ Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 16 mai 2016 à 10h00 au siège de la Société : Immeuble CARTE Lot BC4 Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil sur la gestion de la Société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2015 .
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.
3. Approbation de conventions réglementées.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2015.
6. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2015 et approbation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2015.
7. Ratification de la nomination d'un administrateur.
8. Fixation des jetons de présences.
9. Pouvoirs.

2016 - AS - 3508

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE »
Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne Vie « CARTE VIE » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 mai 2016 à 9 heures au siège sociale de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers et du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2015.
- 2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées.
- 3- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2015 ;
- 4- Quitus aux administrateurs ;
- 5- Fixation des jetons de présences ;
- 6- Pouvoirs.

2016 - AS - 3509

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

Siège social : 24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite-1002 TUNIS

La Société Assurances Maghrebria Vie S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu' elle convoque en Assemblée Générale Ordinaire **le vendredi 13 mai 2016** à 9h30 au siège de la Société et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2015 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2015 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2015 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2015.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

La Société Assurances Maghrebia

Siège social : Angle 64, rue de Palestine / 22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite
1002 Tunis Belvédère

La Société Assurances Maghrebia S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 13 mai 2016 à 11h30 au siège de la société, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **ASSURANCES MAGHREBIA S.A**

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les Etats Financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2015 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2015 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2015.

- **GRUPE ASSURANCES MAGHREBIA « ASSURANCES MAGHREBIA S.A – ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A –ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A – MAGHREBIA FINANCIERE SICAR S.A – MAGHREBIA SERVICES S.A.R.L»**

- 1) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe sur l'exercice 2015 ;
- 2) Lecture du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les Etats Financiers Consolidés de ce même exercice ;
- 3) Approbation du Rapport de Gestion et des Etats Financiers Consolidés du Groupe relatifs à l'exercice 2015.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE NEW BODY LINE SA

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA - TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la société New Body Line sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mardi 31 mai 2016 à 11 h à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2015 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
4. Affectation du résultat 2015.
5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2015.
6. Fixation du montant des jetons de présence.
7. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les documents relatifs à cette Assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS

Fonds Commun de Placement

Adresse : 34 rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 :

Un dividende de 2,765 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **jeudi 19 mai 2016**.

2016 - AS - 3543

AVIS DE SOCIETES

FCP INNOVATION

Fonds Commun de Placement

Adresse : 34 rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

STB FINANCE, gestionnaire de **FCP INNOVATION**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 :

Un dividende de 2,265 dinars par part.

Ce dividende est payable aux guichets de la STB FINANCE à partir du **jeudi 19 mai 2016**.

2016 - AS - 3544

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF en date du 03/05/2016

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
« SOMOCER »**

Société Anonyme au capital de 32 524 800 dinars devisé en 32 524 800 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

Siège Social : Menzel Hayet, 5033 Zeramedine, Monastir, Tunisie

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de la société SOMOCER d'un montant de 8 131 200 DT pour le porter ainsi de 32 524 800 DT à 40 656 000 DT, et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,8 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,8 DT (800 millimes) de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOMOCER visant à :

- Financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau et assurer ses investissements annuels de remise en état;
- Rembourser une partie de ses dettes bancaires à court terme afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et réduire le poids de ses charges financières supportées ;
- Consolider sa position sur le marché local et développer davantage sa présence à l'international.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 8 131 200 DT par souscription en numéraire et par émission de 8 131 200 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire ;
- Valeur nominale des actions : un (01) DT ;
- Catégorie des actions : ordinaires ;
- Forme des actions : nominatives.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de un dinar huit cent millimes (1,800 DT) par action, soit un (01) DT de valeur nominale et huit cent millimes (0,800 DT) de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOMOCER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductibles, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 8 131 200 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en propriété, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et ce du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires** et ce, du **16/06/2016** au **17/06/2016** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOMOCER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,800 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,800 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (03) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°10409064103452478809 ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque « STB », agence Kantaoui, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

** Il convient de signaler que suite à une demande formulée par M. Lotfi Abdennadher et des actionnaires personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, sollicitant une dérogation à leur soumission à une offre publique visant le reste du capital de la société, au cas où ils viendraient à franchir le seuil de 40% du capital suite à l'éventuelle distribution entre les actionnaires des actions non souscrites à titre irréductibles et réductible dans le cadre de la présente opération de l'augmentation du capital, le CMF par décision n°20 en date du 29/04/2016 a octroyé ladite dérogation.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/06/2016** à 15H à MAXULA BOURSE, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAXULA BOURSE), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par MAXULA BOURSE, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 32 524 800 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 8 131 200 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2015.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne un droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

Selon l'article 35 des Statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société SOMOCER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 32 524 800 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOMOCER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/05/2016** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780118» durant la période de souscription préférentielle, soit du **25/06/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780126» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA – Intermédiaire en bourse.

***Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°16-0939 en date du 29/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOMOCER, de Maxula Bourse intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
- MEUBLATEX 2015 -**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le **22 juin 2015** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ne dépassant pas les 10.000.000 dinars, dans un délai d'un an et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions de l'émission de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **22 juin 2015** a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus sous les conditions suivantes :

- Le montant : 9.000.000 DT
- Le prix d'émission : 100 DT
- La durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
- Le mode de remboursement : annuel constant, à raison de 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de souscription
- Garantie : aval bancaire

En ce qui concerne le taux d'intérêt, le Conseil d'Administration a délégué au Vice Président Directeur Général ou au suppléant du Directeur Général Adjoint le soin de le fixer suivant les conditions du marché.

Dans le cadre de cette délégation, le Vice Président Directeur Général, Monsieur Mourad MHIIRI a fixé le taux d'émission de l'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" à 7,85% l'an.

Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX 2015»

Montant : 9 000 000 dinars divisés en 90 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,85%** pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5 ans** pour le présent emprunt.

Duration : Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration du présent emprunt obligataire est égale à **4,269** années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** au siège d'AMEN INVEST intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **30 juin 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 juillet 2016** avec maintien de la date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11 juillet 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 juin 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises font l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30 juin 2023**.

- Suite -

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêt aura lieu le **30 juin 2017**. Le premier remboursement en capital aura lieu à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et comportant la mention de la banque garante, ainsi que la tenue du registre des obligations "MEUBLATEX 2015", seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" est assorti de la garantie des banques suivantes sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations, selon les tranches suivantes :

- Tranche A : 4 MD garantie par AMEN BANK ;
- Tranche B : 1,5 MD garantie par la Société Tunisienne de Banque STB ;
- Tranche C : 1 MD garantie par la Banque Tuniso-libyenne BTL ;
- Tranche D : 2,5 MD garantie par Qatar National Bank QNB.

A cet effet, les banques garantes assureront, chacune pour la tranche qu'elle garantit, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant au présent prospectus.

Les contrats de garantie, sûretés et engagements peuvent être consultés au siège de la société.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions, la société MEUBLATEX s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse AMEN INVEST de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" au marché obligataire de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Société MEUBLATEX s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire doit porter la mention de la Banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

- Suite -

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **16-938** du **28 avril 2016**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Attijari Leasing réunie le **26 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de **60 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'une année, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le 27 août 2015 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et qui a été souscrit pour un montant de 30 millions de dinars.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le **24 mars 2016** a décidé d'émettre un deuxième emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de la société Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03 mai 2016** et clôturées au plus tard le **24 juillet 2016**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les

- Suite -

demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **1^{er} août 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03 mai 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 212 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24 juillet 2016**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **24 juillet 2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an et/ou au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe :

- 7,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Taux variable

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe :

- 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24 juillet 2021** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2023** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24 juillet 2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24 juillet 2017** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2019** pour la Catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,556%, et qui est supposée

- Suite -

crystallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,906%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A ;
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A ;
- ✓ 5 années pour la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la Catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 16 février 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du **11 avril 2016**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

- Suite -

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Au 17/04/2016, il existe huit emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari Leasing 2016-1» visée par le CMF en date du **18/04/2016** sous le numéro **16-937**, du document de référence « Attijari Leasing 2015 » enregistré par le CMF en date du **30/10/2015** sous le **n°15-010**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 11 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,337%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,370%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,435%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,468%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,476%	981,814
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,508%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,548%	1 003,706
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,573%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,614%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,736%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,920%	1 020,043
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,569
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,772%	993,642
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,803%	864,385
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,852%	990,839
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,033%	982,250
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,164%	974,521
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,213%	981,317
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,470%	1 020,815
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,520%	953,596
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,651%	964,624
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,677
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,173
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		963,032
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,017%		974,767

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,480	160,496		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,327	108,339		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,983	92,991		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
4	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,273	14,274		
5	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,385	104,398		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
6	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,464	1,465		
7	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,009	103,088		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,245	39,248		
9	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,233	53,237		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
10	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	135,047	134,953		
11	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	498,340	498,496		
12	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	118,974	119,644		
13	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,387	125,278		
14	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,348	137,085		
15	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,449	120,313		
16	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	96,731	96,584		
17	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	142,293	142,745		
18	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	92,824	92,672		
19	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	94,657	94,476		
20	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	140,000	139,805		
21	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	127,388	127,186		
22	FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,625	81,509		
23	FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,087	108,060		
24	FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	96,397	96,312		
25	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	99,721	99,653		
26	FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	103,309	103,060		
27	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,098	19,064		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
28	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 515,800	1 520,708		
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 225,102	2 238,731		
30	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	117,889	119,510		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,856	108,218		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,961	140,885		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	143,420	144,002		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,197	15,447		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 100,103	5 167,307		
36	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 951,503	5 015,671		
37	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,351	2,383		
38	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,085	2,106		
39	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,126	1,131		
40	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,059	1,066		
41	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,054	1,063		
42	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,054	1,065		
43	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	102,572	104,494		
44	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,433	9,544		
45	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	110,952	111,827		
46	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,398	118,434		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,260	110,273
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	105,243	105,252
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,299	107,311
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	104,047	104,059
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,300	101,311
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,766	108,777
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,240	106,253
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,949	103,959
55	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,526	106,536
56	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,531	103,719
57	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	101,904	101,915
58	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	105,086	105,097
59	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	108,273	108,285
60	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	102,682	102,692
61	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,685	104,694
62	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,206	100,216
63	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,177	106,188
64	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	104,392	104,404
65	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,290	105,301
66	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,732	106,743
67	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,490	104,502
68	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,707	100,717
69	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,362	106,372
70	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,247	100,258

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,313	10,314
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,767	104,777
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,399	105,411
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,910	104,924
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,261	10,262
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,881	58,533
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	134,802	134,871
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 400,945	1 400,378
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,598	114,590
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,975	109,940
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	97,826	97,835
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,967	16,966
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	269,405	269,616
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	29,052	29,265
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 299,798	2 297,905
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	72,062	72,037
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,507	55,465
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	102,404	102,225
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	86,187	85,996
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,817	10,803
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,711	11,669
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,383	14,334
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	13,034	12,942
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,925	12,912
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,219	11,207
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	142,708	142,572
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	137,507	137,339
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,594	9,592
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	102,071	102,127
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,541	79,775
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	80,983	81,215
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	99,795	99,837
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	94,817	94,499
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,350	102,305
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	112,059	113,203
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	100,437	102,466
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	137,687	139,871
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	101,722	101,894
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	100,459	101,606
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	196,964	199,550
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	181,018	182,647
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	156,890	158,406
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,635	19,523
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	141,819	145,352
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	117,226	116,861
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 521,933	8 670,846
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,375	8,400
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	84,210	85,741
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	965,480	989,857
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5068,872	5144,111
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	113,504	113,472
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,237	9,269
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	81,319	80,903

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Touristique TOUR KHALAF » ainsi que les deux Fonds Commun de Placement à Risque « MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » et « Fonds de Développement Régional II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Cherif BEN ZINA et Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI.

BILAN (Montants en dinars)

ACTIFS	Note	31/12/2015	31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations incorporelles		-	-
<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>		-	-
Immobilisations incorporelles en cours		-	-
Total des immobilisations incorporelles		-	-
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations corporelles		5 912	-
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>	-	49	-
Immobilisations corporelles en cours		-	-
Total des immobilisations corporelles		5 863	-
<i>Immobilisations financières</i>			
Immobilisations financières		68 941 278	25 907 500
<i>Provisions sur immobilisations financières</i>		-	-
Total des immobilisations financières	N° 4-1	68 941 278	25 907 500
Autres actifs non courants	N° 4-2	1 160 186	2 787
Total des autres actifs non courants		1 160 186	2 787
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		70 107 327	25 910 287
ACTIFS COURANTS			
Stocks			
Stocks		-	-
<i>Provisions pour dépréciation des stocks</i>		-	-
Clients et comptes rattachés			
Clients et comptes rattachés		-	-
<i>Provisions pour dépréciation des comptes clients</i>		-	-
Autres actifs courants	N° 4-3	1 494 829	79 941
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>		-	-
Placements et autres actifs financiers	N° 4-4	31 813 404	6 116 366
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs financiers</i>		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	N° 4-5	711 911	4 852 219
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		34 020 144	11 048 526
TOTAL DES ACTIFS		104 127 471	36 958 813

BILAN (Montants en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Note	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		36 953 847	22 800 000
Capital social appelé et versé			
Capital social appelé et non versé			
Prime d'émission		33 846 159	-
Résultats reportés		(760 349)	(76 578)
Résultat en instance d'affectation			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		70 039 657	22 723 422
Résultat de l'exercice		3 441 886	(683 771)
Total des capitaux propres avant affectation	N° 4-6	73 481 543	22 039 651
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	N° 4-7	25 000 000	5 979 167
Provision pour risques et charges		-	-
Total des passifs non courants		25 000 000	5 979 167
Passifs courants			
Fournisseurs & comptes rattachés	N° 4-8	73 457	5 993
Autres passifs courants	N° 4-9	1 880 456	7 813 916
Concours bancaires et autres passifs financiers	N° 4-10	3 692 015	1 120 086
Total des passifs courants		5 645 928	8 939 995
TOTAL DES PASSIFS		30 645 928	14 919 162
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		104 127 471	36 958 813

ETAT DE RESULTAT (Montants en dinars)

<i>Désignation</i>	<i>Note</i>	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	N° 5-1	6 198 750	-
Autres produits d'exploitation		-	-
Total des produits d'exploitation		6 198 750	-
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats consommés			
Achats d'approvisionnement consommés		16	-
Charges de personnel		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	N° 5-2	581 138	1 593
Autres charges d'exploitation	N° 5-3	755 801	226 980
Total des charges d'exploitation		1 336 955	228 573
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		4 861 795	-228 573
Charges financières nettes	N° 5-4	(2 760 193)	(593 535)
Produits des placements	N° 5-5	1 352 678	138 337
Autres gains ordinaires		4	-
Autres pertes ordinaires		-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT			
		3 454 284	-683 771
Impôt sur les sociétés	N° 5-6	12 398	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT			
		3 441 886	-683 771
Eléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET			
		3 441 886	-683 771

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (Montants en dinars)

<i>Désignation</i>	<i>Note</i>	31/12/2015	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		3 441 886	(683 771)
Ajustement pour :			
▪ Amortissements/résorptions et Provisions		581 138	1 593
▪ Capital souscrit appelé non encore libéré		-	-
▪ Capital souscrit libéré		-	-
▪ Variations des :			
- Stocks	N° 6-1	-	-
- Créances	N° 6-1	-	-
- Autres actifs courants	N° 6-1	(1 414 888)	(16 078)
- Fournisseurs et comptes rattachés	N° 6-1	67 464	3 875
- Autres passifs courants	N° 6-1	5 418 814	11 231 571
- Autres passifs financiers	N° 6-1	250 958	46 414
▪ Transfert de charges	N° 4-2-2	(1 738 487)	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		6 606 885	10 583 604
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(5 912)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	N° 4-1-1	(43 033 778)	(6 999 700)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(43 039 690)	(6 999 700)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		-	-
Libération du capital		-	300 000
Augmentation de capital	N° 4-6	40 000 006	-
Encaissements provenant des emprunts	N° 4-7	33 000 000	7 000 000
Remboursements d'emprunts	N° 4-7	(15 000 000)	-
Décaissements provenant de l'acquisition des placements à court terme		(25 696 737)	(6 116 158)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		32 303 269	1 183 842
VARIATION DE TRESORERIE		-4 129 536	4 767 746
Trésorerie au début de l'exercice		4 799 587	31 841
Trésorerie à la fin de l'exercice	N° 6-2	670 051	4 799 587

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Montants exprimés en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES	31/12/2015	31/12/2014
Revenus et autres produits d'exploitation	6 198 750	Achats d'approvisionnements consommés	16	Marge	6 198 734	0
Marge	6 198 734	Autres charges externes	755 801	Valeur ajoutée brute	5 442 933	(226 979)
Valeur ajoutée brute	5 442 933	Charges de personnel	0	Excédant (Insuffisance) brut (e) d'exploitation	5 442 933	(226 979)
		Impôts et taxes	0			
Excédant (Insuffisance) brut (e) d'exploitation	5 442 933					
Autres gains ordinaires	4	Charges financières	2 760 193			
Produits financiers	1 352 678	Dotations aux amortissements et aux provisions	581 138	Résultat net de l'exercice (la période)	3 441 886	(683 771)
		Autres pertes ordinaires	0			
		Impôt sur les sociétés	12 398			

NOTE 1 : D'ORDRE GENERAL

1-1. Présentation de la société

La société « Universal Auto Distribution Holding » « UADH - SA » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 05 Juillet 2013.

Le capital social s'élève à 36 953 847 dinars divisés en 36 953 847 actions d'une valeur de 1 dinar totalement libéré.

La société a pour objet :

- La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés, l'étude, le conseil, l'assistance et la réalisation de projets informatiques ;
- Le contrôle et la direction d'autres sociétés, le diagnostic, l'audit, l'étude, le développement, la mise en place et la maintenance des systèmes informatiques industriels et d'automatisme ;
- La participation sous toutes ses formes, y compris la fusion par voie d'apport, de souscription ou de toute autre manière dans toutes entreprises, société ou syndicats, consortiums, association en participation ou autres, créés ou à créer.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

1-2. Présentation des états financiers

Les états financiers de la société « **Universal Auto Distribution Holding** », arrêtés au 31/12/2015, sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- l'intelligibilité ;
- la pertinence ;
- la fiabilité ;
- et la comparabilité.

* **Le bilan** fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

* *L'état de résultat* fournit les renseignements sur la performance de la société.

La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature.

En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

* *L'état de flux de trésorerie* renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité.

Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

* *Les notes aux états financiers* comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

1-3. Respect des normes comptables tunisiennes

Les états financiers de la société « **Universal Auto Distribution Holding** », arrêtés au 31/12/2015, sont exprimés en dinars tunisiens et sont établis et présentés en respect des recommandations des normes comptables tunisiennes en vigueur.

Aucune divergence significative n'existe entre les normes comptables tunisiennes et les principes comptables retenus par la société pour l'élaboration de ses états.

1-4. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Pour l'élaboration de ses états financiers, au 31/12/2015 la société a retenu comme base d'évaluation le modèle comptable reposant sur le **coût historique**.

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- notamment : la convention de l'entité,
- la convention de l'unité monétaire,
- la convention de la périodicité,
- la convention de réalisation du revenu,
- la convention de rattachement des charges aux produits,
- la convention de l'objectivité,
- la convention de la permanence des méthodes,
- la convention de l'information complète,
- la convention de prudence,
- la convention de l'importance relative,
- la convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les principes comptables particuliers sont divulgués pour chaque poste significatif des éléments des états financiers dans les notes correspondantes.

NOTE 2 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financier sont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

3- 1. Placements

Un placement est classé à long terme lorsqu'il est détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales.

Un placement est classé à court terme lorsque l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

A la date de clôture, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

La valeur d'usage est déterminée en tenant compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

A la date de clôture, les placements à court terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

3-2.Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

NOTES 4 RELATIVES AU BILAN

Note 4-1 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent au 31/12/2015 à 68 941 278 Dinars contre 25 907 500 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Notes
Titres de participation	68 905 758	25 907 500	4-1-1
Dépôt et cautionnement	35 520	-	
TOTAL	68 941 278	25 907 500	

Note 4-1-1 : TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participation s'élèvent au 31/12/2015 à 68 905 758 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Pourcentage de détention	Nombre de titres	Valeur d'acquisition	Provision
AURES AUTO	99,996%	1 399 940	6 999 700	-
ECONOMIC AUTO	99,914%	69 940	18 883 800	-
AURES GROS	0,067%	600	21 000	-
MAZDA DETAILS	0,20%	100	3 000	-
LOUKIL VEHICULES INDUSTRIELS - LVI	99,989%	6 999 199	42 975 082	-
TRUCKS GROS	0,04%	2	23 176	-
TOTAL			68 905 758	-

La variation des titres de participations s'analyse comme suit :

Solde au 31/12/2014	25 907 500
<i>Acquisitions</i>	42 998 258
Acquisition des titres LVI	42 975 082
Acquisition des titres Trucks Gros	23 176
<i>Cessions</i>	-
Solde au 31/12/2015	68 905 758

Note 4-2: Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31/12/2015 à 1 160 186 Dinars contre 2 787 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014	Note
Frais préliminaires	1 195	2 787	4-2-1
Charges à répartir	1 158 991	-	4-2-2
TOTAL	1 160 186	2 787	

Note 4-2-1 : Frais préliminaires

Les frais préliminaires s'élèvent au 31/12/2015 à 1 194 Dinars contre 2 787 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
<i>Valeur brute</i>	<i>4 778</i>	<i>4 778</i>
Résorptions antérieures	1 991	398
Dotation de l'exercice	1 593	1 593
<i>Cumul des résorptions</i>	<i>3 584</i>	<i>1 991</i>
Valeur Comptable Nette	1 194	2 787

La méthode de résorption des frais préliminaires est la méthode linéaire sur une période de trois années avec application de la règle du prorata temporis.

Note 4-2-2 : Charges à répartir

Les charges à répartir s'élèvent au 31/12/2015 à 1 158 991 Dinars contre 0 Dinar au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Valeur brute	1 738 487	-
Résorptions antérieures	-	-
Dotation de l'exercice	579 496	-
<i>Cumul des résorptions</i>	<i>579 496</i>	-
Valeur Comptable Nette	1 158 991	-

*Les charges à répartir sont amortis sur une période de trois années à partir de l'année 2015.

Note 4-3: Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 31/12/2015 à 1 494 829 Dinars contre 79 940 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Note
Comptes sociétés du Groupe	5 277	2 647	4-3-1
Etat impôts sur les sociétés (voir note 5-6)	293 300	27 618	
Créditeurs débiteurs divers TSI	-	28	
Produits à recevoir	763 650	-	
Compte d'attente	112	-	
Crédit de TVA à reporter	429 931	42 148	
TVA déductible	2 559	5 564	
Charges constatées d'avance	-	1 935	
Fournisseurs avance et acompte	-	-	
TOTAL	1 494 829	79 940	

Note 4-3-1 : Comptes sociétés du groupe

Les comptes sociétés du Groupe s'élèvent au 31/12/2015 à 5 277 Dinars contre 2 647 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
LOUKIL MANAGEMENT CONSEIL - LMC	1 500	2 147
Etablissement M.LOUKIL et cie	300	-
MIDCO	-	500
AURES GROS	614	-
SODEX	2 863	-
TOTAL	5 277	2 647

Note 4-4 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31/12/2015 à 31 813 404 Dinars contre 6 116 366 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Note
Placement SICAV ALHIFADH	509	207	
Placements courants	31 812 895	6 116 158	4-4-1
Total	31 813 404	6 116 366	

Note 4-4-1 : Placements courants

Le solde des placements courants, arrêté au 31/12/2015, se détaille ainsi :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Etablissement M.LOUKIL et cie	264 840	425 000
Immobilière de Carthage	1 293 000	1 360 000
LOUKILINVESTMENT GROUP - LIG	6 762 058	4 221 158
MIG ENGINEERING	110 000	110 000
Economic Auto	1 632 997	-
Compte à terme	4 750 000	-
Placements TSI	2 000 000	-
Billets de trésorerie	15 000 000	-
TOTAL	31 812 895	6 116 158

Note 4-5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les Liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31/12/2015 à 711 911 Dinars contre 4 852 219 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Note
Chèques à l'encaissement	492 000	1 076 724	
Blocages	-	-	
Compte intermédiaire en bourse TSI	29 449	-	
Compte intermédiaire en bourse MAC	-	-	
Caisse	159	148	
Banques	190 303	3 775 347	(4-5-1)
TOTAL	711 911	4 852 219	

Note 4-5-1 : Banques

Le solde des banques, arrêté au 31/12/2015, se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
AMEN BANK	752	-
BT	98	32 302
BH	-	3 743 045
BTE	1 851	-
QNB	64 999	-
BNA	122 308	-
ATTIJARI BANK	295	-
TOTAL	190 303	3 775 347

Note 4-6 : Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent au 31/12/2015 à 73 481 543 Dinars contre 22 039 651 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Capital social	36 953 847	22 800 000
Prime d'émission	33 846 159	-
Résultat en instance d'affectation	-	-
Résultats reportés	(760 349)	(76 579)
Résultat de l'exercice	3 441 886	(683 771)
Total	73 481 543	22 039 651

La structure du capital social, au 31/12/2015, se présente comme suit :

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	Capital souscrit	%
LOUKILINVESTMENT GROUP - LIG	24 645 853	24 645 853	66,69%
Mr Mohamed LOUKIL	50	50	0,0001%
Mme Zohra LOUKIL	50	50	0,0001%
Mr Bassem LOUKIL	50	50	0,0001%
Mr Walid LOUKIL	50	50	0,0001%
Mme Zeineb LOUKIL	50	50	0,0001%
Mme Thouraya LOUKIL	50	50	0,0001%
Autres actionnaires (Public)	12 307 694	12 307 694	33,31%
TOTAL	36 953 847	36 953 847	100,00%

Le tableau de variations des capitaux propres se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 Décembre 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	TOTAL
Soldes au 31 décembre 2014 avant affectation	22 800 000	-	(76 579)	(683 771)	22 039 651
Affectation du résultat de l'exercice 2014 suivant décisions de l'AGO du 29/06/2015	-	-	(683 771)	683 771	-
Soldes au 31 décembre 2014 après affectation	22 800 000	-	(760 349)	-	22 039 651
Augmentation du capital par incorporation de compte courant actionnaire LIG (AGE du 02/02/2015)	8 000 000	-	-	-	8 000 000
Augmentation du capital par apport en numéraire (AGE du 01/04/2015)	6 153 847	33 846 159	-	-	40 000 006
Résultat de la période	-	-	-	3 441 886	3 441 886
Soldes au 31 Décembre 2015	36 953 847	33 846 159	(760 349)	3 441 886	73 481 543

Note 4-7 : Emprunts

Les Emprunts s'élèvent au 31/12/2015 à 25 000 000 Dinars contre 5 979 167 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014	Note
Emprunts à long terme	25 000 000	5 979 167	4-7-1
TOTAL	25 000 000	5 979 167	

Note 4-7-1 : Emprunts à long terme

Le détail des emprunts à long terme se présente dans le tableau suivant :

TABLEAU DES EMPRUNTS

Au 31 Décembre 2015

(Montants exprimés en dinars)

Organisme prêteur	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Solde au 31/12/2014		Nouveaux emprunts	Reclassement	Remboursement	Solde au 31/12/2015	
			Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an				Échéance à plus d'un an	Échéance à moins d'un an
<i>Banque de la Tunisie</i>	7 000 000	TMM + 3%	5 979 167	1 020 833			7 000 000	-	
<i>Mtjari Bank</i>	8 000 000	TMM + 1,5%			8 000 000		8 000 000	-	
<i>Amen Bank</i>	5 000 000	TMM + 2,75%			5 000 000			5 000 000	
<i>Qatar National Bank</i>	10 000 000	TMM + 2,75%			10 000 000			10 000 000	
<i>Banque de Tunisie et des Emirats</i>	5 000 000	TMM + 2,75%			5 000 000			5 000 000	
<i>PH</i>	5 000 000	TMM + 3%			5 000 000			5 000 000	
TOTAL			5 979 167	1 020 833	33 000 000		15 000 000	25 000 000	

Note 4-8 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs & comptes rattachés s'élèvent au 31/12/2015 à 73 457 Dinars contre 5 993 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Commissaire aux comptes	39 168	5 601
Avocats	-	392
Autres fournisseurs	34 289	-
TOTAL	73 457	5 993

Note 4-9 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31/12/2015 à 1 880 456 Dinars contre 7 813 916 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Société du groupe ECONOMIC AUTO	-	66 160
Société du groupe AURES AUTO	-	6 257 600
Société du groupe GIF	774 000	1 226 795
Comptes courants actionnaires	11 300	11 300
Recette des finances	10 651	5 310
Charges à payer	283 222	246 751
Produits constatés d'avance	801 283	-
TOTAL	1 880 456	7 813 916

Note 4-10 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2015 à 3 692 015 Dinars contre 1 120 086 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014	Note
Échéances à (-) d'un an sur emprunt	-	1 020 833	
Crédits à court terme	3 352 274	-	
Intérêt courus échus	297 372	46 414	
Concours bancaires	42 369	52 839	<i>4-10-1</i>
TOTAL	3 692 015	1 120 086	

Note 4-10-1 : Concours bancaires

Les concours bancaires se détaillent dans le tableau suivant :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
AMEN BANK CHARGUIA	-	25 227
AMEN BANK TUNIS	-	27 568
ATB	114	27
BTE	-	18
BH	42 255	-
TOTAL	42 369	52 839

NOTES 5 RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 5-1 : Revenus

Les revenus s'élèvent au 31/12/2015 à 6 198 750 Dinars contre 0 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dividendes	6 198 750	-
TOTAL	6 198 750	-

Note 5-2: Dotation aux amortissements et aux provisions

Les Dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 31/12/2015 à 581 138 Dinars contre 1593 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux amortissements des immobilisations	49	-
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	1 593	1 593
Dotations aux résorptions des charges à répartir	579 496	-
TOTAL	581138	1 593

Note 5-3 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à 755 801 Dinars contre 226 979 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2015	31/12/2014
Location	38 697	4 236
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	285 402	29 465
Commissions	34 351	76 460
Publicité, publication et relations publiques	97 468	2 531
Voyages et déplacements	1 022	133
Frais postaux	-	-
Commissions bancaires	188 199	111 158
Droit de timbre et enregistrement	37 199	3 469
Pénalité de retard	147	15
Autres droits et taxes	-	13
Frais de déplacement	-	-
Réception	536	
Transfert de charges	-	-
Impôts et taxes	-	(500)
Jetons de présence	52 500	
Diverses charges	20 280	-
TOTAL	755 801	226 979

Note 5-4 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 31/12/2015 à 2 760 193 Dinars contre 593 535 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur des emprunts et dettes	1 969 338	308 677
Intérêts sur des comptes courants	273 769	4 181
Intérêts sur prêts	491 742	279 139
Intérêts sur comptes à terme	23 066	1 538
Pertes de Change	2 278	
TOTAL	2 760 193	593 535

Note 5-5 : Produits de placement

Les produits des placements s'élèvent au 31/12/2015 à 1 352 678 Dinars contre 138 336 Dinars au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Produits sur placements bancaires	7 885	138 336
Intérêts sur prêts accordés	213 428	-
Revenus des billets de trésorerie	581 234	
Produits des placements courants	550 131	-
TOTAL	1 352 678	138 336

Note 5-6 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2015 a été déterminé comme suit :

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

(Montants exprimés en dinars)

Résultat Comptable	3 828 436
<u>A réintégrer</u>	12 545
- Impôts sur les sociétés	12 398
Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	147
<u>A déduire</u>	-6 198 750
- Dividendes	-6 198 750
<u>Résultat fiscal avant prov déductible</u>	<u>-2 357 769</u>
Amortissement de l'exercice	49
<u>Résultat fiscal avant déduction de l'amortissement</u>	-2 357 720
• Reports déficitaires	-759 804
• Amortissement de l'exercice	0
• Amortissements différés	0
Résultat fiscal après imputation de l'amortissement	-3 117 524
Minimum d'impôt 0,2% CA local TTC	12 398
Minimum de perception	500
Impôt sur les sociétés	12 398
Report d'impôt	27 618
Retenues à la source	278 080
Acomptes provisionnels payés	0
report	-293 300

NOTES 6 RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 6-1 : Variation des éléments du besoin en fonds de roulement

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Stocks	-	-	-
Créances	-	-	-
Autres actifs courants	1 494 829	79 941	(1 414 888)
<i>Variation des Actifs Courants</i>			(1 414 888)
Fournisseurs et comptes rattachés	73 457	5 993	67 464
Autres passifs courants	1 880 456	7 813 916	-5 933 460
<i>Augmentation du capital par incorporation de compte courant actionnaire LIG</i>	8 000 000	-	8 000 000
Reclassement Crédit à court terme	3 352 274	-	3 352 274
			5 418 814
Autres passifs financiers	297 372	46 414	250 958
<i>Variation des Passifs Courants</i>	370 829	52 407	318 422
Variation du besoin en fonds de roulement	1 124 000	27 534	1 096 466

Note 6-2 : Trésorerie à la fin de l'exercice

La trésorerie à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Liquidités et équivalents de liquidités	711 911	4 852 219
Placements (titres SICAV)	509	207
concours bancaires	42 369	52 839
<u>Trésorerie à la fin de l'exercice</u>	670 051	4 799 587

NOTES 7 RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les engagements de la société Universal Auto Distributors Holding – UADH au 31 Décembre 2015 :

Type d'engagements	Valeur totale du crédit	Tiers	Partie engagée
1. Engagements donnés			
a) Garanties personnelles			
▪ Cautionnement			
▪ Aval			
▪ Autres garanties			
b) Garanties réelles			
▪ Hypothèques			
	5 000 000	Amen Bank	UADH
	10 000 000	Qatar National Bank	UADH
▪ Nantissement	5 000 000	Banque Nationale Agricole	UADH
	5 000 000	Banque de Tunisie et des Emirats	UADH
c) Effets escomptés non échus			
d) Créances à l'exportation mobilisées			
e) Abandon de créances			
2. Engagements reçus			
a) Garanties personnelles			
▪ Cautionnement			
▪ Aval			
▪ Autres garanties			
b) Garanties réelles			
▪ Hypothèques			
▪ Nantissement			
c) Effets escomptés non échus			
d) Créances à l'exportation mobilisées			
e) Abandon de créances			
f) Garantie de soumission			
3. Engagements réciproques			
▪ Emprunt obtenu non encore encaissé			
▪ Crédit consenti non encore versé			
▪ Opération de portage			
▪ Crédit documentaire			
▪ Commande d'immobilisation			
▪ Commande de longue durée			
▪ Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective			

NOTE 8 RELATIVE AUX PARTIES LIEES

a/ Conventions de placement à court terme :

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2015, avec la société « Immobilière de Carthage » un avenant à la convention de placement à court terme.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31 Décembre 2015, à 1 293 000 DT. L'emprunteur s'engage à rembourser au plus tard le 30 Juin 2016, un montant de 93 000 DT et le reliquat sera remboursé sur une période ne dépassant pas le 30 Juillet 2017 moyennant un taux de rémunération de 8%.

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2015, avec la société « MIG ENGINEERING » un avenant à la convention de placement à court terme.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31 Décembre 2015, à 110 000 DT. Ces fonds sont à rembourser par sur une période ne dépassant pas le 30 Juin 2016 et moyennant un taux de rémunération de 8%.

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2015, avec la société « Loukil Investment Group » un avenant à la convention de placement à court terme.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31 Décembre 2015, à 4 221 158.304 DT. L'emprunteur s'engage à rembourser au plus tard le 30 Juin 2016, un montant de 221 158 DT et le reliquat sera remboursé sur une période ne dépassant pas le 30 Juillet 2017 moyennant un taux de rémunération de 8%.

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2015, avec la société « Etablissement Mohamed Loukil » un avenant à la convention de placement à court terme.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31 Décembre 2015, à 264 840,014 DT. Ces fonds sont à rembourser par l'emprunteur sur une période ne dépassant pas le 31 Juin 2016 et moyennant un taux de rémunération de 8%.

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2015, avec la société « LOUKIL INVESTMENT GROUP » une convention de prêt.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31/12/2015, à 2 540 900 DT. Ces fonds sont à rembourser intégralement courant l'année 2016 et moyennant un taux de rémunération de 8%

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2015, avec la société « ECONOMIC AUTO » une convention de prêt.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31/12/2015, à 1 632 996,457 DT.

- La société Universal Auto Distributors Holding a conclu, le 31/12/2015, avec la société « AURES AUTO » une convention de prêt.

Le solde des fonds empruntés s'élève, au 31/12/2015, à 3 352 579 DT.

b/ Billets de trésorerie

La société « Loukil Investment Group » a émis au cours l'exercice 2015, des billets de trésorerie souscrites par la société « Universal Auto Distributors Holding » et domiciliées auprès de la banque Amen Bank et la banque de l'Habitat. La situation de ces opérations à la date du 31/12/2015, se présente comme suit :

Banque	Société convention	Date début	Période de placement	date fin	Montant
Banque de l'Habitat	LIG	03/12/2015	90	02/03/2016	10 000 000
Amen Bank	LIG	04/12/2015	90	03/03/2016	5 000 000
TOTAL					15 000 000

c/ Comptes courants actionnaires :

Les comptes des associés ainsi que les sociétés du Groupe présentent au 31 Décembre 2015, un solde créditeur global de 785 300 Dinars, ainsi qu'un solde débiteur de 5 277 Dinars, qui se détaille comme suit :

A L'ACTIF		AU PASSIF	
Société	Solde	Société	Solde
LMC	1 500	GIF	774 000
SODEX	2 863	BASSEM LOUKIL	3 800
ETABLISSEMENT M LOUKIL	300	WALID LOUKIL	300
AURES GROS	614	MOHAMED LOUKIL	300
		ZOHRA LOUKIL	2 300
		ZEINEB LOUKIL	2 300
		THOURAYA LOUKIL	2 300
Total	5 277	Total	785 300

Note 9 : EVENEMENTS SURVENUS APRES LA FIN DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité ou la situation financière de la société n'est intervenu entre la fin de l'exercice et la date de préparation du présent rapport.

SOCIÉTÉ « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale constitutive, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Les états financiers ci-joints font apparaître au 31 Décembre 2015, un total bilan net de 104 127 471 Dinars et des capitaux propres de 73 481 543 Dinars y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 de 3 441 886 Dinars.

I. Opinion sur les états financiers :

Nous avons audité les états financiers de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » au 31 Décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **Universal Auto Distributors Holding** » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le, 31 Décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Il est à signaler, en outre, et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « **Universal Auto Distributors Holding** » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 29 Avril 2016

C.M.C-DFK International
Chérif BEN ZINA

F.M.B.Z-KPMG Tunisie
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

SOCIETE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015.

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « **Universal Auto Distributors Holding** », et en application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées durant l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 :

1/ Avenant à la convention de placement à court terme conclue entre la société « **Universal Auto Distributors Holding** » et la société « **Immobilière de Carthage** » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit des fonds qui ont été versés sur plusieurs tranches à chaque fois qu'un besoin est manifesté par l'emprunteur.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31 Décembre 2015, à 1 293 000 Dinars. L'emprunteur s'engage à rembourser au plus tard le 30 Juin 2016, un montant de 93 000 Dinars et le reliquat sera remboursé sur une période ne dépassant pas le 30 Juillet 2017 moyennant un taux de rémunération de 8%.

2/ Avenant à la convention de placement à court terme conclue entre la société « **Universal Auto Distributors Holding** » et la société « **MIG ENGINEERING** » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit des fonds qui ont été versés sur plusieurs tranches à chaque fois qu'un besoin est manifesté par l'emprunteur.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31 Décembre 2015, à 110 000 Dinars. Ces fonds sont à rembourser par l'emprunteur sur une période ne dépassant pas le 30 Juin 2016 et moyennant un taux de rémunération de 8%.

3/ Avenant à la convention de placement à court terme conclue entre la société « **Universal Auto Distributors Holding** » et la société « **Loukil Investment Group** » régie par les dispositions de

l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit des fonds qui ont été versés sur plusieurs tranches à chaque fois qu'un besoin est manifesté par l'emprunteur.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31 Décembre 2015, à 4 221 158 Dinars. L'emprunteur s'engage à rembourser au plus tard le 30 Juin 2016, un montant de 221 158 Dinars et le reliquat sera remboursé sur une période ne dépassant pas le 30 Juillet 2017 moyennant un taux de rémunération de 8%.

4/ Avenant à la convention de placement à court terme conclue entre la société « **Universal Auto Distributors Holding** » et la société « Etablissement Mohamed Loukil » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit des fonds qui ont été versés sur plusieurs tranches à chaque fois qu'un besoin est manifesté par l'emprunteur.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31 Décembre 2015, à 264 840 Dinars. Ces fonds sont à rembourser par l'emprunteur sur une période ne dépassant pas le 31 Juin 2016 et moyennant un taux de rémunération de 8%.

5/ Convention de prêt entre la société « **Universal Auto Distributors Holding** » et la société « **LOUKIL INVESTMENT GROUP** » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit des fonds qui ont été versés sur plusieurs tranches à chaque fois qu'un besoin est manifesté par l'emprunteur.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31 Décembre 2015, à 2 540 900 Dinars. Ces fonds sont à rembourser intégralement courant l'année 2016 et moyennant un taux de rémunération de 8%.

6/ Convention de prêt entre la société « **Universal Auto Distributors Holding** » et la société « **ECONOMIC AUTO** » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit des fonds qui ont été versés sur plusieurs tranches à chaque fois qu'un besoin est manifesté par l'emprunteur.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31 Décembre 2015, à 1 632 996 Dinars.

7/ Convention de prêt entre la société « **AURES AUTO** » et la société « **Universal Auto Distributors Holding** » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit des fonds qui ont été reçu sur plusieurs tranches à chaque fois qu'un besoin est manifesté par la société.

Le solde des fonds prêtés s'élève, au 31 Décembre 2015, à 3 352 579 Dinars.

La société « Loukil Investment Group » a émis au cours l'exercice 2015, des billets de trésorerie souscrites par la société « **Universal Auto Distributors Holding** » et domiciliées auprès de la banque Amen Bank et la banque de l'Habitat. La situation de ces opérations à la date du 31 Décembre 2015, se présente comme suit :

Banque	Société convention	Date début	Période de placement	date fin	Montant
Banque de l'Habitat	LIG	03/12/2015	90	02/03/2016	10 000 000
Amen Bank	LIG	04/12/2015	90	03/03/2016	5 000 000
TOTAL					15 000 000

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2015 (autres que les rémunérations des dirigeants):

a) Opérations avec les parties liées :

Les comptes des associés ainsi que les sociétés du Groupe présentent au 31 Décembre 2015, un solde créditeur global de 785 300 Dinars, ainsi qu'un solde débiteur de 5 277 Dinars, qui se détaille comme suit :

A L'ACTIF		AU PASSIF	
Société	Solde	Société	Solde
LMC	1 500	GIF	774 000
SODEX	2 863	BASSEM LOUKIL	3 800
ETABLISSEMENT M LOUKIL	300	WALID LOUKIL	300
AURES GROS	614	MOHAMED LOUKIL	300
		ZOHRA LOUKIL	2 300
		ZEINEB LOUKIL	2 300
		THOURAYA LOUKIL	2 300
Total	5 277	Total	785 300

I- Conventions et engagements de la société envers les dirigeants

Aucune obligation ou engagement envers les dirigeants de la société.

Par ailleurs, nous n'avons été avisés d'aucune autre convention entrant dans le champ d'application des articles précités. De même, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions lors de l'exécution de nos travaux d'audit.

Tunis, le 29 Avril 2016

P/C.M.C-DFK International
Chérif BEN ZINA

F.M.B.Z-KPMG Tunisie
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 mai 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **Chiheb GHANMI & Ahmed BELAIFA.**

Actif du bilan au 31 décembre 2015 (Exprimé en dinars)

A C T I F	Exercice 2015			Exercice 2014
	Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement	1 698 642		1 698 642	1 790 197
AC12 Concessions, Brevets, Licences, Marques	7 996 048	6 590 429	1 405 619	1 670 798
AC13 Fonds commercial	15 000		15 000	15 000
	9 709 690	6 590 429	3 119 261	3 475 995
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	14 707 888	12 241 396	2 466 492	2 103 690
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	863 616	806 391	57 225	67 191
	15 571 504	13 047 787	2 523 717	2 170 881
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions	48 723 683	11 916 385	36 807 298	36 316 905
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	13 824 541	6 370 863	7 453 678	8 027 013
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	34 899 142	5 545 522	29 353 620	28 289 892
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	247 842 288	9 146 626	238 695 662	200 201 689
AC321 Parts dans les entreprises liées	53 234 167	3 449 677	49 784 490	55 011 511
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	174 731 826	5 696 949	169 034 877	135 940 483
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises	19 876 295		19 876 295	9 249 695
AC33 Autres placements financiers	208 101 117	2 861 742	205 239 375	196 477 831
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	42 701 724	2 749 692	39 952 032	44 163 266
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	156 363 330		156 363 330	148 435 407
AC334 Autres prêts	5 437 050	112 050	5 325 000	
AC336 Autres	3 595 861		3 595 861	3 876 006
	3 152		3 152	3 152
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 017 733		3 017 733	3 661 020
	507 684 821	23 924 753	483 760 068	436 657 445
AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	6 528 195		6 528 195	7 943 322
AC530 Provisions pour sinistres (vie)	410 862		410 862	567 471
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)	31 370 562		31 370 562	32 844 794
	38 309 619		38 309 619	41 355 587
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler	2 967 189		2 967 189	822 397
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	59 062 499	30 588 697	28 473 802	33 683 797
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	14 181 254		14 181 254	16 022 141
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	915 045	563 750	351 295	704 099
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	325 153		325 153	312 982
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 830 037		3 830 037	5 734 664
AC633 Débiteurs divers	1 533 220		1 533 220	5 910 530
	82 814 397	31 152 447	51 661 950	63 190 610
AC7 Autres éléments d'actifs				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	1 948 288		1 948 288	15 434 593
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisitions reportés	8 557 365		8 557 365	8 396 292
AC722 Autres charges à répartir	30 930		30 930	30 930
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	7 182 647		7 182 647	7 085 371
AC733 Autres comptes de régularisation	4 229 354		4 229 354	3 357 845
AC75 Autres	-48 109		-48 109	3 669
	21 900 475		21 900 475	34 308 700
TOTAL DE L'ACTIF	675 990 506	74 715 416	601 275 090	581 159 218

Passifs et Capitaux propres du bilan au 31 décembre 2015

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS Notes	Exercice 2015 Montant Net	Exercice 2014 Montant Net
Capitaux propres		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	50 000 000	50 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	66 960 661	60 817 987
CP4 Autres capitaux propres	35 471 780	31 764 776
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	152 432 441	142 582 763
CP6 Résultat de l'exercice	25 991 752	19 849 679
Total capitaux propres avant affectation	178 424 193	162 432 442
Passifs		
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	2 260 535	2 260 535
	2 260 535	2 260 535
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provisions pour primes non acquises	47 304 118	46 967 759
PA320 Provisions d'assurance vie	7 112 968	8 609 280
PA330 Provision pour sinistres (vie)	3 277 493	2 586 927
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	272 237 711	267 733 834
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	16 101	20 343
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	8 020 743	4 746 802
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage	13 670 842	13 187 961
PA361 Autres provisions techniques (non vie)	12 834 027	13 255 711
	364 474 003	357 108 617
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	27 025 136	32 155 433
	27 025 136	32 155 433
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	5 885 614	6 323 674
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	9 729 736	5 423 756
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	2 764 209	2 724 506
PA632 Personnel	38 708	3 896
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	3 177 362	3 143 274
PA634 Crédoeurs divers	1 648 322	1 395 258
	23 243 951	19 014 364
PA7 Autres passifs		
PA71 Compte de régularisation Passif		
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	5 847 272	8 187 827
	5 847 272	8 187 827
Total du passif	422 850 897	418 726 776
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	601 275 090	581 159 218

Etat de résultat technique de l'assurance non vie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
(Exprimé en dinars)

Notes		2015			2014
		Opérations brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes acquises					
PRNV11 Primes émises et acceptées	+	157 988 227	-22 752 387	135 235 840	126 290 127
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	-	-336 359	-1 415 126	-1 751 485	-1 272 739
		157 651 868	-24 167 513	133 484 355	125 017 388
PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	15 092 928		15 092 928	14 866 872
		15 092 928		15 092 928	14 866 872
PRNV2 Autres produits techniques	+	77 838		77 838	60 664
		77 838		77 838	60 664
CHNV1 Charges de sinistres					
CHNV11 Montants payés	-	-90 627 623	7 623 014	-83 004 609	-77 567 962
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	-	-7 777 818	-1 474 232	-9 252 050	-16 871 361
		-98 405 441	6 148 782	-92 256 659	-94 439 323
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	-	421 685		421 685	-2 798 715
		421 685		421 685	-2 798 715
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	-	-755 492		-755 492	-484 107
		-755 492		-755 492	-484 107
CHNV4 Frais d'exploitation					
CHNV41 Frais d'acquisition	-	-27 069 098		-27 069 098	-26 499 467
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+	161 072		161 072	836 818
CHNV43 Frais d'administration	-	-15 365 619		-15 365 619	-13 600 574
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	+		6 768 242	6 768 242	7 191 153
		-42 273 645	6 768 242	-35 505 403	-32 072 069
CHNV5 Autres charges techniques	-	-364 246		-364 246	-328 175
		-364 246		-364 246	-328 175
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	-	-292 538		-292 538	3 805 683
		-292 538		-292 538	3 805 683
RTNV RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		31 152 957	-11 250 489	19 902 468	13 628 218

Etat de résultat technique de l'assurance vie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
(Exprimé en dinars)

	Notes	2015			2014
		Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées		3 657 784	-528 796	3 128 988	3 273 582
	PRV1	3 657 784	-528 796	3 128 988	3 273 582
PRV2 Produits de placements		724 179		724 179	756 737
	PRV2	724 179		724 179	756 737
CHV11 Montants payés		-1 347 456	378 460	-968 996	-1 439 788
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-686 324	-156 609	-842 933	149 696
	CHV1	-2 033 780	221 851	-1 811 929	-1 290 092
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie		1 496 312		1 496 312	787 631
CHV22 Autres provisions techniques (var de la provision pour égalisation)		-190 343		-190 343	-592 959
	CHV2	1 305 969		1 305 969	194 672
CHV3 Participation aux bénéfiques et ristournes	CHV3	-		-	-59
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition		-401 891		-401 891	-710 254
CHV43 Frais d'administration		-140 638		-140 638	-716 147
CHV45 Commissions reçues des réassureurs			62 251	62 251	83 479
	CHV4	-542 529	62 251	-480 278	-1 342 922
RTV RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		3 111 623	-244 694	2 866 929	1 591 918

Etat de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
(Exprimé en dinars)

	Notes	2015	2014
RTNV Résultat technique de l'assurance non vie		19 902 468	13 628 218
	RTNV	19 902 468	13 628 218
RTV Résultat technique de l'assurance vie		2 866 929	1 591 918
	RTV	2 866 929	1 591 918
PRNT1 Produits des placements (assurance non vie)			
PRNT11 Revenus des placements		25 045 638	24 423 707
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements		7 162 097	2 517 890
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		2 760 242	1 033 654
	PRNT1	34 967 977	27 975 251
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		- 3 016 409	- 2 047 535
CHNT12 Correction de valeur sur placements		- 7 126 595	- 1 846 679
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		- 1 264 778	- 1 349 490
	CHNT1	- 11 407 782	- 5 243 704
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie		- 15 092 928	- 14 866 872
CHNT22 Produits des placements transférés vie		- 724 179	- 756 737
	CHNT2	- 15 817 107	- 15 623 609
PRNT2 Autres produits non techniques		357 508	258 791
	PRNT2	357 508	258 791
CHNT3 Autres charges non techniques		- 741 756	- 784 784
	CHNT3	- 741 756	- 784 784
Résultat provenant des activités ordinaires		30 128 237	21 802 081
CHNT4 Impôt sur le résultat 2015		4 136 485	1 952 402
	CHNT4	4 136 485	1 952 402
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		25 991 752	19 849 679
Résultat net de l'exercice		25 991 752	19 849 679
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		25 991 752	19 849 679

Etat de flux de trésorerie (Méthode directe)
(Exprimés en dinars)

	Notes	2 015	2 014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
* Encaissements des primes reçues des assurés	+	176 782 114	169 449 056
* Encaissements des primes reçues (Acceptations)	+	10 791 044	10 028 787
* Décaissements des primes pour les cessions	-	24 127 087	17 437 968
* Sommes versées pour paiement des sinistres	-	75 010 742	83 600 032
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-	6 612 012	5 298 007
* Encaissements des sinistres pour cessions	+	6 432 485	15 891 177
* Commissions versées aux intermédiaires	-	18 308 940	17 453 592
* Commissions reçues sur les cessions	+	6 498 186	4 350 832
* Commissions versées sur les acceptations	-	3 086 650	3 157 993
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-	17 560 573	16 940 137
* Variation des dépôts auprès des cédantes	+	928 042	78 987
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	+	2 905 400	4 280 753
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-	505 815 605	156 777 241
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	+	464 973 050	172 494 335
* Produits financiers reçus	+	15 929 478	18 598 609
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-	16 044 466	12 101 059
* Impôts sur les bénéfices payés	-	1 221 263	2 241 056
* Autres mouvements	-	17 012 343	4 660 813
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		440 118	66 943 132
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements			
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	1 084 179	1 922 759
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	+	1 615 361	77 880
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	1 748 000	
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-	8 260 662	94 869 750
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	+	5 550 000	39 377 651
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		- 3 927 480	- 57 336 978
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
* Dividendes et autres distributions	-	9 998 943	9 615 264
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		9 998 943	9 615 264
Variation de Trésorerie		- 13 486 305	- 9 110
Trésorerie de début d'exercice		15 434 593	15 443 703
Trésorerie de fin d'exercice		1 948 288	15 434 593

Notes aux états financiers

Arrêtés au 31 décembre 2015

I- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

• Raison sociale	: Compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances (CO.M.A.R)
• Siège social	: Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 – Tunis
• Date de création	: 1972
• Activité	: Assurance et réassurance toutes branches
• Forme	: Société Anonyme
• Capital social	: Cinquante millions de dinars entièrement libérés
• Registre de commerce	: B 132051 1996 – Tunis
• Matricule fiscal	: 000301L/A/M/000

Effectif au 31/12/2014

Catégories professionnelles	Nombre
Cadres (*)	224
Employés (**)	74
Personnel contractuel	10
Total	308

(*) dont 6 stagiaires

(**) dont 8 stagiaires

II- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2015 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

1- Postes de bilan

1.1- Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

1.2- Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. En application de la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Matériel de transport	:	20 %
Mobilier & matériel de bureau	:	20 %
Agencements, aménagements et installations	:	10 %
Matériel informatique	:	33,33 %
Logiciels	:	33,33 %

1.3- Placements

1.3.1. Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social, centre d'archives, etc.),
- Les immeubles hors exploitation,
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,
- Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et en application de la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

<u>Eléments</u>	<u>Taux</u>
Terrains	non amortissables
Immeubles d'exploitation	5%
Immeubles hors exploitation	5%

1.3.2. Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

1.3.3. Autres placements

- *Actions et autres titres à revenus variables :*

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérés comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Actions cotées	cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées	valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM	valeur liquidative du 31 décembre

- *Obligations et autres titres à revenu fixe :*

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

- *Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers*

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

1.4- Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

1.4.1. Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

1.4.2. Créances nées d'opération de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

1.4.3. Autres créances

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'État, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

1.5- Autres éléments d'actif

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc...) ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir).

1.5.1. Frais d'acquisition reportés :

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

1.5.2. Différences sur prix de remboursement à percevoir :

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

1.6-Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

1.7- Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

1.7.1. Provision pour primes non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Cette provision est calculée police par police et *prorata temporis*.

1.7.2. Provision mathématiques (vie) :

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré. Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfiques, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

1.7.3. Provision pour sinistres :

La provision pour sinistres représente la valeur estimée des dépenses, en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes. Cette provision est calculée dossier par dossier. Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres et diminué des prévisions de sauvetages et recours à encaisser. Le taux de chargement de gestion retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

1.7.4. Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes :

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfiques et ristournes et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

1.7.5. Provision pour égalisation et équilibrage :

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux tel que la grêle et l'assurance-crédit caution.

1.7.6. Autres provisions techniques

- *Provision mathématique des rentes :*

Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de la compagnie en ce qui concerne les indemnités servies sous forme d'annuités (rentes) et accessoires des rentes, calculés sur la base de méthodes actuarielles.

- Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques :
Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente.
- Provision pour risques en cours :
Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

III- POSTE DES ETATS DE RESULTAT

1- Produits des placements transférés et alloués

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique,
- les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

2- Les charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du «terme», commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),

- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

Les méthodes utilisées pour réaliser l'affectation des frais généraux par nature aux destinations sont les suivantes :

- Imputation directe sans application des clés de répartition pour les charges directement affectables à une destination : tel est le cas des comptes de charges par nature correspondants à une seule destination (frais sur titres, dotations aux amortissements des immeubles, etc.).
- Affectation selon l'effectif de la destination : cette méthode concerne principalement les frais de personnel et autres charges rattachées.
- Imputation indirecte des autres frais généraux : Cette méthode concerne tous les autres comptes de frais généraux qui n'ont pas été affectés directement aux destinations par l'une des deux autres méthodes.

En ce qui concerne l'imputation indirecte de ces charges, celle-ci s'effectue à partir de clés de répartition.

3- Exemption à la présentation des états financiers consolidés

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, COMAR est une société mère. En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas. La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption.

En effet, la COMAR est une filiale de la société PGI holding (société de participation et de gestion des investissements) qui détient directement et indirectement 77,71% du pourcentage de contrôle de la compagnie. La société PGI est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de la COMAR ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente des états financiers consolidés.

IV- CONTROLE INTERNE

Le programme d'Audit pour l'année 2015 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la direction générale et le comité d'audit et compte tenu des recommandations des commissaires aux comptes. Ce programme porte sur les fonctions et processus suivants :

- Audit du processus de Conventionnement ; de désignation, de règlement et comptabilisation des prestataires métiers.
- Audit du processus de gestion des contrats de maintenance.
- Gestion des Résiliations, des déclarations et du transfert des contrats.
- Le retour administratif et la gestion des ristournes.
- Le contrôle administratif de la souscription des contrats et des avenants.
- Le contrôle administratif des opérations sur le chiffre d'affaires.
- L'inspection
- Validation des Dossiers Refonte SI
- Suivi des lettres de recommandations des CAC.
- Les missions de suivi des fonctions auditées à ce jour à savoir :
 - ✓ La gestion des dossiers sinistres Auto-corporels.
 - ✓ La souscription des contrats Automobile.
 - ✓ Le Retour Administratif.
 - ✓ Le Retour Contentieux
 - ✓ Le Retour Précontentieux
 - ✓ Gestion des dossiers sinistres Auto-Matériels
 - ✓ La souscription Incendie
 - ✓ La souscription RD
 - ✓ La Réassurance

V- NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

A. MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉ LES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF

➤ AC1-Actifs incorporels

Les actifs incorporels bruts s'élèvent au 31 décembre 2015 à 9.709.690 DT contre un montant de 8.437.472 DT au 31 décembre 2014 :

Nature de l'actif	Brut 2014	Mouvement 31/12/2015	Brut 2015	Amortissement & provisions	Net 31/12/2015
Actifs incorporels	8 437 472	1 272 218	9 709 690	6 590 429	3 119 261
Investissement de recherche et développement	1 790 197	- 91 555	1 698 642		1 698 642
Concessions, Brevets, Licences					
Marques	6 632 275	1 363 773	7 996 048	6 590 429	1 405 619
fonds commercial	15 000	-	15 000		15 000

➤ AC2-Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation bruts s'élèvent au 31 décembre 2015 à 15.571.504 DT contre un montant de 14.373.930 DT au 31 décembre 2014 :

Nature de l'actif	Brut 2014	Mouvement 31/12/2015	Brut 2015	Amortissement & provisions	V C N 31/12/2015
Actifs corporels d'exploitation	14 373 930	1 197 574	15 571 504	13 047 787	2 523 717
Installations techniques et machines	13 527 632	1 180 256	14 707 888	12 241 396	2 466 492
Autres installations outillage mobilier	846 298	17 318	863 616	806 391	57 225

Le détail des actifs corporels d'exploitation se présente comme suit :

Nature de l'actif	Brut	Amortissement	V C N
Agencements Aménagements & installations	6 397 930	4 510 796	1 887 134
Matériel de transport	869 477	548 434	321 043
Matériel Mobilier de Bureau	1 024 822	936 279	88 543
Matériel Informatique	7 279 275	7 052 278	226 997
Actifs corporels au 31/12/2015	15 571 504	13 047 787	2 523 717

➤ AC3-Placements

Les placements bruts s'élèvent au 31 décembre 2015 à 507.684.821 DT contre un montant de 459.020.368 DT au 31 décembre 2014.

Nature de l'actif	Brut 2014	Mouvement 31/12/2015	Brut 31/12/2015	Amortissement & provisions	Net 31/12/2015
Terrains et constructions	47 477 582	1 246 101	48 723 683	11 916 385	36 807 298
Terrains et constructions d'exploitation	14 005 218	-180 677	13 824 541	6 370 863	7 453 678
Terrains et constructions hors d'exploitation	33 472 364	1 426 778	34 899 142	5 545 522	29 353 620
Placements	208 840 985	39 001 303	247 842 288	9 146 626	238 695 662
Placement dans les entreprises liées	55 556 514	- 2 322 347	53 234 167	3 449 677	49 784 490
Placement dans les Entreprises avec un lien de participation	144 034 776	30 697 050	174 731 826	5 696 949	169 034 877
Bons et Obligations/Etse avec lien	9 249 695	10 626 600	19 876 295		19 876 295
Autres placements financiers	199 040 781	9 060 336	208 101 117	2 861 742	205 239 375
Actions, autres titres a revenus variable	46 614 166	- 3 912 442	42 701 724	2 749 692	39 952 032
Obligations et autres titres à revenu fixe	148 435 407	7 927 923	156 363 330		156 363 330
Prêts Hypothécaires	-	5 437 050	5 437 050	112 050	5 325 000
Autres prêts	3 988 056	- 392 195	3 595 861		3 595 861
Autres	3 152	-	3 152		3 152
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 661 020	- 643 287	3 017 733		3 017 733
Total Général	459 020 368	48 664 453	507 684 821	23 924 753	483 760 068

AC 32 - Participations et entreprises liées

1- Entreprises liées

Les **entreprises liées** (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la **majorité des droits de vote** ou dans lesquelles elle détient un **intérêt important dans les droits de vote** ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, **contrôlées** par la société.

Entreprises liées	Nombre d'actions	Capital	Nombre	%	Montant Brut	Correction de valeur	Montant net
AMEN SANTE	4 675 000	46 750 000	3 007 628	64,33%	30 120 125		30 120 125
CL BIZERTE NS 2015			183 800	0,00%	1 838 000	81 240	1 756 760
CLINIQUE EL AMEN BEJA	93 853	9 385 300	37 466	39,92%	3 746 600	2 772 934	973 666
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	800 000	8 000 000	459 500	57,44%	4 595 000	203 099	4 391 901
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	66 250	5 300 000	3 441	5,19%	344 100	170 966	173 134
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	49 350	4 935 000	283	0,57%	29 152	14 739	14 413
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	1 016 000	10 160 000	576 735	56,77%	4 806 125	105 158	4 700 967
CLINIQUE EL AMEN TUNIS	65 000	6 500 000	1	0,00%	102		102
COMAR INVEST S.I.C.A.F	30 000	3 000 000	24 540	81,80%	2 465 455		2 465 455
GMA	9 000	900 000	1 355	15,06%	135 500	101 541	33 959
ASSURANCES HAYETT	60 000	6 000 000	40 000	66,67%	2 701 936		2 701 936
HAYETT Droits d'attribution			4	0,00%	72		72
HOPITAL PRIVE EL AMEN	2 400 000	24 000 000	245 200	10,22%	2 452 000		2 452 000
Total					53 234 167	3 449 677	49 784 490

2- Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec **lien de participation** sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une **influence notable** (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) **sans** pour autant en avoir le **contrôle**.

Entreprises avec lien de participation (au 31/12/2015)

	CAPITAL		NOMBRE	%	BRUT	PROVISIONS 2014	DOTATIONS 2015	REPRISE 2015	PROVISION 2015	NET
	NOMBRE	VALEUR								
AMEN CAPITAL	50 000	500 000	2 499	5,00%	24 990					24 990
AMEN BANK	24 444 000	122 220 000	6 806 627	27,85%	65 578 450					65 578 450
AMEN FINANCE COMPAGY	1 000 000	63 000 000	175 000	17,50%	13 125 000	46 375		46 025	350	13 124 650
AMEN INVEST	20 000	2 000 000	9 280	46,40%	584 000					584 000
AMEN PROJECT SICAF	200 000	9 000 000	75 310	37,66%	3 356 446					3 356 446
COTUNACE	215 683	21 568 300	2 413	1,12%	300 000	6 700		135	6 564	293 436
EL AMANA TAKAFUL	1 000 000	10 000 000	179 999	18,00%	1 799 990	230 399	237 419		467 818	1 332 172
EL KHIR	52 000	5 200 000	21 912	42,14%	2 107 655	1 219 200	888 455		2 107 655	-
ENNAKL	30 000 000	30 000 000	3 034 246	10,11%	36 089 283	5 805 458		5 338 223	467 235	35 622 048
GENERAL DRINKS	260 000	260 000	72 798	28,00%	72 798					72 798
HOTEL MAJESTIC	330 000	3 300 000	70 000	21,21%	1 400 000	399 560		39 550	360 010	1 039 990
KAWARIS	33 000	3 300 000	7 884	23,89%	823 350	21 304		21 304		823 350
MEDITRAC	2 000 000	20 000 000	289 212	14,46%	2 892 120					2 892 120
SNB	84 200	8 420 000	16 840	20,00%	1 500 000					1 500 000
SPCS	1 100 000	11 000 000	62 500	5,68%	625 000					625 000
SUNAGRI-SA	80 000	800 000	24 000	30,00%	240 000	27 480			27 480	212 520
TAYSIR MICROFINANCE	50 000	5 000 000	2 500	5,00%	250 000					250 000
TUNIS RE	20 000 000	100 000 000	2 762 185	13,81%	25 846 134	282 016	1 977 821		2 259 837	23 586 297
TUNISIE LEASING	8 300 000	41 500 000	1 697 796	20,46%	17 592 030				-	17 592 030
TUNISYS	150 000	1 500 000	52 458	34,97%	524 580					524 580
TOTAL					174 731 826	8 038 491	3 103 695	5 445 237	5 696 949	169 034 877

État récapitulatif des placements

Nature de l'actif	Valeur Brute	Correction de Valeur	Valeur Nette 2015	Valeur Nette 2014
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	48 723 683	11 916 385	36 807 298	36 316 905
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	245 146 521	11 896 317	233 250 203	224 964 026
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	16 868 574		16 868 574	1 503 612
Autres parts d'OPCVM	8 652 622		8 652 622	8 647 622
Obligations et autres titres à revenu fixe	176 239 625		176 239 625	157 685 102
Autres prêts et effets assimilés	9 032 911	112 050	8 920 861	3 876 006
Dépôts auprès des entreprises cédantes	3 017 733		3 017 733	3 661 020
Autres dépôts	3 152		3 152	3 152
Total	507 684 821	23 924 753	483 760 068	436 657 445

➤ AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques

- Part des réassureurs dans les primes non acquises

La part des réassureurs dans les primes non acquises s'élève à 6.528.195 DT au 31 décembre 2015 contre un montant de 7.943.322 DT au 31 décembre 2014.

Branche	2015	2014	Variation
Incendie	3 116 139	3 178 024	- 61 885
Risques divers	2 682 590	2 661 078	21 512
Transport	729 466	2 104 220	- 1 374 754
TOTAL	6 528 195	7 943 322	- 1 415 127

- Sinistres à payer à la charge des réassureurs

La provision pour sinistre à payer (vie) et (non vie) s'élèvent au 31 décembre 2015 à 31.781.424 DT contre un montant de 33.412.265 DT au 31 décembre 2014.

Branche	2015	2014	Variation
Vie	410 862	567 471	- 156 609
Incendie	7 974 901	11 878 377	- 3 903 477
Risques divers	15 922 708	9 932 393	5 990 316
Automobile	2 441 223	2 988 449	- 547 226
Transport	3 825 961	6 839 846	- 3 013 885
Aviation	1 205 769	1 205 729	40
TOTAL	31 781 424	33 412 265	- 1 630 841

➤ AC6- Créances

Le montant brut des autres créances s'élèvent au 31 décembre 2015 à 82.814.397 DT contre 90.745.385 DT au 31 décembre 2014.

Libellé	2015			2 014		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	- 1 374 779		- 1 374 779	- 2 796 640		- 2 796 640
Primes acquises et non émises	4 341 968		4 341 968	3 619 037		3 619 037
Autres Créances nées d'opérations directes	59 062 499	30 588 697	28 473 802	60 674 822	26 991 025	33 683 797
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	14 181 254		14 181 254	16 022 141		16 022 141
Créances née d'opérations de Réassurance	915 045	563 750	351 295	1 267 849	563 750	704 099
Prêts au personnel	325 153		325 153	312 982		312 982
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	3 830 037		3 830 037	5 734 664		5 734 664
Débiteurs divers	1 533 220		1 533 220	5 910 530		5 910 530
TOTAL	82 814 397	31 152 447	51 661 950	90 745 385	27 554 775	63 190 610

➤ AC7- Autres éléments d'actifs

Les autres éléments d'actifs s'élèvent au 31 décembre 2015 à 21.900.475 DT contre un montant de 34.308.700 DT au 31 décembre 2014.

Libellé	2015	2014
Avoirs en banque	1 907 200	15 391 276
CCP	36 259	36 258
Caisse	4 829	7 059
Frais d'acquisition reportés	8 557 365	8 396 292
Autres charges à répartir	30 930	30 930
Intérêts courus et non échus	6 980 153	6 692 216
Loyers à recevoir	202 494	393 155
Autres comptes de régularisation	4 229 354	3 357 845
Autres	- 48 109	3 669
TOTAL	21 900 475	34 308 700

3- MOUVEMENTS AYANT AFFECTÉS LES ÉLÉMENTS DU PASSIF

➤ CP1-Capitaux propres

	Capital social	Réserve légale	Réserve investissement exonérée	Prime d'émission	Réserve pour fonds social	Réserve pour toute Éventualité	Autre Réserve pour Toute Éventualité	Réserve spéciale de réévaluation	Résultat de la période	Total
Solde 31/12/2014	50 000 000	5 000 000	31 095 914	250 000	3 301 022	52 266 965		668 862	19 849 679	162 432 441
Affectation du Résultat 2014										
Réserve légale										
Réserve investissement exonérée			3 707 005						-3 707 005	
Autre Réserve pour toute toute Éventualité							16 142 674		-16 142 674	
Dividendes distribués						-10 000 000				-10 000 000
Résultat au 31/12/2015									25 991 752	25 991 752
Solde 31/12/2015	50 000 000	5 000 000	34 802 919	250 000	3 301 022	42 266 965	16 142 674	668 862	25 991 752	178 424 193

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2015 à 76.913.901 DT et se détaillent comme suit :

Réserves pour fonds social	3 301 022	
Réserves pour toutes éventualités	42 266 965	
Réserve spéciale de réinvestissement	31 095 914	(*)
Prime d'émission	250 000	

(*) Ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur

Au 31/12/2015 la société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.

- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

Le capital de la COMAR est composé de 2 500 000 actions dont le nominal s'élève à 20 DT. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant	%
SICOF	1 237 131	24 742 620	49%
PGI HOLDING	692 135	13 842 700	28%
AXA	384 922	7 698 440	15%
Munich Ré	75 522	1 510 440	3%
Parenin	72 102	1 442 040	3%
AUTRES	38 188	763 760	2%
Total	2 500 000	50 000 000	100%

➤ PA3-Provisions techniques

Les provisions techniques s'élèvent au 31 décembre 2015 à 364.474.003 DT contre un montant de 357.108.617 DT au 31 décembre 2014.

Libellé	2015	2014	Variation
Provisions pour primes non acquises	47 304 118	46 967 759	336 359
Provisions pour sinistres	297 222 890	288 275 867	8 947 023
Provisions mathématiques Vie	7 112 968	8 609 280	- 1 496 312
Autres Provisions Techniques (non vie)	12 834 027	13 255 711	- 421 684
TOTAL	364 474 003	357 108 617	7 365 386

- Provisions pour primes non acquises

Les provisions pour primes non acquises s'élèvent au 31 décembre 2015 à 47.304.118 DT contre 46.967.759 DT au 31 décembre 2014.

Branche	PPNA 2015	PPNA 2014	Variation
Incendie	4 538 277	4 832 364	- 294 087
Risques divers	12 093 337	12 510 611	- 417 274
Automobile	26 958 204	25 311 712	1 646 492
Transport	867 664	846 710	20 954
Groupe	44 122	23 054	21 068
Acceptation	2 802 514	3 443 308	- 640 794
TOTAL	47 304 118	46 967 759	336 358

- Provisions pour sinistre

Les provisions pour sinistres s'élèvent au 31 décembre 2015 à 297.222.890 DT contre à 288.275.867 DT au 31 décembre 2014.

Branche	PSAP 2015	PSAP 2014	Variation
Incendie	17 002 867	20 527 215	- 3 524 348
Risques divers	51 329 470	40 115 096	11 214 374
Automobile	205 317 724	202 751 899	2 565 825
Transport	10 468 347	13 642 934	- 3 174 587
Groupe	1 899 538	1 785 721	113 817
Aviation	1 347 645	1 324 011	23 634
Acceptation	3 739 315	3 406 094	333 221
Prévisions pour recours à encaisser	- 18 867 195	- 15 819 136	- 3 048 059
S/TOTAL	272 237 711	267 733 834	4 503 877
Provision pour Égalisation vie	6 316 275	6 125 932	190 343
Provision pour Égalisation non vie	6 281 319	5 987 356	293 963
Provision pour Équilibrage	1 073 248	1 074 673	- 1 425
S/TOTAL	13 670 842	13 187 961	482 881
Provisions pour sinistres a payer vie	3 277 493	2 586 927	690 566
Provision pour PB à distribuer vie	16 101	20 343	- 4 242
Provision pour PB à distribuer non vie	8 020 743	4 746 802	3 273 941
S/TOTAL	11 314 337	7 354 072	3 960 265
TOTAL	297 222 890	288 275 867	8 947 023

• **NOTE SUR LES PROVISIONS POUR PB ET RISTOURNES**

Nous avons ajouté à l'ancienne provision pour PB et ristourne, les provisions sur les ristournes qui ont le caractère de PB. Cette provision concerne les bonifications pour non sinistres sur la garantie tierce de la branche automobile.

Le montant des participations aux bénéfices de la branche automobile est égal à 15% de la garantie tierce nette de retenue de 15 dinars par contrat (frais de gestion), générant une provision de 1439 229 ,298.DT

• **NOTE SUR LES PROVISIONS POUR SINISTRES INCONNUS**

1/RC Risques divers

Changement de méthode RC justifiée par le constat suivant :

- Le coût des sinistres tardifs est relativement important, comparé au coût moyen général calculé sur les sinistres RC.
- La détermination de la PSI de la branche RC se base désormais sur le coût moyen des tardifs.

2/ Automobile Corporel

Changement de méthode de calcul de PSI de la branche auto corporel. En effet, nous avons adopté la même méthode utilisée l'année dernière mais au lieu de prendre un taux de variation du coût d'une année à un autre, nous avons calculé un taux de variation moyen de six exercices d'observation lequel taux est multiplié par CM prévisionnel de chaque exercice. Ce qui permet d'éviter des variations des estimations des IBNR non justifiées.

VI. NOTES SUR LES POSTES DU RESULTAT

➤ RTNV-RESULTAT TECHNIQUE NON VIE

Branche		Incendie	A T	Risques divers	Automobile	Transport	Groupe	Aviation	Acceptation	T O T A L
Primes acquises et acceptées	(+)	17 141 648		25 591 849	80 859 287	6 996 375	16 501 671	558 676	10 338 721	157 988 227
Variation des primes non acquises	(-)	-232 203		-438 787	1 646 493	1 395 708	21 068		-640 794	1 751 485
Primes cédées	(-)	11 732 768		7 502 879	767 107	2 014 231		553 907	181 495	22 752 387
TOTAL		5 641 083	0	18 527 757	78 445 687	3 586 436	16 480 603	4 769	10 798 020	133 484 355
Produits de placements	(+)	1 633 416		2 438 588	7 743 462	666 668	1 572 406	53 235	985 153	15 092 928
Autres produits techniques					77 838					77 838
TOTAL		1 633 416	0	2 438 588	7 821 300	666 668	1 572 406	53 235	985 153	15 170 766
Prestations payées		6 199 751	453 427	7 314 660	54 081 400	1 696 962	13 960 846		6 920 577	90 627 623
Variation des provisions pour sinistres		-3 329 584		11 164 557	881 876	-1 637 178	341 291	23 634	333 222	7 777 818
Prestations à la charge des réassureurs		4 930 895		1 758 539	118 715	804 029		10 836		7 623 014
Variation des provisions à la charge des réassureurs		-3 903 477		5 990 316	-547 226	-3 013 885		40		-1 474 232
TOTAL	(-)	1 842 749	453 427	10 730 362	55 391 787	2 269 640	14 302 137	12 758	7 253 799	92 256 659
Variation des autres provisions techniques	(-)	-353 312	-30 795	576 744	-617 401		3 079			-421 685
TOTAL	(-)	-353 312	-30 795	576 744	-617 401		3 079	0		-421 685
Participation aux bénéfices et ristournes	(-)			14 768	-4 500	261 797	483 427			755 492
TOTAL		0		14 768	-4 500	261 797	483 427	0		755 492
Frais d'exploitation										
Frais d'acquisition		3 728 591		4 400 991	10 767 393	2 342 629	2 109 208		3 720 286	27 069 098
Variation frais d'acquisition reportée		-59 530		-87 950	301 008	3 508	4 036			161 072
Frais d'administration		1 376 840		3 074 266	8 191 632	1 137 117	1 585 764			15 365 619
Commissions reçues des réassureurs		4 076 411		1 927 047		715 603		49 181		6 768 242
TOTAL	(-)	1 088 550	0	5 636 160	18 658 017	2 760 635	3 690 936	-49 181	3 720 286	35 505 403
Autres charges techniques	(-)				364 246					364 246
TOTAL					364 246					364 246
Variation des provisions p/égalité et équilibrage										
Égalisation				-91 611			385 574			293 963
Équilibrage				-1 425						-1 425
TOTAL	(-)	0		-93 036	0	0	385 574			292 538
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE		4 696 512	-422 632	4 101 347	12 474 838	-1 038 968	-812 144	94 427	809 088	19 902 468

➤ **Charges et produits de placements**

- **PRNT1- PRODUITS DE PLACEMENTS**

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 2015	Total 2014
Revenus des placements immobiliers		1 815 848	1 815 848	1 764 462
Revenus des participations	12 434 902	6 242 368	18 677 270	12 143 323
Revenus des autres placements	9 944 460	3 871 893	13 816 353	10 515 923
Autres revenus et reprises de provisions pour dépréciations		658 506	658 506	3 551 543
Total produits de Placements	22 379 362	12 588 615	34 967 977	27 975 251

- **CHNT1- CHARGES DE PLACEMENT**

	Autres revenus et frais financiers	Total 2015	Total 2014
Intérêts et rémunération des dépôts des réassureurs	625 192	625 192	596 461
Frais externes	183 569	183 569	60 883
Frais internes, pertes sur titres et provisions pour dépréciations	10 599 021	10 599 021	4 586 361
Total charges de placements	11 407 782	11 407 782	5 243 704

- **VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL**

Charges	2015	2014
Salaires	9 816 539	9 946 400
Charges sociales	1 893 592	2 189 921
Autres	2 387 802	2 465 183
Total	14 097 933	14 601 504

➤ **CHARGES DE COMMISSIONS**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux et courtiers, afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice 2015 s'élèvent à 18 132 609 dinars contre 17 457 550 dinars en 2014.

➤ **DÉCOMPTE FISCAL**

	REINTEGRATION	DEDUCTION
RESULTAT COMPTABLE AU 31/12/2015	30 128 237	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION TITRES 2015	12 017 864	
REPRISE PROVISIONS POUR DPRECIATION TITRES 2014		11 223 448

PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2015	17 206 803	
REPRIE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2014		15 842 030
DIVIDENDES RECUS 2015		12 986 597
PROVISIONS TITRES COTES 2015		4 722 074
REPRISE PROVISIONS TITRES COTES 2014	7 795 128	
PLUS VALUE S/CESSION DES ACTIONS COTEES		754 050
MOINS VALUE S/CESSION TITRES SICAV	352 966	
JETONS DE PRESENCE	72 000	
MISSIONS ET RECEPTIONS	2 402	
DEDUCTION PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES		1 364 773
TOTAL	67 575 399	46 892 972
RESULTAT FISCAL		20 682 427
REINVESTISSEMENTS EXONERES FCPR CAPITAL 3 CLINIQUE EL AMEN BEJA	8 000 000 2 610 800 10 610 800	10 610 800
BENEFICE IMPOSABLE		10 832 777
BENEFICE IMPOSABLE (arrondi aux dinars inférieurs)		10 832 777
MINIMUM D'IMPOT		4 136 485
IMPOT SUR LES SOCIETES 2015		3 791 472
IMPOTS AVANCES		7 674 320
REPORT		3 537 834
RESULTAT NET		25 991 752

VII. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

	2015	2014
Engagements reçus		
Engagements de rachat de titres et d'actifs	278 173	494 916
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	2 316 786	2 643 210
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	278 173	494 916

VIII. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

➤ LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 Décembre 2015 un solde de 1 948 288 DT contre un solde de 15 432 650 DT au 31 Décembre 2014 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	variation
Dépôts à vue	-3 056 541	425 591	-3 482 133
Dépôts à terme	5 000 000	15 000 000	-10 000 000
Caisse	4 829	7 059	-2 230
Total	1 948 288	15 432 650	-13 484 362

➤ OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

En 2015, la COMAR a conclu diverses transactions avec des parties liées ces opérations ont toutes été réalisées aux conditions de marché.

- **Les transactions financières :**

Emprunts obligataires :

Société	Montant au 31/12/2014	Entrées	Sorties	Montant au 31/12/2015	Produits
AMEN BANK TUNISIE	4 049 695	6 000 000	573 400	9 476 295	653 335
LEASING	5 200 000	2 000 000	1 800 000	5 400 000	381 478
	9 249 695	8 000 000	2 373 400	14 876 295	1 034 813

Les transactions d'exploitation:

NATURE DES TRANSACTIONS	MONTANT
PRESTATIONS ET CHARGEMENTS (*)	8 982 656
AMEN BANK	1 819 903
PARENIN	357 422
GFCO	35 691
TUNISYS	12 165
EL KHIR	311
EL IMRANE	5 045
TUNISIE LEASING	6 400 243
SNB	172 736
CLINIQUE EL AMEN	23 448
TUNISIE FACTORING	33 673
AMEN INVEST	21 419
AMEN SANTE	18 644
AUTRES	81 956
ASSURANCE COMPLEMENT RETRAITE	
HAYETT	406 897
CHIFFRE D'AFFAIRES	15 304 537
AMEN BANK	2 812 242
PARENIN	714 783
GFCO	155 795
TUNISYS	45 099
EL KHIR	-34 099
KAWARIS	80 091
EL IMRANE	100 552
TUNISIE LEASING	10 118 039
SNB	224 736
AMEN INVEST	67 414
CLINIQUE EL AMEN	111 722
TUNISIE FACTORING	456 322
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	23 978
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	44 831
CLINIQUE EL AMEN BEJA	45 323
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	19 261
AMEN SANTE	73 298
COMAR IMMOBILIERE	10 854
AUTRES	234 296

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires de la
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances
COMAR
Avenue Habib Bourguiba
1001, Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la COMAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la COMAR, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 178.424.193 dinars tunisiens, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 25.991.752 dinars tunisiens.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre l'établissement

d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la COMAR au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

I- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers

des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**La Générale d'Audit & Conseil
CPA International**

***Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F***

Chiheb GHANMI

Ahmed BELAIFA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires de la
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances
COMAR
Avenue Habib Bourguiba
1001, Tunis

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Au cours de l'exercice 2015, la COMAR a procédé à la cession d'un lot de terrain sis à la Soukra à la société EL- IMRANE (*détenue à hauteur de 46% par la COMAR*) pour une valeur de 2.209 KDT hors taxes. Cette cession a généré une plus-value de 607 KDT. Cette opération est autorisée par le conseil d'administration du 23 juin 2015.
- La COMAR a cédé 696 600 titres détenus dans l'hôpital privé EL AMEN à la société AMEN SANTE (*détenue à hauteur 64% par la COMAR*) à la valeur nominale de 10 DT, soit une cession qui totalise 6 966 KDT.
- Au cours de l'exercice 2015, la COMAR a conclu avec la société EL- IMRANE (*détenue à hauteur de 46% par la COMAR*) une convention de placement de 4 MDT au taux de 9% l'an remboursable le 31 décembre 2017 et ce, dans le cadre d'un prêt en « compte courant actionnaire » autorisé par le conseil d'administration du 6 octobre 2015.
- Au cours de l'exercice 2015, la COMAR a conclu avec la société COMAR IMMOBILIERE (*détenue à hauteur 89% par la COMAR*) une convention de prêt sous forme d'avance en « compte courant actionnaire » et ce, pour un montant s'élevant à 1 000 KDT. Ce prêt sera remboursable en une seule fois le 5 juillet 2016 et il est rémunéré

au taux d'intérêt variable TMM+3%. En 2015, les produits constatés au titre de ce prêt s'élèvent à 75 KDT. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration du 6 octobre 2015.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des opérations suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015:

- Au cours de l'exercice 2014, la COMAR a conclu avec sa filiale la société COMAR IMMOBILIERE (*détenue à hauteur de 89%*) une convention de prêt sous forme d'avance en compte courant et ce, pour un montant s'élevant à 650 KDT. Ce prêt a été partiellement remboursé le 30 juin 2015, pour un montant de 325 KDT. Il est rémunéré au taux d'intérêt variable TMM+3%. En 2015, les produits constatés au titre de ce prêt s'élèvent à 36 KDT. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du conseil d'administration du 26 juin 2014.
- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec HAYETT (*dans laquelle elle détient 66,67% du capital*) un contrat de location portant sur un local à usage professionnel. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant au cours de 2013. Le montant du loyer facturé par HAYETT, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 29 KDT.
- La COMAR a conclu avec la société PGI Holding (*détenant directement et indirectement 78% du capital de la COMAR*) une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine de développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant comptabilisé en charge de l'exercice 2015 s'élève à 177 KDT toutes taxes comprises. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 27 avril 2011.
- Au cours de l'exercice 2008, la COMAR a conclu avec TUNISYS (*dans laquelle elle détient 35% du capital*) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR au titre de l'exercice 2015 s'élève à 72 KDT.
- Au cours de l'exercice 2009, la COMAR a conclu avec HAYETT (*dans laquelle elle détient 66,67% du capital*) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 111 KDT hors taxes.

Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la

COMAR, au titre de l'exercice 2015, s'élève à 57 KDT.

Au 31 décembre 2015, la créance au titre de ces conventions s'élève à 82 KDT.

- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec la société CAFES BONDIN SARL, un contrat de location portant sur un local à usage commercial. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2015, est de 29 KTND.
- La COMAR a conclu avec la société EL- IMRANE (*dans laquelle elle détient 46% du capital*) deux contrats de location, au cours des exercices 2009 et 2011, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2015, les loyers facturés par contrat s'élèvent respectivement à 53 KDT et 42 KDT.

III. Obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

A partir du 1^{er} novembre 2014, la COMAR a opté pour la dissociation entre les fonctions de Président du Conseil d'administration et celles de Directeur Général.

Le comité de rémunération du 5 novembre 2014 a arrêté la rémunération et les avantages à accorder au Président du conseil d'administration et au Directeur Général comme suit :

- La rémunération annuelle brute accordée au Président du conseil d'administration est fixée à 100 KDT. En outre, le Président du conseil d'administration bénéficie d'une voiture de fonction, d'un chauffeur, d'un quota de carburant de 4 KDT et de remboursement de frais d'une ligne GSM.
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général est fixée à 135 KDT. En outre, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, d'un chauffeur, d'un quota de carburant de 4 KDT et de remboursement de frais d'une ligne GSM.

La rémunération accordée au Directeur Général Adjoint demeure celle fixée par la décision du Comité de Rémunération en date du 5 juin 2013 et elle s'élève à 115 KDT. En outre, il bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone et de carburant.

Autres rémunérations :

- Le comité de rémunération du 3 juin 2015 a décidé d'accorder les primes de bilan suivantes :
 1. Le Directeur Général, Mr Hakim Ben Yedder: Une prime de bilan de 145 KDT au titre de l'année 2014, payée au cours de l'exercice 2015 ;
 2. Le Directeur Général Adjoint, Mr Lotfi Ben Haj Kacem: Une prime de bilan de 125 KDT au titre de l'année 2014, payée au cours de l'exercice 2015.

- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à un total de 140 KDT par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2015.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 30 KDT par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2015.

Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors Charges sociales et fiscales et hors avantage en nature), tel qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Rémunération	100 000	-	135 000	-	115 000	-
Primes	-	-	145 000	145 000	125 000	125 000
Total	100 000	-	280 000	145 000	240 000	125 000

Membres du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit

	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Jetons de présence et autres rémunérations	170 000	170 000
Total	170 000	170 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 20 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

**La Générale d'Audit & Conseil
CPA International**

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Chiheb GHANMI

Ahmed BELAIFA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Leasing

Siège social : Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, 1002 Tunis

La société Tunisie Leasing publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali Elaouani CHERIF et Mr Fehmi LAOURINE.

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2015

(exprimé en dinars)

	Notes	31 décembre			Notes	31 décembre	
		2 015	2 014			2 015	2 014
ACTIFS				PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
				PASSIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	674 155	3 878 802	Emprunts et ressources spéciales			
Créances sur la clientèle				Concours bancaires	12	15 227 471	230 664
Créances de leasing : Encours Financiers		611 603 085	577 386 933	Emprunts et dettes rattachées	13	499 850 317	471 875 842
Moins : provisions		(19 195 922)	(17 400 399)	Total Emprunts et ressources spéciales		515 077 788	472 106 506
	5	592 407 163	559 986 534	Autres Passifs			
Créances de leasing : Impayés		24 906 803	24 655 951	Dettes envers la clientèle	14	13 504 841	12 905 110
Moins : provisions		(16 370 180)	(15 724 494)	Fournisseurs et comptes rattachés	15	31 339 657	23 340 176
	6	8 536 623	8 931 457	Provisions pour passifs et charges	16	1 481 771	1 181 771
Intérêts constatés d'avance		(3 316 513)	(3 218 886)	Autres	17	5 577 440	6 462 576
Total des créances sur la clientèle		597 627 273	565 699 105	Total des autres Passifs		51 903 709	43 889 633
Portefeuille titres de placement	7	364 442	979 445				
Portefeuille d'investissement				CAPITAUX PROPRES			
Portefeuille d'investissement brut		76 466 338	52 564 961	Capital social		45 000 000	43 000 000
Moins : provisions		(625 199)	(1 268 216)	Réserves		61 928 523	61 728 523
Total Portefeuille d'investissement	8	75 841 139	51 296 745	Résultat reportés		11 182 994	10 250 212
Valeurs immobilisées				Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		118 111 517	114 978 735
Immobilisations incorporelles		6 502 383	5 938 324	Résultat de la période		9 499 371	11 732 788
Moins : amortissements		(5 115 030)	(4 415 967)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	18	127 610 888	126 711 516
	9	1 387 353	1 522 356				
Immobilisations corporelles		13 660 816	14 592 067				
Moins : amortissements		(4 017 421)	(4 813 306)				
	10	9 643 395	9 778 761				
Total des valeurs immobilisées		11 030 748	11 301 117				
Autres actifs	11	9 054 628	9 552 440				
TOTAL DES ACTIFS		694 592 385	642 707 655	TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		694 592 385	642 707 655

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)**

	31 décembre	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>	12 447 631	5 698 124
Cautions, avals et autres garanties données (TF) CITIBANK	10 750 000	2 000 000
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) AB	1 657 194	3 185 860
Cautions, avals et autres garanties données (TLLD) ATB	40 437	512 264
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>	27 801 683	24 312 774
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	23 833 931	18 245 903
Engagements sur titres (participations non libérées AFC)	2 500 000	3 750 000
Engagements sur titres (participations non libérées FCPR TUNINVEST CROISSANCE)	1 467 752	2 316 871
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>	99 521 370	83 894 439
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)	6 394 957	2 020 106
Garanties reçues (Cautions bancaires et autres actifs financiers)	350 056	419 154
Intérêt à échoir sur Contrats Actifs	92 776 357	81 455 179
<i>ENGAGEMENTS RECIPROQUES</i>	28 089 931	2 240 378
Engagements sur Titres MLA (Contrat de Portages)	882 931	2 240 378
Emprunts extérieurs obtenus non encore encaissés	27 207 000	-

(*) Ce montant se rapporte au contrat de portage en date du 30 décembre 2009 signé entre Tunisie Leasing et Amen Bank en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions et pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contre partie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions et les actions gratuites y afférents MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 se sont élevés à 4 412 926 DT et imputés à concurrence de 3 948 313 DT sur l'encours du portage. Le reliquat, soit 464 614 DT a servi pour le règlement des intérêts de portage.

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2015
(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	31 décembre	
		2 015	2 014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts de credit bail		55 472 715	52 409 250
Variation des produits réservés		(202 484)	(557 072)
<u>Total du revenu de leasing</u>	19	55 270 231	51 852 178
Autres produits d'exploitation	20	1 546 949	997 292 (*)
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		56 817 180	52 849 470 (*)
CHARGES FINANCIERES NETTES	21	(33 117 233)	(30 279 995)
PRODUITS DES PLACEMENTS	22	5 933 145	6 602 336
PRODUIT NET		29 633 092	29 171 811
Charges de personnel	23	(8 437 642)	(7 505 234)
Autres charges d'exploitation	24	(4 867 982)	(4 711 648) (*)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	25	(3 504 738)	(888 792)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	534 817	25 470
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	27	(1 476 935)	(1 316 881)
Dotations aux provisions pour risques divers	28	(458 986)	20 147
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 421 626	14 794 873
Autres gains ordinaires	29	746 801	542 368
Autres pertes ordinaires	30	(3 312)	(470 228)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		12 165 115	14 867 013
Reprises sur provisions pour impôt différé		51 914	51 914
Impôt sur les bénéfices	31	(2 717 658)	(3 186 145)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		9 499 371	11 732 781
Résultat par action		1,055	1,304

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	31 décembre	
		2015	2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	32	386 992 583	374 464 311
Décaissements pour financement de contrats de leasing	33	(349 299 738)	(324 182 099)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	34	(13 385 326)	(13 438 409) (*)
Intérêts payés	35	(32 729 419)	(27 572 544)
Impôts et taxes payés	36	(13 927 923)	(10 944 765)
Autres flux de trésorerie	37	9 940 151	6 340 881 (*)
		(12 409 672)	4 667 375
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(1 258 365)	(1 075 061)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	90 536	16 550
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	40	(25 583 776)	(4 008 575)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	1 919 427	1 248 327
		(24 832 178)	(3 818 759)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	42	(8 598 243)	(8 297 590)
Encaissements provenant des emprunts	13	290 410 000	347 394 514
Remboursement d'emprunts	13	(266 271 361)	(318 213 245)
Flux liés au financement à court terme	13	3 500 000	(10 000 000)
		19 040 396	10 883 680
Variation de trésorerie			
		(18 201 454)	11 732 295
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	43	3 648 138	(8 084 157)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	43	(14 553 316)	3 648 138

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 3)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de Tunisie Leasing de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- d'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- d'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007, le 1^{er} janvier 2008, le 1^{er} janvier 2009, le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrième et cinquième tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie Leasing » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés	8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés	(2.785.084)
	<hr/>
<u>Apport net</u>	DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches en 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1^{er} Janvier 2013, le 1^{er} Janvier 2014, et le 1^{er} Janvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1^{ère} tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2^{ème} tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3^{ème} tranche

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à la somme de 45.000.000 Dinars, divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisiens (DT).

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan de la société sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

2-2 Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, la société enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

2-4 Dépréciation des créances:

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-(*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-(*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*)En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent:

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing:

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| . Matériel standard | : | Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge |
| . Matériel spécifique | : | Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge |
| . Immeubles | : | Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge |

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision collective:

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agriculture
- Industrie manufacturière
- BTP
- Autres industries
- Tourisme
- Promotion immobilière
- Commerce
- Autres services

2. Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2010 à 2014 TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2015. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FSgi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2015}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2014}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Dans la présente étude, ces provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.

Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$\text{TPMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Perte attendue sur le risque additionnel}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$\text{PCgi} = \text{Engagementsgi 0 et 1} \times \text{TMMgi} \times \text{FSgi} \times \text{TPMgi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtient par la sommation des PCgi.

2-5 Comptabilisation des revenus

Conformément à la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, la société ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts de crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-6 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-7 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15.

2-9 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre des contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

2-10 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 3 : CHANGEMENTS DE METHODES DE PRESENTATION

Par rapport au 31 décembre 2014, les états financiers au 31 décembre 2015 traduisent des changements de méthodes de présentation de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie.

Les retraitements opérés sont:

Les frais sur effets rejetés étaient classés parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés. En 2015, ils sont présentés selon leur nature parmi les autres produits d'exploitation.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2014	Commentaires
Autres produits d'exploitation	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés
Autres Charges d'exploitation	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	158 484	Autres charges d'exploitation
Autres flux de trésorerie	158 484	Autres produits d'exploitation

NOTE 4 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Banques	660 048	3 863 693
- Caisses	14 107	15 109
<u>Total</u>	<u>674 155</u>	<u>3 878 802</u>

NOTE 5 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Désignation	31 décembre	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Créances de leasing (encours financiers)	602 837 473	573 268 907
- Créances échues (valeurs résiduelles échues)	600 378	453 389
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	8 165 234	3 664 637
<u>Total brut</u>	<u>611 603 085</u>	<u>577 386 933</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(16 728 606)	(15 193 509)
- Provisions collectives	(2 460 000)	(2 200 000)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(7 316)	(6 890)
<u>Total des provisions</u>	<u>(19 195 922)</u>	<u>(17 400 399)</u>
<u>Soldes nets</u>	<u>592 407 163</u>	<u>559 986 534</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur ce poste sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2014	<u>559 986 534</u>
<u>Additions de la période</u>	
- Investissements	314 162 260
- Relocations	3 048 907
<u>Retraits de la période</u>	
-Remboursement des créances échues	(267 951 926)
-Remboursement anticipé de créances	(11 719 637)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(1 323 114)
-Relocations	(2 000 337)
- Régularisations	
<u>Provisions de la période</u>	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classés	(6 096 152)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(260 000)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classés	4 560 629
Solde au 31 Décembre 2015	<u>592 407 163</u>

5.1: ANALYSE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

L'encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31-déc 2015	31-déc 2014
Agriculture	28 975 961	25 316 358
Bâtiments TP	78 127 481	68 371 970
Industrie		
Agro-alimentaire	30 591 438	27 261 597
Chimie	14 029 352	16 352 077
Energie	173 850	421 362
Textile	17 341 857	15 098 650
Mines	14 084	31 369
Autres industries	96 337 286	93 098 985
Tourisme		
Hôtellerie	1 329 501	1 986 764
Agences de voyage	5 752 153	4 144 703
Location de voiture	34 313 119	35 380 970
Autres Tourisme	7 151 409	5 846 837
Commerce et service		
Commerce	150 934 512	136 988 123
Transport	32 993 122	35 372 044
Audio-visuel	421 901	396 958
Professions libérales	44 295 396	42 431 342
Autres Services	68 820 663	68 886 824
Total	611 603 085	577 386 933

5.2 : ANALYSE PAR TYPE DE MATERIEL

L'encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
Matériel de transport léger	229 596 413	210 413 372
Matériel de transport léger Utilitaire	55 812 076	49 339 323
Matériel de transport lourd	60 876 961	59 528 256
Matériel BTP	74 964 475	72 338 080
Equipement industriel	70 944 183	68 970 505
Equipement informatique	4 396 546	4 021 356
Autres	48 539 941	47 591 236
Sous total	<u>545 130 595</u>	<u>512 202 127</u>
Immeubles de bureaux	29 480 596	30 622 978
Immeubles industriels ou commerciaux	36 991 893	34 561 828
Total	<u>611 603 085</u>	<u>577 386 933</u>

5.3 : ANALYSE PAR MATURETE

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>679 300 690</u>	<u>633 812 323</u>
A recevoir dans moins d'1an	267 025 627	251 978 325
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	397 392 362	370 336 990
A recevoir dans plus de 5 ans	14 882 701	11 497 008
Produits financiers non acquis	<u>92 776 357</u>	<u>81 455 179</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>586 524 333</u>	<u>552 357 144</u>
A recevoir dans moins d'1an	222 571 071	211 533 999
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	351 115 989	330 376 237
A recevoir dans plus de 5 ans	12 837 273	10 446 908
Créances en cours (2)	<u>8 165 234</u>	<u>3 664 637</u>
Créances échues (3)	<u>600 378</u>	<u>453 389</u>
Contrats suspendus (contentieux) (4)	<u>16 313 140</u>	<u>20 911 763</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	<u>611 603 085</u>	<u>577 386 933</u>

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit :

Désignation	31 décembre	
	2015	2014
Clients ordinaires		
- Impayés	11 208 477	11 347 071
- Intérêts de retard à facturer	62 629	86 044
<u>Montant brut</u>	<u>11 271 106</u>	<u>11 433 115</u>
A déduire :		
- Provisions	(1 072 789)	(901 226)
- Produits réservés (*)	(1 708 249)	(1 669 538)
<u>Montant net</u>	<u>8 490 068</u>	<u>8 862 351</u>
Clients litigieux		
- Impayés	13 487 139	13 074 278
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>13 635 697</u>	<u>13 222 836</u>
A déduire :		
- Provisions	(10 930 560)	(10 658 921)
- Produits réservés	(2 507 985)	(2 344 212)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>48 594</u>	<u>71 145</u>
-AgiOS réservés sur opérations de consolidation et de relocation	(2 039)	(2 039)
Solde créances de leasing : Impayés	8 536 623	8 931 457

(*) Dont 1 132 867 DT des agios réservés sur des créances ordinaires.

NOTE 6 (suite) : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE:

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	530 198 656	57 268 226	2 206 376	2 786 322	19 143 504	611 603 085
Impayés (1)	2 385 992	6 766 192	1 106 785	881 831	13 554 815	24 695 616
Avances et acomptes reçus (*)	(5 355 475)	(69 613)		(158)	(1 448 301)	(6 873 548)
Produits à recevoir	62 629					62 629
ENCOURS GLOBAL	527 291 802	63 964 805	3 313 161	3 667 995	31 250 018	629 487 782
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) (2)			0,52%	0,58%	5,14%	
			6,24%			
ENGAGEMENTS HORS BILAN	23 472 377	361 554	-	-	-	23 833 931
TOTAL ENGAGEMENTS	550 764 179	64 326 359	3 313 161	3 667 995	31 250 018	653 321 713
Produits réservés	-	-	230 019	331 521	2 523 866	3 085 406
Provisions affectées sur les impayés	-	-	468 699	550 257	10 984 393	12 003 349
Provisions affectées sur les encours	-	-	33 604	858 183	15 836 817	16 728 604
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	732 322	1 739 961	29 345 076	31 817 359
ENGAGEMENTS NETS	550 764 179	64 326 359	2 580 839	1 928 034	1 904 942	621 504 354
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (3)			22,10%	47,43%	89,74%	
			80,19%			

(*) Présentés au niveau de la rubrique "Dettes envers la clientèle"

(1) Impayés hors créances radiées d'un montant de 148 558 DT, totalement provisionnées.

(2) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2015 à 6,24% contre 6,33% au 31 Décembre 2014.

(3) Le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2015 à 80,19% contre 78,09% au 31 Décembre 2014.

NOTE 7 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
-Tunisie Sicav	143 642	463 049
-POULINA G H	69 600	69 600
-STAR	0	200 100
-BH	69 100	56 395
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
<u>Total brut</u>	<u>782 362</u>	<u>1 289 164</u>
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(417 920)	(309 719)
<u>Total net</u>	<u>364 442</u>	<u>979 445</u>

NOTE 8 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
Titres de participation	60 537 440	40 418 811
Titres immobilisés	11 851 715	11 376 715
Avances sur acquisitions de titres	7 571 683	6 214 235
<u>Montant brut</u>	<u>79 960 838</u>	<u>58 009 761</u>
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(3 494 500)	(5 444 800)
<u>Montant libéré</u>	<u>76 466 338</u>	<u>52 564 961</u>
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(481 789)	(1 124 806)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(143 410)	(143 410)
<u>Montant net</u>	<u>75 841 139</u>	<u>51 296 745</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2014	40 418 811	34 974 011	5 444 800
Additions de l'exercice			
- FCPR Tuninvest Croissance	-	700 300	(700 300)
- TSIE Factoring	6 989 046	6 989 046	-
- TLG Finance	13 286 982	13 286 982	-
- Amen Finance Company	-	1 250 000	(1 250 000)
Cessions de l'exercice			
- Tsie Valeurs	(148 817)	(148 817)	-
- Alios France	(182)	(182)	-
- Clinique El Amen La Marsa S.A	(8 400)	(8 400)	-
Soldes au 31 Décembre 2015	<u>60 537 440</u>	<u>57 042 940</u>	<u>3 494 500</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
Soldes au 31 Décembre 2014	11 376 715	11 376 715	-
Additions de l'exercice			
- Société Tazoghane	2 000 000	2 000 000	-
Cessions de l'exercice			
- M.B.G	(500 000)	(500 000)	-
- Société Yasmine	(625 000)	(625 000)	-
- Société SERTS	(400 000)	(400 000)	-
Soldes au 31 Décembre 2015	<u>11 851 715</u>	<u>11 851 715</u>	<u>-</u>

NOTE 8: PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (suite)

Les titres de participation s'analysent au 31 Decembre 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût Unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>% détenu</u>
Entreprises liées							
Tunisie LLD	29 832	100,00	1,80	53 698		2003/2010	99,44%
Maghreb Leasing Algerie	655 185	18,30	16,28	10 665 481		2006/2009	18,72%
Tunisie Factoring	933 399	10,00	10,45	9 757 418		1999/2010/2015	93,34%
TLG Finance	587 442	21,94	22,62	13 286 983		2015	31,65%
Alios Finance	44 752	18,16	18,16	812 704		2006	4,60%
Total Entreprises liées				34 576 284			
Entreprises associées							
Tuninvest Sicar	352 645	1,00	1,48	521 084		1994/2001/2002	36,51%
Tunisie Sicar	21 999	10,00	10,00	219 990		1997	44,00%
Tunisie Valeurs	27 337	100,00	103,92	2 840 952		1991/92/96/98/2004/2012	27,34%
Tuninvest International Sicar	12 500	10,00	10,00	125 000		1998	25,00%
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,00	10,00	136 360		2002	27,27%
Total Entreprises associées				3 843 386			
Autres							
S T I F	1	10,00	10,00	10		2000	-
Société moderne de titrisation	500	100,00	100,00	50 000	50 000	2002	10,00%
Amen Santé	65 401	10,00	10,00	654 010		2009/2010/2013/2014	1,40%
S.P.C.S	149 990	10,00	10,00	1 499 900		2009	13,64%
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000,00	1 000,00	1 000 000		2010	33,33%
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100		2010	-
Clinique El Amen Beja	818	100,00	100,00	81 800		2010/2012	1,26%
Amen Finance Company	100 000	100,00	100,00	10 000 000		2012	10,00%
Taysir Microfinance	8 333	100,00	100,00	833 300		2013/2014	16,67%
FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100,00	100,00	3 000 000		2013	18,75%
Ennakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650	431 789	2012	1,30%
Total Autres				22 117 770			
Total Titres de participation				60 537 440	481 789		

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Decembre 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Provision</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Observation</u>
* B.T.S	500	10,000	5 000		1997	
* Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10,000	42 910	42 910	2000	(*)
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100 500	100 500	2006	(*)
* Société Golden Yasmin Loisirs	10 000	10,000	100 000		2008	(*)
* M.B.G	5 000	100,000	500 000		2009	(*)
* Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,500	61 605		2009	(*)
* Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100,000	666 700		2009	(*)
* Société YASMINE	337 500	10,00	3 375 000		2011/2013	(*)
* Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100,00	3 500 000		2012/2013	(*)
* Société Almes	150 000	10,00	1 500 000		2014	(*)
* Société Tazoghrane	200 000	10,00	2 000 000		2015	(*)
			11 851 715	143 410		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Ajustement Inventaire physique	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Ajustement Inventaire physique	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	5 671 989	(12 819)	567 669	275 544	-	6 502 383	4 415 968	707 902	(8 840)	-	5 115 030	1 387 353
Logiciels en cours		266 335	-	9 209	(275 544)	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		5 938 324	(12 819)	576 878	-	-	6 502 383	4 415 968	707 903	(8 840)	-	5 115 030	1 387 353

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Ajustement Inventaire	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Ajustement Inventaire	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain		2 236 071	-	-	-	-	2 236 071	-	-	-	-	-	2 236 071
Constructions	5%	6 598 559	-	48 204	-	-	6 646 763	1 025 000	330 220	(30)	-	1 355 190	5 291 573
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	715 973	-	98 980	-	180 200	634 753	268 834	105 226	-	129 563	244 497	390 256
Mobilier de bureau	10%	1 052 008	(357 062)	27 582	-	-	722 528	769 213	45 801	(341 755)	-	473 259	249 269
Matériel informatique	33%	1 957 816	(867 776)	208 143	-	-	1 298 183	1 769 989	113 353	(886 051)	-	997 291	300 892
Installations générales	10%	2 000 970	(207 700)	298 578	-	-	2 091 848	949 600	174 432	(207 518)	-	916 514	1 175 334
Avances et acomptes aux fournisseurs		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		14 592 067	(1 432 538)	681 487	-	180 200	13 660 816	4 813 306	769 032	(1 435 354)	129 563	4 017 421	9 643 395

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u>
- Frais d'émission des emprunts	1 306 562	1 344 991
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	7 232	7 232
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	2 088 540	1 383 943
- Prêts au personnel	1 868 807	1 584 728
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	261 051	459 862
- Dépôts et cautionnements versés	81 741	26 427
- Avances et acomptes au personnel	60 968	55 495
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés SIMT	312 798	312 798
- Etat, crédit d'impôts sur les sociétés	174 519	-
- Compte courant Tunisie Factoring	-	135 760
- Compte courant Tunisie LLD	39 073	78 481
- Compte courant MLA	327 240	327 240
- TLG Finance	47 292	-
- Adhérents, contrats résiliés	23 174	23 174
- Autres comptes débiteurs	499 744	378 522
- Projet ALIOS	-	460 198
- Produits à recevoir des tiers	1 387 261	2 337 422
- Compte d'attente	585 534	756 812
- Charges constatées d'avance	787 149	524 427
<u>Total brut</u>	<u>9 858 684</u>	<u>10 197 511</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(39 636)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(24 378)	(1 596)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(23 457)	(23 457)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(52 374)	(52 374)
- Provisions pour dépréciation de frais de lettre de change	(150 000)	
- Provisions pour dépréciation du compte courant MLA	(325 958)	(325 958)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(170 373)	(184 169)
<u>Total net</u>	<u>9 054 628</u>	<u>9 552 440</u>

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 31 décembre 2015
 (exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de	Addition	Transfert	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Transfert	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	3 859 078	531 422	-	4 390 500	2 514 087	569 851	-	3 083 938	1 306 562
TOTAUX		3 859 078	531 422	-	4 390 500	2 514 087	569 851	-	3 083 938	1 306 562

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Banques, découverts	15 227 471	230 664
<u>Total</u>	<u>15 227 471</u>	<u>230 664</u>

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
Emprunts		
- Banques locales	135 531 117	111 354 802
- Banques étrangères	85 823 584	92 713 260
- Emprunts obligataires	233 402 000	226 550 000
- Billets de trésorerie	3 000 000	29 500 000
- Certificat de dépôt	30 000 000	0
Total emprunts	<u>487 756 701</u>	<u>460 118 061</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 845 785	1 713 714
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 766 154	1 822 127
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 475 377	8 218 264
- Intérêts courus sur billets de trésorerie & certificats de dépôts	6 300	3 675
Total dettes rattachées	<u>12 093 616</u>	<u>11 757 780</u>
<u>Total</u>	<u>499 850 317</u>	<u>471 875 842</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant:

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES LOCALES</u>	<u>111 354 802</u>	<u>219 700 000</u>	<u>195 523 685</u>	<u>135 531 117</u>	<u>46 971 190</u>	<u>88 559 927</u>
* AMEN BANK 2013/2	10 312 500	-	3 750 000	6 562 500	2 812 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	5 792 302	-	5 792 302	-	-	-
* AMEN BANK 2015/1	-	5 000 000	106 383	4 893 617	3 617 021	1 276 596
* AMEN BANK 2015/2	-	10 000 000	208 333	9 791 667	7 291 667	2 500 000
* AL BARAKA BANK	45 000 000	115 000 000	115 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	7 500 000	-	2 000 000	5 500 000	3 500 000	2 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2014/2	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2015/1	-	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
* A.B.C TUNISIE 2015/2	-	3 200 000	-	3 200 000	-	3 200 000
* ATTIJARI BANK 2010	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK 2013	7 000 000	-	2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* ATTIJARI BANK 2015	-	10 000 000	1 666 667	8 333 333	5 000 002	3 333 331
* BIAT 2010	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* BIAT 2013/1	7 000 000	-	2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	1 250 000	-	1 250 000	-	-	-
* BIAT 2015/1	-	7 500 000	750 000	6 750 000	5 250 000	1 500 000
* BIAT 2015/2	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
* BTK 2013	3 500 000	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	12 000 000	48 000 000	48 000 000	12 000 000	-	12 000 000
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	<u>92 713 260</u>	<u>6 000 000</u>	<u>12 889 676</u>	<u>85 823 584</u>	<u>70 861 795</u>	<u>14 961 789</u>
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	196 411	-	196 411	-	-	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	25 724 420	-	8 619 262	17 105 158	12 726 974	4 378 184
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	22 577 161	-	1 612 654	20 964 507	17 739 198	3 225 309
* BIRD 2012	9 499 998	-	570 675	8 929 324	7 787 975	1 141 349
* B.A.D	5 944 071	-	-	5 944 071	5 165 686	778 385
* BIRD 2014	11 600 500	-	-	11 600 500	9 943 286	1 657 214
* BIRD 2015	-	6 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	17 016 300	-	1 890 674	15 125 626	11 344 278	3 781 348
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	204 068 062	225 700 000	208 413 361	221 354 701	117 832 985	103 521 716

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES(SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2009 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2010 I	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2010 II	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	12 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	22 964 000	-	6 000 000	16 964 000	10 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	17 070 000	-	2 930 000	14 140 000	10 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	27 516 000	-	2 484 000	25 032 000	19 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	20 000 000	-	1 766 000	18 234 000	16 468 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	30 000 000	-	3 298 000	26 702 000	23 404 000	3 298 000
* Emprunt obligataire 2014 II	30 000 000	-	2 380 000	27 620 000	25 240 000	2 380 000
* Emprunt obligataire 2015 I	-	30 000 000	-	30 000 000	29 407 240	592 760
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2015-I"	-	20 000 000	-	20 000 000	19 385 000	615 000
* Emprunt obligataire 2015 II	-	14 710 000	-	14 710 000	14 710 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	226 550 000	64 710 000	57 858 000	233 402 000	182 750 240	50 651 760
AUTRES EMPRUNTS						
* BILLETS DE TRESORERIE	29 500 000	20 500 000	47 000 000	3 000 000	3 000 000	-
* CERTIFICATS DE DEPÔTS	-	137 500 000	107 500 000	30 000 000	-	30 000 000
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	29 500 000	158 000 000	154 500 000	33 000 000	3 000 000	30 000 000
TOTAL GENERAL	460 118 062	448 410 000	420 771 361	487 756 701	303 583 225	184 173 476

NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	6 873 548	6 138 654
- Dépôts et cautionnements reçus	6 631 293	6 766 456
<u>Total</u>	<u>13 504 841</u>	<u>12 905 110</u>

NOTE 15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
<i><u>Fournisseurs d'exploitation</u></i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	298 689	141 658
- Factures non parvenues	785 197	589 492
<u>Sous total</u>	<u>1 083 886</u>	<u>731 150</u>
<i><u>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</u></i>		
- Factures d'achats	2 026 504	1 592 822
- Effets à payer	25 881 654	19 584 970
- Factures non parvenues	2 064 226	1 155 228
- Retenues de garantie	283 387	276 005
<u>Sous total</u>	<u>30 255 771</u>	<u>22 609 025</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>31 339 657</u>	<u>23 340 176</u>

NOTE 16 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions se détaillent par nature comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Autres provisions pour risques	1 481 771	1 181 771
<u>Total des provisions</u>	<u>1 481 771</u>	<u>1 181 771</u>

NOTE 17 : AUTRES

Le détail des autres passifs est le suivant :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Personnel, rémunérations dues	-	3 703
- Personnel, provisions pour congés payés	672 214	546 478
- Personnel, autres charges à payer	816 236	578 615
- Etat, retenues sur salaires	119 905	121 157
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	535 945	558 693
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	51 349	37 800
- Etat, impôts sur les bénéfices	-	1 292 365
- Etat, TVA à payer	572 716	622 471
- Etat, autres impôts et taxes à payer	21 224	20 125
- Actionnaires, dividendes à payer	18 270	16 513
- Avances sur titres immobilisés	459 668	301 878
- C.N.S.S	376 365	355 613
- Autres comptes créditeurs	1 055 207	1 095 363
- Charges à payer sur contrats de portage	799 425	774 031
- Produits constatés d'avance	27 002	33 943
- Impôt différé suite à l'opération de fusion	51 914	103 828
<u>Total</u>	<u>5 577 440</u>	<u>6 462 576</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Capital social	(A)	45 000 000	43 000 000
- Réserve légale	(B)	4 500 000	4 300 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		13 161 525	11 161 525
- Réserves affectée à l'augmentation du capital	(A)	0	2 000 000
- Autres réserves		3 776 843	3 776 843
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	39 500 000
- Boni de fusion		990 155	990 155
- Résultats reportés		11 182 994	10 250 212
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(D)	<u>118 111 517</u>	<u>114 978 735</u>
Résultat de la période		9 499 371	11 732 781
Total des capitaux propres avant affectation		<u>127 610 888</u>	<u>126 711 516</u>

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		9 499 371	11 732 781
Nombre d'actions (2)		9 000 000	9 000 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,055	1,304

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 57.078.735 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale de réinvestissement	11 161 525
- Autres réserves	3 776 843
- Prime d'émission	39 500 000
- Boni de fusion	990 155
- Résultats reportés	1 650 212

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint:

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 31 Décembre 2015
(exprimé en dinars)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	réserve affectée à l'augmentation du capital	réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2013	41 500 000	39 500 000	4 150 000	990 155	3 500 000	9 492 000	3 776 843	11 100 679	9 269 058	123 278 735
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)			-		-
Libération du réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par L'A.G.O du 05/06/2014						(533 600)		533 600		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014			150 000			2 203 125		6 915 933	(9 269 058)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013								(8 300 000)		(8 300 000)
Résultat au 31 Décembre 2014									11 732 781	11 732 781
Solde au 31 Décembre 2014	43 000 000	39 500 000	4 300 000	990 155	2 000 000	11 161 525	3 776 843	10 250 212	11 732 781	126 711 516
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)			-		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015			200 000			2 000 000		9 532 782	(11 732 782)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014								(8 600 000)		(8 600 000)
Résultat au 31 Décembre 2015									9 499 371	9 499 371
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	39 500 000	4 500 000	990 155	0	13 161 525	3 776 843	11 182 994	9 499 371	127 610 888

NOTE 19 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
<u>Intérêts conventionnels</u>	53 762 407	50 187 078
<u>Intérêts intercalaires</u>	237 465	395 709
<u>Intérêts de retard</u>	1 472 843	1 826 462
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>55 472 715</u>	<u>52 409 250</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(539 550)	(752 647)
. Intérêts de retard	(558 769)	(1 141 923)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	613 329	592 416
. Intérêts de retard antérieurs	282 506	745 082
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(202 484)</u>	<u>(557 072)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>55 270 231</u>	<u>51 852 178</u>

NOTE 20 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	223 205	160 477
- Commissions d'assurance	708 517	678 331
- Autres	615 227	158 484 *
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>1 546 949</u>	<u>997 292</u>

* chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. note 3)

NOTE 21 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	16 076 793	14 314 841
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	7 861 795	8 534 630
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	4 952 844	4 092 055
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de - Remboursement des emprunts	569 851	436 452
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>29 461 283</u>	<u>27 377 978</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 015 552	981 774
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	2 197 721	1 817 078
- Pénalités fiscales et sociales	1 018	967
- Pertes de change	304 108	26 069
- Gains de change	(10 299)	(194 749)
- Charges financières sur contrat de portage des titres MLA	146 890	270 762
- Autres	960	117
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>3 655 950</u>	<u>2 902 017</u>
<u>Total général</u>	<u>33 117 233</u>	<u>30 279 995</u>

NOTE 22 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u>
- Produits des participations	5 622 320	6 169 860
- Produits des titres Immobilisés	165 914	286 756
- Revenus des autres créances immobilisées	63 770	79 624
- Revenus des valeurs mobilières de placement	1 901	9 376
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	79 240	56 720
<u>Total</u>	<u>5 933 145</u>	<u>6 602 336</u>

NOTE 23 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u>
- Salaires et complément de Salaires	5 724 087	5 163 841
- Bonus	500 000	600 000
- Indemnités représentatives de frais	229 243	205 571
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	1 187 222	1 073 831
- Autres charges sociales	797 090	461 991
<u>Total</u>	<u>8 437 642</u>	<u>7 505 234</u>

NOTE 24 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u>
- Achat de matières et fournitures	88 955	92 057
<u>Total des achats</u>	<u>88 955</u>	<u>92 057</u>
- Locations	179 668	164 517
- Charges locatives et de copropriété	170 444	162 281
- Entretien et réparations	365 016	320 312
- Primes d'assurances	92 267	83 026
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	585 325	567 484
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 392 720</u>	<u>1 297 620</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 068 598	1 100 392
- Publicités, publications, relations publiques	358 780	248 577
- Déplacements, missions et réceptions	805 784	693 521
- Frais postaux et de télécommunications	294 408	279 661
- Services bancaires et assimilés	410 516	404 667 *
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 938 086</u>	<u>2 726 817</u>
- Jetons de présence	77 760	64 800
- Autres	26 506	14 759
<u>Total des charges diverses</u>	<u>104 266</u>	<u>79 559</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	173 686	158 573
- Contribution conjoncturelle	-	189 144
- T.C.L	141 028	134 699
- Droits d'enregistrement et de timbres	29 241	33 178
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>343 955</u>	<u>515 595</u>
<u>Total général</u>	<u>4 867 982</u>	<u>4 711 648</u>

* chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. note 3)

NOTE 25: DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	9 664 559	9 296 855
- Dotations aux provisions collectives	260 000	200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(6 419 821)	(8 491 030)
- Créances abandonnées	1 266 013	13 950
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 266 013)	(13 950)
- Encaissement sur créances radiées	-	(117 033)
<u>Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées</u>	<u>3 504 738</u>	<u>888 792</u>

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	152 360	8 157
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(44 160)	(33 627)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	(643 017)	-
<u>Total</u>	<u>(534 817)</u>	<u>(25 470)</u>

NOTE 27 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEE

Les dotations de l'exercice aux amortissements des valeurs immobilisées se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	707 903	599 266
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	769 032	717 615
<u>Total</u>	<u>1 476 935</u>	<u>1 316 881</u>

NOTE 28 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements, de résorptions et de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	172 781	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	300 000	630 000
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 795)
- Reprises de provisions pour risques et charges	-	(636 352)
<u>Total</u>	<u>458 986</u>	<u>(20 147)</u>

NOTE 29 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	39 900	16 550
- Produits sur assistance technique MLA	526 478	402 100
- Autres produits	180 423	123 718
<u>Total</u>	<u>746 801</u>	<u>542 368</u>

NOTE 30 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	3 312	470 228
<u>Total</u>	<u>3 312</u>	<u>470 228</u>

NOTE 31 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
Bénéfice comptable	12 165 115	14 867 013
A réintégrer		
- Dotations aux Provisions comptables	10 549 701	10 135 012
- Autres charges	146 890	270 762
- Plus Value de fusion	173 047	173 046
- Diverses charges non déductibles	212 789	327 564
- Provisions fiscales constituées en 2010/2009 pour affaires douteuses	-	3 356 304
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	13 796	650 147
- Dividendes	3 373 761	4 514 966
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2008 pour affaires douteuses	-	3 356 304
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>19 859 985</u>	<u>20 608 283</u>
Provisions pour créances douteuses	9 924 559	9 496 855
Provisions pour dépréciation de titres cotés	152 360	8 157
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>9 783 066</u>	<u>11 103 271</u>
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt	2 018 330	2 000 000
<u>Base imposable</u>	<u>7 764 736</u>	<u>9 103 271</u>
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	<u>2 717 658</u>	<u>3 186 145</u>
Impôt sur les sociétés	<u>2 717 658</u>	<u>3 186 145</u>
- Acomptes provisionnels payés	(2 842 149)	(1 891 445)
- Retenues à la source	(22 769)	(2 334)
- Avances d'impôts sur importations	(27 259)	-
<u>Impôt à payer (report)</u>	<u>(174 519)</u>	<u>1 292 366</u>

NOTE 32 : ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	24 507 393	22 117 285
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(24 758 245)	(24 507 393)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(6 138 654)	(8 128 551)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	6 873 548	6 138 654
- Plus ou moins values sur relocation	(1 048 570)	(527 494)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(6 766 456)	(6 008 988)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	6 631 293	6 766 456
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 252 829)	(3 167 333)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 343 515	3 252 829
- TVA collectées	52 177 004	51 085 768
- Loyers encaissés	321 951 798	312 050 963
- Intérêts de retard	1 472 843	1 826 462
- Créances virées en Pertes	(1 266 013)	(13 950)
- Encaissement sur créances radiées	-	117 033
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 323 114	1 699 924
- Remboursements anticipés	11 719 637	11 602 170
- Produits sur Cessions anticipées	223 205	160 477
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>386 992 583</u>	<u>374 464 311</u>

NOTE 33 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	22 609 025	21 494 454
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(30 255 770)	(22 609 025)
- Fournisseurs, avances en début de période	(1 383 943)	(1 816 215)
- Fournisseurs, avances en fin de période	2 088 540	1 383 943
- Investissements pour financement de contrats de leasing	314 162 260	284 186 981
- TVA sur Investissements	42 079 626	41 541 962
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>	<u>349 299 738</u>	<u>324 182 099</u>

NOTE 34 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en début de période	(7 232)	(7 514)
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes en fin de période	7 232	7 232
- Avances et acomptes au personnel en début de période	(55 495)	(46 163)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	60 968	55 495
- Charges constatées d'avance en début de période	(524 427)	(263 534)
- Charges constatées d'avance en fin de période	787 149	524 427
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	731 150	1 064 753
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	(1 083 886)	(731 150)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	3 703	138 186
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	1 814	(3 703)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	546 478	415 144
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	(672 214)	(546 478)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	578 615	516 530
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	(816 236)	(578 615)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	121 157	147 957
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	(119 905)	(121 157)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	558 693	496 262
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(535 945)	(558 693)
- C.N.S.S en début de période	355 613	381 502
- C.N.S.S en fin de période	(376 365)	(355 613)
- Diverses Charges à payer en début de période	-	9 425
- Charges à payer sur contrats de portage en début de période	774 031	1 076 955
- Charges à payer sur contrats de portage en fin de période	(799 425)	(774 031)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	572 841	658 256
- Remboursements sur prêts au personnel	(487 573)	(399 053)
- Dépôts et cautionnements versés	55 314	(202 452)
- TVA, payées sur biens et services	747 603	833 154
- Charges de personnel	8 437 642	7 505 234
- Autres charges d'exploitation	4 867 982	4 711 648 *
- Impôts et taxes	(343 955)	(515 595)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	<u>13 385 326</u>	<u>13 438 409</u>

* chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. note 3)

NOTE 35 : INTERETS PAYES

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Frais d'émission d'emprunt	531 422	859 174
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en début de période	37 800	81 936
- Etat, retenue sur revenus des capitaux en fin de période	(51 349)	(37 800)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	8 218 264	7 115 515
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	(8 475 377)	(8 218 264)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	1 713 714	863 428
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	(1 845 785)	(1 713 714)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	1 822 127	536 394
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	(1 766 154)	(1 822 127)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	3 675	68 133
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	(6 300)	(3 675)
- Charges financières	33 117 233	30 279 995
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	(569 851)	(436 452)
<u>Intérêts payés</u>	<u>32 729 419</u>	<u>27 572 544</u>

NOTE 36 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	1 292 366	239 857
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	(1 292 366)
- Etat, reports d'impôts fin de période	174 519	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	20 125	9 505
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(21 224)	(20 125)
- TVA payées	9 400 524	8 306 154
- Impôts et taxes	343 955	515 595
- Impôts sur les bénéfices	2 717 658	3 186 145
<u>Impôts et taxes payés</u>	<u>13 927 923</u>	<u>10 944 765</u>

NOTE 37 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	2 337 422	1 792 410
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	(1 387 261)	(2 337 422)
- Produits à recevoir sur contrats de portage en début de période	-	124 270
- Autres comptes débiteurs en début de période	378 522	492 665
- Autres comptes débiteurs en fin de période	(499 744)	(378 522)
- Projet ALIOS en début de période	460 198	761 108
- Projet ALIOS en fin de période	-	(460 198)
- Compte courant Tunisie Factoring en début de période	135 760	-
- Compte courant Tunisie Factoring en fin de période	3 975	(135 760)
- TLG en fin de période	(47 292)	-
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	78 481	36 439
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	(39 073)	(78 481)
- Compte courant MLA en début de période	327 240	327 240
- Compte courant MLA en fin de période	(327 240)	(327 240)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	23 174	23 174
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	(23 174)	(23 174)
- Comptes d'attente en début de période	756 812	445 172
- Comptes d'attente en fin de période	(585 534)	(756 812)
- Placements en titres en début de période	789 144	347 859
- Placements en titres en fin de période	(282 342)	(789 144)
- Autres comptes créditeurs en début de période	(1 095 363)	(1 256 087)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	1 055 207	1 095 363
- Produits des placements	5 933 145	6 602 336
- Plus values sur cession des titres d'investissement	(79 240)	(56 720)
- Autres produits d'exploitation	1 323 744	836 815 *
- Autres gains ordinaires	706 901	525 818
- Autres pertes ordinaires	(3 312)	(470 228)
<u>Autres flux de trésorerie</u>	<u>9 940 151</u>	<u>6 340 881</u>

* chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. note 3)

NOTE 38 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	-	(928 886)
- Transfert d'immobilisations	-	805 136
- Investissements en Immobilisations incorporelles	576 878	386 884
- Investissements en Immobilisations corporelles	681 487	811 927
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>1 258 365</u>	<u>1 075 061</u>

NOTE 39 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET**INCORPORELLES:**

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	50 636	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	39 900	16 550
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>90 536</u>	<u>16 550</u>

NOTE 40 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	22 226 328	1 805 260
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 000 000	1 500 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(6 214 235)	(5 510 920)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7 571 683	6 214 235
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>	<u>25 583 776</u>	<u>4 008 575</u>

NOTE 41 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	1 525 000	666 800
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	157 399	127 930
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(301 880)	(270 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	459 668	301 878
- Créance sur cession de titres immobilisés en début de période	-	365 000
- Plus values sur cession de titres de participations	79 240	56 720
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>1 919 427</u>	<u>1 248 327</u>

NOTE 42 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Dividendes et tantièmes	8 600 000	8 300 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	16 513	14 103
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(18 270)	(16 513)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>8 598 243</u>	<u>8 297 590</u>

NOTE 43 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Banques	660 048	3 863 693
- Caisses	14 107	15 109
- Banques, découverts	(15 227 471)	(230 664)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>(14 553 316)</u>	<u>3 648 138</u>

NOTE 44 : VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS SELON LEUR DUREE RESIDUELLE

En KDT	Inf à 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 3 ans	3 an à 5 ans	Sup à 5 ans	Durée indéterminée	Total
ACTIFS									
Liquidités et équivalents de liquidités	674								674
Créances de Leasing	20 245	39 479	58 262	107 307	278 313	79 101	14 921		597 627
Portefeuille Titres de Placement	121	243							364
Portefeuille d'Investissement	535	500		1 250	5 672	7 471	25 164	35 250	75 841
Immobilisations incorporelles	68	136	204	408	571				1 387
Immobilisations Corporelles	70	140	210	420	1 680	2 520	4 603		9 643
Autres actifs	995	2 549	441	1 385	859	787	2 039		9 055
Total	22 708	43 047	59 117	110 770	287 095	89 879	46 727	35 250	694 592
PASSIFS									
Concours bancaires	15 227								15 227
Emprunts et Dettes Rattachés	45 434	54 459	49 145	47 230	159 671	123 322	20 589		499 850
Dettes envers la Clientèle	2 837	2 297	3 540	2 125	746	1 657	303		13 505
Fournisseurs et comptes rattachés	15 020	16 049	271	-	-	-	-		31 340
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	1 482	1 482
Autres	1 659	2 935	168	335	481	-	-		5 577
CAPITAUX PROPRES			9 000					118 611	127 611
Total	80 178	75 739	62 124	49 690	160 898	124 979	20 892	120 093	694 592
Position nette	(57 470)	(32 692)	(3 007)	61 080	126 197	(35 101)	25 835	(84 843)	-

NOTE 45 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 93,34%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2015, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 10 750 000 DT.

Location du siège

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du réze de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardienage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 233 581 DT au titre de l'exercice 2015.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2015, TL a mis en force 54 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 3 069 394 DT.

La marge brute réalisée en 2015 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 821 587 DT.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 11 985 502 DT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2015, à 1 657 194 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2015, à 40 437 DT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2015 s'élèvent à 251 103 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt:

Tunisie a émis des certificats de dépôt et des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée:

- Des certificats dépôt de 1 500 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 37 679 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2015, à 1 500 000 DT.
- Un Billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Décembre 2014 et échéant le 26 Août 2015. Le montant des intérêts supportés au titre de 2015 et constatés en charges s'élève à 43 626 DT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Les prestations facturées en 2015 dans ce cadre, s'élèvent à 526 478 DT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2015 s'élèvent à 334 901 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2015 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 71 328 DT.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 2 451 961 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt:

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

- Les billets de trésorerie de 11 000 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 74 606 DT.
- Les billets de trésorerie de 3 500 000 DT qui ont été souscrits courant l'année 2014 et échéant en 2015, le montant des intérêts supportés au titre de 2014 s'élève 51 704 DT
- Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 35 000 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 103 826 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2015, à 3 000 000 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2015 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 28 134 DT.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 1 365 537 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT.

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt:

- Tunisie Leasing a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 5 000 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 66 812 DT.
- Des billets de trésorerie de 18 000 000 DT qui ont été souscrits en 2014 et échéant en 2015. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 s'élève à 293 049 DT.
- Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie SICAV d'un montant de 77 000 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 771 953 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2015, à 22 000 000 DT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

- Courant l'année 2015, la société Tunisie leasing a acquis trois places de parking auprès de la société MAKETEB HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2015 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 35 204 DT.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 797 704 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 000 DT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2015, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie Leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 14 815 156 DT créateur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 21 247 784 DT.
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 882 931 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est remboursable sur une période de cinq ans.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding. Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2015 s'élève à 150 KDT (HT).

NOTE 46 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires de TUNISIE LEASING

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 02 Juin 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Leasing » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 694 592 385 DT et un bénéfice net de 9 499 371 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société « Tunisie Leasing » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « Tunisie Leasing » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2010, 2011 et 2012 et ayant abouti à la notification d'un redressement d'un montant de **1 915 KDT**.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a pas retenu toutes les observations et arguments présentés par la société.

Une deuxième réponse à la notification de l'administration fiscale a été envoyée aux autorités de contrôle en Juin 2015. Aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement.

Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Tunisie Leasing eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

AMC Ernst & Young

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Fehmi LAOURINE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants):

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2015.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):

Par ailleurs, l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2015:

1. Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, ayant pris fin le 30 avril 2014. Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un contrat de location du siège social en vertu duquel elle met à la disposition de TF une partie du rez de chaussée, le 3^{ème} étage et une partie du 4^{ème} étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114 546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1^{er} janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 234 581 DT au titre de l'exercice 2015.

2. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de Tunisie Factoring, dans laquelle Tunisie Leasing détient directement 93.34% du capital, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Au 31 décembre 2015, l'encours des cautions données, s'élève à 10 750 000 DT.

3. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing a autorisé l'octroi de caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, détenue à hauteur de 99,44%, et ce au titre de financements contractés auprès de l'AMEN BANK et de l'ATB. Lesdites cautions se détaillent comme suit:

Banque bénéficiaire	Montant de prêt	Date d'autorisation du CA de Tunisie Leasing
AMEN BANK	1 000 000	30-août-12
AMEN BANK	500 000	23-avr-13
AMEN BANK	2 000 000	23-avr-13

AMEN BANK	2 000 000	26-déc-13
Arab Tunisian Bank (ATB)	500 000	30-août-12
Arab Tunisian Bank (ATB)	500 000	23-avr-13
Arab Tunisian Bank (ATB)	420 000	22-avr-14

Au 31 décembre 2015, les encours de ces cautions données au profit de l'AMEN BANK et l'ATB s'élèvent respectivement à 1 657 194 DT et 40 437 DT. Lesdites cautions ne sont pas rémunérées.

4. Tunisie Leasing a conclu en date du 2 mai 2006 avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA) une convention d'assistance technique. Cette dernière a été reconduite et ses conditions actualisées par les avenants n°1 du 18 novembre 2008, n°2 du 24 mars 2010, n°3 du 28 juin 2012, n° 4 du 8 avril 2013.

Un cinquième avenant a été signé le 31 mars 2015 et autorisé par le conseil d'administration réuni le 25 août 2015. En vertu de cet avenant, les honoraires annuels de Tunisie Leasing pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 € en hors taxes et impôts et correspondant à un budget de 600 jours/ hommes.

Les prestations facturées au titre de l'exercice 2015, s'élèvent à 526 478 DT.

5. Tunisie Leasing et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de Tunisie Leasing, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 454 613 DT au profit de Tunisie Leasing de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Ce montant est productif d'intérêt au taux du marché monétaire majoré de 1,35 point. Il est remboursable annuellement par septième en contrepartie de l'engagement ferme et irrévocable de l'Amen Bank de céder exclusivement la totalité de ces 302 200 actions et les actions gratuites y afférentes.

Par ailleurs, les deux parties se sont convenues que les produits revenant à AMEN BANK au titre des 302 200 actions MLA souscrites pour le compte de Tunisie Leasing viendront en déduction du prix de cession desdites actions à cette dernière.

Tunisie Leasing a procédé au remboursement des trois premières échéances pour un montant global de 3 623 370 DT. Les dividendes encaissés par Amen Bank au titre des exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 se sont élevés à 4 412 926 DT et imputés à concurrence de 3 948 313 DT sur l'encours du portage. Le reliquat, soit 464 614 DT a servi pour le règlement des intérêts de portage.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

6. Tunisie Leasing a conclu en Août 2011 une convention de participation aux frais du siège avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 000 DT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2015 s'élève à 150 000 DT (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 décembre 2015.

7. Le conseil d'administration réuni le 19 avril 2011 a autorisé la société à céder 5% du capital de Tunisie Valeurs au profit des cadres clefs de cette dernière et ce, afin de renforcer le système de stock option mis en place depuis 2008. La valorisation de Tunisie Valeurs a été estimée à 15 millions de dinars et ce, sur la base d'une étude indépendante effectuée par un administrateur en 2011.

En 2015, Tunisie Leasing a cédé 1 432 actions de Tunisie Valeurs pour une valeur totale de 214 800 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration a été arrêtée par le comité de rémunération réuni en Avril 2014 et en Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Les rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint ont été arrêtées par le comité de rémunération réuni en Avril 2014 et Avril 2015 sur décision du Conseil d'Administration réuni le 29 Mai 2012. Ces rémunérations sont composées de salaires, de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction au profit du directeur général.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de Tunisie Leasing envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit:

	<u>P.C.A</u>		<u>D.G</u>		<u>D.G.A</u>		<u>Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme								
Rémunérations brutes	250 000		187 000		97 067			
Provision pour congés payés			17 829	162 947	15 042	45 196		
Avantages en nature	46 956		36 953		6 118			
Jetons de présence et autres							131 760	86 760
Avantages postérieurs à l'emploi								
Total	296 956		241 782	162 947	118 227	45 196	131 760	86 760

- (1) Le directeur général et le directeur général adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 9 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Les rémunérations servies directement par les filiales aux dirigeants de Tunisie Leasing, se détaillent comme suit :

- Des jetons de présence servis par la filiale Maghreb Leasing Algérie au Directeur Général pour 6 339 DT (l'équivalent de 300 000 Dinars Algérien).
- Des jetons de présence servis par la filiale Tunisie Factoring au Directeur Général Adjoint pour 4 000 DT.
- Le salaire du Directeur Général Adjoint est pris en charge à hauteur de 80% par la société GIEFCA (filiale du groupe Alios Finance) à partir du mois de juin 2015. La quot-part au titre de l'exercice 2015 s'élève à 84 933 DT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2016

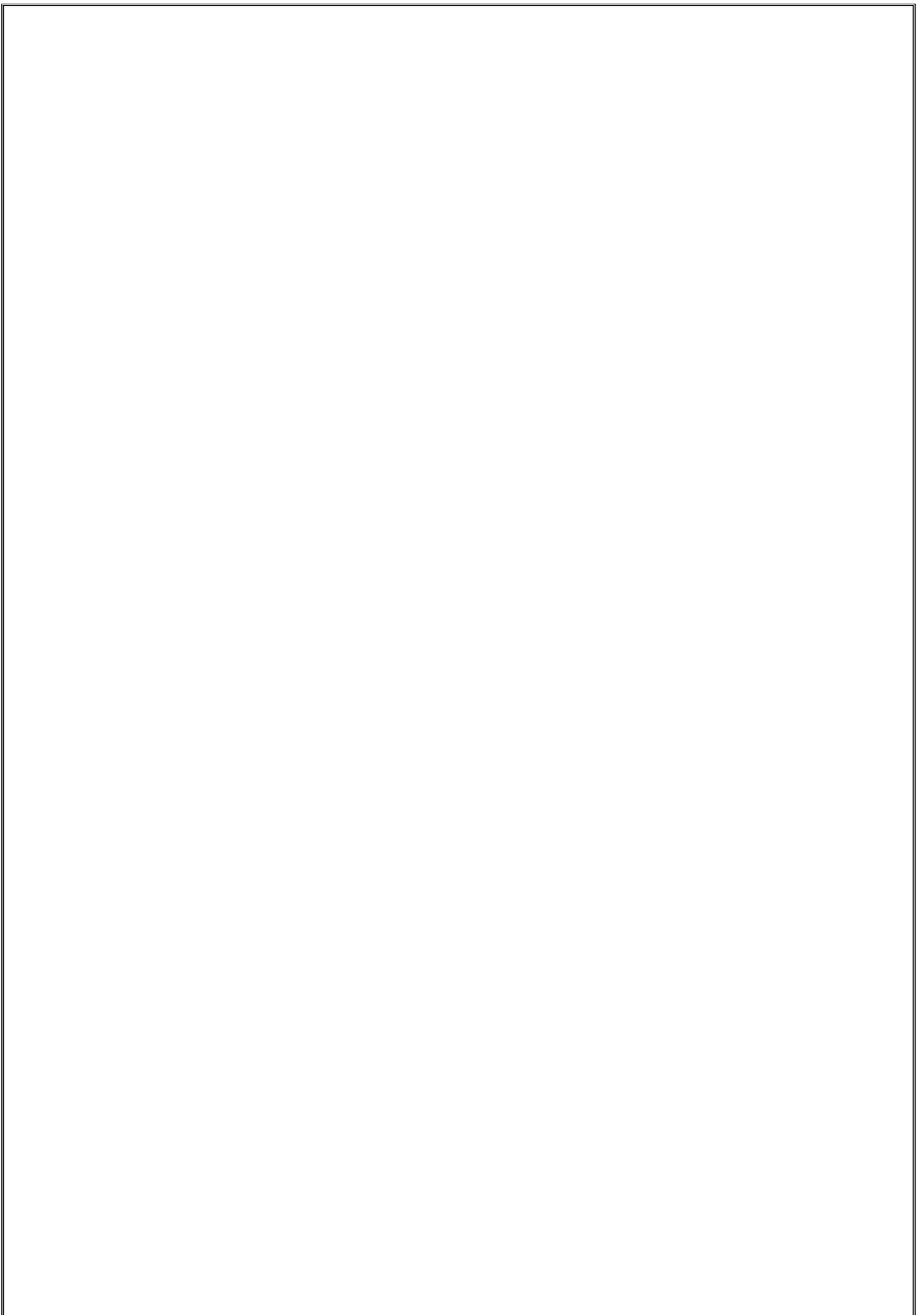
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE



AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège social : Boulevard de l'environnement, Route de Naassen 2013 Ben Arous

La Société ELECTROSTAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mme. Basma BEDOUI (Bedoui Business & Consulting) et Mr Mehdi MASMOUDI (Société Management & Audit Services).

ETATS FINANCIERS

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2015	31 Déc. 2014
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	3.1	1 841 276	1 841 276
Moins : amortissements des immobilisations incorporelles		-1 824 124	-1 804 954
Immobilisations Incorporelles Nettes		17 152	36 322
Immobilisations corporelles	3.1	24 027 213	23 480 388
Moins : amortissements des immobilisations corporelles		-8 356 965	-7 671 349
Immobilisations Corporelles Nettes		15 670 249	15 809 039
Immobilisations financières	3.2	13 861 936	13 712 953
Moins : Provisions sur des titres de participation		-59 900	-59 900
Immobilisations financières Nettes		13 802 036	13 653 053
Total Actifs Immobilisés		29 489 436	29 498 413
Autres actifs non courants	3.3	346 827	693 654
Total des actifs non courants		29 836 263	30 192 067
Actifs courants			
Stocks	3.4	39 817 483	18 928 304
Moins : provisions sur stocks		0	0
		39 817 483	18 928 304
Clients et comptes rattachés	3.5	43 958 810	44 798 647
Moins : provisions sur créances		-4 155 410	-3 805 141
		39 803 399	40 993 506
Autres actifs courants	3.6	7 354 696	9 463 851
Moins : provisions autres actifs courants		0	0
		7 354 696	9 463 851
Placements et autres actifs financiers	3.7	20 000	20 000
Moins : provisions autres actifs financiers		0	0
		20 000	20 000
Liquidités et équivalents de liquidités	3.8	2 709 024	3 197 404
Total des actifs courants		89 704 603	72 603 066
Total des actifs		119 540 866	102 795 132

BILAN
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde arrêté au	
		31 Déc. 2015	31 Déc. 2014
Capitaux propres			
Capital social		12 250 000	12 250 000
Réserves légales		890 190	890 190
Prime d'émission		8 720 224	8 720 224
Résultats reportés		-10 973 142	-11 132 495
Réserve spéciale de réévaluation		11 125 744	11 125 744
Total des capitaux propres avant résultat		22 013 014	21 853 662
Résultat de l'exercice		147 239	159 353
Total des capitaux propres avant affectation	3.9	22 160 253	22 013 014
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	3.10	19 611 714	20 187 931
Total des passifs non courants		19 611 714	20 187 931
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.11	12 818 041	4 577 870
Autres passifs courants	3.12	5 961 761	8 025 085
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.13	58 989 097	47 991 233
Total des passifs courants		77 768 899	60 594 188
Total des passifs		97 380 613	80 782 118
Total des capitaux propres et passifs		119 540 866	102 795 132

ETAT DE RESULTAT
Modèle autorisé
(Exprimé en Dinars Tunisien)

Etat de résultat	Notes	Exercice clôturé le	
		31 Déc. 2015	31 Déc. 2014
Produits d'exploitation			
Revenus	4.1	75 350 176	79 029 345
Total des produits d'exploitation		75 350 176	79 029 345
Charges d'exploitation			
Variations des stocks produits finis & en-cours		-18 895 528	-6 949 235
Achats de marchandises consommées	4.2	17 591 555	38 275 625
Autres approvisionnements consommés	4.3	54 559 926	27 990 071
Charges de personnel	4.4	4 131 733	3 834 620
Dotations aux amortissements et aux provisions	4.5	1 755 595	2 024 061
Autres charges d'exploitation	4.6	7 167 894	4 546 207
Total des charges d'exploitation		66 311 174	69 721 348
Résultat d'exploitation		9 039 001	9 307 997
Charges financières nettes	4.7	-8 744 155	-8 722 082
Autres gains ordinaires	4.8	494 206	1 071 787
Autres pertes ordinaires	4.9	-458 294	-1 304 284
Résultat des activités ordinaires avant impôt		330 759	353 418
Impôt sur les bénéfices		-183 520	-194 066
Résultat des activités ordinaires après impôt		147 239	159 353
Effets des modifications comptables		0	0
Résultat net de l'exercice après modification comptable		147 239	159 353

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Modèle autorisé
(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Notes	Exercice clôturé le	
		31 Déc. 2015	31 Déc. 2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat de l'exercice		147 239	159 353
Ajustement pour:			
Amortissements	5.1	1 386 676	1 585 138
Provisions	5.1	368 920	438 923
Reprises sur amortissements et provisions	5.2	73 507	256 564
Variation des:			
Stocks	5.3	20 889 179	13 070 234
Créances	5.4	-839 838	-22 479 277
Autres actifs	5.5	-2 180 012	3 686 818
Fournisseurs et autres dettes assimilés	5.6	6 197 868	-3 682 901
Autres Produits non encaissables	5.7	106 090	57 681
Autres charges non décaissables	5.8	0	12 929
Intérêts sur emprunts	5.9	1 393 037	1 730 751
Total Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-8 555 187	5 652 173
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquis. d'immob corporelles et incorporelles	5.10	883 799	2 135 434
Encaissements provenant de l'acquis. d'immob corporelles et incorporelles	5.11	92 000	128 999
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation financière	5.12	603 312	282 825
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation financières	5.13	454 329	284 739
Total Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-940 783	-2 004 520
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements provenant des emprunts	5.14	2 975 342	435 813
Remboursement d'emprunts	5.15	3 062 382	4 975 248
Paiement d'intérêts sur emprunts	5.16	1 393 037	1 730 751
Total Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-1 480 077	-6 270 186
Variation de Trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice	5.17	-41 030 305	-38 407 772
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5.18	-52 006 352	-41 030 305

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation de la société

Les comptes annuels de la société « ELECTROSTAR » », pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont établis et présentés en accord avec les conventions comptables de base et les normes comptables prévues par le nouveau système comptable des entreprises.

Les états financiers de la société « ELECTROSTAR » sont libellés en Dinars tunisiens.

2. Principes et méthodes comptables

Les états financiers sont préparés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et par application des principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ;
- Convention de permanence des méthodes.

3. Notes détaillées du Bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

- A leur date d'entrée dans le patrimoine, les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire suivant leur durée probable d'utilisation à partir de la date de leur mise en service aux taux suivants :

Nature des immobilisations	Taux d'amortissement
Logiciels	33%
Construction	5%
Agenc.Aménagem.Installation	10%
Matériel de transport	20%
Equipement de bureau	10%
Matériel Informatique	33%

- Les montants de faible valeur sont amortis intégralement au cours de l'exercice de leurs acquisitions.
- Les Immobilisations acquises en leasing avant le premier janvier 2008, sont comptabilisées conformément aux normes comptables en vigueur ; les redevances y afférentes sont rattachées au résultat de l'exercice auxquelles elles se rapportent à l'exception des terrains et constructions qui sont comptabilisés conformément à la norme IAS 17.
- Les Immobilisations acquises à partir du premier janvier 2008, sont comptabilisées en immobilisations en contrepartie d'une dette financière « Leasing ». La valeur de comptabilisation initiale correspond à la valeur inférieure entre la juste valeur du bien acquis et la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée. Les amortissements y afférents sont portés au résultat de l'exercice conformément aux dispositions du décret n°2008-492 du 25 février 2008.
- Les biens acquis en leasing sont amortis selon leur durée d'utilisation.

Les actifs immobilisés présentent une valeur nette de 15 687 401 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	VB au 31/12/14	Acquisitions 2015	Cessions 2015	VB au 31/12/15	Amort. 31/12/14	Dotations 2015	Amort. Immob. Cédées	Amort. 31/12/15	VCN 31/12/15
Immobilisations incorporelles									
Logiciel	1 841 276	0	0	1 841 276	1 804 954	19 170	0	1 824 124	17 152
Total des immobilisations Incorporelles	1 841 276	0	0	1 841 276	1 804 954	19 170	0	1 824 124	17 152
Immobilisations corporelles									
Terrains nus	7 200 000			7 200 000	0		0	0	7 200 000
Terrains Bâtis	1 685 100			1 685 100				0	1 685 100
Agen Et Aménag des Terrains	36 293			36 293	25 658	2 186		27 844	8 449
Bâtiments Industriels	1 808 979	361 113		2 170 093	353 788	98 531		452 319	1 717 774
Bâtiments Administratifs	4 189 943	102 518		4 292 461	1 327 119	275 431		1 602 550	2 689 911
Installations Techniques	564 327			564 327	564 327	0		564 327	0
Matériel Industriel	1 419 482	981		1 420 463	1 082 444	58 682		1 141 126	279 336
Outilsage Industriel	639 261	22 410		661 671	225 559	61 040		286 599	375 072
Agencement Du Matériel Industriel	31 638			31 638	25 275	1 002		26 278	5 361
Matériel Transport Biens	1 018 952	126 154		1 145 105	590 076	162 513		752 589	392 516
Matériel Transport Personnes	1 937 651	162 756	-336 974	1 763 433	1 352 606	196 451	-335 063	1 213 993	549 440
A.A.I Divers	1 655 208	61 398		1 716 606	1 214 819	72 101		1 286 921	429 686
Equipement De Bureau	206 123	3 352		209 475	85 926	16 887		102 813	106 661
Matériel Informatique	1 087 431	43 117		1 130 548	823 752	75 853		899 605	230 943
Total des immobilisations Corporelles	23 480 388	883 799	-336 974	24 027 213	7 671 349	1 020 679	-335 063	8 356 964	15 670 249
Total des actifs immobilisés	25 321 664	883 799	-336 974	25 868 489	9 476 304	1 039 849	-335 063	10 181 089	15 687 401

- Le solde du compte immobilisations incorporelles s'élève au 31 décembre 2015 à 1 841 276 DT. Aucune variation par rapport à l'exercice 2014 n'a eu lieu.
- Le solde du compte immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2015 à 24 027 213DT contre 23 480 388 DT au 31 décembre 2014 soit une variation de + 937 041 DT détaillée comme suit :
 - Acquisitions de l'exercice : 883 799 DT
 - Cessions de l'exercice : 336 974DT
- Les acquisitions en leasing de l'exercice 2015 totalisent 275 342 DT et correspondent à des matériels de transport.

3.2. Immobilisations Financières

Les immobilisations financières enregistrent un solde net de 13 802 036 DT au 31 décembre 2015 contre un solde net de 13 653 053 DT au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Titres de Participations	13 343 918	13 314 918
Prêts personnel	440 818	322 071
Cautionnement	72 074	70 838
Dépôts	5 125	5 125
S-Total	13 861 936	13 712 953
Provision pour dépréciation titres	-59 900	-59 900
Total	13 802 036	13 653 053

- Les titres de participations sont détaillés comme suit au 31 décembre 2015 :

Titres de participation	Valeur brute	Provision	Valeur nette
SOGES	8 800 000	-	8 800 000
HMT*	2 529 000	-	2 529 000
Ste Civile Immob.Sidi Abdelhamid	662 500	-	662 500
L'affiche Tunisienne	600 000	-	600 000
MIXAL	450 000	-	450 000
Bir Mchergua	125 000	-	125 000
MEGA COM	105 000	-	105 000
WEBCOM	59 900	59 900	0
Wided Services	12 500	-	12 500
SODINCO	18	-	18
Total	13 343 918	59 900	13 284 018

Il est à noter que les titres de participations sont comptabilisés à leur coût historique.

- La participation de la société «ELECTROSTAR» représentant plus que de 10% du capital des autres sociétés se présentent comme suit :

SOCIETES	CAPITAL	% dans le capital
HMT*	1 350 000	99.93%
SOGES	8 850 000	99.44%
Immobilière Bir Mchergua	200 000	62.50%
MEGA COM	180 000	58.33%
L'affiche Tunisienne	1 055 000	56.87%
Ste Civile Immob.Sidi Abdelhamid	1 745 000	37.97%
WEBCOM	300 000	19.97%

*La société « ELECTROSTAR » a procédé au cours de l'exercice 2015 à l'acquisition des titres HMT pour un montant de 29 000 DT auprès des héritiers Hamda Belkhiria.

- Il est à noter que la société procède à la préparation des états financiers consolidés. Le périmètre de consolidation intègre les sociétés : ELECTROSTAR, SOGES, L'AFFICHE TUNISIENNE, HMT, CLIMATECH, CLIMATECH INTERNATIONALE, ELECTROLAND, société civile immobilière sidi Abdelhamid et IMMOBILIERE BIR MCHERGUA.

3.3. Autres Actifs Non Courants

Les autres actifs non courants, comportant des charges à répartir, enregistrent un solde net de 346 827 DT au 31 décembre 2015 contre un solde net de 693 654 DT au 31 décembre 2014. La variation correspond à la résorption de l'exercice.

Il est à rappeler que les charges à répartir correspondent aux frais de lancement de la marque TCL engagés en 2014.

3.4. Stocks

Les stocks enregistrent un solde au 31 décembre 2015 de 39 817 483 DT contre un solde de 18 928 304 DT au 31 décembre 2014. Le détail se présente comme suit :

(En TND)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Stocks produits finis	27 527 983	8 632 455
Stocks marchandises	8 555 123	5 750 491
Stocks pièces de rechange	2 034 468	2 529 941
Stocks matières premières	1 699 909	2 015 417
Total	39 817 483	18 928 304

- Les stocks matières premières et marchandises sont valorisés à leur coût d'achat.
- Les stocks des produits finis sont valorisés au 31 Décembre 2015 au coût de production. Ce coût comporte les couts d'achat des matières premières et des matières consommées ainsi qu'une quote part des autres couts directs et indirectes.

3.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 39 803 399 DT au 31 décembre 2015 contre un solde net de 40 993 506 DT au 31 décembre 2014. Cette rubrique est détaillée comme suit :

(En TND)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Clients ordinaires	29 401 040	32 601 344
Clients, impayés et douteux	10 854 260	10 084 398
Clients, effets à recevoir	3 703 510	2 112 905
S-Total	43 958 810	44 798 647
Provision pour dépréciation clients	-4 155 410	-3 805 141
Total	39 803 399	40 993 506

3.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants enregistrent un solde de 7 354 696 DT au 31 Décembre 2015 contre un solde de 9 463 851 DT au 31 Décembre 2014, et sont détaillés comme suit :

(En TND)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Produits à recevoir	3 636 543	2 595 995
Charges constatées d'avance	1 619 177	988 713
Etat, impôts sur les bénéfices à reporter	1 407 967	5 314 539
Avance personnel	262 803	205 458
Créances sur cessions d'immobilisation	227 698	211 698
Débiteurs Divers	200 509	139 777
TVA à régulariser	0	7 671
Total	7 354 696	9 463 851

3.7. Placements et Autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers accusent un solde de 20 000 DT au 31 décembre 2015 et correspondent aux titres BTS. Aucune variation par rapport à l'exercice précédent n'a eu lieu.

3.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités accusent un solde de 2 709 024 DT au 31 décembre 2015 contre un solde de 3 197 404 DT au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Chèques et effets à l'encaissement	2 706 056	3 191 699
Caisse	2 968	5 706
Total	2 709 024	3 197 404

3.9. Capitaux propres

Les capitaux propres présentent un solde de 22 160 253 DT au 31 décembre 2015. Le tableau de variation des capitaux propres se détaille comme suit :

(En TND)

	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Résultat reportés	Réserves spéciales de réévaluation	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2014	12 250 000	890 190	8 720 224	-11 132 495	11 125 744	159 353	22 013 014
<i>Affectation des capitaux propres de l'exercice 2014</i>							
Résultat reportés				159 353		-159 353	
Résultat de l'exercice 2015						147 239	147 239
Capitaux propres au 31 décembre 2015	12 250 000	890 190	8 720 224	-10 973 142	11 125 744	147 239	22 160 253

Il est à noter que :

- La variation du compte « Résultats Reportés » correspond à l'affectation du résultat de l'exercice 2014 conformément à la décision de l'AGO du 30 Juin 2015.
- Le solde du compte « Réserves spéciales de réévaluation » correspond aux plus-values de réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Les montants respectifs des plus-values de réévaluation dégagées au cours de ces exercices s'élèvent à 8 411 582 DT et 2 714 162 DT. La réévaluation de ces biens immeubles est effectuée en se référant, d'une part, à la valeur vénale de ces biens (valeur de vente sur le marché des biens similaires), et d'autre part, à l'actualisation des cash-flows futurs qui peuvent être générés par ces biens. La valeur inférieure a été retenue.

3.10. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilés accusent un solde de 19 611 714 DT au 31 décembre 2015 contre un solde de 20 187 931 DT au 31 décembre 2014, soit une baisse de 576 216 DT. Ce solde comporte les emprunts bancaires à long terme et les crédits de leasing à plus d'un an pour les montants respectifs de 19 370 722 DT et 240 992 DT.

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	Encours au 31 décembre 2014	Retraitements suite rééchelonnement et reclassements	Encaissements 2015	Reclassements à court terme 2015 en fournisseurs	Reclassements à court terme 2015	Encours au 31 décembre 2015
BIAT	4 240 000				530 000	3 710 000
AMEN BANQUE	3 375 000				500 000	2 875 000
BTK (1)	2 675 000	600 000			517 104	2 757 896
BNA	2 800 000				350 000	2 450 000
ATTIJARI BANQUE	1 967 042				301 057	1 665 985
BTL (2)	1 930 000				643 333	1 286 667
BTE (2)	1 250 000	444 737			220 036	1 474 701
BIAT(3)	0		1 500 000		0	1 500 000
BTL (4)	0		1 200 000		240 000	960 000
BNA	749 998				166 668	583 330
BTE	528 379				528 379	0
UBCI	364 286				257 143	107 143
Crédits leasing	308 225	21 020	275 342	363 595		240 992
Total	20 187 931	1 044 737	2 975 342	363 595	4 253 720	19 611 714

(1)Le crédit BTK a fait l'objet d'un rééchelonnement. Ainsi, le restant dû au 31 décembre 2015 de 3 275 000 DT a été rééchelonné sur une nouvelle période de remboursement de 5 ans.

(2)Les crédits BTL et BTE ont fait l'objet au cours de l'exercice 2015 d'un rééchelonnement. Ainsi la période de remboursement a été ramenée à 7 ans au lieu de 5 ans.

(3)Conclusion d'un crédit auprès de la B.I.A.T pour un montant de 1 500 000DT remboursable sur une durée de 12 ans dont une année de grâce.

(4) Conclusion d'un crédit auprès de la B.T.L pour un montant de 1 200 000DT remboursable sur une durée de 5 ans.

3.11. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés accusent un solde de 12 818 041 DT au 31 décembre 2015 contre 4 577 870 DT au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Fournisseurs d'exploitation	11 099 590	10 178 931
Fournisseurs étrangers*	3 201 606	963 748
Fournisseurs, effets à payer	1 597 495	2 080 858
Fournisseurs, factures non parvenues	1 206 547	299 721
Fournisseurs débiteurs	-4 287 197	-8 945 388
Total	12 818 041	4 577 870

(*)Les achats d'exploitation et d'investissement libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au cours du jour de l'opération (soit le cours de dédouanement). Pour l'arrêter des états financiers, les dettes et les créances qui en résultent sont converties au cours de clôture : Les plus ou moins-values sont rapportées au résultat de l'exercice (pertes ou gains de change).

Le solde actualisé des fournisseurs étrangers totalise au 31 décembre 2015, 3 201 606 DT.

3.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants présentent un solde de 5 961 761 DT au 31 décembre 2015 contre un solde de 8 025 085 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Personnel rémunérations dues	131 919	98 851
Etat, Retenue à la source	241 558	944 266
Autres Taxes à Payer	223 855	167 875
Obligations cautionnées	2 098 341	1 114 114
TVA à payer	171 409	545 949
TVA A Régulariser	8 719	0
FO.DE.C	50 908	37 644
Etat, droit à la consommation à payer	31 080	24 680
Timbres Fiscaux	406	695
T.F.P	4 256	3 975
FO.PRO.LOS	4 256	3 975
Associés dividendes	0	313 691
C.N.S.S	220 095	201 059
C.A.V.I.S	13 848	8 144
Accidents de Travail	11 112	10 167
Créditeurs divers	2 750 000	4 550 000
Total	5 961 761	8 025 085

3.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers accusent un solde de 58 989 097 DT au 31 décembre 2015 contre un solde de 47 991 234 DT au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Financement en devises	41 466 238	18 889 766
Financement de stock	8 470 000	7 780 000
Échéance à moins d'un an sur emprunts	4 253 720	3 743 524
Banques	2 921 758	11 778 706
Avances sur factures *	1 214 029	1 942 759
Intérêts courus	503 703	579 479
Découvert mobilisé	159 649	3 277 000
Total	58 989 097	47 991 234

*Les avances sur factures correspondent à des avances accordées par certaines banques sur les factures de ventes au nom des grandes surfaces.

4. Notes détaillés de l'état de résultat

4.1. Revenus

Les revenus de l'exercice 2015 s'élèvent à 75 350 176 DT contre 79 029 345 DT durant l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Revenus	74 550 569	77 740 964
Travaux SAV	605 072	1 081 088
Produits des activités annexes	194 534	207 293
Total	75 350 176	79 029 345

4.2. Achats de marchandises consommés

Les achats de marchandises consommés de l'exercice 2015 s'élèvent à 17 591 555 DT contre 38 275 625 DT durant l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Achats de marchandises	20 396 187	42 210 537
Variation des stocks de Marchandises	-2 804 632	-3 934 912
Total	17 591 555	38 275 625

4.3. Autres approvisionnements consommés

Les autres approvisionnements consommés de l'exercice 2015 s'élèvent à 54 559 926 DT contre 27 990 071 DT durant l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Achat matières premières étrangères	42 556 985	24 041 620
Frais sur achats	8 801 969	4 405 898
Achat matières premières locales	1 266 336	781 213
Autres achats non stockés de matière et fourniture	576 081	571 141
Achat matières et fournitures consommables	547 573	376 287
Variation stock pièces de rechange	495 473	-575 423
Variation stock Matière premières	315 508	-1 610 664
Total	54 559 926	27 990 071

4.4. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2015 s'élèvent à 4 131 733 DT contre 3 834 620 DT durant l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Salaires	3 362 474	3 172 654
Charges sociales légales	691 058	613 358
Autres charges de personnel	78 201	48 608
Total	4 131 733	3 834 620

4.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2015 s'élèvent à 1 755 595 DT contre 2 024 061 DT durant l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dotations amortissements Immobilisations Corporelles	1 020 679	1 012 175
Dotations dépréciations créances douteuses	368 920	438 923
Dotations aux résorptions des charges à répartir	346 827	544 664
Dotations amortissements Immobilisations Incorporelles	19 170	28 299
Total	1 755 595	2 024 061

4.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2015 s'élèvent à 7 167 894 DT contre 4 546 207 DT durant l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Publicité et publications	1 706 388	1 616 000
Personnel extérieur à l'entreprise	1 704 572	1 229 109
Frais de transport	1 104 300	913 715
Services bancaires assimilés	928 212	792 964
Entretien et réparation	897 978	751 493
Charges locatives	853 546	951 242
Honoraires	646 930	791 154
Voyage et déplacement	621 222	352 689
Etudes et recherche	387 559	183 168
Prime d'assurance	381 715	389 475
Frais postaux et frais de télécommunications	351 466	262 939
Imports et taxes et versements assimilés	241 540	298 190
Transferts de charges	-2 657 536	-3 985 931
Total	7 167 894	4 546 207

4.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2015 s'élèvent à 8 744 155 DT contre 8 722 082 DT durant l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Charges financières	9 514 239	9 527 643
Produits financiers	-770 084	-805 561
Total	8 744 155	8 722 082

4.8. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2015 s'élèvent à 494 206 DT contre 1 071 787 DT durant l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Gains exceptionnels	314 609	757 543
Produit sur cession d'immobilisation	106 090	57 681
Reprise provision des autres comptes débiteurs	54 857	0
Reprise dépréciation des créances	18 650	106 564
Reprises sur prov. pour risques et charges	0	150 000
Total	494 206	1 071 787

4.9. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2015 s'élèvent à 458 294 DT contre 1 304 284 DT durant l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Pertes exceptionnelles *	458 294	1 291 355
Charge sur cession d'immobilisation	0	12 929
Total	458 294	1 304 284

*Le poste pertes exceptionnelles correspond essentiellement aux pertes constatées sur l'impôt sur les sociétés suite au control fiscal.

5. Notes détaillés de l'état des flux de trésorerie

5.1. Dotations aux amortissements et aux provisions

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Dotations amort. Immob. Corporelles	1 020 679	1 012 175
Dotations dépréciation créances douteuses	368 920	438 923
Dotations aux résorptions des charges à répartir	346 827	544 664
Dotations amort. Immob. Incorporelles	19 170	28 299
Total	1 755 595	2 024 061

5.2. Reprises sur amortissements et aux provisions

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Reprise dépréciation autres comptes débiteurs	54 857	0
Reprise provision dépréciation des créances	18 650	106 564
Reprises sur provision pour risques et charges	0	150 000
Total	73 507	256 564

5.3. Variation de stocks

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Variations des stocks produits finis & en-cours	18 895 528	6 949 235
Variation des stocks de Marchandises	2 804 632	3 934 912
Variation stock Matière premières	-315 508	1 610 664
Variation stock pièces de rechange	-495 473	575 423
Total	20 889 179	13 070 234

5.4. Variation des créances

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Variation clients	-3 200 304	-24 663 313
Variation clients-effets à recevoir	1 590 605	-45 655
Variation clients-Effets impayés	769 861	2 229 691
Total	-839 838	-22 479 277

5.5. Variations des autres actifs courants

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Variation Produits à Recevoir	1 040 548	1 916 110
Variation Charges Constatées d'Avance	630 464	118 376
Variation Avances & Acomptes au Personnel	57 345	27 568
Variation Créances sur Cession d'immobilisations	16 000	-63 499
Variation Débiteurs Divers	7 924	43 042
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	-2 049	-11 042
Variation T.V.A à Régulariser	-7 671	-11 867
Variation Retenue à Régulariser	-10 003	10 003
Créances sur cession d'immobilisations	-16 000	63 499
Variation Etat, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	-3 896 569	1 594 628
Total	-2 180 012	3 686 818

5.6. Variation des fournisseurs et dettes assimilés

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	4 658 191	-8 122 170
Variation Fournisseurs Etrangers	2 237 859	114 804
Variation Obligations Cautionnées	984 227	-469 715
Variation Fournisseurs Locaux	920 659	3 517 107
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	906 826	-124 811
Variation Etat, Taxe pour la protection de l'environnement	60 299	-145 929
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	33 067	2 154
Reclas. Frs d'Immobilisations à Court terme en Frs d'Exploitation	21 020	-15 565
Variation C.N.S.S	19 036	9 408
Variation FO.DE.C	13 264	-48 945
Variation Etat, Retenue à la Source	10 752	23 372
Variation T.V.A à Régulariser	8 719	0
Variation Droit à la consommation	6 400	-2 416
Variation Etat, Retenue sur Honoraires	6 295	-12 856
Variation C.A.V.I.S	5 704	-4 247
Accidents de Travail	945	464
Variation FO.PRO.LO.S	281	566
Variation T.F.P	281	566
Variation Charges à Payer	0	-300 000
Variation Assurance Groupe	0	-25 000
Produits Constatés d'Avance	0	-2 379
Variation Timbres Fiscaux	-289	-26
Variation Etat, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie	-4 320	7 350
Variation Dividendes et tantièmes à payer	-313 691	-100 894
Variation, TVA à Payer	-374 540	-1 974 829
Variation Effets à Payer	-483 363	786 969
Variation Etat, Retenue de 1.5% sur les marchés	-719 755	554 122
Créditeurs Divers	-1 800 000	2 650 000
Total	6 197 868	-3 682 901

5.7. Autres produits non encaissables

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Produits sur cession d'immobilisation	106 090	57 681
Total	106 090	57 681

5.8. Autres charges non encaissables

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Pertes sur cession d'immobilisation	0	12 929
Total	0	12 929

5.9. Intérêts sur emprunts

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Intérêts sur emprunts	1 393 037	1 730 751
Total	1 393 037	1 730 751

5.10. Décaissement provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Acquisitions Immobilisations Corporelles & Incorporelles	883 799	1 094 953
Variation des Charges à Répartir	0	1 040 481
Total	883 799	2 135 434

5.11. Encaissement provenant des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Cession Matériel de Transport (Valeur Cession)	108 000	65 500
Créances sur cession d'immobilisations	-16 000	63 499
Total	92 000	128 999

5.12. Décaissement provenant des acquisitions d'immobilisations financières

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Décaissements provenant des Prêts au Personnel	531 846	277 825
Décaissements provenant des Cautionnements	42 466	5 000
Variation titres de participations	29 000	0
Total	603 312	282 825

5.13. Encaissement provenant des cessions d'immobilisations financières

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	413 100	278 739
Encaissements prov. des Remboursements des Cautionnements	41 229	6 000
Total	454 329	284 739

5.14. Encaissement provenant des emprunts

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Encaissements provenant des emprunts	2 975 342	435 813
Total	2 975 342	435 813

5.15. Remboursement d'emprunts

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Remboursement Principal Emprunt	2 698 787	4 610 700
Remboursement Fournisseurs d'Immobilisations	363 595	364 548
Total	3 062 382	4 975 248

5.16. Paiement d'intérêts sur emprunts

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Intérêts sur Emprunts	1 393 037	1 730 751
Total	1 393 037	1 730 751

5.17. Trésorerie au début de l'exercice

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Titres de Placements*	20 000	20 000
Liquidités &Equivalents en Liquidités	3 197 404	3 474 120
Concours Bancaires &Autres Passifs Financiers	-47 991 233	-46 512 592
Emprunt –Echéance à moins d'un an	3 743 524	4 610 700
Total	-41 030 305	-38 407 772

*Il est à noter que les titres de placements figurent parmi la trésorerie parce qu'ils sont des titres liquides.

5.18. Trésorerie à la clôture de l'exercice

<i>(En TND)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Titres de Placements	20 000	20 000
Liquidités &Equivalents en Liquidités	2 709 024	3 197 404
Concours Bancaires &Autres Passifs Financiers	-58 989 097	-47 991 233
Emprunt –Echéance à moins d'un an	4 253 720	3 743 524
Total	-52 006 352	-41 030 305

*Les titres de placements figurent parmi la trésorerie parce qu'ils sont des titres liquides.

6. Soldes intermédiaires de gestion

Conformément aux dispositions du paragraphe 56 de la NCT 01 la société Electrostar a procédé à la présentation des soldes intermédiaires de gestion :

PRODUITS	2015	CHARGES	2015	SOLDES	2015	2014
Ventes de marchandises & autres produits d'exploitation	21 633 774	Coût d'achat des marchandises vendues	17 591 555	Marge Commerciale	4 042 219	-3 400 562
Revenus	53 716 402	Stockage de production	18 895 528	Production	72 611 930	51 103 517
Production	72 611 930	Achats consommés	54 559 926	Marge sur coût matières	18 052 004	23 113 446
Marge Commerciale	4 042 219					
Marge sur coût matières	18 052 004	Autres charges externes	6 926 353			
TOTAL	22 094 223	TOTAL	6 926 353	Valeur Ajoutée Brute	15 167 869	15 464 867
		Impôts & Taxes	241 540			
		Charges de personnel	4 131 733			
Valeur Ajoutée Brute	15 167 869	TOTAL	4 373 273	Excédent brut d'exploitation	10 794 597	11 332 058
Excédent brut d'exploitation	10 794 597	Autres charges ordinaires	458 294			
Autres produits ordinaires	494 206	Charges financières	9 514 239			
Produits financiers	770 084	Dotations aux amortissements & aux provisions	1 755 595			
		Impôt sur le résultat	183 520			
TOTAL	12 058 887	TOTAL	11 911 648	Résultat Net	147 239	159 353

7. Engagements hors bilan

-Les engagements bancaires hors bilan au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

(En TND)	31 décembre 2015
Escompte commercial et avances sur factures	42 623 797
Lettre de crédit	242 392
Caution sur marché	95 122
Total	42 961 311

-Les garanties bancaires accordées sont :

- Hypothèque sur les terrains et les constructions ainsi que le nantissement du fonds de commerce de la société au profit de différentes banques en contrepartie des crédits reçus.
- Caution solidaire au profit des sociétés SOGES (société de commerce en détail) et HMT (société de commerce en gros) pour leurs engagements avec certaines banques (Exclusivement pour les engagements nécessaires pour le financement de l'activité de la société ELECTROSTAR).

8. Les événements postérieurs à la clôture des états financiers

La société « ELECTROSTAR » projette de réaliser au cours de l'année 2016, une augmentation de capital en numéraire de l'ordre de 12MD et ce, dans l'objectif de renforcer sa structure financière.

9. Informations sur les parties liées et les autres parties liées

9.1. Chiffre d'affaires réalisé par ELECTROSTAR avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR:

- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de 8 844 230 DT avec la société SOGES (société de commerce en détail);
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires de 26 936 DT avec la société HMT (société de commerce en gros);
- ELECTROSTAR a réalisé un chiffre d'affaires 470 701 DT avec la société CLIMATECH (Climatisation centrale).
- ELECTROSTAR a réalisé a établi des avoirs de 180 875 DT pour la société ELECTROLAND.

9.2. Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés du groupe ELECTROSTAR avec la société ELECTROSTAR SA :

- ELECTROSTAR a procédé à des achats pour 19 752 445 DT auprès de la société HMT (société de commerce en gros);
- ELECTROSTAR a procédé à des achats pour 1 763DT auprès de la société ELECTROLAND.

9.3. Prestations de services fournies par les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- Immobilière Sidi Abdelhamid a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 167 940DT ;
- Climatech (Climatisation centrale) a fourni des prestations de services à la société ELECTROSTAR pour un montant de 47 230 DT.

9.4. Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles auprès des sociétés du groupe

ELECTROSTAR

La société ELECTROSTAR a acquis auprès de la société ELECTROLAND des matériels de transport pour un montant de 12 000DT, des matériels informatiques pour un montant de 23 182 DT et divers autres immobilisations pour un montant de 9 790DT.

9.5. Les créances commerciales avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 24 827 282DT envers la société SOGES (société de commerce en détail);
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 1 051 708DT envers la société Electroland.

- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 7 047DT envers la société CLIMATECH.
- La société ELECTROSTAR détient des créances commerciales de 261 DT envers la société l’Affiche Tunisienne.

9.6. Les dettes commerciales envers les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 2 814 874 DT envers la société H.M.T.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 55 732 DT envers la société CLIMATECH (Climatisation centrale).
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 55 701 DT envers ELECTROLAND.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales de 882 DT envers SOGES.
- La société ELECTROSTAR a des dettes commerciales 237 575 DT envers la société Immobilière Sidi Abdelhamid.

9.7. Les produits des activités connexes et divers réalisés avec les sociétés du groupe ELECTROSTAR

- En 2015, ELECTROSTAR a reçu 849 816 DT auprès de la société HMT (société de commerce en gros), 11 415DT auprès de CLIMATECH, 2 345DT auprès de SOGES, 1 096 DT auprès d’ELECTROLAND et 3 460 DT auprès de H.M.T pour la répartition des charges communes.
- ELECTROSTAR a reçu 12 758 DT de la part de HMT, 14 117DT de la part de SOGES et 66 438 DT de la part d’ELECTROLAND pour la location de locaux.
-

9.8. Avances accordées aux sociétés du groupe ELECTROSTAR au

La société ELECTROSTAR a accordé une avance à la société SOGES à hauteur de 1 500 000DT et ce à titre d’avance sur acquisition d’un show-room.

9.9. Avances reçues des sociétés du groupe ELECTROSTAR

Le solde des avances clients reçues de la société H.M.T s’élève au 31 décembre 2015 à 2 184 508 DT.

9.10. Apports de capital dans les sociétés du groupe ELECTROSTAR

La société « ELECTROSTAR » a procédé au cours de l’exercice 2015 à l’acquisition des titres HMT pour un montant de 29 000 DT auprès des héritiers Hamda Belkhiria.

9.11. Garanties, sûretés réelles et cautions accordées aux sociétés du groupe ELECTROSTAR

Cautions solidaire au profit des sociétés SOGES (société de commerce en détail) et HMT (société de commerce en gros) pour leurs engagements avec certaines banques (Exclusivement pour les engagements nécessaires pour le financement de l’activité de la société ELECTROSTAR).

9.12. Obligations et engagements de la société les ELECTROSTAR envers les dirigeants

Au cours de l’exercice 2015, ELECTROSTAR a alloué à la Direction Générale de la société les rémunérations suivantes :

- La rémunération du Président Directeur Général de la société ELECTROSTAR s’élève à 85 293 DT pour le salaire brut et 10 417 DT pour les cotisations au régime indépendant de sécurité sociale.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint de la société ELECTROSTAR s’élève à 75 546 DT pour le salaire brut et 19 966 DT pour les charges patronales de sécurité sociale.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages en nature liés à leur fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mes Dames et Messieurs les actionnaires de la société Electrostar SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Electrostar SA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Electrostar SA », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 119 540 866 DT et un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 147 239 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Suite aux travaux effectués, nous devons vous informer que :

- La société du groupe « SOGES » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 8 800 000 DT présente une situation nette inférieure au capital social de ladite société. La société « Electrostar SA » doit procéder à l'actualisation de ces titres conformément aux dispositions de la norme 7 relative aux placements et constituer les provisions nécessaires.
- La société du groupe « L’AFFICHE TUNISIENNE » dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 600 000 DT présente une situation nette négative. La société « Electrostar SA » doit procéder à l'actualisation de ces titres conformément aux dispositions de la norme 7 relative aux placements et constituer les provisions nécessaires.
- La société du groupe «HMT» dont la société « Electrostar SA » détient une participation de 2 529 000 DT présente une situation nette négative. La société « Electrostar SA » doit procéder à l'actualisation de ces titres conformément aux dispositions de la norme 7 relative aux placements et constituer les provisions nécessaires.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis et, compte tenu des remarques précédentes et des diligences que nous avons accomplies, nous estimons que les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société « Electrostar SA » au 31 décembre 2015, des résultats de ses opérations et des flux de sa trésorerie pour l'exercice clos à cette date en conformité avec le système comptable des entreprises.

4. Autres informations

Nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- L'affaire relative au redressement fiscal se rapportant aux exercices 2006 à 2011 et pour un montant de 9 610 623 DT lié à la taxe énergétique, la TVA et les droits de consommation se rattachant à cette taxe demeure en cours. Le jugement du tribunal de 1^{ère} instance rendu le 6 mai 2015 au profit de la société « Electrostar SA » a fait l'objet d'un appel par l'administration fiscale en date du 9 décembre 2015.
- Le redressement fiscal relatif aux exercices 2012 et 2013 notifié à la société « Electrostar SA » en date du 29 juin 2015 dégage un montant en principal de 9 146 116 DT, dont 8 334 423 DT relatif à la taxe énergétique et la TVA y rattachée. Un arrangement partiel entre la société « Electrostar SA » et l'administration fiscale est en cours. Il est à noter que les principaux éléments de redressement (taxe énergétique et TVA y rattachée) ont déjà fait l'objet d'un jugement du tribunal de première instance en faveur de la société « Electrostar SA » tel que mentionné au premier paragraphe.
- La restitution d'un report de l'impôt sur les sociétés, pour un montant de 4 976 820 DT faite au cours de l'exercice 2015 par la société « Electrostar SA », a été imputé sur les dettes fiscales de la société.
- Le poste « Clients et comptes rattachés » totalise un solde brut de 43 958 810 DT au 31 décembre 2015. Ces créances proviennent, pour environ 56%, de la société « SOGES ».
- La société « Electrostar SA » projette une augmentation de capital en numéraire pour l'année 2016 afin de renforcer sa structure financière. La procédure de réalisation de cette augmentation est lancée par la société. Cette augmentation est de l'ordre de 12MD.

II. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.
- En application des dispositions de l'art 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.
- Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne. Les insuffisances relevées ont été consignées dans la lettre de contrôle interne. Nous signalons que, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 19 avril 2016

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business & Consulting

Besma Bedoui

Société Management & Audit Services

Mehdi Masmoudi

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mes Dames et Messieurs les actionnaires de la société « Electrostar SA »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers de votre société au 31 décembre 2015. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Votre Conseil d'Administration nous a informés des conventions et des opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- La société « Electrostar SA » a procédé au cours de l'exercice 2015 à la conclusion de deux contrats de crédit à long et moyen terme auprès de la BIAT et la BTL pour les montants respectifs de 1 500 000 DT et 1 200 000 DT.
- La société « Electrostar SA » a avancé au cours de l'exercice 2015 un montant de 1 500 000 DT pour la société « SOGES » et ce à titre d'avance sur acquisition d'un immeuble. La réalisation définitive de cette opération d'achat sera faite en 2016.
- La société « Electrostar SA » a procédé au cours de l'exercice 2015 à l'acquisition des titres HMT pour un montant de 29 000 DT auprès des héritiers Hamda Belkhiria.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

Les opérations antérieures continuent à produire leurs effets. Il s'agit notamment :

- Les encours crédit au 31 décembre 2015 s'élèvent à 23 624 442 DT. Ces crédits sont détaillés comme suit :

<i>(En TND)</i>	Montant crédit	Encours au 31 décembre 2015
BIAT	5 300 000	4 240 000
AMEN BANQUE	5 000 000	3 375 000
BTK **	5 000 000	3 275 000
BNA	3 500 000	2 800 000
ATTIJARI BANQUE	2 655 000	1 967 042
BTL *	3 860 000	1 930 000
BTE *	3 163 000	1 694 737
BIAT	1 500 000	1 500 000
BTL	1 200 000	1 200 000
BNA	1 000 000	749 998
BTE	1 337 000	528 379
UBCI	1 200 000	364 286
Total	34 715 000	23 624 442

* La société « Electrostar SA » a procédé au cours de l'exercice 2015 à un rééchelonnement des reliquats des crédits de consolidation conclus au cours des exercices antérieurs avec la BTL et la BTE. Les périodes sont ramenées de 5 ans à 7 ans.

** Il est à noter que le crédit BTK a fait l'objet d'un rééchelonnement. Ainsi le restant dû au 31 décembre 2015 de 3 275 000 DT a été rééchelonné sur une nouvelle période de remboursement de 5 ans.

- La facturation du loyer du local sis au KRAM à la société « ELECTROLAND » pour un montant total de 53 838 DT hors TVA.
- Les locaux mis à la disposition de la société SOGES sont loués pour un montant annuel hors TVA de 14 117 DT.
- Le paiement pour le compte des sociétés : SOGES, HMT, CLIMATECH et ELECTROLAND des cotisations d'assurance groupe pour les montants respectifs de 2 345 DT, 3 460 DT, 11 415 DT et 1 096 DT. Ces montants ont été refacturés à la fin de l'année.
- Les Prestations de service fournies par la société Immobilière "Sidi Abdelhamid" ont été facturées pour un montant annuel hors TVA de 167 940 DT.
- Les Prestations de service fournies par la société "Wided Services" ont été facturées pour un montant annuel hors TVA de 73 200 DT.
- Les Prestations de service fournies par la société "Climatech" ont été facturées pour un montant annuel hors TVA de 47 230 DT.
- La société « Electrostar SA » a acquis auprès de la société ELECTROLAND des matériels de transport pour un montant de 12 000DT, des matériels informatiques pour un montant de 23 182 DT et divers autres immobilisations pour un montant de 9 790DT.
- Les conventions de répartition des charges conclues avec la société HMT relatives aux frais de personnel, loyer et charges communes de télécommunications, et ce pour les montants hors taxe respectifs de 481 526 DT, 226 071 DT et 142 219 DT.

- Les conventions de répartition des charges conclues avec la société SAVIE relatives aux frais de personnel, loyer et mise à la disposition du matériel, et ce pour les montants hors taxe respectifs de 249 192 DT, 28 621 DT et 29 457 DT.
- Les contrats de sous-location du local Charguia conclus au cours des exercices antérieurs avec les sociétés :
 - . Maghrébine d'Equipements Domestiques « MED » pour un montant annuel HTVA de 4 253 DT ;
 - . HHW TRADING pour un montant annuel HTVA de 25 515 DT ;
 - . HHW SA pour un montant annuel HTVA de 53 156 DT ;
 - . HMT pour un montant annuel HTVA de 12 758 DT ;
 - . SAVIE pour un montant annuel HTVA de 12 600 DT ;
 - . ELECTROLAND pour un montant annuel HTVA de 12 600 DT ;
- Les délais de règlements des créances accordées aux sociétés du groupe, notamment la société « SOGES », dépassent les délais accordés aux conditions normales de vente à crédit.
- La société « Electrostar SA » a accordé une caution solidaire au profit des sociétés SOGES (société de commerce en détail) et HMT (société de commerce en gros) pour leurs engagements avec certaines banques (Exclusivement pour les engagements nécessaires pour le financement de l'activité de la société Electrostar SA)

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les engagements pris par la société concernant les éléments de rémunérations annuelles des dirigeants se présentent comme suit :

- Président Directeur Général : 85 293 DT pour le salaire brut et 10 417 DT pour les cotisations au régime indépendant de sécurité sociale ;
- Directeur Général Adjoint : 75 546 DT pour le salaire brut et 19 966 DT pour les charges patronales de sécurité sociale.
- Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages en nature liés à leur fonction (téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 19 avril 2016

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business & Consulting

Besma Bedoui

Société Management & Audit Services

Mehdi Masmoudi

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS PROFORMA

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège social : Boulevard de l'environnement, Route de Naassen 2013 Ben Arous

La société ELECTROSTAR publie, ci-dessous, ses états financiers « Proforma » arrêtés au 31 décembre 2015 accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mme. Basma BEDOUI (Bedoui Business & Consulting) et Mr Mehdi MASMOUDI (Société Management & Audit Services).

BILAN PROFORMA AU 31 DECEMBRE 2015(exprimé en Dinars
Tunisien)

Actifs

DESIGNATION	NOTES	PROFORMA		PROFORMA	
		31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014
ACTIFS NON COURANTS					
<i>Actifs Immobilisés</i>					
Immobilisations incorporelles	1	1 841 275,868	1 841 275,868	1 841 275,868	1 841 275,868
Moins: Amortissements	1	1 824 124,306	1 824 124,306	1 804 954,331	1 804 954,331
		17 151,562	17 151,562	36 321,537	36 321,537
Immobilisations corporelles	2	14 971 469,167	24 027 213,330	23 480 387,793	14 424 643,630
Moins: Amortissements	2	7 921 129,335	8 356 964,559	7 671 349,234	7 279 085,429
		7 050 339,832	15 670 248,771	15 809 038,559	7 145 558,201
Immobilisations Financières	3	13 861 936,049	13 861 936,049	13 712 952,553	13 712 952,553
Moins: Provisions	3	59 900,000	59 900,000	59 900,000	59 900,000
		13 802 036,049	13 802 036,049	13 653 052,553	13 653 052,553
<i>Total des Actifs Immobilisés</i>		20 869 527,443	29 489 436,382	29 498 412,649	20 834 932,291
Autres actifs non courants	3bis	346 827,101	346 827,101	693 654,239	693 654,239
<i>Total des actifs non courants</i>		21 216 354,544	29 836 263,483	30 192 066,888	21 528 586,530
ACTIFS COURANTS					
Stocks	4	39 817 482,832	39 817 482,832	18 928 303,997	18 928 303,997
Clients et comptes rattachés	5	43 958 809,809	43 958 809,809	44 798 647,359	44 798 647,359
Moins: Provisions	5	4 155 410,467	4 155 410,467	3 805 141,169	3 805 141,169
		39 803 399,342	39 803 399,342	40 993 506,190	40 993 506,190
Autres actifs courants	6	7 289 302,988	7 354 696,427	9 463 851,188	9 398 457,749
Placements et autres actifs financiers	7	20 000,000	20 000,000	20 000,000	20 000,000
Liquidités et équivalents en liquidités	8	2 709 024,320	2 709 024,320	3 197 404,441	3 197 404,441
<i>Total des actifs courants</i>		89 639 209,482	89 704 602,921	72 603 065,816	72 537 672,377
TOTAL DES ACTIFS		110 855 564,026	119 540 866,404	102 795 132,704	94 066 258,907

Capitaux Propres & Passifs (exprimé en Dinars Tunisien)

DESIGNATION	NOTES	PROFORMA		PROFORMA	
		31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES					
-					
Capital Social	9	12 250 000,000	12 250 000,000	12 250 000,000	12 250 000,000
Réserves Légales	10	890 189,526	890 189,526	890 189,526	890 189,526
Prime d'émission	10bis	8 720 223,625	8 720 223,625	8 720 223,625	8 720 223,625
Résultats reportés	11	-10 646 272,099	-10 973 142,465	-11 132 495,096	-10 849 196,149
Réserve Spéciale de Réévaluation	11bis	2 069 999,386	11 125 743,549	11 125 743,549	2 069 999,386
<i>Total des capitaux propres avant Résultat</i>		<i>13 284 140,438</i>	<i>22 013 014,235</i>	<i>21 853 661,604</i>	<i>13 081 216,388</i>
Résultat net d'impôt		190 810,299	147 238,880	159 352,631	202 924,050
Total des capitaux propres		13 474 950,737	22 160 253,115	22 013 014,235	13 284 140,438
PASSIFS					
<i>Passifs non courants</i>					
Emprunts	13	19 611 714,070	19 611 714,070	20 187 930,504	20 187 930,504
<i>Total Passifs non courants</i>		<i>19 611 714,070</i>	<i>19 611 714,070</i>	<i>20 187 930,504</i>	<i>20 187 930,504</i>
<i>Passifs courants</i>					
Fournisseurs et comptes rattachés	14	12 818 041,637	12 818 041,637	4 577 869,966	4 577 869,966
Autres passifs courants	15	5 961 760,899	5 961 760,899	8 025 084,604	8 025 084,604
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	58 989 096,683	58 989 096,683	47 991 233,395	47 991 233,395
<i>Total Passifs courants</i>		<i>77 768 899,219</i>	<i>77 768 899,219</i>	<i>60 594 187,965</i>	<i>60 594 187,965</i>
Total des Passifs		97 380 613,289	97 380 613,289	80 782 118,469	80 782 118,469
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		110 855 564,026	119 540 866,404	102 795 132,704	94 066 258,907

ETAT DE RESULTAT PROFORMA AU 31 DECEMBRE 2015

(exprimé en Dinars Tunisien)

DESIGNATION	NOTES	PROFORMA		PROFORMA	
		31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014
Produits d'exploitation					
Revenus	17	75 350 175,514	75 350 175,514	79 029 345,139	79 029 345,139
Total des produits d'exploitation		75 350 175,514	75 350 175,514	79 029 345,139	79 029 345,139
Charges d'exploitation					
Variation des stocks produits finis	18	-18 895 528,000	-18 895 528,000	-6 949 235,000	-6 949 235,000
Achats de marchandises Consommés	19	17 591 554,988	17 591 554,988	38 275 624,786	38 275 624,786
Achats d'approvisionnement consommés	20	54 559 925,605	54 559 925,605	27 990 070,826	27 990 070,826
Charges de Personnel	21	4 131 732,627	4 131 732,627	3 834 619,522	3 834 619,522
Dotations aux Comptes d'Amortissements/provisions	22	1 712 023,989	1 755 595,408	2 024 061,400	1 980 489,981
Autres charges d'exploitation	23	7 167 893,540	7 167 893,540	4 546 206,720	4 546 206,720
Total des charges d'exploitation		66 267 602,749	66 311 174,168	69 721 348,254	69 677 776,835
Résultat d'exploitation		9 082 572,765	9 039 001,346	9 307 996,885	9 351 568,304
Charges Financières Nettes	24	8 744 154,821	8 744 154,821	8 722 082,012	8 722 082,012
Autres gains ordinaires	26	494 206,209	494 206,209	1 071 787,470	1 071 787,470
Autres pertes ordinaires	27	458 293,916	458 293,916	1 304 284,029	1 304 284,029
Résultat des activités ordinaires avant impôt		374 330,237	330 758,818	353 418,314	396 989,733
Impôts sur les Bénéfices	28	183 519,938	183 519,938	194 065,683	194 065,683
Résultat net de l'exercice		190 810,299	147 238,880	159 352,631	202 924,050

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE PROFORMA AU 31 DECEMBRE 2015

(exprimé en Dinars Tunisien)

DESIGNATION	NO TE S	PROFORMA		PROFORMA	
		31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation					
Résultat Net d'Impôt	29	190 810,299	147 238,880	159 352,631	202 924,050
Ajustements pour:					
+ Amortissements	30	1 343 104,468	1 386 675,887	1 585 138,152	1 541 566,733
+ Provisions	31	368 919,521	368 919,521	438 923,248	438 923,248
- Reprises sur Amortissements et provisions	32	73 507,109	73 507,109	256 563,557	256 563,557
Variation des :					
- *Stocks	33	20 889 178,835	20 889 178,835	13 070 234,420	13 070 234,420
- *Créances	34	-839 837,550	-839 837,550	-22 479 277,160	-22 479 277,160
- *Autres actifs	35	-2 180 011,647	-2 180 011,647	3 686 818,170	3 686 818,170
+ *Fournisseurs et autres dettes	36	6 197 867,689	6 197 867,689	-3 682 900,538	-3 682 900,538
- Autres Produits non encaissables	37	106 089,650	106 089,650	57 681,309	57 681,309
* Autres charges non décaissables	38	0,000	0,000	12 928,932	12 928,932
+ Intérêts sur emprunts	40	1 393 036,954	1 393 036,954	1 730 750,816	1 730 750,816
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-8 555 187,466	-8 555 187,466	5 652 172,945	5 652 172,945
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	43	883 799,336	883 799,336	2 135 433,813	2 135 433,813
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	44	92 000,000	92 000,000	128 999,395	128 999,395
- Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	45	603 312,397	603 312,397	282 825,270	282 825,270
+ Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	46	454 328,901	454 328,901	284 739,250	284 739,250
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-940 782,832	-940 782,832	-2 004 520,438	-2 004 520,438
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
+ Encaissements provenant des emprunts	47	2 975 342,164	2 975 342,164	435 812,750	435 812,750
- Remboursement d'emprunts	48	3 062 381,852	3 062 381,852	4 975 247,722	4 975 247,722
- Paiement d'intérêts sur emprunts	49	1 393 036,954	1 393 036,954	1 730 750,816	1 730 750,816
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-1 480 076,642	-1 480 076,642	-6 270 185,788	-6 270 185,788
Variation de trésorerie		-10 976 046,940	-10 976 046,940	-2 622 533,281	-2 622 533,281
Trésorerie au début de L'exercice	50	-41 030 305,011	-41 030 305,011	-38 407 771,730	-38 407 771,730
Trésorerie à la clôture de l'exercice	51	-52 006 351,951	-52 006 351,951	-41 030 305,011	-41 030 305,011

LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS PROFORMA AU 31 DECEMBRE 2015

I/ LE BILAN

1- Immobilisations Incorporelles

Eléments	Valeur Brute	Amort.	31/12/2015	31/12/2014
Logiciels	1 841 275,868	1 824 124,306	17 151,562	36 321,537
TOTAL	1 841 275,868	1 824 124,306	17 151,562	36 321,537

N.B/ Méthode d'amortissement appliquée est: Amortissement linéaire.

2-Immobilisations Corporelles

Eléments	PROFORMA BRUTE			PROFORMA NETTE			PROFORMA BRUTE			PROFORMA NETTE		
	Valeur Brute	Amort.	31/12/2015	Valeur Brute	Amort.	31/12/2015	31/12/2014	Valeur Brute	Amort.	31/12/2014		
Terrains nus	76 974,756		76 974,756	7 200 000,000		7 200 000,000	7 200 000,000	76 974,756		76 974,756		
Terrains Bâti	623 809,465		623 809,465	1 685 100,000		1 685 100,000	1 685 100,000	623 809,465		623 809,465		
Agencements Et Aménagements des Terrains	36 293,000	27 843,946	8 449,054	36 293,000	27 843,946	8 449,054	10 634,854	36 293,000	25 658,146	10 634,854		
Bâtiments Industriels	2 170 092,618	452 318,105	1 717 774,513	2 170 092,618	452 318,105	1 717 774,513	1 455 191,592	1 808 979,155	353 787,563	1 455 191,592		
Bâtiments Administratifs	3 421 032,263	1 166 714,442	2 254 317,821	4 292 460,647	1 602 549,666	2 689 910,981	2 862 823,981	3 318 514,120	934 854,718	2 383 659,402		
Installations Techniques	564 327,478	564 327,478	0,000	564 327,478	564 327,478	0,000	0,000	564 327,478	564 327,478	0,000		
Matériel Industriel	1 420 462,780	1 141 126,358	279 336,422	1 420 462,780	1 141 126,358	279 336,422	337 037,744	1 419 481,607	1 082 443,863	337 037,744		
Outillage Industriel	661 671,029	286 599,239	375 071,790	661 671,029	286 599,239	375 071,790	413 701,754	639 261,025	225 559,271	413 701,754		
Agencement Du Matériel Industriel	31 638,464	26 277,633	5 360,831	31 638,464	26 277,633	5 360,831	6 363,181	31 638,464	25 275,283	6 363,181		
Matériel Transport Biens	1 145 105,396	752 589,214	392 516,182	1 145 105,396	752 589,214	392 516,182	428 875,625	1 018 951,761	590 076,136	428 875,625		
Matériel Transport Personnes	1 763 433,231	1 213 993,799	549 439,432	1 763 433,231	1 213 993,799	549 439,432	585 045,339	1 937 651,128	1 352 605,789	585 045,339		
A.A.I Divers	1 716 606,141	1 286 920,698	429 685,443	1 716 606,141	1 286 920,698	429 685,443	440 388,471	1 655 207,817	1 214 819,346	440 388,471		
Equipement De Bureau	209 474,890	102 813,457	106 661,433	209 474,890	102 813,457	106 661,433	120 196,767	206 122,894	85 926,127	120 196,767		
Matériel informatique	1 130 547,656	899 604,966	230 942,690	1 130 547,656	899 604,966	230 942,690	263 679,251	1 087 430,960	823 751,709	263 679,251		
TOTAL	14 971 469,167	7 921 129,335	7 050 339,832	24 027 213,330	8 356 964,559	15 670 248,771	15 809 038,559	14 424 643,630	7 279 085,429	7 145 558,201		

N.B/ Méthode d'amortissement appliquée est: Amortissement linéaire.

3-Immobilisations Financières

Eléments	Valeur Brute	Provisions	31/12/2015	31/12/2014
Titres de Participations	13 343 918,318	59 900,000	13 284 018,318	13 255 018,318
Prêt Au Personnel	440 818,232		440 818,232	322 071,402
Dépôts	5 125,000		5 125,000	5 125,000
Cautionnements	72 074,499		72 074,499	70 837,833
TOTAL	13 861 936,049	59 900,000	13 802 036,049	13 653 052,553

3bis-Autres actifs non courants

Eléments	Valeur Brute	Résorp.	31/12/2015	31/12/2014
Charges à répartir	693 654,239	346 827,138	346 827,101	693 654,239

4-Stocks

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Matières Premières	1 699 908,996	2 015 416,996
Produits Finis	27 527 983,003	8 632 455,003
Marchandises	8 555 123,000	5 750 491,000
Pièces de Rechanges	2 034 467,833	2 529 940,998
TOTAL	39 817 482,832	18 928 303,997

5-Clients & Comptes rattachés

Eléments	Valeur Brute	Provisions	31/12/2015	31/12/2014
Clients	29 401 040,008	125 093,986	29 275 946,022	32 478 419,441
Clients-Effets à recevoir	3 703 510,223		3 703 510,223	2 112 904,872
Clients -Impayés et douteux	10 854 259,578	4 030 316,481	6 823 943,097	6 402 181,877
TOTAL	43 958 809,809	4 155 410,467	39 803 399,342	40 993 506,190

6-Autres Actifs Courants

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014
Avances & Acomptes au Personnel	262 802,835	262 802,835	205 457,513	205 457,513
T.V.A à Régulariser	0,000	0,000	7 671,489	7 671,489
Retenue à régulariser	0,000	0,000	10 002,923	10 002,923
Etat, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	1 342 573,522	1 407 966,961	5 304 536,524	5 239 143,085
Créances sur Cession d'Immobilisations	227 697,923	227 697,923	211 697,923	211 697,923
Débiteurs Divers	105 822,635	105 822,635	43 042,228	43 042,228
Produits a Recevoir	3 636 542,613	3 636 542,613	2 595 994,950	2 595 994,950
Compte d'attente à Régulariser Actif	94 686,554	94 686,554	96 734,988	96 734,988
Charges Constatées d'Avance	1 619 176,906	1 619 176,906	988 712,650	988 712,650
TOTAL	7 289 302,988	7 354 696,427	9 463 851,188	9 398 457,749

7-Placements & Autres Actifs Financiers

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Titres De Placement	20 000,000	20 000,000

8-Liquidités & Equivalents en Liquidités

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Chèques et Effets à l'Encaissement	2 706 056,477	3 191 698,929
Caisse	2 967,843	5 705,512
TOTAL	2 709 024,320	3 197 404,441

9-Capital Social

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Capital social	12 250 000,000	12 250 000,000

10- Réserves

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Réserve Légale	890 189,526	890 189,526

10bis-Prime d'émission

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Prime d'émission	8 720 223,625	8 720 223,625

11-Résultats Reportés

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014
Résultats Reportés	-10 646 272,099	-10 973 142,465	-11 132 495,096	-10 849 196,149

11bis-Résultats Reportés

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014
Réserve spéciale de Réévaluation	2 069 999,386	11 125 743,549	11 125 743,549	2 069 999,386

13-Emprunts

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Emprunt à long terme	19 611 714,070	20 187 930,504

14-Fournisseurs & Comptes rattachés

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Fournisseurs d'Exploitation	11 099 590,067	10 178 931,323
Fournisseurs Etrangers	3 201 606,491	963 747,967
Effets à Payer Exploitation	1 597 495,039	2 080 857,784
Fournisseurs d'exploitation- Factures Non Parvenues	1 206 547,274	299 720,843
Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	-4 285 497,234	-8 943 687,951
Emballages & Matériel à Rendre	-1 700,000	-1 700,000
TOTAL	12 818 041,637	4 577 869,966

15-Autres Passifs Courants

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Rémunérations Dues Au Personnel	131 918,563	98 851,064
Etat, Retenue sur Honoraires	38 719,296	32 424,368
Etat, Retenue à la Source sur Salaires	92 264,236	81 511,758
Etat, Retenue de 1.5% sur les marchés	110 574,718	830 330,025
Etat, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie a payer	13 080,000	17 400,000
Etat, Taxe pour la protection de l'environnement	210 775,225	150 475,952
Obligations Cautionnées	2 098 340,797	1 114 114,114
T.V.A à Payer	171 408,680	545 948,904
T.V.A à Régulariser	8 719,031	0,000
FO.DE.C	50 907,742	37 643,661
Etat, Droit à la consommation à Payer	31 079,628	24 680,044
Timbres Fiscaux	406,500	695,000
T.F.P	4 256,106	3 974,946
FO.PRO.LO.S	4 256,106	3 974,946
Dividendes a payer	0,000	313 690,688
C.N.S.S	220 095,016	201 058,761
C.A.V.I.S	13 847,659	8 143,644
Accidents de Travail	11 111,596	10 166,729
Créditeurs Divers	2 750 000,000	4 550 000,000
TOTAL	5 961 760,899	8 025 084,604

16-Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Financement De Stock	8 470 000,000	7 780 000,000
Financement en Devises	41 466 237,790	18 889 765,749
Avances sur factures	1 214 029,000	1 942 759,000
Découvert Mobilisé	159 648,722	3 277 000,000
Emprunt-Échéance à moins d'un an	4 253 720,412	3 743 523,943
Intérêts courus sur emprunt	503 702,538	579 479,478
Banques	2 921 758,221	11 778 705,225
TOTAL	58 989 096,683	47 991 233,395

III/ ETAT DE RESULTAT

17- Revenus

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Ventes	74 550 568,850	77 740 964,124
Travaux	605 072,260	1 081 088,338
Produits des Activités Connexes	194 534,404	207 292,677
TOTAL	75 350 175,514	79 029 345,139

18- Variation Produits Finis

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Variation Produits Finis & Encours	-18 895 528,000	-6 949 235,000
TOTAL	-18 895 528,000	-6 949 235,000

19-Achats Marchandises

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Achats Marchandises	20 396 186,988	42 210 536,786
Variation Stock Marchandises	-2 804 632,000	-3 934 912,000
TOTAL	17 591 554,988	38 275 624,786

20-Achats d'Approvisionnement Consommés

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Achats Matières Premières Etrangères	42 556 985,085	24 041 619,868
Achats Matières Premières locales	1 266 336,135	781 212,545
Frais sur Achats	8 801 969,433	4 405 898,079
Achats Matières & Fournitures Consommables	547 573,284	376 286,764
Variation des stocks de Matières Premières	315 508,000	-1 610 664,000
Variation des stocks Pièces de Rechanges	495 473,165	-575 423,420
Autres Achats non Stockés de Matières & Fournitures	576 080,503	571 140,990
TOTAL	54 559 925,605	27 990 070,826

21-Charges de Personnel

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Salaires & Compléments de Salaires	3 362 474,347	3 172 653,506
Charges Sociales Légales	691 057,699	613 357,698
Autres Charges de personnel & Autres Charges Sociales	78 200,581	48 608,318
TOTAL	4 131 732,627	3 834 619,522

22-Dotations aux Comptes d'Amortissements & Provisions

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles	19 169,975	19 169,975	28 298,530	28 298,530
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	977 107,355	1 020 678,774	1 012 175,184	968 603,765
Dotations aux résorptions des charges à répartir	346 827,138	346 827,138	544 664,438	544 664,438
Dotations Aux Provisions pour Dépréciation des Créances douteuses	368 919,521	368 919,521	438 923,248	438 923,248
TOTAL	1 712 023,989	1 755 595,408	2 024 061,400	1 980 489,981

23-Autres Charges d'Exploitation

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Charges Locatives	853 546,265	951 242,235
Entretien & Réparations	897 977,715	751 492,647
Primes d'Assurances	381 715,187	389 475,144
Etudes & Recherches & Divers Services Extérieurs	387 558,814	183 167,825
Personnel Extérieur à L'Entreprise	1 704 572,239	1 229 109,237
Rémunérations d'Intermédiaires & Honoraires	646 930,296	791 153,885
Publicité, Publications, Relations Publiques	1 706 387,996	1 615 999,627
Transports de Biens & Transports Collectifs du personnel	1 104 300,092	913 715,029
Déplacements, Missions & Réceptions	621 222,376	352 689,456
Frais Postaux & Frais de Télécommunications	351 466,211	262 938,578
Services Bancaires & Assimilés	928 212,040	792 964,362
Impôts, Taxes & Versements Assimilés	241 540,105	298 189,625
Transfert de charge	-2 657 535,796	-3 985 930,930
TOTAL	7 167 893,540	4 546 206,720

24-Charges Financières

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Charges D'intérêt	6 598 448,852	6 097 652,728
Pertes de Change	2 915 789,974	3 429 990,534
TOTAL	9 514 238,826	9 527 643,262

25-Produits Financiers

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Autres Produits Financiers	768 081,818	617 777,464
Gains de Change	2 002,187	187 783,786
TOTAL	770 084,005	805 561,250

26-Autres Gains Ordinaires

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Gains Exceptionnels	314 609,450	757 542,604
Produits sur cessions d'immobilisations	106 089,650	57 681,309
Reprise sur Provisions Pour risques et charges	0,000	150 000,000
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	18 650,223	106 563,557
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	54 856,886	0,000
TOTAL	494 206,209	1 071 787,470

27-Autres Pertes Ordinaires

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Pertes Exceptionnelles	458 293,916	1 291 355,097
Pertes sur cessions d'immobilisations	0,000	12 928,932
TOTAL	458 293,916	1 304 284,029

28-Impôts sur les bénéfices

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Impôts sur les bénéfices	183 519,938	194 065,683
TOTAL	183 519,938	194 065,683

III/ ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

29- Résultat Net d'Impôt

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014
Résultat Net d'Impôt	190 810,299	147 238,880	159 352,631	202 924,050
TOTAL	190 810,299	147 238,880	159 352,631	202 924,050

30-Amortissements

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Incorporelles	19 169,975	19 169,975	28 298,530	28 298,530
Dotations Aux Amortissements des Immobilisations Corporelles	977 107,355	1 020 678,774	1 012 175,184	968 603,765
Dotations aux résorptions des charges à répartir	346 827,138	346 827,138	544 664,438	544 664,438
TOTAL	1 343 104,468	1 386 675,887	1 585 138,152	1 541 566,733

31-Provisions

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Dotations aux Provisions pour Dépréciation Des Créances Douteuses	368 919,521	438 923,248
TOTAL	368 919,521	438 923,248

32-Reprises sur Amortissement et Provisions

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Reprise sur Provisions Sur Créances Douteuses	18 650,223	106 563,557
Reprise sur Provisions Pour risques et charges	0,000	150 000,000
Reprise sur Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	54 856,886	0,000
TOTAL	73 507,109	256 563,557

33-Variation des Stocks

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Variation des stocks de Matières Premières	-315 508,000	1 610 664,000
Variation des stocks de Pièces de Rechange	-495 473,165	575 423,420
Variation Stock Marchandises	2 804 632,000	3 934 912,000
Variation Produits Finis & Encours	18 895 528,000	6 949 235,000
TOTAL	20 889 178,835	13 070 234,420

34-Variation des créances

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Variation Clients	-3 200 304,095	-24 663 312,822
Variation Clients-Effets à recevoir	1 590 605,351	-45 655,290
Variation Clients-Impayés	769 861,194	2 229 690,952
TOTAL	-839 837,550	-22 479 277,160

35-Variation Autres Actifs

Eléments	PROFORMA		PROFORMA	
	31/12/2015	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2014
Variation Avances & Acomptes au Personnel	57 345,322	57 345,322	27 568,071	27 568,071
Variation T.V.A à Régulariser	-7 671,489	-7 671,489	-11 866,610	-11 866,610
Variation Retenue à Régulariser	-10 002,923	-10 002,923	10 002,923	10 002,923
Variation Etat, Impôts sur les Bénéfices à Reporter	-3 896 569,563	-3 896 569,563	1 594 627,865	1 594 627,865
Variation Créances sur Cession d'immobilisations	16 000,000	16 000,000	-63 499,395	-63 499,395
Variation Débiteurs Divers	7 923,521	7 923,521	43 042,232	43 042,232
Variation Produits à Recevoir	1 040 547,663	1 040 547,663	1 916 109,815	1 916 109,815
Variation Compte d'Attente à Régulariser Actif	-2 048,434	-2 048,434	-11 042,427	-11 042,427
Variation Charges Constatées d'Avance	630 464,256	630 464,256	118 376,301	118 376,301
Créances sur cession d'immobilisations	-16 000,000	-16 000,000	63 499,395	63 499,395
TOTAL	-2 180 011,647	-2 180 011,647	3 686 818,170	3 686 818,170

36-Variation Fournisseurs & Autres Dettes

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Variation Fournisseurs d'exploitation Débiteurs	4 658 190,717	-8 122 169,641
Variation Fournisseurs d'exploitation Factures Non Parvenues	906 826,431	-124 811,360
Variation Effets à Payer	-483 362,745	786 969,136
Variation Fournisseurs Etrangers	2 237 858,524	114 804,209
Variation Fournisseurs Locaux	920 658,744	3 517 106,884
Reclassement Fournisseurs d'Immobilisations à Court terme en Fournisseurs d 'Exploitation	21 019,723	-15 564,584
Variation Rémunérations Dues Au Personnel	33 067,499	2 153,739
Variation Etat, Retenue sur Honoraires	6 294,928	-12 856,461
Variation Etat, Retenue à la Source	10 752,478	23 371,820
Variation Etat, Retenue de 1.5% sur les marchés	-719 755,307	554 121,976
Variation Etat, Taxe au profit du système de maîtrise de l'énergie	-4 320,000	7 350,000
Variation Etat, Taxe pour la protection de l'environnement	60 299,273	-145 929,043
Variation, TVA à Payer	-374 540,224	-1 974 829,129
Variation T.V.A à Régulariser	8 719,031	0,000
Variation Obligations Cautionnées	984 226,683	-469 714,798
Variation FO.DE.C	13 264,081	-48 944,904
Variation Droit à la consommation	6 399,584	-2 415,793
Variation Timbres Fiscaux	-288,500	-26,200
Variation FO.PRO.LO.S	281,160	565,854
Variation T.F.P	281,160	565,854
Variation tantièmes a payer	0,000	-100 894,302
Variation C.N.S.S	19 036,255	9 407,741
Variation C.A.V.I.S	5 704,015	-4 247,007
Accidents de Travail	944,867	464,287
Variation Charges à Payer	0,000	-300 000,000
Variation Dividendes à payer	-313 690,688	0,000
Variation Assurance Groupe	0,000	-25 000,000
Créditeurs Divers	-1 800 000,000	2 650 000,000
Produits Constatés d'Avance	0,000	-2 378,816
TOTAL	6 197 867,689	-3 682 900,538

37-Autres Produits non encaissables

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Produits sur cessions d'immobilisations	106 089,650	57 681,309
TOTAL	106 089,650	57 681,309

38-Autres charges non décaissables

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Pertes sur cessions d'immobilisations	0,000	12 928,932
TOTAL	0,000	12 928,932

40-Intérêts sur Emprunts

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur Emprunts	1 393 036,954	1 730 750,816

43-Décaissements Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Corporelles & Incorporelles

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Variation Immobilisations Corporelles & Incorporelles	546 825,537	961 134,161
Variation immobilisations en cours	0,000	-11 974,978
Variation des Charges à Répartir	0,000	1 040 481,415
Cession Matériel de Transport (Valeur brute)	336 973,799	145 793,215
TOTAL	883 799,336	2 135 433,813

44-Encaissements Provenant de la Cession d'Immobilisations Corporelles & Incorporelles

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Cession Matériel de Transport (Valeur Cession)	108 000,000	65 500,000
Créances sur cession d'immobilisations	-16 000,000	63 499,395
TOTAL	92 000,000	128 999,395

45-Décaissements Provenant de l'Acquisition d'Immobilisations Financières

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Variation titres de participations	29 000,000	0,000
Décaissements provenant des Prêts au Personnel	531 846,465	277 825,270
Décaissements provenant des Cautionnements	42 465,932	5 000,000
TOTAL	603 312,397	282 825,270

46-Encaissements Provenant de la Cession d'Immobilisations Financières

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Encaissements provenant des Prêts au Personnel	413 099,635	278 739,250
Encaissements provenant des Remboursements des Cautionnements	41 229,266	6 000,000
TOTAL	454 328,901	284 739,250

47-Encaissements Provenant des emprunts

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Encaissements provenant des emprunts	2 975 342,164	435 812,750
TOTAL	2 975 342,164	435 812,750

48-Remboursement d'Emprunts

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Remboursement Fournisseurs d'Immobilisations	363 595,074	364 548,015
Remboursement Principal Emprunt	2 698 786,778	4 610 699,707
TOTAL	3 062 381,852	4 975 247,722

49-Paiement d'Intérêts sur Emprunts

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur Emprunts	1 393 036,954	1 730 750,816

50-Trésorerie au début de L'Exercice

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Titres de Placements	20 000,000	20 000,000
Liquidités & Equivalents en Liquidités	3 197 404,441	3 474 120,421
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-47 991 233,395	-46 512 591,858
Emprunt-Échéance à moins d'un an	3 743 523,943	4 610 699,707
TOTAL	-41 030 305,011	-38 407 771,730

51-Trésorerie à la Clôture de l'Exercice

Eléments	31/12/2015	31/12/2014
Titres de Placements	20 000,000	20 000,000
Liquidités & Equivalents en Liquidités	2 709 024,320	3 197 404,441
Concours Bancaires & Autres Passifs Financiers	-58 989 096,683	-47 991 233,395
Emprunt-Échéance à moins d'un an	4 253 720,412	3 743 523,943
TOTAL	-52 006 351,951	-41 030 305,011

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mesdames et Messieurs les Actionnaires;

Suite à votre demande et en notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à la vérification des états financiers proforma de votre société « Electrostar SA » arrêtés au 31 décembre 2015 et faisant apparaître :

Un total net du bilan de 110 855 564 DT

Et un résultat bénéficiaire de 190 810 DT

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes d'administration de la société,

Nos travaux de contrôle ont été effectués dans le but de formuler un avis sur les retraitements effectués au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces retraitements sont liés à :

- La réévaluation de l'immeuble sis à El Kram, de l'immeuble sis à Sidi Fathallah et du terrain situé à BirMchergua, opérée au cours de l'exercice 2005. Cette opération a dégagé une plus-value de 6 132 996 DT constatée dans le compte « Réserve spéciale de Réévaluation » ;
- La correction de la valeur réévaluée de l'immeuble sis à Sidi Fathallah de 208 586 DT effectuée au cours de l'exercice 2007 ;
- La réévaluation du terrain situé à Birmchergua opérée au cours de l'exercice 2010. Cette opération a dégagé une plus-value de 2 714 162 DT constatée dans le compte « Réserve spéciale de Réévaluation ».

Ces retraitements ont affecté les postes suivants :

- Au niveau des bilans :

Eléments	Exercice 2015	Exercice 2014
Immobilisations corporelles	- 9 055 744	- 9 055 744
Amortissements	-435 835	-392 264
Autres actifs courants	-65 393	-65 393
Résultats reportés	326 870	283 299
Réserves spéciales de réévaluation	-9 055 744	-9 055 744

- Au niveau des états de résultat :

Eléments	Exercice 2015	Exercice 2014
Dotations aux comptes d'amortissements	43 571	43 571

Nous vous rappelons que l'immeuble Kallel ayant fait l'objet de réévaluation au cours de l'exercice 2005, a été cédé au cours de l'exercice 2007 pour une valeur de 4 932 714 DT. Cette opération a généré un profit de 2 424 438 DT. Un montant de 354 439 DT représentant la plus-value par rapport à la valeur réévaluée a été constatée dans le résultat de l'exercice 2007. Le montant de 2 069 999 DT déjà constaté dans le compte « Réserves Spéciales de Réévaluation » y figure encore.

Compte tenu de ce qui précède nous vous informons que nous n'avons pas d'objection quant aux retraitements effectués par votre société « Electrostar SA » au niveau de la présentation des états financiers proforma arrêtés au 31 décembre 2015.

Tunis, le 19 avril 2016

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bedoui Business & Consulting

Besma Bedoui

Société Management & Audit Services

Mehdi Masmoudi

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 3 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mme Sonia KETARI LOUZIR et Mr Karim DEROUICHE.

BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(En Milliers de Dinars)

		31/12/2015	31/12/2014 retraité	31/12/2014
<u>ACTIF</u>				
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	64 413	119 550	119 550
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	77 960	154 651	154 651
Créances sur la clientèle	3	2 381 519	2 293 655	2 293 655
Portefeuille -titre commercial	4	794	1 864	1 864
Portefeuille d'investissement (*)	5	312 151	195 690	190 586
Valeurs immobilisées	6	46 180	44 816	44 816
Autres actifs	7	47 563	32 349	32 349
TOTAL ACTIF		2 930 580	2 842 575	2 837 471
<u>PASSIF</u>				
Banque Centrale et CCP	8	25 009	139 026	139 026
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	188 512	133 321	133 321
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	1 958 169	2 018 524	2 018 524
Emprunts et Ressources spéciales	11	274 541	109 935	109 935
Autres passifs (*)	12	194 230	164 284	160 590
TOTAL PASSIF		2 640 461	2 565 090	2 561 396
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
Capital		100 008	100 008	100 008
Réserves		156 622	138 623	138 623
Autres capitaux propres		143	226	226
Modification comptable (*)		1 410	(11 006)	(13 445)
Résultat en instance d'affectation		-	20 427	20 427
Résultat de l'exercice		31 936	29 207	30 236
TOTAL CAPITAUX PROPRES (*)	13	290 119	277 485	276 075
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 930 580	2 842 575	2 837 471

(*) Les données de l'exercice 2014 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité (voir note 3.9).

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(En Milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	14	668 927	712 421
Crédits documentaires	15	252 516	387 961
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		921 443	1 100 382
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	16	183 042	256 794
Engagements sur titres (<i>Participations non libérées</i>)	17	27	27
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		183 069	256 821
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	18	1 763 331	1 821 933
Engagements reçus d'autres établissements		-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		1 763 331	1 821 933

ETAT DE RESULTAT

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015
(En Milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité	Exercice 2014
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts et revenus assimilés	19	161 020	157 456	157 456
Commissions	20	43 731	42 829	42 829
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21	13 020	11 880	11 880
Revenus du portefeuille d'investissement (*)	22	16 733	9 555	7 418
Total produits d'exploitation bancaire		234 504	221 720	219 583
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts encourus et charges assimilées	23	(69 687)	(66 017)	(66 017)
Commissions encourues(*)		(4 424)	(3 619)	(3 096)
Total charges d'exploitation bancaire		(74 111)	(69 636)	(69 113)
PRODUIT NET BANCAIRE		160 393	152084	150 470
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(5 873)	(10 310)	(10 310)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	199	(215)	(215)
Autres produits d'exploitation		2 813	2 900	2 900
Frais de personnel		(73 347)	(68 108)	(68 108)
Charges générales d'exploitation	26	(28 481)	(24 747)	(24 747)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	6	(7 839)	(9 595)	(9 595)
RESULTAT D'EXPLOITATION		47 865	42009	40 395
Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires	27	181	(228)	(228)
Impôts sur les sociétés (*)	28	(16 110)	(12 574)	(9 931)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		31 936	29207	30 236
Solde en gain/ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		31 936	29207	30 236
Effets des modifications comptables (*)		1 410	3200	761
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		33 346	32 407	30 997
RESULTAT PAR ACTION AVANT MODIFICATION COMPTABLE (DT)	29	1,597	1,460	1,512

(*) Les données de l'exercice 2014 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité (voir note 3.9).

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
 PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015
 (En milliers de Dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		214 875	211 806
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(75 539)	(69 737)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		2 664	(2 948)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(118)	72
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(95 409)	(172 744)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		(59 536)	110 868
Titres de placement / Titres de transaction		1 070	850
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(85 182)	(58 745)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		4244	9 998
Impôts sur les sociétés		(12 601)	(8 162)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(105 532)	21 258
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		12 190	6 506
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(113 553)	(42 970)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(9 022)	(8 066)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(110 385)	(44 530)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Augmentation / diminution ressources spéciales		164 284	(5 313)
Dividendes versés		(19 221)	-
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement		145063	(5 313)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(70 854)	(28 585)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(3 832)	24 753
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	30	(74 686)	(3 832)

1. Présentation de la Banque

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **100 007 645** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50,085% par BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% au 31/12/2015	% au 31/12/2014	Evolution
Actionnaires Tunisiens	701	9 953 611	49 768 055	49,764	49,764	0,000
<u>Personnes Morales</u>	<u>35</u>	<u>162 767</u>	<u>813 835</u>	<u>0,814</u>	<u>0,836</u>	<u>-0,022</u>
Assurances	8	40 427	202 135	0,202	0,209	-0,006
SICAV	3	3 645	18 225	0,018	0,018	0,000
SICAF	4	42 946	214 730	0,215	0,222	-0,007
SICAR	0	0	0	0,000	0,000	0,000
FCP	0	0	0	0,000	0,008	-0,008
Autres Personnes Morales	20	75 749	378 745	0,379	0,380	-0,001
<u>Personnes Physiques</u>	<u>617</u>	<u>1 321 758</u>	<u>6 608 790</u>	<u>6,608</u>	<u>7,504</u>	<u>-0,895</u>
M.Med Rached CHEBIL	1	139 552	697 760	0,698	0,828	-0,130
M.Abdessalem BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491	0,491	0,000
M. BOURICHA Abdelaziz	1	73 970	369 850	0,370	-	-
Mme ABDELMOULA Cherifa	1	67 195	335 975	0,336	-	-
Autres Personnes Physiques	613	942 907	4 714 535	4,714	5,802	-1,09
<u>Groupes et Familles</u>	<u>49</u>	<u>8 450 332</u>	<u>42 251 660</u>	<u>42,248</u>	<u>41,329</u>	<u>0,919</u>
***Groupe TAMARZISTE	6	2 334 963	11 674 815	11,674	11,047	0,627
PERSONNES PHYSIQUES	4	117 736	588 680	0,589	0,589	0,000
LE PNEU	1	385 104	1 925 520	1,925	1,925	0,000
MENNINX HOLDING	1	1 832 123	9 160 615	9,160	8,533	0,627
***Famille SELLAMI	11	1 717 415	8 587 075	8,586	8,431	0,155
PERSONNES PHYSIQUES	7	993 628	4 968 140	4,968	5,180	-0,212
STRAMICA	1	470 328	2 351 640	2,351	2,064	0,287
STIB	1	95 955	479 775	0,480	0,480	0,000
CNT	1	151 701	758 505	0,758	0,678	0,080
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029	0,029	0,000
***Htiers SADOK BEN SEDRINE	11	1 166 425	5 832 125	5,832	5,786	0,045
PERSONNES PHYSIQUES	11	1 166 425	5 832 125	5,832	5,786	0,045
***Groupe Mohamed RIAHI	4	1 011 236	5 056 180	5,056	5,050	0,006
PERSONNES PHYSIQUES	1	792 411	3 962 055	3,962	3,962	0,000
DELTA FINANCES	1	131 866	659 330	0,659	0,659	0,000
DELTA PROJETS	1	61 444	307 220	0,307	0,301	0,006
Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% au 31/12/2015	% au 31/12/2014	Evolution
ALPHA GTI CROISSANCE	1	25 515	127 575	0,128	0,128	0,000
***Famille BOURICHA	6	966 092	4 830 460	4,830	4,713	0,117
PERSONNES PHYSIQUES	5	953 421	4 767 105	4,767	4,675	0,092
AMATAB	1	12 671	63 355	0,063	0,038	0,025

***Mr Saâd HAJ KHELIFA	2	518 626	2 593 130	2,593	2,578	0,014
PERSONNES PHYSIQUES	1	450 772	2 253 860	2,254	2,239	0,014
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339	0,339	0,000
***Famille JEMAA BEN SEDRINE	4	459 741	2 298 705	2,299	2,344	-0,045
PERSONNES PHYSIQUES	4	459 741	2 298 705	2,299	2,344	-0,045
***Famille BOUAOUADJA	5	275 834	1 379 170	1,379	1,379	0,000
PERSONNES PHYSIQUES	5	275 834	1 379 170	1,379	1,379	0,000
<u>Actions non créées</u>	-	<u>18 754</u>	<u>93 770</u>	<u>0,094</u>	<u>0,095</u>	<u>-0,001</u>
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		18 754	93 770	0,094	0,095	-0,001
Actionnaires Etrangers	46	10 047 918	50 239 590	50,236	50,236	0,000
<u>Personnes Morales non résidentes</u>	<u>1</u>	<u>10 017 766</u>	<u>50 088 830</u>	<u>50,085</u>	<u>50,085</u>	<u>0,000</u>
BNP PARIBAS BDDI PARTICIPATIONS	1	10 017 766	50 088 830	50,085	50,085	0,000
<u>Personnes Physiques non résidentes</u>	<u>45</u>	<u>30 152</u>	<u>150 760</u>	<u>0,151</u>	<u>0,151</u>	<u>0,000</u>
Personnes physiques non résidentes	45	30 152	150 760	0,151	0,151	0,000
TOTAL	<u>747</u>	<u>20 001 529</u>	<u>100 007 645</u>	<u>100,000</u>	<u>100%</u>	

2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours.

Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

Avant 2008, la banque enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'entrée en vigueur, à partir du premier janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;
- les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

b- Provision collective

En application de la circulaire n° 2012-20 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision supplémentaire de 1 364 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2015.

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2015, à 11 006 KTND.

c- Provision additionnelle

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Son effet sur l'exercice 2015 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 1 924 KTND et d'une reprise sur provisions de 875 KTND.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2015, s'élève à 17 260KTND.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période. Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable et les filiales que ne sont pas intégrées globalement)
- d) Parts dans les entreprises liées : ce sont les parts détenues par la banque dans la société mère et les filiales intégrées globalement.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :
 - une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire conformément aux taux ci-après indiqués.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Fonds de commerce	5%
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20%
Matériel de bureau	20%
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2015 à 9 981KTND.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évolué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Les provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

3.9 MODIFICATIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice 2015 il a été procédé à la revue des montants des différences de change latentes générées par la position de change à terme calculés pour les besoins de détermination du résultat imposable, ainsi que leurs correctes prises en compte dans le décompte fiscal. Cette revue a permis d'identifier une insuffisance de charge d'impôt sur les sociétés sur les exercices antérieurs de 2 442KTND.

Par ailleurs, et suite à l'obtention d'informations relatives aux revenus provenant de fonds gérés qui se rattachent à une période s'étalant sur plusieurs exercices, la banque a procédé courant 2015 à la comptabilisation desdits revenus. La part relative aux exercices antérieurs, nets d'impôt et de commissions de gestion, s'élève à 3 852KTND.

Les ajustements ont été imputés en augmentation des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2015 pour un montant net d'impôt de 1 410KTND.

Pour des besoins de comparabilité, les données de l'exercice 2014 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation des capitaux propres dudit exercice de 2 439 KTND ainsi que les rubriques « Revenus du portefeuille d'investissement », « Commissions encourues », « Impôts sur les sociétés », « Portefeuille d'investissement » et « Autres passifs ».

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1 Actifs

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2015 un montant de 64.413KTND contre 119.550 KTND au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Caisse	20 968	20 968
Comptes ordinaires BCT	43 445	98 582
	64 413	119 550

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2015 un montant de 77.960KTND contre 154.651KTND au 31 décembre 2014 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Banque Centrale de Tunisie	-	11 727
Banque de dépôt (1)	4000	-
Banques non-résidentes (2)	70 458	136 644
Organismes financiers spécialisés (3)	3 461	6 125
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires (4)	41	155
	77 960	154 651

(1) Cette rubrique enregistre les prêts ou placements de la banque, en Dinars ou en devises auprès de la Banque Centrale de Tunisie.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque de dépôt	4 000	-	-	-	4 000
Banques non résidentes	41 908	28 550	-	-	70 458
Organismes financiers	406	1260	1795	-	3 461
<i>Org. Distribution de crédits</i>	<i>406</i>	<i>1 260</i>	<i>1 795</i>	-	<i>3 461</i>
Créances rattachées	41	-	-	-	41
	46 355	29 810	1 795	-	77 960

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
(1) BANQUES DE DEPOT				
<i>Prêts</i>	<i>4 000</i>	-	-	<i>4 000</i>
Total Banques de dépôt	4 000	-	-	4 000
(2) BANQUES NON RESIDENTES				

Comptes Nostri	13 424	-	1 052	14 476
Comptes LORO	1060	-	16	1 076
Total comptes ordinaires	14 484	-	1 068	15 552
Prêts	54 906	-	-	54 906
Total Banques non résidentes	69 390	-	1 068	70 458
(3) ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
prêts	-	-	3 461	3 461
Total Etablissements financiers	-	-	3 461	3 461
(4) CREANCES RATTACHEES				
Créances rattachées sur comptes nostri			41	41
Total Créances rattachés	-	-	41	41

Note 3– Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 2.381.519 KTND au 31 décembre 2015 contre 2.293.655KTND au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Portefeuille escompte	1	2 131 941	2 048 852
<i>dont Activité leasing</i>		<i>141 685</i>	<i>121 711</i>
Comptes débiteurs de la clientèle	2	144 352	137 608
Crédits sur ressources spéciales	3	57 026	67 852
Autres crédits à la clientèle	4	206 857	191 971
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		6 163	6 953
Total brut		2 546 339	2 453 236
Agios réservés classes 2, 3&4		(15 021)	(14 163)
Provisions individuelles		(138 793)	(135 776)
<i>dont provisions additionnelles</i>		<i>(17 260)</i>	<i>(16 211)</i>
Provision collective		(11 006)	(9 642)
Total des provisions	5	(149 799)	(145 418)
TOTAL NET	6	2 381 519	2 293 655

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 206.857KTND contre un solde de 191.971KTND au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Créances douteuses	165 310	159 350
Valeurs impayées	32 255	21 991
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	6 838	7 709
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise	(i) 2 454	2 921
	<u>206 857</u>	<u>191 971</u>

- (i) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2014	145 418
Dotations sur provisions individuelles	10 496
<i>dont provisions additionnelles</i>	1 924
Dotations sur provision collective	1 364
Reprises sur provision	(i) (7 479)
Provisions au 31 décembre 2015	149 799

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit :

Reprises sur les créances douteuses	6 502
<i>Dont provisions additionnelles</i>	875
Reprises sur créances radiées	977
	7 479

La ventilation des créances par maturité se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois] 3mois -1 an]]1 an -5 ans]	> 5 ans	Total
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	144 352	-	-	-	144 352
<i>Crédits sur ressources ordinaires</i>	533 494	313 565	792 755	350 442	1 990 256
<i>Créances sur crédit-bail</i>	14 432	37 754	89 672	1 827	141 685
<i>Avances sur comptes à terme et bons de caisse</i>	665	1749	40	-	2 454
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>	6 173	10 832	36 663	14 184	57 026
<i>Créances Impayés</i>	32 255	-	-	-	32 255
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	172 148	-	-	-	172 148
<i>Créances rattachées aux comptes de la clientèle</i>	6 163	-	-	-	6 163
Total	873 537	351 924	870 754	357 021	2 546 339
Agios Réservés sur créances douteuses					-15 021
Provisions Individuelles					-138 793
Provision collective					-11 006
Total créances nettes d'agios et de provisions					2 381 519

(6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille au 31 décembre 2015 comme suit :

LIBELLE	31/12/2015	31/12/2014
Engagement total créances classées C0 et C1	2 355 923	2 279 198
Engagement total des créances classées C2, C3 et C4	190 416	174 038
Engagement Total Brut	2 546 339	2 453 236
Agios réservés sur créances classées	(15 021)	(14 163)
Créances clientèle nettes d'agios réservés	2 531 318	2 439 073
Total provisions individuelles	(138 793)	(135 776)
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	2 392 525	2 303 297
Provision collective	(11 006)	(9 642)
Total des engagements nets d'agios et de provisions	2 381 519	2 293 655

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon la classification se présente au 31 décembre 2015 comme suit :

LIBELLE	31/12/2015	31/12/2014
Engagement total créances Bilan classées C0 et C1	2 355 923	2 279 198
Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1	408 167	436 405
Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4	190 416	174 038
Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4	3 686	4 492
Engagement Total Brut	2 958 192	2 894 133
Total Agios réservés sur créances classées	(15 021)	(14 163)
Créances clientèle nettes d'agios réservés	2 943 171	2 879 970
Provisions individuelles Bilan	(138 793)	(135 776)
Provisions individuelles Hors Bilan	(1 572)	(2 248)
Total provisions individuelles	(140365)	(138 024)
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	2 802 806	2 741 946
Provision collective	(11 006)	(9 642)
Total des engagements nets d'agios et des provisions	2 791 800	2 732 304

Note 4- Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2015 un montant de 794KTND contre 1.864KTND au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Titres de placement à revenu variable	794	794
Bons de trésor assimilés BTA	-	1 053
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	-	17
Total	794	1 864

Note 5 – Portefeuille d’investissement

La valeur du portefeuille d’investissement s’élève au 31 décembre 2015 à 312.151KTND contre 195.690KTND au 31 décembre 2014 et s’analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
		Retraité	
Titres de participation (i)	32 930	17 858	17 858
Parts dans les entreprises liées (ii)	9 024	12 088	12 088
Titres d’investissement	260 690	158 081	158 081
Titres en Portage	67	1 133	1 133
Créances rattachées aux titres d’investissement	13 288	9 563	4 459
Total brut	315 999	198 723	193 619
Provision pour dépréciations de titres	(3 848)	(3 033)	(3 033)
Total Net (iii)	312 151	195 690	190586

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison sociale	Valeur comptable au 31.12.2015 (en KTND)
EPAC COMMUNICATION	30
SEDAT	115
SIDCO-SICAR	1 648
DEMURGER	120
AST	197
TAPARURA (SEACNVS)	150
SIMAC	5
IDE	3
GENIE CLIMATIQUE	1
HUILE DE MORNAG	13
EL KANAOUET	128
COTUNACE	100
SICAB	100
SOTUPILE	63
BOWDEN	5
STCT	7
FRDCM	23
TDS 'TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR'	150
SABA	5 000
Sidi Othmane	3 780
Yasmine	6 220
SCHNEIDER	72
Jinene	10 000
Saouef	3 000
Tazoghane	2 000
	32 930

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l’UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

(iii) Le tableau des mouvements sur titres et provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brut 31/12/2014	Créances rattachées 2014 retraité	Total au 31/12/14 retraité	Acquisition/ Régularisation	Cession / Rétrocession	Valeur Brute 31.12.15	Créances rattachées 2015	Total au 31/12/15	Provision 2014	Dotation 2015	Reprise 2015	Cumul Provision 2015	VCF 31.12.15
Titres d'investissement	112 439	3 568	116 007	107 433	(4 824)	215 048	9 336	224 384	-	-	-	-	224 384
Emprunts National	20 000	654	20 654	-	-	20 000	656	20 656	-	-	-	-	20 656
Titres de participations	17 858	-	17 858	15 072	-	32 930	-	32 930	1 867	12	-	1 879	31 051
Parts dans les entreprises liées	12 088	-	12 088	30	(3 094)	9 024	-	9 024	352	76	(11)	417	8 607
SICAR fonds gérés	25 642	5 104	30 746	-	-	25 642	3 285	28 927	814	738	-	1 552	27 375
Participation en rétrocessions	1 133	237	1 370	3	(1 069)	67	11	78	-	-	-	-	78
Total	189 160	9 563	198 723	122 538	(8 987)	302 711	13 288	315 999	3 033	826	(11)	3 848	312 151

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 46.180KTND au 31 décembre 2015 contre 44.816KTND au 31 décembre 2014 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Valeurs brutes en début de période	158 146	166 208
Acquisitions	9248	7 732
Cessions/Apurements/Corrections inventaire	(1 457)	(15 794)
Valeurs brutes en fin de période	165 937	158 146
Amortissements	(119 757)	(113 330)
Valeurs nettes en fin de période	46 180	44 816

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées suite à la prise en compte des résultats de l'inventaire physique des immobilisations et au rapprochement avec le système de gestion au cours de l'exercice 2015 se présente comme suit :

LIBELLE	Val. Brute au 31/12/14	Acquisition	Cession / Régul Inventaire	Reclas-sements	Val. Brute au 31/12/15	Amort au 31/12/14	Dotation 2015	Cession / Régul Inventaire	TotAmort 2015	V. Nette au 31/12/2015
Immobilisations Incorporelle	41 744	1 402	0	229	43 375	-39 970	-1 665	0	-41 635	1 740
Agencements et aménagements	36 918	747	-22	0	37 643	-26 624	-2 279	16	-28 887	8 756
Immobilisations d'exploitation	27 793	0	0	0	27 793	-17 874	-1 228	0	-19 102	8 691
Immobilisations hors exploitation	783	0	0	0	783	-414	-34	0	-448	335
Terrain	5 803	0	0	0	5 803	0	0	0	0	5 803
Matériel de Transport	2 330	263	-674	0	1 919	-1 652	-302	674	-1 280	639
Fonds de Commerce	1 076	0	0	0	1 076	-490	-46	0	-536	540
Mobilier et Matériels	31 330	2 224	-754	170	32 970	-26 306	-2 285	723	-27 868	5 101
Immobilisations en cours	10 369	4 612	-6	-399	14 576	0	0	0	0	14 576
Total	158 146	9 248	-1 457	0	165 937	-113 330	-7 839	1 413	-119 757	46 180

Note 7 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 47.563KTND au 31 décembre 2015 contre 32.349KTND au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Débiteurs divers	(i)	37 277	24 613
Comptes de régularisation	(ii)	8 087	6 668
Comptes de Stock		166	151
Créances prises en charge par l'Etat		1 218	1 330
Charges à répartir		224	81
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	1 053	-
		48 025	32 843
Provisions sur autres actifs		(462)	(494)
		47 563	32 349

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Prêts et avances au personnel	20 030	15 067
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	371	369
Retenue à la source	67	24
Autres débiteurs divers	16 809	9 153
	37 277	24 613

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	824	405
Produits à recevoir	6 199	4 773
Compensation reçue	544	296
Débits à régulariser et divers	520	1 194
	8 087	6 668

(iii) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Portefeuille encaissement	175 333	-
Comptes exigibles après encaissement	(174 280)	-
	1 053	-

4.2 Passifs

Note 8 – Banque centrale et CCP

Le solde de ce poste a atteint 25.009KTND au 31 décembre 2015 contre 139.026 KTND au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	25 000	139 000
Dettes rattachées	9	26
	<u>25 009</u>	<u>139 026</u>

Note 9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Le solde de ce poste a atteint 188.512KTND au 31 décembre 2015 contre 133.321 KTND au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Banques de dépôt (i)	92 500	44 941
Banques non-résidentes (ii)	96 057	87 812
Organismes financiers spécialisés (iii)	212	330
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	(257)	238
	<u>188 512</u>	<u>133 321</u>

(i) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>Banques de dépôts</u>		
Emprunts au jour le jour et à terme	92 500	44 941
	<u>92 500</u>	<u>44 941</u>

(ii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>Banques non résidentes installées à l'étranger</u>		
Comptes ordinaires	6 546	8 248
Emprunts au jour le jour et à terme	89 511	79 564
	<u>96 057</u>	<u>87 812</u>

(iii) L'analyse de ce compte se présente comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>Organismes financiers spécialisés</u>		
Comptes ordinaires	209	280
Emprunt	3	50
	<u>212</u>	<u>330</u>

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
ETABLISSEMENTS BANCAIRES				
BANQUES DE DEPOT				
Emprunt	-	-	92500	92500
<i>Total banque de dépôt</i>			92500	92500
BANQUES NON RESIDENTES				
Comptes Nostri	259	-	97	356
Comptes LORO	6 168	-	22	6 190
<i>Total comptes ordinaires</i>	6 427	-	119	6 546
<i>Emprunts</i>	89 511	-	-	89 511
Total Banques non résidentes	95 938	-	119	96 057
ETABLISSEMENTS FINANCIERS				
Avoir en compte	-	-	210	210
Emprunts	2	-	-	2
Total Etablissements financiers	2	-	210	212
CREANCES RATTACHEES				
Créances rattachées sur emprunts	(257)	-	-	(257)
Total Créances rattachés	(257)	-	-	(257)

Note 10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1.958.169KTND au 31 décembre 2015 contre un solde de 2.018.524KTND au 31 décembre 2014. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Comptes à vue	(i)	1 075 620	1 068 280
Comptes d'épargne	(ii)	572 223	544 994
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	197 272	223 016
DAT/BC échus non remboursés (*)		4 240	-
Autres sommes dues à la clientèle		21 613	63 714
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	86 000	116 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		1 201	2 020
		<u>1 958 169</u>	<u>2 018 524</u>

(*) Le montant des Dépôts A Terme et des Bons de Caisse échus non remboursés s'élève au 31 décembre 2014 à 6.414 KTND. Il a été présenté à hauteur de 4.719 KTND au niveau de la rubrique "Comptes à vue" et à hauteur de 1.695 KTND au niveau de la rubrique "Comptes d'épargne".

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1 an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes à vue	1075 620				1 075 620
Comptes d'épargne	572 223				572 223
CAT/BC et autres produits financiers	87 442	92 199	17 631		197 272
DAT/BC échus non remboursés	4 240				4 240
Autres sommes dues à la clientèle	21 613				21 613
Certificats de dépôt et bons de trésor souscrits par la clientèle	79 500	6 500			86 000
Dettes rattachées	1 201				1 201
	1 841 839	98 699	17 631	-	1 958 169

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Compagnies d'assurances	12 085	14 107
Entreprises publiques	91 477	131 698
Autres clientèles commerciales	336 118	336 583
Comptes de non-résidents	329 363	295 089
Clients particuliers	306 577	290 803
	1 075 620	1 068 280

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	491 576	468 043
Comptes d'épargne investissement		90	361
Comptes d'épargne logement		60 384	44 760
Autres	(b)	20 173	31 830
		572 223	544 994

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit de différents types de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Bons de caisse	87 574	87 959
Dépôts à terme	91 545	98 789
Placements en devises	18 153	36 268
	197 272	223 016

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Entreprises étatiques	23 500	11 500
Assurance	-	500
Sociétés privées	62 500	104 500
	86 000	116 500

Note 11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 274.541KTND au 31 décembre 2015 contre un solde de 109.935 KTND au 31 décembre 2014. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Emprunt Obligataire	46 300	30 000
Ressources Etatiques	4 853	4 997
FOPRODI	211	211
FONAPRA	4 642	4 786
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	39 960	47 947
Ligne PROPARCO	1 087	1 650
Lignes CFD	38 873	46 297
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	9 600	8 000
Ligne BAD BCT	6 000	5 000
Fond BNPP	66 286	-
Ligne BERD	88 725	-
Autres fonds extérieurs	10 369	11 865
Ligne Italienne	1 935	2 091
Ligne FODEP	13	12
Ligne Espagnole	2 983	3 580
Ligne BEI	2 485	2 869
Ligne K F W	115	472
Encours FADES	256	259
Ligne NATIXIS	2 582	2 582
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 683	1 361
Total Emprunts et Ressources Spéciales	274 541	109 935

Note 12 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 194.230KTND au 31 décembre 2015 contre un solde de 164.284KTND au 31 décembre 2014. Il s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
			retraité	
Provisions	(1)	21 739	21 732	21 732
Comptes de régularisation	(2)	63 098	46 853	45 610
Créditeurs divers		109 393	89 217	86 766
Comptes exigibles après encaissement	(3)	-	6 482	6 482
		194 230	164 284	160 590

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	1 572	2 248
Provisions pour risques et charges	10 186	10 399
Provisions pour charges de retraites	9 981	9 085
	21 739	21 732

(2) Le compte de régularisation s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2014</u>
Charges à payer	27 930	27 376	26 133
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	388	348	348
Crédits à régulariser et divers	34 780	19 129	19 129
	63 098	46 853	45 610

(3) Le solde du compte s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Comptes exigibles après encaissement	-	146 543
Portefeuille encaissement	-	(140 061)
	-	6 482

4.3 Capitaux propres

Note 13 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 100.008 KTND composé de 20.001.529 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2015 à 290.119KTND

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Réserves réinvest. exonéré	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Modifications comptables	Total
Capitaux Propres au 31-12-2014	100 008	7 967	26 392	23 983	80 281	226	20 427	30 236	(13 445)	276 075
Effet des modifications comptables									1 410	1 410
Capitaux Propres au 31-12-2014 retraités	100 008	7 967	26 392	23 983	80 281	226	20 427	30 236	(12 035)	277 485
Affectations décidées au titre de 2013 par l'AGO du 05/02/2015		1 021	(513)	10 048	(9 555)		(20 427)		14 206	(5 220)
Capitaux propres au 31-12-2014 retraités, avant affectations au titre de 2014	100 008	8 988	25 879	34 031	70 726	226	-	30 236	2 171	272 265
Réserves à régime spécial			(626)		626					-
Réserves Facultatives					14 950			(14 189)	(761)	-
Réserves légales		1 012						(1 012)		-
Report à nouveau						(2)		2		-
Réserves spéciale réinvestissement				15 037				(15 037)		-
Distribution dividendes					(14 001)					(14 001)
Capitaux Propres au 31-12-2014 après affectations au titre de 2014 décidées par l'AGO du 06 Juin 2015	100 008	10 000	25 253	49 068	72 301	224	-	-	1 410	258 264
Subvention d'investissement						(81)				(81)
Résultat au 31-12-2015								31 936		31 936
Solde au 31-12-2015	100 008	10 000	25 253	49 068	72 301	143	-	31 936	1 410	290 119

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisaient, avant affectation du résultat, au 31 décembre 2013, la somme de 159 354 KTND. Compte tenu de l'affectation des résultats des exercices antérieurs, ce montant est de 125 927 KTND au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

31 décembre 2015	Montant
Réserves légales	8 988
Prime d'émission	30 606
Réserves pour réinvestissement exonéré	34 031
Réserves à régime spéciale	25 253
Autres réserves (statutaires, facultatives...)	27 049
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi des Finances n°2013-54 portant sur la loi des finances pour la gestion de l'année 2014.	125 927

4.4 Engagements hors bilan

Note 14 – Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2015 un montant de 668.927KTND contre un solde de 712.421 KTND au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	491 722	528 339
Etablissements bancaires	491 722	528 339
En faveur de la clientèle	177 205	184 082
Cautions fiscales	22 902	19 921
Cautions pour marchés	90 802	88 196
<i>En devises</i>	<i>14 701</i>	<i>5 695</i>
<i>En dinars</i>	<i>76 101</i>	<i>82 501</i>
Cautions douanières	20 703	22 066
Cautions diverses	37 378	45 433
<i>En devises</i>	<i>26 956</i>	<i>28 051</i>
<i>En dinars</i>	<i>10 422</i>	<i>17 382</i>
Obligations cautionnées	5 420	8 466
	<hr/> 668 927	<hr/> 712 421

Note 15 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 252.516KTND au 31 décembre 2015 contre un solde de 387.961 KTND au 31 décembre 2014. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	15 857	132 778
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	236 659	255 183
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	187 432	205 040
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	49 227	50 143
	252 516	387 961

Note 16 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2015 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 183.042KTND contre 256.794 KTND au 31 décembre 2014.

Note 17 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	27	27

Note 18 – Garanties reçues

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	198 536	236 049
Garanties reçues des banques	657 631	776 207
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	-
<i>Garanties reçues des banques non –résidentes</i>	657 631	776 207
Nantissement titres	81 325	82 252
Garanties reçues de la clientèle	825 839	727 425
	1 763 331	1 821 933

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentent les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2015 comme suit :

Achat au comptant	37 522 KTND
Vente au comptant	39 858 KTND

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2014 comme suit :

Achat à terme	143 210KTND
Vente à terme	52 845KTND

4.5 Etat de résultat

Note 19 - Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 161.020KTND au 31 décembre 2015 contre un solde de 157.456 KTND au 31 décembre 2014.

Ce poste s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	817	1 573
Produits sur opérations de crédit	(ii)	148 300	140 606
Revenus assimilés	(iii)	11 903	15 277
		<u>161 020</u>	<u>157 456</u>

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Marché Monétaire au jour le jour	544	467
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	189	451
Marché Monétaire en devises	12	562
Autres	72	93
	<u>817</u>	<u>1 573</u>

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	121 678	114 928
Comptes courants débiteurs	12 787	13 215
Leasing	11 615	9 652
Crédits sur ressources extérieures	2 064	2 809
Créances douteuses ou litigieuses	156	2
	<u>148 300</u>	<u>140 606</u>

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	5 591	6 629
Commissions de découverts	2 469	1 810
Commissions sur billets de trésorerie	94	146
Report-Déport	3 454	6 315
Autres intérêts assimilés	295	377
	<u>11 903</u>	<u>15 277</u>

Note 20 - Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 43.731KTND au 31 décembre 2015 contre un solde de 42.829 KTND au 31 décembre 2014. Ce solde se détaille comme suit :

<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
--------------------------	--------------------------

Commissions prélevées sur les opérations bancaires	34 431	35 268
Commissions de tenues de comptes	4 369	2 738
Commission sur opération de change manuel	290	362
Autres commissions	4 641	4 461
	43 731	42 829

Note 21 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 13.020KTND au 31 décembre 2015 contre un solde de 11.880 KTND au 31 décembre 2014. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	(7)	78
Gains/Pertes sur opération BTA-BTC	4	(2)
Gains de change	35 077	37 689
Perte de change	(22 054)	(25 885)
	13 020	11 880

Note 22 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2015 un montant de 16.733KTND contre 9.555KTND au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2014</u>
		<u>retraité</u>	
Revenus nets sur portefeuilles titres d'investissement	14 331	8 148	6 011
<i>dont Intérêts sur BTA</i>	<i>11 046</i>	<i>6 011</i>	<i>6 011</i>
Intérêts sur Emprunt National	1230	654	654
Dividendes sur portefeuille titres de participation	1101	676	676
Intérêts sur titres en portages	71	77	77
	16 733	9 555	7 418

Note 23 - Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 69.687KTND au 31 décembre 2015 contre un solde de 66.017 KTND au 31 décembre 2014.

Ce solde s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire		6 309	6 931
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(i)	48 672	48 702
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs		8 911	4 092
Charges assimilées		5 795	6 292
		69 687	66 017

(i) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dépôts à vue		9 962	10 425
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers		10 786	11 566
Comptes d'épargne		19 072	17 423
Certificats de dépôts		8 852	9 288
		48 672	48 702

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.873KTND au 31 décembre 2015 contre un solde de 10.310 KTND au 31 décembre 2014. Ce solde s'analyse comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dotations aux provisions	(i)	13 932	19 643
<i>dont provisions additionnelles</i>		1 924	1 252
Reprises de provisions	(ii)	(9 575)	(10 855)
<i>dont provisions additionnelles</i>		(875)	(648)
Pertes / créances irrécouvrables couvertes par provision		24	7
Pertes / créances irrécouvrables non couvertes par provision		488	194
Créances radiées		1 005	1 415
Récupération sur créances radiées		(1)	(94)
		5 873	10 310

(i) Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)		10 496	13 925
<i>dont provisions additionnelles</i>		1 924	1 252
Dotations aux provisions individuelles (Hors Bilan)		21	-
Dotations à la provision collective		1 364	2 165
Dotations aux provisions pour risques et charges		1 155	2 017
Dotations aux provisions pour charge de retraite		896	1 536
		13 932	19 643

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées en 2015 se détaillent ainsi :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Reprises de provisions sur les créances douteuses (Bilan)		7 479	7 969
<i>dont provisions additionnelles</i>		875	648

Reprises de provisions sur les créances douteuses (Hors Bilan)	696	1 829
Reprises de provisions pour risques et charges	1 368	1 057
Reprise de provisions sur autres actifs	32	-
	9 575	10 855

Note 25 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à (-199)KTND au 31 décembre 2015 contre un solde de 215 KTND au 31 décembre 2014. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Etalement Prime / Titres d'investissement	(999)	(476)
Dotations aux provisions	826	923
Reprises de provisions	(11)	(97)
Plus ou moins-value de cession sur titres d'investissement	(15)	(135)
	(199)	215

Note 26 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 28.481KTND au 31 décembre 2015 contre un solde de 24.747 KTND au 31 décembre 2014. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Impôts et taxes	1 083	1 828
Travaux, fournitures et services extérieurs	15 925	12 123
Transport et déplacement	1 038	833
Frais divers de gestion	9 349	9 734
Autres charges d'exploitation	1 086	229
	28 481	24 747

Note 27 - Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 181KTND au 31 décembre 2015 contre (-228) KTND au 31 décembre 2014. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Plus-value de cession d'immobilisations	214	75
Autres pertes ordinaires	(33)	(303)
	181	(228)

Note 28 – Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2015 totalise 16.110KTND et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	48 046
Réintégrations	25 105
Déductions (dont provisions)	(23 123)
Réinvestissements exonérés	4 000
Résultat fiscal	46 029
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	16 110

29 - Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u> <u>Retraité</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultat net attribuable aux actionnaires	31 936	29207	30 236
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Actions émises durant la période	-	-	-
Résultat de base par action (en DT)	1,597	1,460	1,512

Etat de flux de trésorerie

Note 30 - Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2015, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de -74 686KTND et se détaillent comme suit :

Rubrique	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Caisse	20 968	20 968
Banque Centrale (comptes ordinaires)	43 445	98 582
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	15 552	46 714
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	-	11 727
Banque de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	4 000	-
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	54 906	89 930
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(92 500)	(44 941)
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(25 000)	(139 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(6 546)	(8 248)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(89 511)	(79 564)
	<u>(74 686)</u>	<u>(3 832)</u>

Note 31 – Transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se présentent comme suit :

A- Opérations avec le GROUPE BNP Paribas

La banque a conclu avec des sociétés du Groupe BNP Paribas des contrats portant sur la fourniture des prestations d'assistance informatique, d'assistance technique, de développement de logiciels et la fourniture d'applications informatiques. Une convention d'amendement desdits contrats qui a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 29 décembre 2014, a été signée par l'UBCI et la société mère BNPPARIBAS en date du 30 décembre 2014. Cette convention a plafonné l'impact financier des charges (hors Immobilisations) se rattachant à ces contrats au titre d'un exercice donné à 2,5% du Produit Net Bancaire de l'exercice précédent.

Par ailleurs, la banque a fait recours au Groupe BNP Paribas pour l'obtention de garanties pour la couverture de certains engagements de l'UBCI.

A ce titre, le montant total des dépenses enregistrées au cours de l'exercice 2015 s'élève à 4.666 KTND qui se détaille ainsi :

- Prestations d'assistance informatique : 3.762 KTND ;
- Acquisition d'immobilisations incorporelles : 525 KTND ;
- Commissions sur Garanties émises : 379 KTND.

1° - Prestations d'assistance informatique

Désignation	Description	Charge effective KDT	Fournisseur
Atlas 2	Noyau comptable	632	BNPP
Unikix	Licence de l'émulateur (Atlas2)	14	BNPP
Atlas 2	Serveur	100	BNPP
Connexis Cash	Outil cash management	373	BNPP
Connexis Trade	Outil opérations import/export	217	BNPP
Ivision	Outil commerce extérieur	179	BNPP
BNPiNet	Application permettant la consultation et la réalisation de transactions via Internet	68	BNPP
Swift Sibes	Outil de gestion des flux SWIFT	35	BNPP
SUN	Outil de lutte contre le financement du terrorisme et contre le blanchiment	29	BNPP
Shine	Outil de lutte contre le blanchiment - Contrôle des flux SWIFT	29	BNPP
Kondor +	Outil de back-office salle de marché	187	BNPP
APCE/APCP	Outil de gestion des dossiers de crédit pour la clientèle Entreprise et Professionnel	28	BNPP
SearchSpace	Outil de lutte contre le blanchiment	150	BNPP
Vinci	Outil de gestion des immobilisations, achats et frais généraux	109	BNPP
Confirming	Outil mis à disposition de la clientèle corporate pour la gestion de leurs créances	40	BNPP
MIB	Outil de gestion de la plateforme de relations clients	67	BNPP
Liens WinKoala	Liaisons téléinformatiques internationales	540	BNPP
Maintenance Boitiers Riverbed	Boitier pour la décompression des données	63	BNPP
Maintenance Boitiers Infoblox	Boitier pour l'adressage dynamique	9	BNPP
Maintenance Firewall	Sécurisation des flux avec nos partenaires externes	58	BNPP
Maintenance Boitiers Internet	Maintenance des logiciels installés sur les Firewall Extranet, IBO et Proxy Internet	32	BNPP
Cobol Microfocus	Licence	87	BNPP
Oracle	Licence	76	BNPP
Oracle Siebel	Licence	25	BNPP
Business Object	Licence	61	BNPP
SAP	Licence	26	BNPP
Maintenance BDSI	Demandes d'actions formulées par l'UBCI pour intervention sur les applicatifs	526	BDSI
TOTAL KTND		3 762	

2. Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès du groupe BNPPARIBAS

Désignation	Description	Valeur Brute KDT	Fournisseur
Prestations BDSI	Développements informatiques des applicatifs	160	BDSI
Autres applications	Licences Microsoft 295KDT; BNPINet 70KDT	365	BNPP
TOTAL KTND		525	

3. Garanties émises par BNPPARIBAS :

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture de certains engagements tout au long de l'année. Ces garanties sont rémunérées au taux de 0.2% l'an.

La charge liée au titre de 2015 est de 379KTND.

B- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV et UTP SICAF. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu des commissions pour un total de 1 282 KTND. Par ailleurs, UBCI Finance a facturé un montant hors taxes de 30KTND à l'UBCI pour l'établissement de la notice d'information et le suivi de l'émission de l'emprunt obligataire subordonné d'un montant de 16,3MTND.

Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2015 s'élève à 35 KTND.

C-Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation :

L'UBCI a recours depuis 2011 à une société de transport de fonds « Tunisie Sécurité » dans laquelle l'administrateur « Meninx Holding » du Groupe TAMARZISTE est actionnaire. A ce titre la charge relative à l'exercice 2015 s'élève à 929 KTND.

D-Engagements des parties liées :

Les engagements des parties liées envers la banque se présentent au 31 décembre 2015 comme suit :

Groupe	Engagements au 31/12/2015
Groupe SELLAMI	23 587
Groupe RIAHI	5 278
Groupe BOURICHA	138
Groupe TAMARZISTE	21
Total des Engagements des parties liées	29 024

E-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil d'Administration au titre des trois premiers mois de l'année s'élève à 74 KTND. Le Président du Conseil bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant. La charge totale au cours de l'exercice 2015 s'élève à 85 KTND.

- La rémunération brute de l'Administrateur Directeur Général s'élève à 300 KTND. Suivant son contrat, l'Administrateur Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2015 s'élève à 723 KTND.
- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint, au titre de l'exercice 2015 s'élève à 155 KTND dont une rémunération variable de 30 KTND. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2015 s'élève à 203 KTND.

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale au cours de l'exercice 2015 s'élève à 543 KTND, y compris la rémunération des administrateurs membres permanents des comités.

Note 32 – Passifs éventuels

l'UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification, auxquels l'administration fiscale a répondu en date du 17 Juin 2015.

En application des dispositions de l'article 44 bis du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses observations en rapport avec les éléments de réponse présentés par les services de l'administration fiscale.

A la date d'arrêté des présents états financiers, l'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations. Les discussions sont toujours en cours avec l'administration fiscale. Les redressements en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7.000 KTND.

Note 33 – Evènements postérieur à la date de clôture

Les états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 03 Mai 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015**

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'UBCI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 03 Mai 2016, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **290.119 KDT**, un résultat bénéficiaire de l'exercice après modifications comptables de **33.346 KDT** ainsi qu'une trésorerie négative de fin de période de **74.686 KDT**.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observation

4.1. Passif relatif au contrôle fiscal

Ainsi qu'il est indiqué dans la note 32 « Passifs éventuels », l'UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification, auxquels l'administration fiscale a répondu en date du 17 Juin 2015.

En application des dispositions de l'article 44 bis du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses observations en rapport avec les éléments de réponse présentés par les services de l'administration fiscale.

L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.

La banque a constitué, en 2013, une provision forfaitaire de 7.000 KDT en couverture du risque associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

4.2. Modifications comptables

Comme il est indiqué au niveau de la note 3.9 « Modifications comptables », il a été procédé à la revue des montants des différences de change latentes générées par la position de change à terme calculés pour les besoins de détermination du résultat imposable, ainsi que leurs correctes prises en compte dans le décompte fiscal. Cette revue a permis d'identifier une insuffisance de charge d'impôt sur les sociétés sur les exercices antérieurs pour un montant de 2 442 KDT.

Par ailleurs, et suite à l'obtention d'informations relatives aux revenus provenant de fonds gérés qui se rattachent à une période s'étalant sur plusieurs exercices, la banque a procédé courant 2015 à la comptabilisation desdits revenus. La part relative aux exercices antérieurs, nets d'impôt et de commissions de gestion, s'élève à 3 852 KDT.

Les ajustements ont été imputés en augmentation des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2015 pour un montant net d'impôt de 1 410 KDT.

Pour des besoins de comparabilité, les données de l'exercice 2014 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation des capitaux propres dudit exercice pour un montant de 2 439 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.
- Nous avons également dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que notre examen n'a pas mis en évidence des insuffisances de contrôle majeures.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 03 mai 2016

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Sonia KETARI LOUZIR

Karim DEROUICHE

**Rapport spécial des commissaires aux comptes établi
en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux
établissements de crédit et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des
sociétés commerciales**

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions conclues avec des parties liées ne faisant pas partie du groupe BNP PARIBAS

A.1. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2015

Votre Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2015 a approuvé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales. Ces conventions qui ont continué à produire leurs effets en 2015, se détaillent ainsi :

I. Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

1. La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, ALYSSA SICAV, UBCI Univers actions, SALAMBO SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA, conformément aux conditions suivantes :

Société	Taux de détention	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	19,88%	0,1% Actifs net TTC	0,9% Actifs net TTC	13 KDT
Alyssa SICAV	2,19%	0,1% Actifs net TTC	0,595% Actifs net TTC	1 176 KDT
UBCI Univers SICAV	17,26%	0,1% Actifs net TTC	0,9% Actifs net TTC	22 KDT
Salambo SICAV	57,23%	0,1% Actifs net TTC	0,665% Actif net TTC	6 KDT
UTP SICAF	42,41%	0,5% Actifs net TTC	0,5% Actifs net TTC	35 KDT

Ainsi, la rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 1 252 KDT en 2015.

2. Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées s'élève, au titre de l'exercice 2015, à 35 KDT.

II. Opérations et conventions conclues avec les autres parties liées

L'UBCI a conclu en date du 20 septembre 2011, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société TUNISIE SECURITE, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction d'année en année. Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs. Les charges supportées par la banque en 2015, au titre de ce contrat, s'élèvent à 929 KDT.

A.2. Opérations et conventions conclues en 2015

1. La banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de sa filiale UBCI FCP-CEA, moyennant une commission de dépôt de 0,1% de l'actif net TTC et une commission de distribution de 1,5% de l'actif net TTC.

La rémunération perçue par la banque au titre de cette convention s'élève à 30 KDT en 2015.

2. La filiale de la banque UBCI Finance a procédé, en 2015, à l'établissement de la notice d'information et au suivi de l'émission de l'emprunt obligataire subordonné par l'UBCI pour un montant de 16,3 MDT.

La rémunération perçue par UBCI Finance, à ce titre, s'élève à 30 KDT hors taxes.

B. Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS

En vertu de la convention portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés, conclue le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, ainsi que les charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles, ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les états financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

Ainsi, les prestations de services rendues par les entités du groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions préalablement approuvées et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avoirs au titre de l'exercice 2015 en vue de respecter la limite sus-visée, totalisent 3 762 KDT et sont présentées au point 1 ci-dessous.

1. Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 29 Mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 Octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;
- les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'applications ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 (hormis le contrat d'application Client First qui a été conclu en 2015 titre 1.16.) et qui se présentent comme suit :

1.1. Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « Corebanking system » ATLAS 2 – V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance évolutive de l'application ATLAS d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Aucune charge à ce titre n'a été supportée par la banque en 2015.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2015, s'élève à 1 328 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 696 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 632 KDT.

En outre, le contrat d'application prévoit la facturation annuelle à titre de production informatique centralisée consistant à la location par BNP PARIBAS du serveur de test ATLAS 2, hébergé à Paris, pour un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 211 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 111 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 100 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2015 s'élève à 30 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 16 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 14 KDT.

1.2. Contrat d'application SEARCH SPACE

L'UBCI a conclu en date du 22 janvier 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le blanchiment d'argent SEARCH SPACE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères, tels que le nombre de comptes et le nombre de mouvements cumulés.

A ce titre, le montant facturé en 2015 s'élève à 314 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 165 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 150 KDT.

1.3. Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé notamment en fonction du nombre de clients Connexis Cash et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2015, s'élève à 785 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 411 KDT, et ce, conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 373 KDT.

1.4. Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2015, s'élève à 161 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 84 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 77 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, à titre de production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2015, s'élève à 68 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 36 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 32 KDT.

1.5. Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au

titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS notamment le nombre de clients bénéficiaires.

Le montant facturé en 2015, s'élève à 456 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 239 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 217 KDT.

1.6. Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé en 2015, s'élève à 376 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 197 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 179 KDT.

1.7. Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2015, s'élève à 61 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 32 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 29 KDT.

1.8. Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2015, s'élève à 61 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 32 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 29 KDT.

1.9. Contrat d'application KONDOR

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à

disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de licences et révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 393 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 206 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 187 KDT.

1.10. Contrat d'application APCE/APCP

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles Entreprise et Professionnel APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la mise à disposition et de la maintenance, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 59 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 31 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 28 KDT.

1.11. Contrat d'application SWIFT SIBES

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2015, s'élève à 74 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 39 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 35 KDT.

1.12. Contrat d'application INFOCENTRE

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

1.13. Contrat d'application BNPINET

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 142 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 75 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 68 KDT.

1.14. Contrat d'application CONFIRMING

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle Grandes Entreprises un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 85 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 45 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 40 KDT.

1.15. Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit également la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant forfaitaire fixe.

Le montant facturé à ce titre en 2015, s'élève à 141 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 74 KDT conformément à la convention d'amendement signée par l'UBCI et BNP Paribas en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2015 s'élève à 67 KDT.

1.16. Contrat d'application CLIENT FIRST

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2015, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « CLIENT FIRST » permettant aux chargés de la clientèle de documenter un certain nombre d'informations relatives à leurs clients. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni le 19 Novembre 2015.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application, d'un montant déterminé en fonction du nombre des utilisateurs de la licence. En cas de changement majeur de la version de l'application installé chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat.

Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016. De ce fait, aucune charge n'est comptabilisée à ce titre en 2015.

2. Contrat de service Scan Chèques Client

L'UBCI a conclu en date du 11 décembre 2015, un contrat avec la société BNP PARIBAS qui définit les obligations respectives des parties dans la mise en place d'un service de scannérisation des chèques et de reporting électronique destiné aux clients corporate de l'UBCI. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni le 19 Novembre 2015.

Selon les termes du contrat, la banque s'engage à mettre en place ce service avant le 31 décembre 2016 et de proposer l'offre à ses clients pendant une durée minimale de deux ans à compter de la date de mise en place.

Une facture correspondant au montant total de la prestation, soit 130 KDT, sera émise par l'UBCI au nom de BNP PARIBAS Fortis Cash Management, une fois la mise en service effectuée.

3. Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS

3.1. Maintenance de logiciels

Au cours de l'exercice 2015, le groupe BNP PARIBAS a refacturé à l'UBCI des prestations de maintenance de logiciels acquis par le groupe pour le compte de la banque se détaillant comme suit :

- Licence ORACLE (Licence groupe BNP) pour un montant de 101 KDT ;
- Licence COBOL et Mircofocus (Licence Groupe BNP) pour un montant de 87 KDT ;
- Licence VINCI-AP/VINCI-AM (SAP) pour un montant de 26 KDT ;
- Outil BUSINESS OBJECT pour un montant de 61 KDT ;

Ainsi, le montant total facturé au titre de l'exercice 2015 s'élève à 275 KDT.

3.2. Maintenance matériel informatique

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS NET LIMITED les opérations et les contrats de missions suivants :

3.2.1. Contrat WIN FIREWALL

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de fourniture et de maintenance de FIREWALL d'une durée de 3 ans, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. Le montant total facturé en 2015, au titre des prestations de maintenance de matériel et de logiciel, s'élève à 32 KDT.

3.2.2. Contrat GLOBAL TELECOMS INFOBLOX

L'UBCI a conclu, en date du 28 juin 2012, un contrat de maintenance de boitiers INFOBLOX pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2012 et demeurant en vigueur en 2015. Le montant facturé à ce titre, en 2015, s'élève à 9 KDT.

3.2.3. Contrat INETG

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2012, un contrat de maintenance des logiciels installés sur les FIREWALL pour une durée d'un an, avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012 et demeurant en vigueur en 2015. Le montant facturé à ce titre, en 2015, s'élève à 58 KDT.

3.2.4. Prestations de maintenance de boitiers

En 2015, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des prestations de maintenance de Boitiers Riverbed pour un montant de 63 KDT.

3.3. Redevances de télécommunication

En 2015, la BNP PARIBAS NET LIMITED a facturé à l'UBCI des redevances au titre des liaisons télé-informatiques internationales avec le groupe BNP PARIBAS. Le montant total desdites redevances s'élève à 540 KDT.

4. Acquisition d'immobilisations incorporelles

4.1. En 2015, BNP PARIBAS PROCURMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant de 295 KDT au titre de licences MICROSOFT.

4.2. En exécution du contrat d'application BNPINET, BNP PARIBAS a procédé en 2015, à la facturation de prestations de production informatique centralisée pour un montant de 70 KDT, déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients et de connexions à ce service.

5. Contrat de prestation de services informatiques conclu avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application. Ce contrat cadre est conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 30 janvier 2012, un contrat d'application portant sur les prestations de services à fournir par la BDSI pour la gestion de son domaine applicatif standard et spécifique, notamment les demandes d'actions, d'assistance et de formation ainsi que la gestion des incidents et des tables de production...etc.

Les prestations de la BDSI sont facturées trimestriellement en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 228 EURO hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel » et de 761 EURO hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées, à ce titre, par la BDSI au titre de 2015, totalisent 686 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 526 KDT,
- Frais de développement informatique : 160 KDT.

6. Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, un contrat d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;
- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2015.

C. Garanties émises par BNP PARIBAS

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements des groupes POULINA, CHAABOUNI, BAYAHI, l'Office des céréales et la société La Rose Blanche. L'encours desdites garanties s'élève, au 31 décembre 2015, à 172,5 millions de dinars. Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. Les charges supportées par la banque au titre de ces garanties en 2015, s'élèvent à 379 KDT.

D. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le conseil d'administration se détaillent, pour l'exercice 2015, comme suit :
 - La rémunération brute du Président du Conseil d'Administration se rattachant à l'exercice 2015 s'élève à 74 KDT dont 8 KDT à titre d'indemnité. Cette rémunération a été perçue au titre des trois premiers mois de l'année. Le Président du Conseil bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de carburant et d'assurance groupe. La charge totale supportée par la banque, à ce titre, au cours de l'exercice 2015 s'élève à 85 KDT, dont 2 KDT de charges fiscales.

- La rémunération de l'administrateur Directeur Général de la banque est déterminée selon les termes de son contrat. Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations du 20 janvier 2015, le Conseil d'Administration du 04 février 2015 a décidé de porter sa rémunération brute à 300 KDT.

La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. Elle a mis à sa disposition également un logement de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité y afférents et des frais d'entretien. En outre, la banque a pris en charge les frais de scolarité de ses enfants et les billets d'avion pour un voyage. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2015 s'élève à 723 KDT, dont 256 KDT de charges fiscales et sociales.

- Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations du 20 janvier 2015, le Conseil d'Administration du 04 février 2015 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint. Sur proposition du Comité de Nominations et de Rémunérations du 02 avril 2015, le Conseil d'Administration du 07 mai 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général Adjoint un salaire annuel brut de 130 KDT, une rémunération variable dont le montant pour la première année ne pourra être inférieur à 30 KDT et de mettre à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant dans la limite de 5 KDT par an.

La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2015 s'élève à 203 KDT, dont 42 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge totale comptabilisée au cours de l'exercice 2015, s'élève à 543 KDT.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en Dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du Conseil d'Administration (y compris le PCA et le DG)	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2015	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2015
Avantages à CT	85	0	723	0	203	30	543	543
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres avantages à LT	0	0	0	0	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements en actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	85	0	723	0	203	30	543	543

Tunis, le 03 Mai 2016

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

Sonia KETARI LOUZIR

FINOR

Karim DEROUICHE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mr Cherif BEN ZINA & Mr Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI.

BILAN CONSOLIDE (Montants en dinars)

ACTIFS	Note	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations incorporelles		2 427 071	2 126 070
<i>Amortissement des immobilisations incorporelles</i>		(1 596 722)	(1 223 427)
Ecarts d'acquisition		20 571 783	0
<i>Amortissement écart d'acquisition</i>		(2 057 178)	0
Immobilisations incorporelles en cours		75 243	450
Total des immobilisations incorporelles	N° 1	19 420 198	903 093
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations corporelles		126 233 507	108 504 142
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>		(46 506 558)	(39 439 352)
Immobilisations corporelles en cours		2 104 531	2 662 424
Total des immobilisations corporelles	N° 2	81 831 479	71 727 214
<i>Immobilisations financières</i>			
Immobilisations financières		27 197 270	13 218 717
<i>Provisions sur immobilisations financières</i>		(601 839)	(1 334 560)
Total des immobilisations financières	N° 3	26 595 430	11 884 157
Autres actifs non courants	N° 4	1 160 186	2 787
Actifs d'impôts différés		796 727	760 342
Total des autres actifs non courants		1 956 913	763 129
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		129 804 020	85 277 594
ACTIFS COURANTS			
Stocks	N° 5	77 754 430	36 668 862
<i>Provisions pour dépréciation des stocks</i>		(1 575 547)	(1 056 164)
Clients et comptes rattachés	N° 6	38 459 346	26 880 447
<i>Provisions pour dépréciation des comptes clients</i>		(8 605 667)	(8 322 459)
Autres actifs courants	N° 7	29 233 960	58 997 835
<i>Provisions pour dépréciation des autres actifs courants</i>		(540 797)	(509 121)
Placements et autres actifs financiers	N° 8	72 966 747	15 002 045
Liquidités et équivalents de liquidités	N° 9	34 472 788	38 596 456
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		242 165 261	166 257 900
TOTAL DES ACTIFS		371 969 281	251 535 494

BILAN CONSOLIDE (Montants en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Note	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		36 953 847	22 800 000
Prime d'émission		33 846 159	0
Subventions d'investissement		1 736 932	1 736 932
Amortissement des subventions d'investissement		(1 468 094)	(1 357 738)
Réserves consolidées		6 027 381	(933 009)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		77 096 225	22 246 184
Résultat de l'exercice groupe		15 534 666	7 222 033
Total des capitaux propres avant affectation		92 630 891	29 468 217
Réserves des minoritaires		7 931 988	8 243 971
Résultat des minoritaires		(700 260)	50 121
Total des interets minoritaires		7 231 728	8 294 092
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET INTERETS MINORITAIRES	N° 10	99 862 619	37 762 309
PASSIFS			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	N° 11	45 260 359	31 805 938
Provision pour risques et charges		1 335 724	1 929 245
Autres passifs financiers		10 000	10 000
Passifs d'impôts différés		2 279 307	0
Total des passifs non courants		48 885 390	33 745 182
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs et comptes rattachés	N° 12	137 362 850	73 175 632
Autres passifs courants	N° 13	32 152 984	22 653 074
Concours bancaires et autres passifs financiers	N° 14	53 705 438	84 199 297
Total des passifs courants		223 221 272	180 028 003
TOTAL DES PASSIFS		272 106 662	213 773 185
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		371 969 281	251 535 494

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE (Montants en dinars)

Désignation	Note	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	N° 15	368 503 634	143 897 884
Autres produits d'exploitation	N° 16	569 864	275 851
Total des produits d'exploitation		369 073 498	144 173 735
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de PF et des encours		-218 245	285 233
Achats de matières consommés		5 273 363	2 626 090
Achats de marchandises consommés	N° 17	288 093 114	109 854 403
Achats d'approvisionnement consommés	N° 18	3 162 410	1 443 302
Charges de personnel	N° 19	20 983 330	8 918 233
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	N° 20	7 348 036	-72 403
Autres charges d'exploitation	N° 21	16 503 412	6 363 493
Total des charges d'exploitation		341 145 419	129 418 351
RESULTAT D'EXPLOITATION		27 928 079	14 755 383
Charges financières nettes	N° 22	(10 664 198)	(2 183 680)
Produits des placements	N° 23	4 823 427	2 171 609
Autres gains ordinaires	N° 24	2 810 984	1 170 817
Autres pertes ordinaires	N° 25	(2 766 837)	(7 345 174)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		22 131 455	8 568 954
Impôt exigible		7 352 682	2 057 142
Impôt différé		(55 633)	(760 342)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		14 834 406	7 272 154
Eléments extraordinaires			
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		14 834 406	7 272 154
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		14 834 406	7 272 154
<i>Résultat des minoritaires</i>		<i>(700 260)</i>	<i>50 121</i>
<i>Résultat de l'exercice groupe</i>		<i>15 534 666</i>	<i>7 222 033</i>
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		14 834 406	7 272 154

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (Montants en dinars)

Désignation	Note	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		14 834 406	7 272 154
Ajustement pour :			
Amortissements et Provisions		7 348 036	(72 403)
Capital souscrit appelé non encore libéré			
Variations des éléments du besoin en fond de roulement			
Variation des stocks	N° 26	(16 925 844)	17 430 698
Variation des clients et comptes rattachés	N° 26	(6 358 837)	36 316 358
Variation des autres actifs courants	N° 26	6 056 846	(2 037 686)
Variation des fournisseurs d'exploitation	N° 26	58 033 660	(57 562 856)
Variation des autres passifs courants	N° 26	13 509 318	(6 305 332)
Variation des autres passifs financiers	N° 26	(37 577 324)	16 698 862
Plus ou moins values de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(14 607)	(121 238)
Plus ou moins values de cessions d'immobilisations financières		2 175 707	6 203 547
Résorption des Subventions d'investissement		(110 356)	(65 784)
Transfert de charges		(1 738 487)	
Impôt différés		(55 633)	(760 342)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		39 176 886	16 995 978
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Encaissements / cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		177 855	175 439
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(6 840 444)	(2 871 374)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(405 592)	(633 220)
Encaissements / cessions d'immobilisations financières		7 935 161	18 921 506
Impact de la variation du périmètre de consolidation	N° 27	(45 110 467)	(9 255 875)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(44 243 487)	6 336 476
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements de subventions d'investissement		0	176 047
Dividendes et autres distributions versés		(625 346)	(148 096)
Encaissements provenant des emprunts		37 482 511	10 162 971
Remboursements des emprunts		(24 559 442)	(3 670 772)
Augmentation du capital		40 000 006	300 000
Encaissements (Décaissements) provenant des placements	N° 28	(50 462 606)	(6 889 326)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		1 835 122	-69 175
VARIATION DE TRESORERIE		(3 231 478)	23 263 279
Trésorerie au début de l'exercice		23 295 119	31 841
Trésorerie à la fin de l'exercice	N° 29	20 063 641	23 295 119

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Montants exprimés en dinar)

PRODUITS	31/12/2015	CHARGES	31/12/2015	SOLDES	31/12/2015	31/12/2014
Ventes de marchandises et autres produits d'exploitation	357 129 860	Coût d'achat des marchandises vendues	290 768 870	Marge commerciale	66 360 990	26 627 304
Revenus et autres produits d'exploitation Production stockée	11 943 638 218 245	Achats consommés Déstockage de production	5 760 017 0	Marge sur coût matière	6 401 866	3 337 402
Marge commerciale Marge sur coût matière	66 360 990 6 401 866	Autres charges externes	14 517 311	Valeur ajoutée brute	58 245 545	24 580 727
Valeur ajoutée brute	58 245 545	Charges de personnel Impôts et taxes	20 983 330 1 986 101			
		Total	22 969 430	Excédent (Insuffisance) brut(e) d'exploitation	35 276 115	14 682 980
Excédent brut d'exploitation Autres gains ordinaires Produits des placements Impôt différé	35 276 115 2 810 984 4 823 427 55 633	Insuffisance brute d'exploitation Charges financières nettes Dotations aux amortissements et résorptions nettes des reprises Autres pertes ordinaires Impôt sur les sociétés Impôt différé	0 10 664 198 7 348 036 2 766 837 7 352 682 0			
Total	42 966 159	Total	28 131 753	Résultat Net de l'exercice	14 834 406	7 272 154

I. Présentation du groupe UADH :

Le Groupe UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING – UADH est composé de 9 sociétés de droit tunisien :

La société mère :

- ▶ La société **UADH** est une société anonyme, créée le 05 juillet 2013 dans le cadre du plan de restructuration juridique du Groupe LOUKIL. Le capital social de la société s'élève actuellement à 36 953 847 DT.

La société a pour objet principalement :

- La détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés ;
- Le contrôle et la direction d'autres sociétés.

Les filiales :

- ▶ La société **Aures Auto** est une société anonyme, reprise par Groupe LOUKIL en 2006, son capital social actuel s'élève à 7 000 000 DT.

La société est l'importateur et distributeur officiel de la marque Citroën en Tunisie pour les véhicules légers. Elle assure aussi le service technique en atelier et la vente en détail de pièces de rechange de la marque Citroën.

- ▶ La société **Aures Gros** est une société à responsabilité limitée ayant un capital social actuel de 9 000 000 DT.

La société est l'importateur officiel et le distributeur en gros des pièces de rechange de la marque Citroën en Tunisie.

- ▶ La société **Economic Auto** est une société anonyme ayant un capital social actuel de 7 000 000 DT.

La société est l'importateur et le distributeur officiel depuis 1993, de la marque MAZDA en Tunisie pour les véhicules légers. ECONOMIC Auto assure aussi le service technique en atelier et la vente en détail de pièces de rechange de la marque MAZDA.

- ▶ La société **Mazda Détails** est une société à responsabilité limitée, spécialisée dans la vente en détail de pièces de rechange sous la marque MAZDA en Tunisie.

- ▶ La société **Loukil Véhicules Industriels** (ex EVI), société anonyme créée en septembre 2005, son capital social s'élève à 7 000 000 DT.

La société LVI opère dans l'importation et la distribution sur le territoire tunisien de véhicules industriels et d'engins de marques Renault Trucks et de chariots élévateurs de marque TCM.

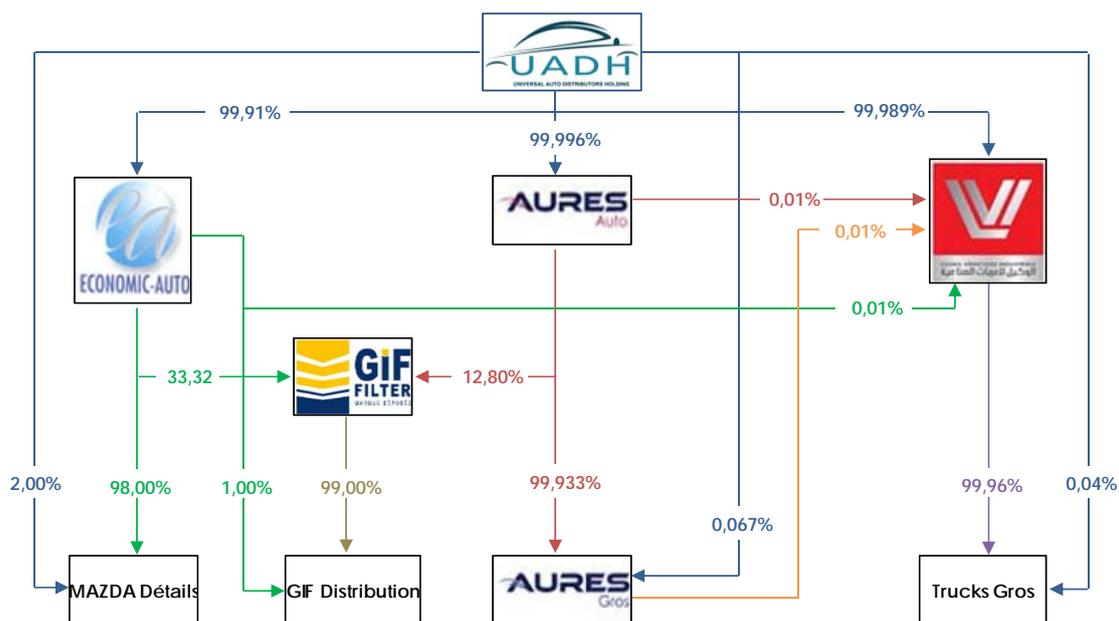
- ▶ La société **Trucks Gros** est une société à responsabilité limitée créée en septembre 2007 pour assurer l'importation et la vente en gros de pièces de rechange des marques Renault Trucks et TCM.

- ▶ La société **GIF Filter** est une société anonyme qui opère dans la fabrication de filtres à huile, à carburant et à air destinée aux véhicules légers, aux poids lourds et aux engins de travaux publics.

- ▶ La société **GIF Distribution** est une société à responsabilité limitée qui assure l'activité de commercialisation des filtres sous la marque GIF Filter.

II. Structure juridique actuelle du Groupe UADH :

L'organigramme juridique du Groupe UADH se présente ainsi :



III. Principes et méthodes comptables de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015 :

1. Standards et normes de référence :

Les états financiers consolidés ont été arrêtés conformément aux dispositions des normes comptables admises en Tunisie, notamment les normes suivantes :

- ▶ Norme comptable n° 35 relative aux états financiers consolidés ;
- ▶ Norme comptable n° 38 relative aux regroupements d'entreprises.

2. Etats financiers consolidés :

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe UADH arrêtés au 31/12/2015 comprennent :

- ◆ Le bilan consolidé ;
- ◆ L'état de résultat consolidé ;
- ◆ L'état de flux de trésorerie consolidé ;
- ◆ Les notes aux états financiers consolidés.

3. Démarche méthodologique :

La démarche suivie pour arrêter les états financiers consolidés du groupe comprend :

- ➡ L'harmonisation de la présentation des états financiers individuels ;
- ➡ Le cumul des comptes individuels ;
- ➡ L'élimination des comptes et des opérations réciproques ;
- ➡ Le retraitement de l'impôt sur les sociétés ;
- ➡ Le partage des capitaux propres et l'élimination des titres de participation.

a. L'élimination des comptes et des opérations réciproques :

Les comptes consolidés de la société UADH étant le reflet de la situation d'une seule entité économique, il n'a été retenu que les seules opérations effectuées et les seuls résultats réalisés avec les tiers étrangers à cette entité.

Il s'agit principalement de l'élimination des comptes réciproques de dettes et de créances (clients/ fournisseurs, prêts/ comptes courants, ...) ainsi que les comptes de charges et de produits réciproques (achats/ ventes, ...).

b. Le partage des capitaux propres et l'élimination des titres de participation :

Les capitaux propres des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation après avoir été modifiés par les retraitements et les éliminations, ont été partagés entre les capitaux propres consolidés et les intérêts minoritaires. Ce partage s'est accompagné de l'élimination des titres de participation.

Le partage des capitaux propres a été opéré par la technique de la consolidation directe.

4. Méthodes de consolidation et pourcentages d'intérêt :

a. Structure des capitaux des sociétés du Groupe UADH :

	ECONOMIC AUTO	MAZDA Détails	AURES AUTO	AURES GROS	GIF Filter	GIF Distribution	LVI	Trucks Gros
UADH	99,914%	2,00%	99,996%	0,067%			99,989%	0,04%
ECONOMIC AUTO		98,00%			33,32%	1,00%	0,0014%	
AURES AUTO				99,933%	12,80%		0,0014%	
AURES GROS							0,0013%	
GIF Filter						99,00%		
LVI								99,96%
<i>Pourcentage de détention Groupe</i>	99,914%	100,00%	99,996%	100,00%	46,12%	100,00%	99,993%	100,00%
<i>Pourcentage de détention Hors Groupe</i>	0,086%	0,00%	0,004%	0,00%	53,88%	0,00%	0,007%	0,00%

b. Détermination des pourcentages de contrôle et des méthodes de consolidation :

Les pourcentages de contrôle se présentent ainsi :

	Pourcentage de contrôle			Type de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total		
ECONOMIC AUTO	99,914%	0,00%	99,914%	Contrôle exclusif	Intégration globale
MAZDA Détails	2,00%	98,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
AURES AUTO	99,996%	0,00%	99,996%	Contrôle exclusif	Intégration globale
AURES GROS	0,067%	99,933%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
GIF Filter(*)	0,00%	46,12%	46,12%	Contrôle exclusif	Intégration globale
GIF Distribution	0,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
LVI	99,989%	0,0041%	99,993%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Trucks Gros	0,04%	99,96%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale

(*) : En vertu des dispositions de l'article 461 du code des sociétés commerciales : « Le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre société, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne. »

De plus, conformément aux dispositions du dernier alinéa du paragraphe 10 de la norme NC 35, le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

En considération des dispositions, sus-indiquées, et étant donné qu'il n'existe aucun autre actionnaire de la société GIF qui détient une participation supérieure à 40%, la société GIF est considérée une filiale de la société UADH et ses comptes sont intégrés selon la méthode de l'intégration globale.

c. Détermination des pourcentages d'intérêt :

	Pays de résidence		Pourcentage d'intérêts du Groupe	Pourcentage d'intérêts des minoritaires
UADH	Tunisie	Société Mère	100,00%	0,00%
ECONOMIC AUTO	Tunisie	Filiale 1	99,914%	0,086%
MAZDA Détails	Tunisie	Filiale2	99,916%	0,084%
AURES AUTO	Tunisie	Filiale3	99,996%	0,004%
AURES GROS	Tunisie	Filiale4	99,996%	0,004%
GIF Filter	Tunisie	Filiale5	46,09%	53,91%
GIF Distribution	Tunisie	Filiale6	46,63%	53,37%
LVI	Tunisie	Filiale7	99,993%	0,007%
Trucks Gros	Tunisie	Filiale8	99,993%	0,007%

5. Hypothèses retenues pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UADH :

Les états financiers consolidés du Groupe UADH, arrêtés au 31/12/2015, ont été établis sur la base des hypothèses suivantes :

- Conformément à la norme comptable tunisienne (NCT n°38), le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de la société UADH est un regroupement d'entreprises sous **contrôle commun** qui est hors champ d'application de cette norme. De ce fait, il n'est pas fait application de la méthode d'acquisition, par conséquent :
 - ▶ Les actifs et passifs des entreprises regroupées sont repris à leur valeur comptable nette.
 - ▶ Aucun goodwill n'est constaté suite au regroupement. Toute différence entre la valeur des apports et les capitaux propres des entités regroupées est enregistrée dans les réserves consolidées.

Contrairement au principe cité précédemment, un écart d'acquisition a été déterminé sur l'acquisition des sociétés LVI (ex EVI) et Trucks Gros étant donné que la prise de contrôle de ces dernières est intervenue après la constitution du Groupe et que l'acquisition a été faite auprès de tiers (l'Etat Tunisien et la société Al Karama Holding). Ainsi le contrôle des sociétés LVI et Trucks Gros a été modifié après le regroupement et ce par rapport à ce qu'il était avant le regroupement.

6. Principales et méthodes comptables d'évaluation et de présentation :

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique, et
- Convention de l'unité monétaire.

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Immobilisations	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Logiciels	33%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériels et outillages	15%
Matériels industriels	10%
Mobiliers, matériels de bureau	20%
Matériels informatiques	33%

Les dotations aux amortissements sur les nouvelles acquisitions sont calculées en respectant la règle du prorata-temporis.

Placements

Un placement est classé à long terme lorsqu'il est détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales.

Un placement est classé à court terme lorsque l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

A la date de clôture, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée en tenant compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

A la date de clôture, les placements à court terme sont évalués à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres non cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par le Groupe sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

Stocks

Les stocks de véhicules neufs et des pièces de rechange sont valorisés à leur coût réel d'achat, droits et taxes non récupérables inclus ainsi que tous les frais directs s'y rattachant : transport, assurance, manutention, ect...

Ils sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks de matières premières et consommables sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré, tous frais inclus.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût moyen de production.

Les produits semi finis sont valorisés au coût engagé jusqu'au stade de fabrication.

Impôt différé

Les sociétés du Groupe UADH sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Notes relatives au bilan consolidé :

Note 1 : Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 19 420 198 dinars, contre un solde de 903 093 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Ecart d'acquisition	20 571 783	
Logiciels	2 024 223	1 723 222
Fonds de Commerce	402 848	402 848
Immobilisations incorporelles en cours	75 243	450
Amortissement des immobilisations incorporelles et écart d'acquisition	(3 653 900)	(1 223 427)
Total	19 420 198	903 093

Note 2 : Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 81 831 479 dinars, contre un solde de 71 727 214 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Terrains	38 820 794	33 427 212
Constructions	32 951 227	27 141 200
Installations, Agencements et Aménagements divers	22 310 226	20 462 530
Matériels et outillages	13 579 243	11 200 055
Matériels de transport	4 835 121	4 470 070
Immobilisations à statut juridique particulier	9 306 081	7 884 490
Equipements de bureau	2 211 281	1 980 478
Matériels Informatiques	2 219 533	1 938 107
Amortissement des immobilisations corporelles	(46 506 558)	(39 439 352)
Immobilisations corporelles en cours	2 104 531	2 662 424
Total	81 831 479	71 727 214

Le détail des immobilisations et des amortissements, au 31/12/2015, se présente dans le tableau qui suit :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Au 31/12/2015

(Montants exprimés en dinars)

DESIGNATIONS	Taux	Valeur Brute au 31/12/2014	Immobilisations des nouvelles entités	VALEURS D'ACQUISITIONS				Cessions	Valeur Brute au 31/12/2015	Amortissements au 31/12/2014	Amortissements des Immobilisations des nouvelles entités acquises	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			Cessions	Amortissements au 31/12/2015	Valeur Comptable Nette		
				Nouvelles acquisitions	Reclassements	Régularisation	Immob. après Régularisation					Dotations de l'exercice	Régularisation	Reprises				Amort après Régularisation	
Logiciels		1 723 222	168 692	132 309	-	-	2 024 223	-	2 024 223	1 153 714	78 869	294 425	69 714	-	1 596 722	-	1 596 722	427 501	
Fonds de Commerce		402 848	-	-	-	-	402 848	-	402 848	-	-	-	-	-	-	-	-	402 848	
Immobilisations incorporelles en cours		450	-	74 793	-	-	75 243	-	75 243	9 386	-	-	9 386	-	-	-	-	75 243	
Ecart d'acquisition		-	20 571 783	-	-	-	20 571 783	-	20 571 783	60 328	-	#####	60 328	-	2 057 178	-	2 057 178	18 514 605	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 126 520	20 740 476	207 103	0	0	23 074 098	0	23 074 098	1 223 428	78 869	2 351 603	0	0	3 653 900	0	3 653 900	19 420 198	
Terrains		33 427 212	5 431 400	-	-	37 818	-	38 820 794	-	38 820 794	-	-	-	-	-	-	-	38 820 794	
Constructions		27 141 200	3 511 730	-	2 298 297	-	32 951 227	-	32 951 227	11 351 884	666 484	#####	120 705	-	13 713 842	-	13 713 842	19 237 384	
Installations, Agencements et Aménagements di		20 462 470	1 040 729	959 074	-	152 047	-	22 310 226	-	22 310 226	11 382 813	169 192	#####	-	13 318 549	-	13 318 549	8 991 678	
Matériels et outillages		11 200 053	117 631	2 142 953	118 607	-	13 579 243	-	13 579 243	8 767 660	30 346	714 473	-	26 546	-	9 485 933	-	9 485 933	4 093 311
Matériels de transport		4 275 025	766 748	132 399	-	-	5 174 172	-	4 835 121	3 445 836	428 241	409 108	53 279	-	4 336 464	-	175 803	4 160 661	674 461
Immobilisations à statut juridique particulier		8 079 529	-	1 188 734	37 818	-	9 306 081	-	9 306 081	1 282 063	-	880 846	-	482	-	2 162 427	-	2 162 427	7 143 654
Equipements de bureau		1 980 538	49 195	181 548	-	-	2 211 281	-	2 211 281	1 461 486	11 428	192 350	-	-	1 665 264	-	1 665 264	546 017	
Matériels Informatiques		1 938 107	133 793	147 633	-	-	2 219 533	-	2 219 533	1 747 613	94 375	157 895	-	-	1 999 883	-	1 999 883	219 650	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		108 504 134	11 051 225	4 752 341	2 264 857	-	126 572 558	-339 051	126 233 507	39 439 355	1 400 066	5 842 940	0	-	46 682 361	- 175 803	46 506 558	79 726 948	
Immobilisations Corporelles en cours		2 662 432	0	1 743 311	(2 301 212)	0	2 104 531	-	2 104 531	-	-	-	-	-	-	-	-	2 104 531	
TOTAL		113 293 086	31 791 701	6 702 755	(36 355)	0	151 751 187	-339 051	151 412 136	40 662 783	1 478 936	8 194 543	0	0	50 336 262	- 175 803	50 160 459	101 251 677	

Note 3 : Immobilisations financières :

Les immobilisations financières présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 26 595 430 dinars, contre un solde de 11 884 157 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Titres de participation	2 951 607	12 215 856
Dépôts et cautionnements versés	102 898	58 254
Prêt (Voir note 7)	23 664 208	60 000
Effet à recevoir à plus d'un an	478 556	884 607
Provisions des immobilisations financières	(601 839)	(1 334 560)
Total	26 595 430	11 884 157

Les titres de participations se détaillent comme suit :

Désignation	Montant	Nombre de titres	Pourcentage de détention	Provision
IMMOBILIERE DE CARTHAGE	90 799	750	1,04%	
PLASTICUM	1 500 000	15 000		
NIDA	666 665	666 665	8,89%	
CPRG	499 000	4 990	99,96%	499 000
BTS	25 000	n.s	n.s	
CDF	50 000	n.s	n.s	50 000
CIL	10 625	n.s	n.s	
DEFONTAINE TUNISIE	75 000	n.s	n.s	
ENNAKL	9 374	n.s	n.s	
CARTHAGE CIMENT	24 750	n.s	n.s	
AMS	394	n.s	n.s	
Total	2 951 607			549 000

Note 4 : Autres actifs non courants

Les Autres actifs non courants présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 1 160 186 dinars, contre un solde de 2 787 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Charges à répartir	1 738 487	-
Frais préliminaires	4 778	4 778
Résorption des autres actifs non courants	(583 079)	(1 991)
Total	1 160 186	2 787

Note 5 : Stocks

Les Stocks présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 76 178 883 dinars, contre un solde de 35 612 698 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Stocks de véhicules neufs	49 179 592	12 887 739
Stocks de pièces de rechange	22 771 359	19 036 616
Stocks matières premières et fournitures	3 424 552	2 722 084
Stocks marchandises	0	46 371
Stocks produits semi finis	283 019	367 698
Stocks produits finis	1 911 279	1 608 354
Stock des travaux en cours	184 629	0
Provision pour dépréciation des stocks	(1 575 547)	(1 056 164)
Total	76 178 883	35 612 698

Note 6 : Clients & comptes rattachés

Les Clients & comptes rattachés présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 29 853 679 dinars, contre un solde de 18 557 988 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Clients ordinaires	21 743 374	14 038 631
Clients- effets à recevoir	1 134 642	1 443 287
Clients étrangers	1 765 809	988 457
Clients étrangers, effets à recevoir	2 507 330	0
Clients chèques et effets impayés	1 749 925	1 769 573
Clients douteux ou litigieux	8 873 860	8 279 413
Effets à l'encaissement cl	432 411	71 646
Effets à l'escompte cl	251 995	289 439
Provisions pour dépréciation des comptes clients	(8 605 667)	(8 322 459)
Total	29 853 679	18 557 988

Note 7 : Autres actifs courants

Les Autres actifs courants présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 28 693 164 dinars, contre un solde de 58 488 713 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Fournisseurs, avances et acomptes	1 213 132	2 085 889
Personnel	471 747	218 812
Etat impôts et taxes actif	9 144 877	9 675 649
Débiteurs divers	1 791 814	1 211 643
Société du groupe (A)	2 361 696	37 604 141
Compte d'attente	237 284	242 358
Produits à recevoir	7 605 243	3 022 001
Charges constatées d'avance	752 756	678 830
Avance sur acquisition terrain	5 655 412	4 258 512
Provisions pour dépréciations des autres actifs courants	(540 797)	(509 121)
Total	28 693 164	58 488 713

(A) : Les sociétés AURES AUTO et ECONOMIC AUTO ont conclu fin 2015, des conventions avec les sociétés du groupe LOUKIL visant à convertir les soldes restants des comptes courants en placements à long terme.

Les échéances à plus d'un an ont été reclassées en immobilisations financières et les échéances à moins d'un an ont été reclassées en placements.

Les échéances à plus d'un an reclassées en immobilisations financières s'élèvent à 23 468 328 dinars.
Les échéances à moins d'un an reclassées en placements s'élèvent à 5 059 665 dinars.

Note 8 : Placements et autres actifs financiers

Les Placements et autres actifs financiers présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 72 966 747 dinars, contre un solde de 15 002 045 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Placement	11 750 000	0
Billets de trésorerie (*)	34 650 000	8 750 000
Titres SICAV	61 527	65 351
Autres placements (**)	26 581 886	6 186 693
Provision pour dépréciation des placements	(76 666)	0
Total	72 966 747	15 002 045

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les Liquidités et équivalents de liquidités présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 34 472 788 dinars, contre un solde de 38 596 456 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Chèques et effets en caisse	18 463 968	8 249 524
Chèques à encaisser	2 445 925	2 492 094
Banques	2 385 592	8 734 615
Comptes régies d'avance et accréditifs	11 035 970	18 906 289
Caisses	141 333	213 934
Total	34 472 788	38 596 456

Note 10 : Capitaux propres

Les Capitaux propres présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 92 630 891 dinars, contre un solde de 29 468 217 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Capital social	36 953 847	22 800 000
Prime d'émission	33 846 159	0
Subventions d'investissement	1 736 932	1 736 932
Amortissement des subventions d'investissement	(1 468 094)	(1 357 738)
Réserves consolidées	6 027 381	(933 009)
Résultat de l'exercice groupe	15 534 666	7 222 033
Total	92 630 891	29 468 217

Tableau des variations des capitaux propres

	Capital social	Prime d'émission	Subventions d'investissement	Amortissement des subventions d'investissement	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice groupe	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total
Solde au 31/12/2014	22 800 000		1 736 932	-1 357 738	-933 009	7 222 033	8 243 971	50 121	37 762 309
Augmentation du capital par incorporation de compte courant actionnaire LIG	8 000 000								8 000 000
Augmentation du capital par apport en numéraire (AGE du 01/04/2015)	6 153 847	33 846 159							40 000 006
Amortissement des subventions d'investissement				-110 356					-110 356
Affectation du résultat 2014					7 222 033	-7 222 033	50 121	-50 121	0
Distribution de dividendes							-254 834		-254 834
Fonds social					-261 643		-108 869		-370 512
Résultat de l'exercice						15 534 666		-700 260	14 834 406
Impact de la variation du périmètre de consolidation							1 600		1 600
Solde au 31/12/2015	36 953 847	33 846 159	1 736 932	-1 468 094	6 027 381	15 534 666	7 931 989	-700 260	99 862 619

Note 11 : Emprunts

Les Emprunts présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 45 260 359 dinars, contre un solde de 31 805 938 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Emprunts bancaires	42 590 826	28 390 190
Crédits auprès des sociétés de leasing	2 669 533	3 415 747
Total	45 260 359	31 805 938

TABLEAU DES EMPRUNTS

Bailleur de fonds	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Début de période			Additions		Transfert	Reclassements échéances à moins d'un an	Remboursements	Fin de période			
			Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an	Echéances échues et impayées	Emprunts des nouvelles entités acquises	Emprunts de l'exercice				Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an	Echéances échues et impayées	
BT	7 000 000	Mensuellement (2014-2019)	5 979 167	1 020 833						(7 000 000)	0	0		
ATTIJARI BANK	8 000 000									(8 000 000)	0	0		
AMEN BANK	5 000 000										5 000 000	0		
QATAR NATIONAL BA	10 000 000										10 000 000	0		
BTE	5 000 000										5 000 000	0		
BNA	5 000 000										5 000 000	0		
BIAT	4 600 809	Mensuellement (2011-2018)	1 402 686	673 289	56 107				(673 289)	(729 397)	729 396	673 289		
ATTIJARI BANK	20 579 841	Mensuellement (2010-2018)	7 089 881	2 701 775	215 561				(2 913 026)	(2 923 022)	4 176 855	2 907 341		
AMEN BANK	2 366 000	Mensuellement (2006-2018)	430 182	198 545	0				(198 545)	(165 454)	231 636	198 546	33 091	
AMEN BANK	350 000	Mensuellement (2007-2014)	0	0	0						0	0		
AMEN BANK	450 000	Mensuellement (2010-2017)	100 850	70 695	0				(74 897)	(58 630)	25 952	74 897	12 065	
STB	1 045 000	Mensuellement (2006-2018)	186 607	89 571	7 464				(89 571)	(89 571)	97 036	89 571	7 464	
STUSID BANK	270 000	Trimestriellement (2009-2015)	0	11 250	-					(11 250)	0	0		
ZITOUNA	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	0	229 884	-					(229 884)	0	0		
BH	720 000	Trimestriellement (2010-2017)	179 909	111 494	-				(118 184)	(111 494)	61 725	118 184		
BIAT	300 000		300 000	-	-						300 000	0		
ATTIJARI BANK	1 000 000		1 000 000	-	-						1 000 000	0		
AMEN BANK	5 000 000	Trimestriellement (2010-2017)	4 104 737	895 263	-				(944 089)	(441 967)	3 160 647	944 089	453 296	
AMEN BANK	3 000 000	Trimestriellement (2010-2017)	2 302 057	362 818	-				(391 569)	(362 818)	1 910 488	391 569		
STB	2 300 000	Trimestriellement (2010-2017)	1 035 000	460 000	-				(460 000)	(460 000)	575 000	460 000		
STB	1 000 000	Trimestriellement (2015-2016)						1 014 560	(1 014 560)	(818 020)	0	98 673	97 867	
STUSID	270 000	Trimestriellement (2009-2015)	0	11 250						(11 250)	0	0		
STUSID	600 000	Trimestriellement (2010-2014)	0	30 000						(30 000)	0	0		
STB	375 000	Trimestriellement (2010-2014)	0	31 250						(31 250)	0	0		
ZITOUNA	2 200 000	Trimestriellement (2011-2015)	0	505 744						(505 744)	0	0		
AMEN BANK	3 000 000	Mensuellement (2013-2020)	2 240 407	454 207					(396 527)	(422 788)	1 843 880	427 946		
BT	520 000	Mensuellement (2015-2018)						1 659 913	(319 097)	(55 102)	1 340 816	263 995		
ATB	1 500 000	Mensuellement (2014-2017)	1 038 709	461 291					(501 316)	(343 173)	537 393	619 434		
BT	1 000 000	Mensuellement (2014-2021)	1 000 000	0							1 000 000	0		
BT	600 000	Mensuellement (2015-2021)		0				600 000			600 000	0		
Total des emprunts bancaires			28 390 190	8 319 161	279 133	0	0	36 274 473	0	(8 094 672)	(22 800 813)	42 590 825	7 267 535	603 783

TUNISIE LEASING	34 032	Mensuellement (2012-2015)	0	0	-					0	0			
TUNISIE LEASING	114 710	Mensuellement (2012-2015)	(0)	24 518	-				0	(24 518)	(0)	0		
MODERN LEASING	46 161	Mensuellement (2012-2015)	0	11 223	-				0	(11 223)	0	0		
TUNISIE LEASING	82 654	Mensuellement (2013-2016)	11 260	25 367	-				(11 260)	(25 367)	(0)	11 260		
TUNISIE LEASING	50 050	Mensuellement (2013-2015)	0	8 880	-				0	(8 880)	0	0		
TUNISIE LEASING	54 670	Mensuellement (2013-2016)	3 452	19 663	-				(3 452)	(19 663)	(0)	3 452		
TUNISIE LEASING	420 910	Mensuellement (2013-2016)	117 381	144 718	-				(117 380)	(144 718)	1	117 380		
TUNISIE LEASING	111 674	Mensuellement (2013-2016)	24 130	38 538	-				(24 129)	(38 538)	1	24 129		
TUNISIE LEASING	920 655	Mensuellement (2013-2016)	258 402	258 696	-				(258 402)	(258 696)	0	258 402		
LEASING ZITOUNA	229 264	Mensuellement (2014-2017)	111 985	71 551	-				(77 682)	(71 551)	34 302	77 682		
ZITOUNA LEASING (C	23 804	Mensuellement (2014-2017)	11 230	7 650	-				(8 305)	(7 650)	2 925	8 305		
TUNISIE LEASING CN	205 494	Mensuellement (2014-2019)	167 725	34 202	-				(37 783)	(34 202)	129 943	37 783		
ZITOUNA LEASING (M	19 121	Mensuellement (2014-2017)	9 553	6 103	-				(6 626)	(6 103)	2 927	6 626		
TUNISIE LEASING	101 078	Mensuellement (2015-2018)					101 079		(56 022)	(23 238)	45 057	32 784		
TUNISIE LEASING	30 765	Mensuellement (2015-2018)					30 765		(16 047)	(6 127)	14 718	9 920		
TUNISIE LEASING	44 673	Mensuellement (2015-2018)					44 673		(14 839)	(1 094)	29 834	13 745		
TUNISIE LEASING	94 843	Mensuellement (2015-2018)					94 843		(36 193)	(6 891)	58 650	29 302		
TUNISIE LEASING	66 592	Mensuellement (2015-2018)					66 592		(21 998)	(1 617)	44 594	20 381		
ATL	621 000	Mensuellement (2010-2017)	151 530	98 209					(105 380)	(98 209)	46 150	105 380		
HANNIBAL LEASE	60 999	Mensuellement (2011-2014)	0	0							0	0		
HANNIBAL LEASE	26 799	Mensuellement (2011-2014)	0	0							0	0		
HANNIBAL LEASE	37 633	Mensuellement (2011-2014)	0	2 329						(2 329)	0	0		
HANNIBAL LEASE	130 198	Mensuellement (2012-2015)	0	16 007						(16 007)	0	0		
HANNIBAL LEASE	89 266	Mensuellement (2012-2015)	0	21 756						(21 756)	0	0		
TUNISIE LEASING CN	182 000	Mensuellement (2012-2015)	28 384	63 836					(28 384)	(63 836)	0	28 384		
ATL	3 206 936	Mensuellement (2013-2020)	1 984 243	350 225					(383 078)	(350 226)	1 601 165	383 077		
HANNIBAL LEASE	93 499	Mensuellement (2013-2016)	14 584	32 796					(14 584)	(32 797)	0	14 583		
HANNIBAL LEASE	93 499	Mensuellement (2013-2016)	5 861	33 431					(5 861)	(33 432)	0	5 860		
HANNIBAL LEASE	93 499	Mensuellement (2013-2016)	8 818	33 304					(8 818)	(33 304)	0	8 818		
HANNIBAL LEASE	117 000	Mensuellement (2013-2016)	39 298	39 193					(39 369)	(39 193)	0	39 369		
HANNIBAL LEASE	25 076	Mensuellement (2013-2016)	8 430	8 400					(8 430)	(8 400)	0	8 430		
HANNIBAL LEASE	45 200	Mensuellement (2014-2017)	19 200	14 769					(16 320)	(14 769)	2 880	16 320		
HANNIBAL LEASE	63 990	Mensuellement (2014-2017)	32 642	20 378					(22 551)	(20 378)	10 091	22 551		
ATL	74 799	Mensuellement (2015-2018)					74 799		(32 334)	(9 005)	42 465	23 329		
ATL	119 596	Mensuellement (2015-2018)					119 596		(68 485)	(29 471)	51 111	39 014		
ATL	37 400	Mensuellement (2015-2018)					37 400		(13 165)	(1 783)	24 235	11 382		
HANNIBAL LEASE	29 783	Mensuellement (2014-2016)	10 881	9 898					(10 881)	(9 898)	0	10 881		
HANNIBAL LEASE	117 930	Mensuellement (2012-2014)	0	0							0	0		
HANNIBAL LEASE	52 878	Mensuellement (2014-2017)	8 854	7 385					(8 139)	(7 385)	715	8 139		
MODERN LEASING	414 552	Mensuellement (2014-2018)	293 427	92 264					(101 442)	(92 264)	191 985	101 442		
MODERN LEASING	130 272	Mensuellement (2015-2018)					130 273		(78 800)	(35 861)	51 473	42 939		
MODERN LEASING	44 933	Mensuellement (2016-2018)					44 933		(13 729)		31 204	13 729		
HANNIBAL LEASE	94 343	Mensuellement (2014-2017)	39 798	30 884					(33 848)	(30 884)	5 950	33 848		
HANNIBAL LEASE	150 092	Mensuellement (2014-2016)	54 681	49 890					(54 681)	(49 890)	0	54 681		
HANNIBAL LEASE	170 378	Mensuellement (2015-2018)					170 378		(88 854)	(33 923)	81 524	54 931		
HANNIBAL LEASE	42 244	Mensuellement (2015-2018)					42 244		(14 145)		28 099	14 145		
UBCI LEASING	22 831	Mensuellement (2015-2018)					22 831		(11 976)	(4 592)	10 855	7 384		
UBCI LEASING	84 105	Mensuellement (2015-2018)					84 105		(51 287)	(23 510)	32 818	27 777		
UBCI LEASING	61 084	Mensuellement (2015-2018)					61 084		(20 237)	(1 490)	40 847	18 747		
UBCI LEASING	56 055	Mensuellement (2015-2018)					56 055		(18 573)	(1 367)	37 482	17 206		
UBCI LEASING	26 389	Mensuellement (2015-2018)					26 389		(10 855)	(2 596)	15 534	8 259		
Total des crédits leasing			3 415 748	1 576 062	0	0	0	1 208 038	0	(1 954 323)	(1 758 628)	2 669 534	1 771 757	
Total général			31 805 938	9 895 222	279 133	0	0	37 482 511	0	(10 048 995)	(24 559 442)	45 260 359	9 039 292	603 783

Note 12 : Fournisseurs & comptes rattachés

Les Fournisseurs & comptes rattachés présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 137 362 850 dinars, contre un solde de 73 175 632 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Fournisseurs locaux	5 922 331	4 852 687
Fournisseurs locaux - effets à payer	4 226 283	2 495 757
Fournisseurs étrangers	123 238 120	63 658 698
Fournisseurs d'immobilisations	1 953 517	2 127 561
Fournisseurs, retenues de garantie	4 475	0
Fournisseurs factures non parvenues	2 018 126	40 929
Total	137 362 850	73 175 632

Note 13 : Autres passifs courants

Les Autres passifs courants présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 32 152 984 dinars, contre un solde de 22 653 074 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Clients créditeurs	379 971	91 984
Personnel	1 540 381	1 512 869
Etat impôts et taxes passif	3 781 345	5 802 580
Obligations cautionnées	19 525 661	10 244 810
Associés comptes courants	11 300	11 300
Société du groupe crédit (A)	271 058	718 102
Charges à payer	2 352 302	1 100 610
Produits constatés d'avance	1 262 016	308 350
Dividendes à payer	157 675	155 984
Créditeurs divers	2 758 052	2 575 454
Compte d'attente	15 127	15 724
Provisions courantes pour risques et charges	98 095	115 309
Total	32 152 984	22 653 074

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les Concours bancaires et autres passifs financiers présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 52 705 438 dinars, contre un solde de 84 199 297 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Échéances à moins d'un an sur emprunts	7 871 317	8 598 294
Échéances à moins d'un an sur crédits leasing	1 771 756	1 576 061
Crédit société groupe	0	52 839
Autres crédits	4 456 984	1 163 839
Financement en devises	22 716 697	39 542 138
Avance sur marché	60 380	1 194 808
Billets de trésorerie	1 800 000	16 200 394
Intérêts courus	619 157	569 587
Banques créditrices	14 409 146	15 301 336
Total	53 705 438	84 199 297

Notes relatives à l'état du résultat consolidé :

Note 15 : Revenus

Les Revenus présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 368 503 634 dinars, contre un solde de 143 897 884 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Ventes de véhicules neufs	299 014 297	116 792 581
Ventes pièces de rechanges	64 403 845	18 536 916
Assistances et autres services	4 902 747	2 158 404
Ventes à l'export	2 653 852	1 004 884
Ventes locales	(298 251)	5 615 554
Ventes carburants et lubrifiants	591 507	0
RRR accordés sur ventes	(2 764 363)	(210 456)
Total	368 503 634	143 897 884

Note 16 : Autres produits d'exploitation

Les Autres produits d'exploitation présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 569 864 dinars, contre un solde de 275 851 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Loyer et revenus des immeubles	550 759	275 851
Autres produits d'exploitation	19 105	0
Total	569 864	275 851

Note 17 : Achats de marchandises consommés

Les Achats de marchandises consommés présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 288 093 114 dinars, contre un solde de 109 854 403 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Achats de véhicules neufs	267 231 969	81 009 953
Achats de pièces de rechanges	37 518 434	12 292 708
Achats locaux de marchandises	1 102 929	464 474
Achats lubrifiants et dérivés	923 046	0
RRR obtenus sur achats	(2 678 133)	(898 318)
Variation des stocks	(16 005 130)	16 985 586
Total	288 093 114	109 854 403

Note 18 : Achats d'approvisionnements consommés

Les Achats d'approvisionnements consommés présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 3 162 410 dinars, contre un solde de 1 443 302 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Achats de carburants et lubrifiants	675 676	348 981
Achats de fournitures de bureau	306 869	133 136
Achats de matières et fournitures consommables	181 672	85 544
Eau	74 910	40 671
Electricité & GAZ	755 190	392 112
Achats de petit outillage	139 389	51 721
Achats de prestations de services	984 300	277 609
Autres achats non stockés	125 830	185 975
Transfert de charges	(81 427)	(72 446)
Total	3 162 410	1 443 302

Note 19 : Charges de personnel

Les Charges de personnel présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 20 983 330 dinars, contre un solde de 8 918 233 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Salaires et compléments de salaires	16 800 624	7 492 335
Charges sociales	3 173 639	1 346 669
Autres charges de personnel	1 171 196	260 158
Transfert de charges personnel	(297 671)	(259 890)
Provision pour congés payés (nettes des reprises)	135 542	78 961
Total	20 983 330	8 918 233

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les Dotations aux amortissements et aux provisions présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 7 348 036 dinars, contre un solde de -72 403 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Dotations aux amortissements des Immobilisations Incorporelles	2 351 657	387 755
Dotations aux amortissements des Immobilisations Corporelles	5 842 886	2 267 397
Dotations aux provisions pour dépréciation des Immob. Financières	16 648	757 642
Dotations aux résorptions des autres actifs non courants	581 088	1 593
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	513 162	39 639
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	729 135	928
Dotations aux provisions pour risques et charges	561 064	182 120
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	21 327	2 986
Dotations aux provision pour dépréciation des placements s	76 666	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes clients	(279 152)	(146 475)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(652 854)	(135 339)
Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(750 205)	-
Reprises sur provisions pour risques et charges	(1 663 386)	(3 430 649)
Total	7 348 036	(72 403)

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Les Autres charges d'exploitation présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 16 503 412 dinars, contre un solde de 6 363 493 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Services extérieurs	2 167 058	1 067 601
Autres services extérieurs	12 350 253	4 316 379
Impôts et taxes	1 986 101	979 513
Total	16 503 412	6 363 493

Note 22 : Charges financières nettes

Les Charges financières nettes présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 10 664 198 dinars, contre un solde de 2 183 680 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Intérêts et agios bancaires	6 074 076	2 387 586
Intérêts des obligations cautionnées	399 245	175 432
Pertes de change	4 748 817	2 787 785
Gains de change	(1 598 721)	(5 345 191)
Intérêts des comptes courants sociétés du groupe	2 915	(65 366)
Intérêts des billets de trésorerie	616 060	721 861
Produits financiers	(2 912 140)	(588 786)
Intérêts sur financement en devises	629 551	308 365
Autres charges financières	2 603 133	1 741 343
Intérêts sur crédits leasing	101 261	60 652
Total	10 664 198	2 183 680

Note 23 : Produits des placements

Les Produits des placements présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 4 823 427 dinars, contre un solde de 2 171 609 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Revenus des billets de trésorerie	2 082 959	334 353
Dividendes	114 210	476 044
Intérêts des comptes courants des sociétés du groupe	2 508 968	1 358 442
Autres produits des placements	117 291	2 770
Total	4 823 427	2 171 609

Note 24 : Autres gains ordinaires

Les Autres gains ordinaires présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 2 810 984 dinars, contre un solde de 1 170 817 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	68 107	142 780
Produits nets sur cessions des titres de participations	69 789	328 635
Subvention TFP	115 596	0
QP des subventions d'investissement	110 356	65 784
Autres gains	2 447 136	633 617
Total	2 810 984	1 170 817

Note 25 : Autres pertes ordinaires

Les Autres pertes ordinaires présentent au 31 Décembre 2015, un solde de 2 766 837 dinars, contre un solde de 7 345 174 dinars au 31 Décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	53 500	21 541
Pertes sur cession d'immobilisations financières	2 245 496	6 532 183
Redressement fiscal	0	265 210
Autres pertes	467 841	526 241
Total	2 766 837	7 345 174

Notes relatives à l'état des flux de trésorerie consolidé :

Note 26 : Variation des éléments du BFR

Désignation	Solde au 31 Décembre 2015	Solde au 31 Décembre 2014	Solde à la date d'entrée en périmètre de consolidation	Variation
Stocks	77 754 430	36 668 862	24 159 724	-16 925 844
<u>Variation des stocks</u>	<u>77 754 430</u>	<u>36 668 862</u>	<u>24 159 724</u>	<u>-16 925 844</u>
Clients et comptes rattachés	38 459 346	26 880 447	5 220 062	-6 358 837
<u>Variation des clients et comptes rattachés</u>	<u>38 459 346</u>	<u>26 880 447</u>	<u>5 220 062</u>	<u>-6 358 837</u>
Autres actifs courants	29 233 960	58 997 835	4 820 964	34 584 839
Reclassements des échéances à plus et moins d'un an sur les soldes restants des comptes courants des sociétés du groupe (Voir note 8.)	28 527 993			-28 527 993
<u>Variation des autres actifs courants</u>	<u>57 761 953</u>	<u>58 997 835</u>	<u>4 820 964</u>	<u>6 056 846</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	137 362 850	73 175 632	6 327 602	57 859 616
Fournisseurs d'immobilisations	-1 953 517	-2 127 561		174 044
<u>Variation des fournisseurs d'exploitation</u>	<u>135 409 333</u>	<u>71 048 071</u>	<u>6 327 602</u>	<u>58 033 660</u>
Autres passifs courants	32 152 984	22 653 074	4 007 805	5 492 105
Augmentation du capital par incorporation de compte courant actionnaire LIG (AGE du 02/02/2015)	8 000 000			8 000 000
Provisions courantes pour risques et charges	-98 095	-115 309		17 213
<u>Variation des autres passifs courants (*)</u>	<u>40 054 889</u>	<u>22 537 765</u>	<u>4 007 805</u>	<u>13 509 318</u>
Concours bancaires et autres passifs financiers	53 715 438	84 209 297	11 074 533	-41 568 392
Échéances à moins d'un an sur emprunts	-7 871 317	-8 598 294		726 977
Échéances à moins d'un an sur crédits leasing	-1 771 756	-1 576 061		-195 695
Banques	-14 409 146	-15 301 336	-2 567 598	3 459 787

Note 27 : Impact de la variation du périmètre de consolidation

Société	Coût d'acquisition	Montant payé	Trésorerie à la date d'entrée en périmètre de consolidation	Solde
LVI	42 976 924	-42 976 924	-2 416 827	-45 393 751
TRUCKS GROS	23 176	-23 176	306 460	283 284
<u>Impact de la variation du périmètre de consolidation</u>	<u>43 000 100</u>	<u>-43 000 100</u>	<u>-2 110 367</u>	<u>-45 110 467</u>

Note 28 : Flux de trésorerie provenant des activités de placements

Désignation	Solde au 31 Décembre 2015	Solde au 31 Décembre 2014	Solde à la date d'entrée en périmètre de consolidation	Variation
Placements	73 043 413	15 002 045	2 519 097	-55 522 271
Reclassements des échéances à moins d'un an sur les soldes restants des comptes courants des sociétés du groupe (Voir note 7)	-5 059 665			5 059 665
<u>Variation des placements</u>	<u>73 043 413</u>	<u>15 002 045</u>	<u>2 519 097</u>	<u>-50 462 606</u>

Note 29 : Trésorerie à la fin de l'exercice

Désignation	Solde au 31 Décembre 2015	Solde au 31 Décembre 2014
Liquidités et équivalents de liquidités	34 472 788	38 596 456
Concours bancaires	-14 409 146	-15 301 336
<u>Trésorerie de fin d'exercice</u>	<u>20 063 641</u>	<u>23 295 119</u>

Note 30 : Engagements hors bilan

Tableau des Engagements Hors Bilan

Au 31 Décembre 2015

(Exprimé en dinar)

Type d'Engagement	Valeur Totale	Tiers	Partie engagée
-1- Engagements donnés			
-A- Garanties personnelles			
Cautionnement	1 045 000	AMEN BANK BIAT ATTIJARI BANK BH STB	Bassem LOUKIL Mohamed LOUKIL
	450 000	AMEN BANK	Bassem LOUKIL
	11 820 000		Mohamed LOUKIL
	21 685 000		Bassem LOUKIL
	1 500 000		Walid LOUKIL
	5 300 000	BH	ECONOMIC AUTO
-B- Garanties réelles			
Hypothèques	1 045 000	STB	
	4 600 809	BIAT	AURES AUTO-SA
	20 579 841	ATTIJARI BANK	
	720 000	BH	
	2 366 000	AMEN BANK	
	1 014 560	STB	
	5 000 000	AMEN BANK	AURES AUTO-SA
	900 000	BNA	AURES AUTO-SA
98 876 000		ECONOMIC AUTO	
2 150 000		TRUCKS GROS	
3 920 000	BT	GIF	
Nantissement	720 000	BH	AURES AUTO-SA

	1 014 560	STB	AURES AUTO-SA
	2 300 000	STB	Nantissement de 265 850 actions revenant à LIG et 289 649 actions revenant à ETS LOUKIL
	3 000 000	AMEN BANK	AURES AUTO-SA
	5 000 000	Amen Bank	UADH
	10 000 000	Qatar National Bank	UADH
	5 000 000	Banque Nationale Agricole	UADH
	5 000 000	Banque de Tunisie et des Emirats	UADH
	3 920 000	BT	GIF
	17 680 000		ECONOMIC AUTO

C- Effets escomptés non échus

Effets à l'escompte 22 139 606

-2- Engagements reçus

A- Garanties personnelles

Cautionnement 16 187 197
Accréditifs 31 688 366
Aval billets de trésorerie 1 400 000
Cautions de marchés 1 815 427
Obligations cautionnées 8 620 870

GROUPE « UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING »
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015.

Introduction

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « Universal Auto Distributors Holding » arrêtés au 31 Décembre 2015, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés du Groupe « Universal Auto Distributors Holding » au 31 Décembre 2015. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Opinion sur les états financiers consolidés :

1. Les immobilisations de la société "Aures Auto", dont la valeur brute s'élève au 31 Décembre 2015 à 75 732 406 Dinars, n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique à cette date conformément aux dispositions de l'article 8 et suivants du code de commerce et 17 de la loi 96-112 di 30 Décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.

A notre avis, et sous réserve du point évoqué au paragraphe 1 ci-dessus, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe « **Universal Auto Distributors Holding** » au 31 Décembre 2015 ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2015.

Tunis, le 29 Avril 2016

P/C.M.C-DFK International
Chérif BEN ZINA

F.M.B.Z-KPMG Tunisie
Moncef BOUSSANOUGUA ZAMMOURI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

Le groupe Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Fehmi LAOURINE.

BILAN CONSOLIDE AU 31 Décembre 2015 (exprimé en dinars)

	Notes	31-déc			Notes	31-déc	
		2015	2014			2015	2014
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Liquidités et équivalent de liquidités	5	<u>94 886 000</u>	<u>15 874 557</u>	PASSIFS			
Créance sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : encours financier		1 188 761 835	772 545 415	Concours bancaires		71 566 178	17 864 457
Moins : provisions		(50 814 114)	(19 395 748)	Emprunts et dettes rattachées	14	1 098 197 374	617 705 917
	6	<u>1 137 947 721</u>	<u>753 149 667</u>	Total Emprunts et ressources spéciales		<u>1 169 763 552</u>	<u>635 570 374</u>
Créances de leasing : Impayés		201 814 591	29 661 494	Autres Passifs			
Moins : provisions		(54 618 555)	(18 482 462)	Fournisseurs et comptes rattachés		81 709 908	25 189 864
	7	<u>147 196 036</u>	<u>11 179 032</u>	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	30 457 233	41 149 836
interets constatées d'avance		(5 499 917)	(5 619 206)	Provisions pour passifs et charges	15	10 915 031	5 014 421
Total des créances sur la clientèle		<u>1 279 643 840</u>	<u>758 709 493</u>	Passifs impôts différés		3 957 586	1 048 341
Acheteurs factorés		120 935 224	126 704 117	Dettes envers la clientèle	16	58 936 057	21 627 352
Moins : provisions		(5 023 975)	(5 153 774)	Autres passifs	17	45 706 509	20 081 379
	8	<u>115 911 249</u>	<u>121 550 343</u>	Total des autres passifs		<u>231 682 324</u>	<u>114 111 193</u>
Portefeuille titres de placement		<u>747 401</u>	<u>3 429 445</u>	CAPITAUX PROPRES			
Portefeuille d'investissement				Capital social		45 000 000	43 000 000
Titres mis en équivalence		9 347 527	8 044 592	Réserves consolidées		99 435 262	98 328 879
Autres immobilisations financières		30 997 663	29 393 649	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>144 435 262</u>	<u>141 328 879</u>
Moins : provisions		(625 200)	(1 268 216)	Résultat consolidé		14 187 916	14 560 067
Total portefeuille d'investissement	9	<u>39 719 990</u>	<u>36 170 025</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	18	<u>158 623 178</u>	<u>155 888 946</u>
Valeurs immobilisées				INTERETS MINORITAIRES	19	144 783 669	86 232 785
Immobilisations incorporelles		28 829 524	14 102 000	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		<u>303 406 847</u>	<u>242 121 731</u>
Moins : amortissements		(17 837 767)	(9 594 588)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>1 704 852 723</u>	<u>991 803 297</u>
	10	<u>10 991 757</u>	<u>4 507 411</u>				
Immobilisations utilisées par la société		75 707 527	48 604 545				
Moins : amortissements		(34 145 869)	(16 734 901)				
	11	<u>41 561 658</u>	<u>31 869 644</u>				
Total des valeurs immobilisées		<u>52 553 415</u>	<u>36 377 056</u>				
Actifs d'impôts différés	12	6 041 540	1 040 685				
Autres actifs	13	<u>115 349 288</u>	<u>18 651 694</u>				
TOTAL DES ACTIFS		<u>1 704 852 723</u>	<u>991 803 297</u>				

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2015
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2 015	2 014
ENGAGEMENTS DONNES	81 108 852	89 923 379
Engagements de financement en faveur de la clientèle	76 581 100	83 918 579
Engagements sur titres	4 527 752	6 004 800
ENGAGEMENTS RECUS	146 270 078	139 116 025
Garanties reçues	16 765 781	16 155 937
Intérêts à échoir sur contrats actifs	129 504 297	122 960 088
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	12 533 333	75 898 199
Emprunts extérieurs	12 533 333	75 898 199

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2015
(exprimé en dinars)

	Notes	31-déc 2015	31-déc 2014
Revenu de crédit bail	20	162 537 851	87 427 979
Variation des produits réservés			
Revenu du factoring	21	13 357 621	12 431 570
Revenu des opérations de location longue durée		16 410 241	10 246 922
Autres produits d'exploitation		7 081 099	997 292 (*)
<u>Total des Produits d'exploitations</u>		<u>199 386 812</u>	<u>111 103 763</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES	22	(79 250 282)	(40 575 599)
Coût des opérations de location longue durée		(6 349 148)	(5 855 107)
PRODUITS DES PLACEMENTS		554 741	643 933
PRODUIT NET		<u>114 342 123</u>	<u>65 316 990</u>
Charges de personnel		(32 749 348)	(14 076 085)
Autres charges d'exploitation		(27 051 550)	(10 865 838) (*)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	(13 206 583)	(2 939 165)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(6 833 940)	(3 174 968)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(3 578 307)	(203 483)
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>30 922 395</u>	<u>34 057 451</u>
Autres gains ordinaires		790 819	434 244
Autres pertes ordinaires		(13 889)	(489 174)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		<u>31 699 325</u>	<u>34 002 520</u>
Impôts différés		71 683	431 425
Impôts exigibles		(9 902 334)	(9 805 469)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		<u>21 868 674</u>	<u>24 628 477</u>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	2 737 738	1 478 122
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>24 606 412</u>	<u>26 106 599</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	19	(10 418 496)	(11 546 532)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>14 187 916</u>	<u>14 560 067</u>
Résultat par action		1,576	1,618

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.10)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-dec 2015</u>	<u>31-dec 2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	25	591 084 988	598 940 776
Encaissements reçus des acheteurs factorés	26	350 452 437	321 543 518
Financements des adhérents		(341 594 644)	(312 299 872)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(17 949 578)	(17 810 841) (*)
Intérêts payés		(40 943 504)	(34 994 658)
Impôts et taxes payés		(44 991 413)	(44 214 184)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	27	(492 424 065)	(497 403 588)
Autres flux de trésorerie		5 929 573	(6 093 595) (*)
		<u>9 563 793</u>	<u>7 667 555</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	28	(8 615 997)	(13 049 989)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	29	5 067 117	3 061 583
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	30	(66 743 118)	(4 222 909)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	31	1 938 162	1 521 409
		<u>(68 353 836)</u>	<u>(12 689 906)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'action		41 114 364	-
Dividendes et autres distributions	32	(17 648 242)	(14 551 188)
Encaissements provenant des emprunts		375 663 752	428 646 216
Remboursement d'emprunts		(318 297 888)	(378 217 934)
Flux liés au financement à court terme		3 738 366	(26 422 506)
		<u>84 570 353</u>	<u>9 454 588</u>
Incidences des variations des taux de participation sur les liquidités et équivalents de liquidités		<u>-</u>	<u>(56 061)</u>
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		<u>(470 589)</u>	<u>83 871</u>
Variation de trésorerie		<u>25 309 722</u>	<u>4 460 047</u>
Trésorerie au début de l'exercice		(1 989 900)	(6 449 947)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	33	23 319 822	(1 989 900)

* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4.10)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 Décembre 2015

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de dix sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 Décembre 2015 à la somme de 45.000.000 dinars divisé en 9.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb Leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2015, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 Décembre 2015 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 01 octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de location opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées.

Le capital initial s'élève à 30 000 Euros

L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune totalement souscrites et libérées en numéraires

- La société **ALIOS Finance SA**, société holding créée en 1998, a pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail.

Le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 décembre 2015 à €: 10.699.282 divisé en 972.662 actions de €: 11 chacune.

Alios est présent actuellement dans neuf pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon, Zambie, Tanzanie et Kenya), soit sous forme de filiales ou de succursales

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 Décembre 2015 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

- **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2015

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	27 337	27,34%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	933 402	93,34%	29 832	99,44%	44 762	4,60%	587 442	31,65%	1 049 995	30,00%
Tunisie Valeurs																				
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
TLG FINANCE															577 162	59,34%				
Autres	72 663	72,66%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	37 500	75,00%	36 364	72,73%	66 598	6,66%	168	0,56%	350 748	36,06%	1 268 558	68,35%	2 450 005	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	30 000	100,00%	972 672	100,00%	1 856 000	100,00%	3 500 000	100,00%

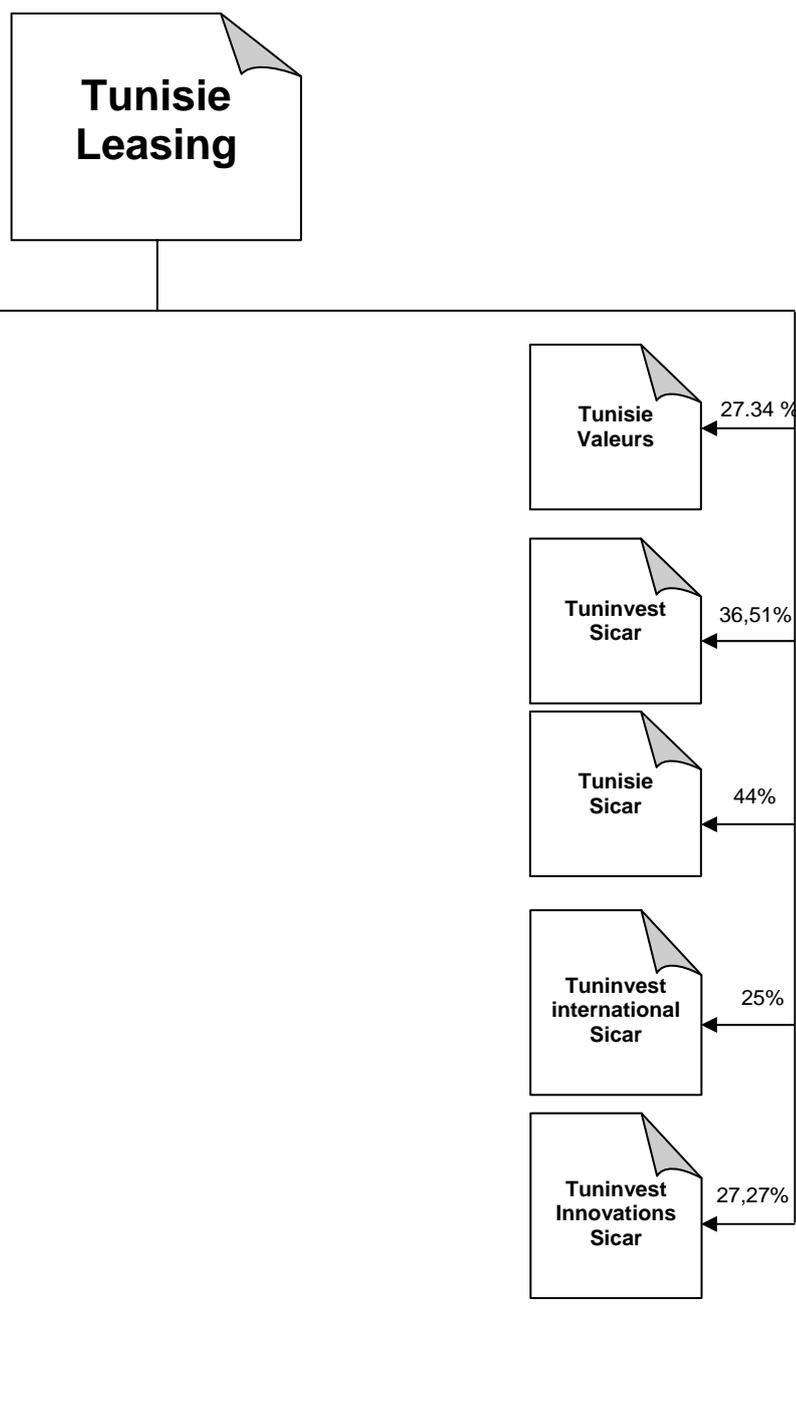
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 décembre 2015

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	27,34%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		93,34%		99,44%		4,60%		31,65%		18,72%	11,28%
Tunisie Valeurs																				
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
TLG FINANCE																18,78%				
Autres																				
Total	27,34%	0,00%	36,51%		44,00%		25,00%	0,00%	27,27%		93,34%	0,00%	99,44%	0,00%	4,60%	18,78%	31,65%	0,00%	18,72%	11,28%
Total participation	27,34%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		93,34%		99,44%		23,38%		31,65%		30,00%	

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2015**



(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif (3)	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) La société Tunisie leasing exerce du contrôle exclusif dans le groupe Alios par l'intermédiaire de la filiale la société TLG finance. Le contrôle existe puisque la société mère TL détient directement et indirectement par l'intermédiaire de la filiale TLG finance, plus la moitié des droits de vote.

- Pourcentage de contrôle détenu indirectement par l'intermédiaire de TLG finance à hauteur de 59.337% dans le groupe Alios.
- Pourcentage directe de TL dans groupe Alios égale 4.602%.

(3) Bien que Tunisie Leasing détienne 30% du capital de Maghreb Leasing Algérie et qu'Amen Bank détienne 40.74%, cette participation a été consolidée selon la méthode d'intégration globale parce que Tunisie Leasing est présumée exercer un contrôle de fait parce qu'elle contrôle les politique financières et opérationnelles de cette dernière. Ce contrôle se manifeste par le fait que TL est représenté dans le comité de crédit de MLA à travers son DG et son DGA.

- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ *Traitement des participations dans les entreprises associées*

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ *Intégration des sociétés sous contrôle exclusif*

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart de réévaluation : L'écart de réévaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ **Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ **Élimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 du 19 mars 1999 et n° 2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

- . Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- . Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- . Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Alios)

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er Décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour de l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing. Les aménagements de cette politique prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la LOA de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement .Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).
2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai. Le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter

que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit-bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4.10 : Changements de méthodes de présentation:

Par rapport au 31 décembre 2014, les états financiers au 31 décembre 2015 traduisent des changements de méthodes de présentation de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie.

Les retraitements opérés sont:

Les frais sur effets rejetés étaient classés parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés. En 2015, ils sont présentés selon leur nature parmi les autres produits d'exploitation.

Les retraitements opérés sont :

Rubrique retraitée	Montant du retraitement au 31/12/2014	Commentaires
Autres produits d'exploitation	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés
Autres Charges d'exploitation	158 484	Reclassement des frais sur effets rejetés figurant initialement parmi les autres charges d'exploitation en déduction des frais de services bancaires et assimilés
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	158 484	Autres charges d'exploitation
Autres flux de trésorerie	158 484	Autres produits d'exploitation

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidites et équivalents de liquidites se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2015	2014
-Banques	94 512 617	15 854 068
-Caisses	373 383	20 489
<u>Total général</u>	<u>94 886 000</u>	<u>15 874 557</u>

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc 2015	31-déc 2014
- Créances de leasing (encours financiers)	1 179 996 223	768 427 389
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	600 378	453 389
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	8 165 234	3 664 637
<u>Total brut</u>	<u>1 188 761 835</u>	<u>772 545 415</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(46 511 758)	(15 720 325)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(4 295 040)	(3 668 533)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(7 316)	(6 890)
<u>Total des provisions</u>	<u>(50 814 114)</u>	<u>(19 395 748)</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2015</u>	<u>1 137 947 721</u>	<u>753 149 667</u>

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	31-déc 2015	31-déc 2014
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	185 248 474	13 927 953
- Intérêts de retard à facturer	62 629	86 044
<u>Montant brut</u>	<u>185 311 103</u>	<u>14 013 997</u>
A déduire :		
- Provisions	(37 069 175)	(2 637 723)
- Produits réservés	(1 708 252)	(1 669 538)
<u>Montant net</u>	<u>146 533 676</u>	<u>9 706 736</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	16 354 930	15 498 938
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>16 503 488</u>	<u>15 647 496</u>
A déduire :		
- Provisions	(13 182 546)	(11 680 391)
- Produits réservés	(2 507 985)	(2 344 213)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>664 399</u>	<u>1 474 335</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(2 039)	(2 039)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>147 196 036</u>	<u>11 179 032</u>

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2015, comme suit :

		<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux		115 002 538	118 300 837
Comptes des acheteurs export		2 996 644	3 109 204
Comptes des acheteurs import		2 936 042	5 294 076
	<u>Sous total</u>	<u>(A) 120 935 224</u>	<u>126 704 117</u>
A déduire			
Provisions		(5 023 975)	(5 153 774)
	<u>Montant net</u>	<u>115 911 249</u>	<u>121 550 343</u>
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)		234 396	208 941
Fonds de garantie		11 824 247	12 406 689
Compte import		2 936 042	5 294 076
Disponible		15 462 548	23 240 130
	<u>Sous total</u>	<u>(B) 30 457 233</u>	<u>41 149 836</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	(A) - (B)	<u>90 477 991</u>	<u>85 554 281</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
Titres mis en équivalence	9 347 527	8 044 592
Titres immobilisés	34 492 163	34 838 449
	<u>Total brut</u>	<u>43 839 690</u>
42 883 041		
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(3 494 500)	(5 444 800)
	<u>Montant libéré</u>	<u>40 345 190</u>
37 438 241		
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(625 200)	(1 268 216)
	<u>Total net</u>	<u>39 719 990</u>
36 170 025		

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Coût d'acquisition	Ecart d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(24 439)	(144 600)	1 093 815	1 445 860	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(374 097)	366 724	212 617	44,00%
* Tunisie Valeurs	2 840 951	-	2 179 491	1 017 921	6 038 363	27,34%
* Tuninvest International Sicar	125 000	-	172 339	(200 939)	96 400	25,00%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	957 710	460 217	1 554 287	27,27%
	<u>3 843 385</u>	<u>(24 439)</u>	<u>2 790 843</u>	<u>2 737 738</u>	<u>9 347 527</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2015 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10	5 000			1997	
-SPCS	149 990	10	1 462 578			2009	
- S T I F	1	10	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100	50 000		50 000	2002	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100	560 000			2009	(*)
- Amen Santé	65 401	10	654 010			2009/2010	
- M.B.G	5 000	100	500 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	18,5	61 605			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10	100 000			2008	(*)
- Clinique El Amen Beja	818	100	81 800			2010-2012	
- Société YASMINE	337 500	10	3 375 000			2011	(*)
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100	3 500 000			2012	(*)
- Ennakl	389 000	1	4 998 650		431 790	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100	10 000 000	2 500 000		2012	
- Tayssir	8 333	100	833 300			2013	
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100	3 000 000	994 500		2013	
-Société Almes	150 000	10	1 500 000			2014	
-Société Tazoghane	200 000	10	2 000 000			2015	(*)
			<u>34 492 163</u>	<u>3 494 500</u>	<u>625 200</u>		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015
(Exprimés en dinars)

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Valeur comptable nette	
		Début de période	Ajustement Inventaire physique	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Effet de variation de taux de change	Ajustement Inventaire physique	Cessions ou transferts		Fin de période
Logiciels	33%	12 219 307	-12 819	-516 362	10 069 049	275 544	-	22 034 719	9 518 383	8 547 863	-354 738	-8 840	-	17 702 668	4 332 051
Logiciels (en cours)		1 640 375			9 209	-275 544	-	1 374 040	-	-			-	-	1 374 041
Ecart d'acquisition		242 318			5 178 524	-	77	5 420 765	76 205	58 894				135 099	5 285 666
TOTAUX		14 102 000	-12 819	-516 362	15 256 782	-	77	28 829 524	9 594 588	8 606 757	-354 738	-8 840	-	17 837 767	10 991 757

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements						Valeur comptable nette	
		Début de période	Ajustement Inventaire physique	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Effet de variation de taux de change	Ajustement Inventaire physique	Cessions ou transferts		Fin de période
Terrain	0%	1 143 058			1 046 022	-	-	2 189 080	-	-			-	0	2 189 080
Constructions	5%	8 432 389		-196 565	4 188 252	-	-	12 424 076	2 050 353	3 741 173	-15 332	-30	-	5 776 164	6 647 912
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670			-	-	-	30 670	30 670	-			-	30 670	-
Matériel de transport	20%	28 149 629		-30 708	10 139 861	-	-4 790 295	33 468 487	7 977 514	6 224 939	-125 713		2 658 880	11 417 860	22 050 627
Mobilier de bureau	10% et 20%	2 220 904	-357 062	-26 018	5 622 268	-	-	7 460 092	1 044 098	1 861 478	-20 103	-341 755	-	2 543 718	4 916 374
Matériel informatique	15% et 33%	3 202 862	-867 776	-101 435	5 309 121	-	-692 095	6 850 677	2 660 333	3 466 239	-77 608	-886 051	-	5 162 913	1 687 764
Installations générales	10% et 15%	5 425 033	-207 700	-147 054	8 214 166	-	-	13 284 445	2 971 933	6 559 914	-109 786	-207 518	-	9 214 544	4 069 901
Constructions en cours		-			-	-	-	-	-	-			-	-	-
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		-			-	-	-	-	-	-			-	-	-
TOTAUX		48 604 545	-1 432 538	-501 780	34 519 690	-	5 482 390	75 707 527	16 734 901	21 853 743	-348 542	-1 435 354	2 658 880	34 145 869	41 561 658

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(985 932)	(855 754)
- Passif d'impôt différé, MLA	(204 745)	(192 587)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(2 766 910)	-
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(3 957 587)</u>	<u>(1 048 341)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	421 642	310 369
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	480 463	459 759
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	321 743	270 557
- Actif d'impôt différé, ALIOS	4 817 692	-
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>6 041 540</u>	<u>1 040 685</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>2 083 953</u>	<u>(7 656)</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Clients autres sociétés du groupe	37 388 029	349 603
- Fournisseurs, avances	2 213 135	1 584 753
- Prêts au personnel	2 004 897	1 708 702
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	314 065	516 957
- Dépôts et cautionnements versés	110 900	54 086
- Avances et acomptes au personnel	65 917	63 429
- Crédit d'impôt	9 128 448	6 058 386
- Crédit TVA	17 681 558	978 363
- Autres comptes débiteurs	39 991 954	1 823 648
- Produits à recevoir des tiers	5 058 345	2 578 374
- Produits à recevoir sur contrats de portages	-	-
- Charges constatées d'avance	4 037 374	1 873 180
- frais d'émission des emprunts à long terme	1 569 519	1 619 330
<u>Total brut</u>	<u>119 564 141</u>	<u>19 208 812</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(120 107)	(23 645)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(44 161)	(44 161)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(191 400)	(187 900)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(17 880)	(17 880)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(3 841 305)	(283 533)
<u>Total net</u>	<u>115 349 288</u>	<u>18 651 693</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2015	2014
Emprunts		
- Banques locales	198 480 479	178 637 167
- Banques étrangères	114 361 542	127 038 906
- Emprunts obligataires	282 242 000	241 550 000
- Crédit à court terme	2 273 373	2 235 007
- Ligne d'avance	20 750 000	8 000 000
- Billets de trésorerie	32 500 000	44 000 000
- Amen Bank (Portages sur titres MLA)	882 930	2 240 378
- Crédit à court terme ALIOS	430 907 768	-
<u>Total emprunts</u>	<u>1 082 398 092</u>	<u>603 701 459</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	3 593 299	2 232 767
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	2 601 266	2 775 720
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	8 798 992	8 218 264
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	6 300	3 675
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	799 425	774 031
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>15 799 282</u>	<u>14 004 458</u>
<u>Total</u>	<u>1 098 197 374</u>	<u>617 705 917</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Solde en début de période	effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	178 637 167	-5 722 897	248 553 752	222 987 543	198 480 479	87 185 678	111 294 801
* AL BARAKA BANK	45 000 000	-	115 000 000	115 000 000	45 000 000	-	45 000 000
* A.B.C TUNISIE 2014/1	4 000 000	-	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2014/2	5 000 000	-	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2015 I	-	-	6 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000
* A.B.C TUNISIE 2015 II	-	-	3 200 000	-	3 200 000	-	3 200 000
* A.B.C TUNISIE 10 MD 2013	7 500 000	-	-	2 000 000	5 500 000	3 500 000	2 000 000
* ATTUJARI BANK 2010	2 000 000	-	-	2 000 000	-	-	-
* ATTUJARI BANK 2013	7 000 000	-	-	2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* ATTUJARI BANK 2015	-	-	10 000 000	1 666 667	8 333 333	5 000 002	3 333 331
* BIAT 2010	1 000 000	-	-	1 000 000	-	-	-
* BIAT 2013 I	7 000 000	-	-	2 000 000	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* BIAT 2013 II	1 250 000	-	-	1 250 000	-	-	-
* BIAT 2015 I	-	-	7 500 000	750 000	6 750 000	5 250 000	1 500 000
* BIAT 2015 II	-	-	15 000 000	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
* AMEN BANK 2013 II	10 312 500	-	-	3 750 000	6 562 500	2 812 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013 III	5 792 302	-	-	5 792 302	-	-	-
* AMEN BANK 2015 I	-	-	5 000 000	106 383	4 893 617	3 617 021	1 276 596
* AMEN BANK 2015 II	-	-	10 000 000	208 333	9 791 667	7 291 667	2 500 000
* BTK 2013	3 500 000	-	-	1 000 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
* ZITOUNA BANK	12 000 000	-	48 000 000	48 000 000	12 000 000	-	12 000 000
* BNP (MLA)	4 108 611	-453 064	-	3 655 547	-	-	-
* CITIBANK (MLA)	-	-	15 040 000	-	15 040 000	15 040 000	-
* AL BARAKA BANK (MLA)	47 790 289	-5 269 833	9 400 000	16 923 478	34 996 978	18 899 760	16 097 218
* AMEN BANK 10 MD (factoring)	500 000	-	-	500 000	-	-	-
* AMEN BANK 5 MD (factoring)	4 567 669	-	-	894 599	3 673 070	2 714 314	958 756
* AMEN BANK 3 MD (factoring)	-	-	3 000 000	238 551	2 761 449	2 221 315	540 134
* BTE (factoring)	4 825 241	-	-	2 329 656	2 495 585	-	2 495 585
* AMEN BANK 2012-I (LLD)	89 632	-	-	89 632	-	-	-
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	467 458	-	-	261 162	206 296	-	206 296
* AMEN BANK 2013-III (LLD)	1 231 811	-	-	504 233	727 578	188 140	539 438
* AMEN BANK 2014-I (LLD)	1 396 959	-	-	673 637	723 322	-	723 322
* AMEN BANK 2014-II (LLD)	1 792 431	-	-	675 982	1 116 449	386 648	729 801
* AMEN BANK 2015 (LLD)	-	-	1 325 000	245 552	1 079 448	764 311	315 137
* A.T.B 2012-I (LLD)	147 994	-	-	147 994	-	-	-
* A.T.B 2012-II (LLD)	191 153	-	-	176 164	14 989	-	14 989
* A.T.B 2013-I (LLD)	173 117	-	-	147 671	25 446	-	25 446
* AFRIC INVST	-	-	88 752	-	88 752	-	88 752
BANQUES ETRANGERES	127 038 906	-3 785 019	24 800 000	33 692 345	114 361 542	85 692 899	28 668 643
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I LIGNE IV (Contrat 23283)	25 724 420	-	-	8 619 262	17 105 158	12 726 974	4 378 184
* B.E.I LIGNE III (Contrat 22091)	196 411	-	-	196 411	-	-	-
* B.E.I LIGNE VI (Contrat 82284)	22 577 161	-	-	1 612 654	20 964 507	17 739 198	3 225 309
* BIRD 2012	9 499 998	-	-	570 675	8 929 323	7 787 974	1 141 349
* BAD 2013	5 944 071	-	-	-	5 944 071	5 165 686	778 385
* BIRD 2014	11 600 500	-	-	-	11 600 500	9 943 286	1 657 214
* BIRD 2015	-	-	6 000 000	-	6 000 000	6 000 000	-
* SANAD	17 016 300	-	-	1 890 674	15 125 626	11 344 278	3 781 348
* HSBC	2 115 340	-233 216	-	1 882 124	-	-	-
* FRANSABANK	8 704 792	-959 876	-	3 761 241	3 983 675	1 778 078	2 205 597
* ABC	10 286 195	-1 134 244	18 800 000	8 650 951	19 301 000	13 053 027	6 247 973
* TRUST BANK	13 219 320	-1 457 683	-	6 508 353	5 253 284	-	5 253 284
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	305 676 073	-9 507 916	273 353 752	256 679 888	312 842 021	172 878 577	139 963 444

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Solde en début de période	effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
* Emprunt obligataire 2009 II	3 000 000		-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2010 I	4 000 000		-	4 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2010 II	6 000 000		-	6 000 000	-	-	-
* Emprunt subordonné 2010	8 000 000		-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	12 000 000		-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	12 000 000		-	6 000 000	6 000 000	-	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	18 000 000		-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	22 964 000		-	6 000 000	16 964 000	10 964 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 II	17 070 000		-	2 930 000	14 140 000	10 140 000	4 000 000
* Emprunt subordonné 2013 I	16 000 000		-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	27 516 000		-	2 484 000	25 032 000	19 032 000	6 000 000
* Emprunt subordonné 2013 II	20 000 000		-	1 766 000	18 234 000	16 468 000	1 766 000
* Emprunt obligataire 2014 I	30 000 000		-	3 298 000	26 702 000	23 404 000	3 298 000
* Emprunt obligataire 2014 II	30 000 000		-	2 380 000	27 620 000	25 240 000	2 380 000
* Emprunt obligataire 2015 I			30 000 000	-	30 000 000	29 407 240	592 760
* Emprunt subordonné 2015 I			20 000 000	-	20 000 000	19 385 000	615 000
* Emprunt obligataire 2015 II			14 710 000	-	14 710 000	14 710 000	-
* Emprunt obligataire 2014 (factoring)	15 000 000		-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2015 (MLA)			37 600 000	3 760 000	33 840 000	33 840 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	241 550 000	-	102 310 000	61 618 000	282 242 000	228 590 240	53 651 760

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc	
	2015	2014
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 481 771	1 181 771
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	1 824 850	1 508 350
- Provisions pour risques divers, MLA(*)	2 068 000	2 324 300
- Provisions pour risques divers, ALIOS	5 540 410	-
<u>Total général</u>	<u>10 915 031</u>	<u>5 014 421</u>

* Provision de 110 000 KDA constituée pour Risque fiscal durant les deux exercices 2013 et 2014 à hauteur de 55 000 KDA pour chaque exercice.

NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc 2015	31-déc 2014
- Avances et acomptes reçus des clients	18 135 264	14 860 895
- Dépôts et cautionnements reçus	40 800 793	6 766 457
<u>Total général</u>	<u>58 936 057</u>	<u>21 627 352</u>

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc 2015	31-déc 2014
- Personnel, remunerations dues	708 827	775 482
- Personnel, provisions pour congés payés	1 068 478	970 060
- Personnel, autres charges à payer	1 207 104	809 799
- Fonds social	312 211	257 297
- Etat, retenues sur salaires	210 166	159 141
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	659 770	795 443
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	51 349	37 800
- Etat, impôts sur les bénéfices	4 543 649	6 517 444
- Etat, TVA à payer	3 206 330	3 235 588
- Etat, autres impôts et taxes à payer	4 012 429	149 312
- Avance sur titres immobilisés	587 438	429 648
- Actionnaires, dividendes à payer	1 546 351	31 587
- C.N.S.S	802 745	880 810
- Autres comptes créditeurs	16 128 903	3 037 381
- Diverses charges à payer	4 175 209	1 785 196
- Produits constatés d'avance	6 485 550	209 393
- Comptes courants Tunisie Valeurs & TFG	-	-
<u>Total</u>	<u>45 706 509</u>	<u>20 081 379</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc	
		2015	2014
- Capital social	(A)	45 000 000	43 000 000
- Réserve légale		4 500 000	4 300 000
- Prime d'émission		39 500 000	39 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		13 161 525	11 161 525
- Réserves affectée à l'augmentation du capital		0	2 000 000
- Autres réserves		5 729 125	4 889 125
- Ecart de conversion		996 138	3 964 079
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 790 843	2 676 404
- Dividendes reçus des filiales		5 419 822	6 003 759
- Résultats reportés		27 337 809	23 833 987
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		144 435 262	141 328 879
- Résultat net des sociétés intégrées		21 868 674	24 628 477
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	2 737 738	1 478 122
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(10 418 496)	(11 546 532)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		14 187 916	14 560 067
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	158 623 178	155 888 946
Nombre d'actions (2)	(D)	9 000 000	9 000 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,576	1,618

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à la somme de 45.000.000 Dinars divisé en 9.000.000

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

31-déc-15
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	réserves affectée à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2012	35 000 000	3 500 000	6 992 000	22 500 000		4 889 125	1 966 036	2 218 564	6 489 709	22 792 081	11 860 909	118 208 424
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013		650 000	2 500 000						(6 489 709)	7 333 167	(3 993 458)	-
Affectations des résultats des filiales								3 386	1 222 640	6 568 483	(7 867 451)	-72 942
Dividendes reçus des filiales intégrées									1 814 368	(1 814 368)		-
Augm K Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	6 500 000			17 000 000	3 500 000					(5 000 000)		22 000 000
Ecart de conversion							1 552 269					1 552 269
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011										(7 000 000)		-7 000 000
Résultat consolidé au 31 décembre 2012											14 655 918	14 655 918
Solde au 31 décembre 2013	41 500 000	4 150 000	9 492 000	39 500 000	3 500 000	4 889 125	3 518 305	2 221 950	3 037 008	22 879 363	14 655 918	149 343 670
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(81 798)		(8 772)		-90 570
Affectations approuvées par l'A.G.O du 05/06/2014		150 000	2 203 125						(3 037 008)	6 998 442	(6 314 559)	-
Affectations des résultats des filiales								536 252	2 699 865	5 035 248	(8 341 359)	-69 994
Dividendes reçus des filiales intégrées									3 303 894	(3 303 894)		-
Libération du réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par L'A.G.O du 05/06/2014			(533 600)							533 600		-
Augm K Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				(1 500 000)							-
Ecart de conversion							445 774					445 774
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013										(8 300 000)		-8 300 000
Résultat consolidé au 31 Décembre 2014											14 560 067	14 560 067
Solde au 31 décembre 2014	43 000 000	4 300 000	11 161 525	39 500 000	2 000 000	4 889 125	3 964 079	2 676 404	6 003 759	23 833 987	14 560 067	155 888 946
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								(141 426)		394 650		253 224
Affectations approuvées par l'A.G.O du 02/06/2015		200 000	2 000 000						(6 003 759)	9 628 772	(5 825 013)	-
Affectations des résultats des filiales						840 000		255 865	1 187 732	6 312 490	(8 735 054)	-138 967
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 232 090	(4 232 090)		-
Libération du réserve spéciale de réinvestissement, approuvée par L'A.G.O du 05/06/2014			-							-		-
Augm K Quatrième résolution approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	2 000 000				(2 000 000)							-
Ecart de conversion							(2 967 941)					-2 967 941
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014										(8 600 000)		-8 600 000
Résultat consolidé au 31 Décembre 2015											14 187 916	14 187 916
Solde au 31 Décembre 2015	45 000 000	4 500 000	13 161 525	39 500 000	0	5 729 125	996 138	2 790 843	5 419 822	27 337 809	14 187 916	158 623 178

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	31-déc	
	2015	2014
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	666 013	4 163 132
- Dans les réserves	683 621	3 799 309
- Dans le résultat	(A) 139 506	723 676
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	2 333 811	9 797 595
- Dans les réserves	14 186 152	13 030 074
- Dans le résultat	(A) 8 316 641	10 813 801
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	16 800	1 400
- Dans les réserves	8 933	15 278
- Dans le résultat	(A) 9 073	9 055
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE		
- Dans le capital	27 834 700	-
- Ecart de conversion	311 156	-
- Dans les réserves	-664	-
- Dans le résultat	(A) -99 911	-
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS		
- Dans le capital	18 088 965	-
- Ecart de conversion	379 676	-
- Dans les réserves	25 976 545	-
- Dans le résultat	(A) 2 053 187	-
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>144 783 669</u>	<u>86 232 785</u>
(A) Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>10 418 496</u>	<u>11 546 532</u>

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

	31-déc	
	2015	2014
- intérêts conventionnels	159 287 539	85 076 060
- Intérêts intercalaires	484 100	669 909
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>159 771 639</u>	<u>85 745 969</u>
- Intérêts de retard	2 968 696	2 239 082
<u>Total des autres produits</u>	(B) <u>2 968 696</u>	<u>2 239 082</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(539 550)	(752 647)
. Intérêts de retard	(558 769)	(1 141 923)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	613 329	592 416
. Intérêts de retard antérieurs	282 506	745 082
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(202 484)</u>	<u>(557 072)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>162 537 851</u>	<u>87 427 979</u>

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 Décembre 2015, se présente ainsi :

	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u>
- Commissions de factoring	4 663 605	4 480 901
- Intérêts de financement	8 694 016	7 950 669
<u>Total</u>	<u>13 357 621</u>	<u>12 431 570</u>

NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	18 563 605	14 314 841
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	37 754 935	10 500 591
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	10 680 607	9 854 913
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	611 728	436 452
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>67 610 875</u>	<u>35 106 797</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	5 727 265	973 845
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	2 917 533	3 102 509
- Autres	2 994 609	1 392 448
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>11 639 407</u>	<u>5 468 802</u>
<u>Total général</u>	<u>79 250 282</u>	<u>40 575 599</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	9 664 559	9 296 855
- Dotations aux provisions collectives	878 537	1 116 617
- Reprise sur provisions collectives	-	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(6 419 821)	(8 491 030)
- Créances abandonnées des entreprises en difficultés (Tunisie Leasing)	-	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	4 194 146	13 950
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(2 326 197)	(13 950)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	850 829	1 014 537
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(395 033)	(359 305)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	1 425 965	1 429 192
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(952 866)	(950 668)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	33 500 355	
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(27 213 891)	
- Encaissement sur créances radiées	-	(117 033)
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>13 206 583</u>	<u>2 939 165</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	152 360	8 157
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(687 177)	(33 627)
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	269 244	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 795)	(13 795)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	3 857 675	879 100
- Reprise de provisions pour risques et charges	-	(636 352)
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>3 578 307</u>	<u>203 483</u>

NOTE 25 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	<u>31-déc 2015</u>	<u>31-déc 2014</u>
- Impayés sur créances de leasing en début de période	24 507 393	22 117 285
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-24 758 245	-24 507 393
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-6 138 654	-8 128 551
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	6 873 548	6 138 654
- Plus ou moins values sur relocation	-1 048 570	-527 494
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-6 766 456	-6 008 988
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	6 631 293	6 766 456
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-3 252 829	-3 167 333
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	3 343 515	3 252 829
- TVA collectées	52 177 004	51 085 768
- Loyers encaissés	526 044 205	536 527 428
- Intérêts de retard	1 472 843	1 826 462
- Créances virées en Pertes	-1 266 013	-13 950
- Encaissement sur créances radiées	0	117 033
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 323 113	1 699 924
- Remboursements anticipés	11 719 636	11 602 170
- Produits sur Cessions anticipées	223 205	160 477
<u>Encaissements reçus des clients</u>	<u>591 084 988</u>	<u>598 940 776</u>

NOTE 26 : ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc	
	2015	2014
Encours de Financement des adhérents en début de période	85 554 281	82 213 235
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(90 477 991)	(85 554 281)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(505 449)	(1 084 146)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	708 450	505 449
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	(9 262)	(239 959)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	-	9 262
Financement des adhérents (TND + €)	341 594 644	312 299 872
Produits à recevoir en début de période	37 060	60 715
Produits à recevoir en fin de période	(16 617)	(37 060)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(90 753)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	13 357 621	12 431 570
Récupération frais bancaires	34 774	35 238
Récupération frais de justice	4 997	3 600
TVA collectée	822 724	778 890
Créances virées en Pertes	(652 795)	-
Compte d'attente en début de période	(121 133)	-
Compte d'attente en fin de période	121 133	121 133
Encaissements reçus des acheteurs	350 452 437	321 543 518

NOTE 27 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc	31-déc
	2015	2014
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	22 609 025	21 494 454
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	-30 255 770	-22 609 025
- Fournisseurs, avances en début de période	-1 383 943	-1 816 215
- Fournisseurs, avances en fin de période	2 088 540	1 383 943
- Investissements pour financement de contrats de leasing	457 286 586	457 408 469
- TVA sur Investissements	42 079 627	41 541 962
Décaissements pour financement de contrats de leasing	492 424 065	497 403 588

**NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	<u>31-déc</u> <u>2015</u>	<u>31-déc</u> <u>2014</u>
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en début de période	15 085	(925 638)
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes en fin de période	(27)	(15 085)
- Transfert d'immobilisations	0	805 136
- Investissements en Immobilisations incorporelles	618 450	479 654
- Investissements en Immobilisations corporelles	7 974 859	12 686 381
- TVA sur Investissements	7 630	19 541
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		
<u>d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>8 615 997</u>	<u>13 049 989</u>

**NOTE 29 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION
D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES**

	<u>31-déc</u>	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Cessions d'immobilisations incorporelles	100 438	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	4 974 346	3 061 583
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	(7 667)	-
<u>Encaissements provenant de la cession</u>		
<u>d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>	<u>5 067 117</u>	<u>3 061 583</u>

**NOTE 30 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	<u>31-déc</u>	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	63 385 670	1 805 260
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	2 000 000	1 714 334
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(6 214 235)	(5 510 920)
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7 571 683	6 214 235
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		
<u>d'immobilisations financières</u>	<u>66 743 118</u>	<u>4 222 909</u>

**NOTE 31 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION
D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

	31-déc	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Titres immobilisés libérés début période	560 000	560 000
- Titres immobilisés libérés fin période	(560 000)	(432 230)
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	1 543 733	666 800
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	157 399	127 929
- Dépôts et cautionnements versés début période	18 714	18 714
- Dépôts et cautionnements versés fin période	(18 714)	(18 714)
- Produits / Placement à recevoir en début de période	-	127 405
- Produits de participation (portage)	-	17 907
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(429 648)	(270 000)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	587 438	301 878
- Créance sur cession de titres immobilisés en début de période	-	365 000
- Plus values sur cession de titres de participations	79 240	56 720
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>	<u>1 938 162</u>	<u>1 521 409</u>

NOTE 32 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Dividendes et tantièmes	17 649 998	14 553 598
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	16 514	14 103
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	(18 270)	(16 513)
<u>Dividendes et autres distributions</u>	<u>17 648 242</u>	<u>14 551 188</u>

NOTE 33 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

	31-déc	
	<u>2015</u>	<u>2014</u>
- Banques	94 512 617	15 858 981
- Caisses	373 383	15 576
- Banques, découverts	(71 566 178)	(17 864 457)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>	<u>23 319 822</u>	<u>(1 989 900)</u>

NOTE 34 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 93,34%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2015, accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 10 750 000 DT.

Location du siège

Tunisie Leasing a conclu avec Tunisie Factoring un nouveau contrat de location du siège social en vertu duquel Tunisie Leasing met à la disposition de Tunisie Factoring une partie du réez de chaussée, le 3ème étage et une partie du 4ème étage du local situé au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – Tunis et ce, moyennant un loyer annuel en hors taxe de 114.546 DT payable semestriellement et majoré de 5% le 1er janvier de chaque année.

Cette location est consentie pour une période d'un an commençant le premier mai 2014, elle est renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le contrat de bail conclu en 2003 avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012, a pris fin le 30 avril 2014.

Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 233 581 DT au titre de l'exercice 2015.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2015, TL a mis en force 54 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 3 069 394 DT.

La marge brute réalisée en 2015 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 821 587 DT

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 11 985 502 DT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2015, à 1 657 194 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre

d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2015, à 40 437 DT.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au titre de l'année 2015 s'élèvent à 251 103 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificat de dépôt:

Tunisie a émis des certificats de dépôt et des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Location Longue Durée:

- Des certificats dépôt de 1 500 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 37 679 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2015, à 1 500 000 DT.
- Un Billet de trésorerie de 1 000 000 DT, émis le 29 Décembre 2014 et échéant le 26 Août 2015. Le montant des intérêts supportés au titre de 2015 et constatés en charges s'élève à 43 626 DT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 240 DT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1^{er} avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1^{er} avril 2012.

Un quatrième avenant audit contrat a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 et à 172 800 €, pour la période allant du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2015.

Un cinquième avenant a été signé le 31 Mars 2015 en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2015 sont arrêtés à un montant de 240 000 €.

Les prestations facturées en 2015 dans ce cadre, s'élèvent à 526 478 DT.

Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2015 s'élèvent à 334 901 DT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2015 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 71 328 DT.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 2 451 961 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 805 631 DT.

Financement en billets de Trésorerie et certificats de dépôt:

Tunisie Leasing a émis des billets de trésorerie qui ont été souscrits par Tunisie Valeurs :

- Les billets de trésorerie de 11 000 000 DT qui ont été souscrits en 2015. Le montant des intérêts supportés et constatés en charges s'élève à 74 606 DT.
- Les billets de trésorerie de 3 500 000 DT qui ont été souscrits courant l'année 2014 et échéant en 2015, le montant des intérêts supportés au titre de 2014 s'élève 51 704 DT
- Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Tunisie valeur d'un montant de 35 000 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 103 826 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2015, à 3 000 000 DT.

TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2015 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 28 134 DT.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 1 365 537 DT et les dépôts de garanties totalisent un montant de 1 000 000 DT

TUNISIE SICAV

Financement en billets de trésorerie et certificats de dépôt:

- Tunisie Leasing a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie SICAV d'un montant total de 5 000 000 DT. Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 66 812 DT.
- Des billets de trésorerie de 18 000 000 DT qui ont été souscrits en 2014 et échéant en 2015. Le montant des intérêts supportés au titre de 2014 s'élève à 293 049 DT.
- Tunisie leasing a réalisé des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de Tunisie SICAV d'un montant de 77 000 000 DT, le montant des intérêts constatés parmi les charges s'élève à 771 953 DT. L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 Décembre 2015, à 22 000 000 DT.

La société MAKATEB EL HORCHANI

Courant l'année 2015, la société Tunisie leasing a acquis trois places de parking auprès de la société MAKETEB HORCHANI pour un montant total de 45 000 DT HTVA.

Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2015 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 35 204 DT.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier s'élève à 797 704 DT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 000 DT.

AMEN BANK

Au 31 décembre 2015, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie Leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 14 815 156 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistrent un encours de 21 247 784 DT.
- Tunisie Leasing a enregistré au niveau des emprunts, une dette d'un montant de 882 931 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est remboursable sur une période de cinq ans.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding. Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2015 s'élève à 150 KDT (HT).

NOTE 35 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 Avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 1 704 852 723 DT et un résultat consolidé de 14 187 916 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Tunisie Leasing comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction du groupe est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2010, 2011 et 2012 et ayant abouti à la notification d'un redressement d'un montant de **1 915 KDT**.

La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a pas retenu toutes les observations et arguments présentés par la société.

Une deuxième réponse à la notification de l'administration fiscale a été envoyée aux autorités de contrôle en Juin 2015. Aucune suite ne lui a été réservée par l'administration fiscale.

La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement. Notre opinion ne comporte pas une réserve concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés, des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 28 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 3 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mme Sonia KETARI LOUZIR et Mr Karim DEROUICHE.

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-15	31-déc-14 retraité	31-déc-14
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	64 413	119 550	119 550
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	77 960	154 651	154 651
Créances sur la clientèle	3	2 381 564	2 293 799	2 293 799
Portefeuille-titres commercial	4	13 595	15 581	15 581
Portefeuille d'investissement (*)	5	472 562	343 883	338 780
Valeurs immobilisées	6	46 208	44 838	44 838
Actifs d'impôts différés	7	14 604	10 884	10 884
Autres actifs	8	51 403	44 007	44 006
TOTAL ACTIFS		3 122 309	3 027 193	3 022 089
PASSIFS				
Banque Centrale et CCP	9	25 009	139 026	139 026
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	10	188 512	133 321	133 321
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	1 909 965	1 965 888	1 965 888
Emprunts et Ressources spéciales	12	272 595	107 989	107 989
Autres passifs (*)	13	197 750	175 038	171 345
TOTAL PASSIFS		2 593 831	2 521 262	2 517 569
Intérêts des minoritaires dans le résultat		6 961	7 279	7 279
Intérêts des minoritaires dans les réserves		208 968	202 748	202 748
INTERETS MINORITAIRES		215 929	210 027	210 027
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE				
Capital		100 008	100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		172 432	154 317	154 317
Modifications comptables (*)		6 232	-6 129	-8 568
Résultat en instance d'affectation		-	20 427	20 427
Résultat consolidé (*)		33 877	27 281	28 309
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	14	312 549	295 904	294 493
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		3 122 309	3 027 193	3 022 089

(*) Les données de l'exercice 2014 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité (voir note 2.9)

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ**ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015**

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31-déc-15	31-déc-14
PASSIFS EVENTUELS			
Cautions, avals et autres garanties données	15	668 927	712 421
Crédits documentaires	16	252 516	387 961
Total des passifs éventuels		921 443	1 100 382
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	17	183 042	256 794
Engagements sur titres (Participations non libérées)	18	27	27
Total des engagements donnés		183 069	256 821
ENGAGEMENTS REÇUS			
Garanties reçues	19	1 763 331	1 821 933
Total des engagements reçus		1 763 331	1 821 933

ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014 retraité	Exercice 2014
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts et revenus assimilés	21	161 015	157 468	157 468
Commissions (en produits)	22	42 352	41 634	41 634
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	23	13 444	12 417	12 417
Revenus du portefeuille d'investissement (*)	24	24 777	17 440	15 303
Total des produits d'exploitation bancaire		241 588	228 959	226 822
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>				
Intérêts encourus et charges assimilées	25	(67 517)	(63 752)	(63 752)
Commissions encourues		(4 372)	(3 580)	(3 057)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(337)	(668)	(668)
Total des charges d'exploitation bancaire		(72 226)	(68 000)	(67 477)
PRODUIT NET BANCAIRE		169 362	160 959	159 345
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	26	(5 873)	(10 310)	(10 310)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	(980)	(604)	(604)
Autres produits d'exploitation		2 865	3 243	3 243
Frais de personnel		(73 881)	(68 655)	(68 655)
Charges générales d'exploitation		(29 190)	(25 509)	(25 509)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations		(7 846)	(9 601)	(9 601)
RESULTAT D'EXPLOITATION		54 457	49 523	47 909
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		174	(226)	(226)
Impôts sur les bénéfices (*)	28	(13 793)	(14 737)	(12 095)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		40 838	34 560	35 588
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires		0	0	0
Intérêts des minoritaires		(6 961)	(7 279)	(7 279)
RESULTAT NET CONSOLIDÉ DE L'EXERCICE		33 877	27 281	28 309
Effets des modifications comptables		1 410	3 200	761
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		35 287	30 481	29 070
RESULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION	29	1,694	1,364	1,415

(*) Les données de l'exercice 2014 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité (voir note 2.9)

ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2015

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		214 875	211 806
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(77 078)	(71 241)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		2 664	(2 948)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(118)	72
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(95 409)	(172 744)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		(69 044)	98 448
Acquisition / Cession des titres de placement		2 497	(1 542)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(85 182)	(58 745)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		4 244	9 998
Impôts sur les sociétés		(12 601)	(8 162)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		13 216	29 851
Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation		(101 936)	34 793
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		11 272	5 635
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(110 724)	(50 840)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(8 557)	(8 078)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(108 009)	(53 283)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission/Rachat d'action		3 184	8 020
Augmentation / diminution des ressources spéciales		164 284	(7 353)
Dividendes versés		(28 575)	(7 661)
Réduction de capital		-	(3 630)
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations			-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		138 893	(10 624)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(71 052)	(29 114)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(3 634)	25 480
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	30	(74 686)	(3 634)

GROUPE UBCI

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. Périmètre, méthodes et règles de consolidation

1.2.1. Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont aussi éliminés.

2. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2. Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3. Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

2.1.4. Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit-bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

2.1.5. Provisions sur les engagements

2.1.5.1. Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;
- les biens donnés en leasing et propriété de l'UBCI. Ces biens sont évalués en appliquant à leur valeur d'origine une décote annuelle de :
 - 5 % pour les biens immeubles ;
 - 20 % pour le matériel roulant ;
 - 40 % pour les biens d'équipement et autres matériels.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %

3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2. Provisions collectives

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision supplémentaire de 1 364 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2015.

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2015, à 11 006 KDT.

2.1.5.3. Provision additionnelle

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Son effet sur l'exercice 2015 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 1 924 KTND et d'une reprise sur provisions de 875 KTND.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2015, s'élève à 17 260 KTND.

2.1.5. Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques	25 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %
Matériels informatiques - les grandes machines d'exploitation	20 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2015 à 9 981 KDT.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évalué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

2.9 MODIFICATIONS COMPTABLES :

Au cours de l'exercice 2015, il a été procédé au niveau de la société mère UBCI, à la revue des montants des différences de change latentes générées par la position de change à terme calculés pour les besoins de détermination du résultat imposable, ainsi que leurs correctes prises en compte dans le décompte fiscal. Cette

revue a permis d'identifier une insuffisance de charge d'impôt sur les sociétés sur les exercices antérieurs de 2 442KTND.

Par ailleurs, et suite à l'obtention d'informations relatives aux revenus provenant de fonds gérés qui se rattachent à une période s'étalant sur plusieurs exercices, la banque a procédé courant 2015 à la comptabilisation desdits revenus. La part relative aux exercices antérieurs, nets d'impôt et de commissions de gestion, s'élève à 3 852KTND.

Les ajustements ont été imputés en augmentation des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2015 pour un montant net d'impôt de 1 410KTND.

Pour des besoins de comparabilité, les données de l'exercice 2014 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation des capitaux propres dudit exercice de 2 439 KTND ainsi que les rubriques « Revenus du portefeuille d'investissement », « Commissions encourues », « Impôts sur les sociétés », « Portefeuille d'investissement » et « Autres passifs ».

B. LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI est composé comme suit :

1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
UBCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Finance	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Intégration globale	Intégration globale
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Développement SICAR (en liquidation) (*)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
U T P SICAF	42,41%	42,41%	42,29%	42,29%	Intégration globale	Intégration globale
HANNIBAL SICAV	19,88%	18,14%	19,14%	17,46%	Intégration globale	Intégration globale
SALAMBO SICAV	57,23%	86,51%	52,15%	81,44%	Intégration globale	Intégration globale
UNIVERS SICAV	17,26%	39,20%	16,24%	38,24%	Intégration globale	Intégration globale
ALYSSA SICAV	2,19%	2,80%	1,59%	2,17%	Intégration globale	Intégration globale

(*) La filiale UBCI Développement SICAR (en liquidation) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28/06/2011. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 Novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 Novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Les états financiers au 30/09/2014 n'ont pas été arrêtés sur la base de la convention de la continuité d'exploitation. Ce sont les données de ces états financiers qui ont fait l'objet d'intégration dans les états financiers consolidés de l'UBCI au 31/12/2015.

2. Les participations dont le taux de détention directe est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

La société-mère détient directement des participations supérieures à 20% dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation pour absence d'influence. Elles se détaillent comme suit :

Société	Taux de détention directe	
	2015	2014
EPAC COMMUNICATION	21,50%	21,50%
SCHNEIDER	30,00%	30,00%
UTIC DIST TUN	0%	28,10%
SOMFY SERVICES	0%	30,00%
SABA	23,70%	26.18%
JINENE	31,81%	-
TAZOGHRANE	23,95%	-
LES PERLES DU DESERT	29,10%	-
KNAUF TUNISIE SYSTEM	30,00%	30,00%

C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

I. ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2015 un montant de 64 413 KDT contre 119 550 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Caisse	20 968	20 968
Comptes ordinaires BCT	43 445	98 582
	64 413	119 550

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2015 un montant de 77 960 KDT contre 154 651 KDT au 31 décembre 2014 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Banque Centrale de Tunisie	-	11 727
Banque de dépôt	4 000	
Avoirs chez les correspondants	70 458	136 644
Organismes financiers spécialisés	3 461	6 125
Créances rattachées sur les établissements financiers	41	155
	77 960	154 651

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à un montant de 2 381 564 KDT contre 2 293 799 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Prêts et comptes rattachés	(1)	2 402 032	2 315 772
<i>dont leasing</i>		141 685	121 711
Comptes débiteurs de la clientèle		144 352	137 608
Total brut		2 546 384	2 453 380
Provisions et Agios réservés		(164 820)	(159 581)
<i>dont Agios réservés</i>		(15 021)	(14 163)
Total net		2 381 564	2 293 799

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Crédits accordés à la clientèle	2 131 941	2 048 852
<i>dont Leasing</i>	141 685	121 711
Autres crédits à la clientèle	98 618	100 617
Créances douteuses	165 310	159 350
Créances rattachées	6 163	6 953
	2 402 032	2 315 772

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2015 un montant de 13 595 KDT contre 15 581 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Titres de transaction	13 850	15 125
Titres de placement	794	794
Créances rattachées	-	17
Provisions / Dépréciation titres de transactions	(1 049)	(355)
	<u>13 595</u>	<u>15 581</u>

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2015 à 472 562 KDT contre 343 883 KDT au 31 décembre 2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u> <u>Retraité</u>	<u>31/12/2014</u>
Titres de participation	202 329	163 439	163 439
Titres en portage	3 123	6 177	6 177
Titres d'investissement	260 690	170 169	170 169
Créances rattachées/ Titres d'investissement	13 288	9 718	4 615
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(6 868)	(5 620)	(5 620)
Total Net	<u>472 562</u>	<u>343 883</u>	<u>338 780</u>

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 46 208 KDT au 31 décembre 2015 contre 44 838KDT au 31 décembre 2014 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Immobilisations corporelles	122 849	116 695
Immobilisations incorporelles	43 637	42 017
Valeurs brutes en fin de période	166 486	158 712
Amortissements	(120 278)	(113 874)
Provisions pour dépréciation	-	-
Valeurs nettes en fin de période	46 208	44 838

Note 7 – Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 14 604 KDT au 31 décembre 2015 contre 10 884 KDT au 31 décembre 2014.

Note 8 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 51 403 KDT au 31 décembre 2015 contre 44 007 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Débiteurs divers	42 170	36 271
Comptes de régularisation	8 087	6 668
Comptes de Stock	166	151
Créances prises en charge par l'Etat	1 218	1 330
Charges à répartir	224	81
Provisions /autres actifs	(462)	(494)
	51 403	44 007

2. PASSIFS**Note 9 – Banque Centrale et CCP**

Le solde de ce poste a atteint 25 009 KDT au 31 décembre 2015 contre 139 026 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

BCT

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	25 000	139 000
Dettes rattachées	9	26
	25 009	139 026

Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 188 512 KDT au 31 décembre 2015 contre 133 321 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	96 057	87 812
Banques de dépôt	92 500	44 941
Organismes financiers spécialisés	212	330
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	(257)	238
	188 512	133 321

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 1 909 965 KDT au 31 décembre 2015 contre un solde de 1 965 888 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Comptes à vue	1 026 916	1 015 644
Comptes d'épargne	572 223	544 994
CAT / BC et autres produits financiers	197 272	223 016
DAT/BC échus non remboursés (*)	4 240	-
Autres sommes dues à la clientèle	21 613	63 714
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	86 500	116 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	1 201	2 020
	1 909 965	1 965 888

(*) Le montant des Dépôts A Terme et des Bons de Caisse échus non remboursés s'élève au 31 décembre 2014 à 6.414 KTND. Il a été présenté à hauteur de 4.719 KTND au niveau de la rubrique "Comptes à vue" et à hauteur de 1.695 KTND au niveau de la rubrique "Comptes d'épargne".

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 272 595 KDT au 31 décembre 2015 contre un solde de 107 989 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Emprunt Obligataire	44 195	27 895
Autres emprunts	159	159
Ressources étatiques	4 853	4 997
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	39 960	47 947
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	9 600	8 000
Ligne BAD BCT	6 000	5 000
Fond BNPP	66 286	-
Ligne BERD	88 725	-
Autres fonds extérieurs	10 369	11 865
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 683	1 361
	272 595	107 989

Note 13 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 197 750 KDT au 31 décembre 2015 contre un solde de 175 038 KDT au 31 décembre 2014. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2014</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	21 739	21 732	21 732
Comptes de régularisation	66 618	57 607	56 365
Créditeurs divers	109 393	89 217	86 766
Comptes exigibles après encaissement	-	6 482	6 482
	197 750	175 038	171 345

Note 14 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2015, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2014 s'élève à 312 549 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2015
UBCI	100 008	157 274	6 232		33 899	297 413
UBCI FINANCE		1 455			(460)	995
GIS		4 734			331	5 065
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		566			71	637
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		502			-	502
UTP		2 905			32	2 937
SICAV SALAMBO		775			(34)	741
SICAV HANNIBAL		416			(32)	384
SICAV UNIVERS		474			(48)	426
SICAV ALYSSA		3 331			118	3 449
TOTAL	100 008	172 432	6 232		33 877	312 549

3. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

Note 15 – Cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2015 un montant de 668 927 KDT contre un solde de 712 421 KDT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	491 722	528 339
En faveur de la clientèle	177 205	184 082
Cautions fiscales	22 902	19 921
Cautions pour marchés	90 802	88 196
<i>En devises</i>	14 701	5 695
<i>En dinars</i>	76 101	82 501
Cautions douanières	20 703	22 066
Cautions diverses	37 378	45 433
<i>En devises</i>	26 956	28 051
<i>En dinars</i>	10 422	17 382
Obligations cautionnées	5 420	8 466
	668 927	712 421

Note 16 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 252 516 KDT au 31 décembre 2015 contre un solde de 387 961 KDT au 31 décembre 2014. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	15 857	132 778
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	236 659	255 183
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	187 432	205 040
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	49 227	50 143
	252 516	387 961

Note 17 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2015 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 183 042 KDT contre 256 794 KDT au 31 décembre 2014.

Note 18 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	<hr/>	<hr/>
	27	27

Note 19 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	198 536	236 049
Garanties reçues des banques	657 631	776 207
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	-
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	657 631	776 207
Nantissement titres	81 325	82 252
Garanties reçues de la clientèle	825 839	727 425
	<hr/>	<hr/>
	1 763 331	1 821 933

Note 20 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2015 comme suit :

Achat au comptant	37 522 KDT
Vente au comptant	39 858 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2015 comme suit :

Achat à terme	143 210 KDT
Vente à terme	52 845 KDT

4. ETAT DE RESULTAT

Note 21 – Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 161 015 KDT en 2015 contre un solde de 157 468 KDT en 2014. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	817	1 573
Produits sur opérations de crédit	148 300	140 606
Revenus assimilés	11 898	15 289
	161 015	157 468

Note 22 – Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 42 352 KDT en 2015 contre un solde de 41 634 KDT en 2014. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	34 431	35 268
Commissions de tenue de compte	2 990	1 543
Commission sur opération de change manuel	290	362
Autres commissions	4 641	4 461
	42 352	41 634

Note 23 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 444 KDT en 2015 contre un solde de 12 417 KDT en 2014 Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Gain sur portefeuille titres commercial	35 498	38 302
Perte sur portefeuille titres commercial	(22 054)	(25 885)
	13 444	12 417

Note 24 – Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise en 2015 un montant de 24 777 KDT contre 17 440 KDT en 2014 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts /titre en portage	71	77	77
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissement	22 375	16 043	13 906
Dividendes sur portefeuille participation	2 331	1 320	1320
	24 777	17 440	15 303

Note 25 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 67 517 KDT en 2015 contre un solde de 63 752 KDT en 2014. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	6 309	7 699
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	46 502	45 669
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	8 911	4 092
Charges assimilées	5 795	6 292
	67 517	63 752

Note 26 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 5 873 KDT en 2015 contre un solde de 10 310 KDT en 2014. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dotations aux provisions	13 932	19 643
Reprises de provisions	(9 575)	(10 855)
Pertes sur créances irrécouvrables couverte par une provision	24	7
Pertes sur créances irrécouvrables	488	194
Créances radiées	1 005	1 415
Récupération sur créances radiées	(1)	(94)
	5 873	10 310

Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 980 KDT en 2015 contre un solde de 604 KDT en 2014. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Etalement Prime /Titres d'investissement	(999)	(476)
Dotations aux provisions	2 351	1 518
Reprises de provisions	(409)	(350)
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	37	(88)
	980	604

Note 28 – Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 793 KDT en 2015 contre un solde de 14 737 KDT en 2014. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2014</u>
Impôt exigible	16 113	12 602	9 960
Impôt différé	(2 320)	2 135	2 135
	13 793	14 737	12 095

Note 29 – Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2015 se présente comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u> <u>retraité</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultat net consolidé (en KDT)	33 877	27 281	28 309
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529	20 001 529
Actions émises durant la période	0	0	0
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	1,694	1,364	1,415

Note 30 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2015 un solde de (74 686) KDT contre (3 634) KDT au 31 décembre 2014, ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Caisse	20 968	20 968
Banque Centrale (comptes ordinaires)	43 445	98 582
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	15 552	46 912
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	-	11 727
Banque de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	4 000	-
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour et à terme)	54 906	89 930
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(92 500)	(44 941)
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(25 000)	(139 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(6 546)	(8 248)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(89 511)	(79 564)
	(74 686)	(3 634)

Note 31– Passifs éventuels

la société mère UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification, auxquels l'administration fiscale a répondu en date du 17 Juin 2015.

En application des dispositions de l'article 44 bis du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses observations en rapport avec les éléments de réponse présentés par les services de l'administration fiscale.

L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les discussions sont toujours en cours avec l'administration fiscale. Les redressements en question sont couverts par des provisions à concurrence de 7.000 KTND.

Note 32 –Evènements postérieur à la date de clôture

Les états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 03 Mai 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale réunie le 16 Juin 2015, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » tels qu'arrêtés par le conseil d'administration du 03 Mai 2016, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 312.549 KDT, un résultat bénéficiaire de l'exercice après modifications comptables de 35.287 KDT ainsi qu'une trésorerie négative de fin de période de 74.686 KDT .

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie du groupe de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphes d'observation

4.1. Passif relatif au contrôle fiscal

Ainsi qu'il est indiqué dans la note 31 « Passifs éventuels », la société mère UBCI a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012.

Une notification partielle des résultats de la vérification fiscale de l'exercice 2009 a été adressée à la banque en décembre 2013, faisant ressortir un redressement de 591 KDT et ramenant le crédit d'impôt de 1.590 KDT à 993 KDT.

Une notification complémentaire des résultats de ladite vérification relative aux exercices 2010, 2011 et 2012 a été adressée à la banque en mai 2014, faisant ressortir un redressement de 12.863 KDT et ramenant le crédit d'impôt à 835 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification, auxquels l'administration fiscale a répondu en date du 17 Juin 2015.

En application des dispositions de l'article 44 bis du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses observations en rapport avec les éléments de réponse présentés par les services de l'administration fiscale.

L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.

La banque a constitué, en 2013, une provision forfaitaire de 7.000 KDT en couverture du risque associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

4.2. Modifications comptables

Comme il est indiqué au niveau de la note 2.9 « Modifications comptables », il a été procédé, au niveau de la société mère UBCI, à la revue des montants des différences de change latentes générées par la position de change à terme calculés pour les besoins de détermination du résultat imposable, ainsi que leurs correctes prises en compte dans le décompte fiscal. Cette revue a permis d'identifier une insuffisance de charge d'impôt sur les sociétés sur les exercices antérieurs pour un montant de 2 442 KDT.

Par ailleurs, et suite à l'obtention d'informations relatives aux revenus provenant de fonds gérés qui se rattachent à une période s'étalant sur plusieurs exercices, la société mère a procédé courant 2015 à la comptabilisation desdits revenus. La part relative aux exercices antérieurs, nets d'impôt et de commissions de gestion, s'élève à 3 852 KDT. Les ajustements ont été imputés en augmentation des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2015 pour un montant net d'impôt de 1 410 KDT.

Pour des besoins de comparabilité, les données de l'exercice 2014 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en augmentation des capitaux propres dudit exercice pour un montant de 2 439 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de nos vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion au titre de l'exercice 2015.

Tunis, le 03 mai 2016

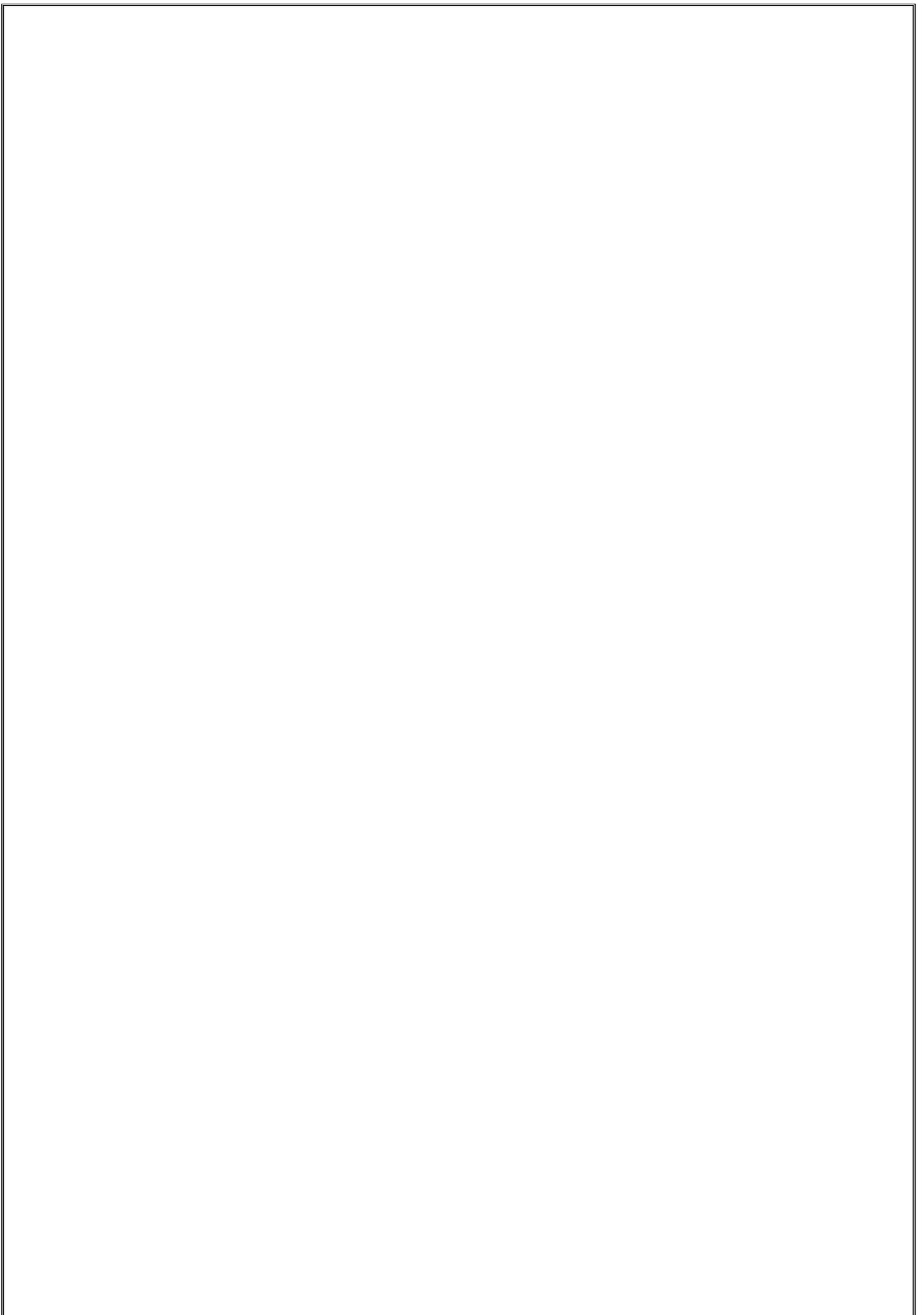
Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Sonia KETARI LOUZIR

Karim DEROUCHE



Etats financiers annuels de SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali Elaouani Cherif.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015 (Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		5 624 708	8 217 506
Obligations et valeurs assimilées		198 426	253 843
Titres OPCVM		233 137	162 595
	3.1	6 056 271	8 633 944
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	1 498 938	746 425
Disponibilités	3.3	1 824 609	1 932 304
		3 323 547	2 678 729
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		9 379 818	11 312 673
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	33 892	58 678
Autres créditeurs divers	3.5	7 353	4 702
TOTAL PASSIF		41 245	63 380
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	9 210 406	11 097 581
Sommes distribuables	3.7	128 167	151 712
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4	2
Sommes distribuables de l'exercice		128 163	151 710
ACTIF NET		9 338 573	11 249 293
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 379 818	11 312 673

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		263 133	255 425
Dividendes	4.1	252 405	241 823
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	10 728	13 602
Revenus des autres valeurs		-	-
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	71 056	94 437
<i>Total des revenus des placements</i>		334 189	349 862
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<153 053>	<161 925>
<i>Revenu net des placements</i>		181 136	187 937
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<36 012>	<32 252>
<i>Résultat d'exploitation</i>		145 124	155 685
Régularisation du résultat d'exploitation		<16 961>	<3 975>
<i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		128 163	151 710
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		16 961	3 975
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<960 655>	938 407
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		71 001	<237 137>
<i>Frais de négociation de titre</i>		<28 245>	<18 719>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		<772 775>	838 236

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<772 775>	838 236
Résultat d'exploitation		145 124	155 685
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<960 655>	938 407
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		71 001	<237 137>
Frais de négociation de titre		<28 245>	<18 719>
<u>Distributions de dividendes</u>		<154 622>	<126 632>
<u>Transactions sur le capital</u>		<983 323>	<665 599>
Souscriptions		1 084 888	272 881
Capital		1 056 114	105 841
Régularisation des sommes non distribuables		18 015	165 881
Régularisation des sommes distribuables		10 759	1 159
Rachats		<2 068 211>	<938 480>
Capital		<2 128 992>	<743 140>
Régularisation des sommes non distribuables		76 251	<186 510>
Régularisation des sommes distribuables		<24 807>	<9 007>
Droit de sortie		9 337	177
<u>Variation de l'actif net</u>		<1 910 720>	46 005
<u>Actif net</u>			
- En début d'exercice		11 249 293	11 203 288
- En fin d'exercice		9 338 573	11 249 293
<u>Nombre d'actions</u>			
- En début d'exercice		4 634	4 917
- En fin d'exercice		4 186	4 634
<u>Valeur liquidative</u>		2 230,906	2 427,556

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuel arrêtés au 31 décembre 2015 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2015.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués en date d'arrêté à leur valeur de marché au 31 décembre 2015, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, elles demeurent évaluées à leur coût d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
ADWYA	82 680	551 878	522 703	5,57%
ADWYA DA 2015 -1/12	82 480	45 885	39 590	0,42%
AIR LIQUIDE	224	61 627	33 472	0,36%
AMEN BANK	8 708	226 551	203 506	2,17%
AMS	23 000	89 162	54 073	0,58%
AMS DS 2015 - 7/31	21 200	0	212	0,00%
ASSAD	6 100	50 953	32 202	0,34%
ASTREE	1 282	36 501	53 075	0,57%
BIAT	5 000	344 169	371 115	3,96%
BNA	50 000	580 089	552 900	5,89%
CELLCOM	10 000	78 577	83 490	0,89%
CEREALIS	9 500	64 130	35 910	0,38%
DELICE HOLDING	4 429	67 200	58 760	0,63%
ESSOUKNA	98 327	486 653	382 885	4,08%
EURO-CYCLES	8 319	113 952	283 986	3,03%
HEXABYTE	11 980	108 713	77 966	0,83%
I.C.F.	956	33 664	25 334	0,27%
MAGASIN GENERAL	10 100	289 888	231 088	2,46%
MIP	58 471	105 159	67 826	0,72%
OFFICEPLAST	112 108	250 001	491 481	5,24%
SAH TUNISIE	16 000	141 202	155 264	1,66%
SIAME	41 660	99 163	94 610	1,01%
SIMPAR	10 500	349 669	347 844	3,71%
SITS	75 000	180 178	171 525	1,83%
SOMOCER	32 000	86 462	64 736	0,69%
SOTEMAIL	30 000	75 388	76 350	0,81%
SOTIPAPIER	14 100	62 001	55 018	0,59%
SOTRAPIL	185	2 240	1 621	0,02%
SOTUVER	45 995	235 247	133 110	1,42%
STAR	950	167 168	147 551	1,57%
TUNINVEST-SICAR	5 550	48 254	61 444	0,66%
TUNIS RE	32 743	309 519	293 050	3,12%
TUNISIE LEASING	24 729	525 601	421 011	4,49%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		5 866 844	5 624 708	59,97%

B- Titres OPCVM

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCP SMART EQUITY 2	140	132 301	132 508	1,41%
MAXULA INVEST.SICAV	958	100 075	100 629	1,07%
Total Titres OPCVM		232 376	233 137	2,48%

C- Obligations et valeurs assimilées

<u>Titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur Actuelle</u>	<u>% actif</u>
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	52 534	52 836	0,56%
STB 2008/2	2 000	128 063	133 443	1,42%
TL 2011/1 F	200	3 950	4 081	0,04%
TL 2011/2 F	400	8 000	8 066	0,09%
Total Obligations et valeurs assimilés		192 547	198 426	2,11%
TOTAL		6 291 767	6 056 271	64,57%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	7 864 301
Obligations et titres FCC	-
Titres OPCVM	232 375
	8 096 676

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession/Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions	9 497 814		9 567 484	69 670
Titres OPCVM	160 461		162 048	1 587
Obligations et titres FCC	54 457	11 687	65 888	< 256 >
	9 712 732	11 687	9 795 420	71 001

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificat de dépôt</u>				
HANNIBAL LEASING au 13/01/2016	500 000	496 149	499 076	5,32%
<i>Total émetteur Hannibal Leasing</i>	500 000	496 149	499 076	5,32%
BTE au 01/01/2016	500 000	499 393	500 000	5,33%
<i>Total émetteur BTE</i>	500 000	499 393	500 000	5,33%
AMEN BANK au 04/01/2016	500 000	499 539	499 862	5,33%
<i>Total émetteur AMEN BANK</i>	500 000	499 539	499 862	5,33%
<i>Total certificats de dépôts</i>	1 500 000	1 495 081	1 498 938	15,98%
<i>Total placements monétaires</i>	1 500 000	1 495 081	1 498 938	15,98%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	966 161	1 889 514
Intérêt courus sur dépôt à vue	9 222	8 934
Ventes de titres à encaisser	245 756	88 908
Amen Bank Pasteur	657 922	67 672
Retenue à la source opérée sur dépôt à vue	< 1 844 >	< 1 787 >
Achats de titres à régler	< 52 608 >	<120 937 >
Total	1 824 609	1 932 304

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	9 715	21 549
Rémunération du distributeur exclusif à payer	22 668	25 620
Rémunération du dépositaire à payer	1 509	3 207
Commission de surperformance	-	8 302
Total	33 892	58 678

3.5 Autres créiteurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 954	3 068
Redevance CMF	783	944
TCL à payer	1 123	690
Autres	493	-
Total	<u><u>7 353</u></u>	<u><u>4 702</u></u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>
Capital au 1^{er} janvier 2015	
Montant	11 097 581
Nombre de titres	4 634
Nombre d'actionnaires	103
Souscriptions réalisées	
Montant	1 056 114
Nombre de titres	441
Nombre d'actionnaires entrants	3
Rachats effectués	
Montant	< 2 128 992 >
Nombre de titres	889
Nombre d'actionnaires sortants	18
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 28 245 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	< 960 655 >
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	71 000
Droit de sortie	9 337
Régularisations des sommes non distribuables	94 266
Capital au 31 décembre 2015	
Montant	9 210 406
Nombre de titres	4 186
Nombre d'actionnaires	88

3.7 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultat d'exploitation	145 124	155 685
Régularisation du résultat d'exploitation	< 16 961 >	< 3 975 >
Sommes distribuables des exercices antérieurs	4	2
	<u>128 167</u>	<u>151 712</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividende :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dividende ESSOUKNA	25 400	22 820
Dividende TUNISIE LEASING	22 752	13 707
Dividende ADWYA	22 416	2 225
Dividende SIMPAR	18 910	21 300
Dividende BIAT	17 850	11 425
Dividende AMEN BANK	13 600	4 030
Dividende TUNIS RE	12 250	17 500
Dividende SOTUVER	11 796	12 342
Dividende SFBT	10 714	4 875
Dividende EURO-CYCLES	10 140	9 900
Dividende ASSAD	8 880	33 250
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	7 839	-
Dividende SOTRAPIL	7 650	10 350
Dividende SITS	7 630	-
Dividende UIB	6 750	-
Dividende TUNIVEST SICAR	5 800	7 400
Dividende SOTEMAIL	4 957	4 613
Dividende HEXABYTE	3 954	744
Dividende DELICE HOLDING	3 840	-
Dividende ONE TECH HOLDING	3 600	8 400
Dividende MAGASIN GENERAL	3 120	-
Dividende SAH TUNISIE	2 828	4 349
Dividende SIAME	2 600	-
Dividende CELLCOM	2 062	-
Dividende CEREALIS	2 038	-
Dividende I.C.F	1 967	-
Dividende STAR	1 781	-
Dividende MAXULA INVEST SICAV	1 763	-
Dividende ASTREE	1 746	1 827
Dividende SOTIPAPIER	1 740	2 072
Dividende ATB	1 633	-
Dividende SOMOCER	1 250	2 303
Dividende AIR LIQUIDE	1 149	992
Dividende TPR	-	11 730
Dividende TELNET HOLDING	-	9 412
Dividende ATTIJARI LEASING	-	5 340
Dividende S.N.V.M.T	-	4 920
Dividende POULINA G H	-	3 570
Dividende NEW BODY LINE	-	2 320
Dividende I.C.F. NS 2012	-	2 071
Dividende ALKIMIA	-	1 284
Dividende CIL	-	938
Dividende AMEN BANK NG	-	606
Dividende BT	-	-
Dividende SFBT NG	-	3 209
	<u>252 405</u>	<u>241 823</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	10 728	13 602
	<u>10 728</u>	<u>13 602</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur billet de trésorerie	22 386	53 604
Intérêts sur dépôt à vue	28 355	31 428
Intérêts sur certificat de dépôt	20 315	9 405
Total	<u>71 056</u>	<u>94 437</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	43 994	44 138
Rémunération du distributeur	102 654	102 990
Rémunération du dépositaire	6 405	6 495
Commission de surperformance	-	8 302
	<u>153 053</u>	<u>161 925</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	10 748	11 009
TCL	15 241	9 928
Honoraires du commissaire aux comptes	9 434	9 788
Autres frais	589	1 527
Total	<u>36 012</u>	<u>32 252</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	79,835	75,499	78,458	68,079	57,051
Charges de gestion des placements	< 36,563 >	< 34,943 >	< 39,026 >	< 41,001 >	< 32,007 >
Revenus net des placements	43,272	40,556	39,432	27,078	25,044
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	< 8,603 >	< -6,96 >	< 7,932 >	< 6,972 >	< 6,231 >
Résultat d'exploitation (1)	34,669	33,596	31,5	20,106	18,813
Régularisation du résultat d'exploitation	< 4,052 >	< 0,858 >	< 4,958 >	< 3,519 >	< 0,048 >
Sommes distribuables de l'exercice	30,617	32,738	26,542	16,587	18,765
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	< 229,492 >	202,505	< 247,304 >	< 15,399 >	1,648
Frais de négociation de titres	< 6,747 >	< 4,039 >	< 4,453 >	< 4,489 >	< 4,410 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	16,962	< 51,173 >	14,304	126,223	22,677
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	< 219,277 >	147,293	< 237,453 >	106,335	19,915
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	< 184,609 >	180,888	< 205,953 >	126,441	38,728
Droit de sortie	2,23	0,038	0,767	2,424	12,544
Résultat non distribuable de l'exercice	< 217,047 >	147,331	< 236,686 >	108,759	32,459
Régularisation du résultat non distribuable	22,518	< 4,453 >	32,814	< 7,980 >	41,029
Sommes non distribuables de l'exercice	< 194,529 >	142,878	< 203,872 >	100,779	73,488
Distribution de dividende	32,738	26,541	16,587	5,701	-
Valeur liquidative	2 230,91	2 427,56	2 278,48	2 472,40	2 360,733

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,42%	1,47%	1,43%	1,44%	1,39%
Autres charges / actif net moyen	0,33%	0,29%	0,29%	0,24%	0,27%
Résultat distribuable / actif net moyen	1,19%	1,41%	1,15%	0,70%	0,82%

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- L'audit des états financiers de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 9 379 818 DT, un actif net de 9 338 573 DT pour 4 186 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 2 230,906 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- La STRATEGIE ACTIONS SICAV SA a acquis pour un montant de 62 763 DT des titres de capital de la société "Assurance Ami", qui n'est pas admise à la cote de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis. Cette situation estimons-nous est contraire aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Lesdits titres ont été cédés au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2015 en réalisant une plus-value de 10 777 DT.

- Comme il ressort de l'état du portefeuille de Stratégie Actions Sicav au 30 septembre 2015, l'actif est employé à raison de 22,11% en liquidités et quasi-liquidités. Il y a donc lieu de signaler que ce taux dépasse le taux de maximum de 20% tel que prévu par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001, cette situation a été régularisée au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2015.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 14 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali Elaouani Cherif

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2015. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des obligations émises par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets au titre de 2015 et comptabilisés par la société s'élève à 2 484 DT.

- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets au titre de 2015 et comptabilisés par la société s'élève à 2 295 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- ✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2015, à 43 994 DT.

✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2015, à 102 654 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali Elaouani Cherif

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali Elaouani Cherif.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
Montants exprimés en dinars

	Note	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Obligations et valeurs assimilées		17 334 306	29 642 753
Titres OPCVM		-	639 626
	3.1	17 334 306	30 282 379
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	4 465 200	3 434 656
Disponibilités	3.3	5 207 897	6 086 817
		9 673 097	9 521 473
<u>Créances d'exploitations</u>			
		-	-
<u>Autres actifs</u>			
		-	-
TOTAL ACTIF		27 007 403	39 803 852
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	65 310	100 510
Autres créditeurs divers	3.5	2 927	13 721
TOTAL PASSIF		68 237	114 231
Capital	3.6	26 034 298	38 370 225
Sommes distribuables	3.7	904 868	1 319 396
Sommes distribuables des exercices antérieurs		93	305
Sommes distribuables de l'exercice		904 775	1 319 091
ACTIF NET		26 939 166	39 689 621

ETAT DE RESULTAT

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2015	31/12/2014
Revenus du portefeuille-titres		1 091 860	1 480 301
Dividendes	4.1	-	23 226
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 091 572	1 456 182
Autres revenus		288	893
Revenus des placements monétaires	4.3	249 315	327 882
Total des revenus des placements		1 341 175	1 808 183
Charges de gestion des placements	4.4	<299 082>	<405 942>
Revenu net des placements		1 042 093	1 402 241
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<35 488>	<47 328>
Résultat d'exploitation		1 006 605	1 354 913
Régularisation du résultat d'exploitation		<101 830>	<35 822>
Sommes distribuables de l'exercice		904 775	1 319 091
<i>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</i>		101 830	35 822
<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>		<568>	1 406
<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>		10 321	10 607
<i>Frais de négociation de titres</i>		<4>	<325>
Résultat net de l'exercice		1 016 354	1 366 601

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>			
		<u>1 016 354</u>	<u>1 366 601</u>
Résultat d'exploitation		1 006 605	1 354 913
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<568>	1 406
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		10 321	10 607
Frais de négociation de titres		<4>	<325>
<u>Distributions de dividendes</u>		<820 274>	<1 399 688>
<u>Transactions sur le capital</u>		<12 946 535>	<5 098 418>
Souscriptions		67 234 368	40 919 710
Capital		65 359 769	39 620 031
Régularisation des sommes non distribuables		3 602	5 986
Régularisation des sommes distribuables		1 870 997	1 293 693
Rachats		<80 180 903>	<46 018 128>
Capital		<77 704 868>	<44 683 198>
Régularisation des sommes non distribuables		<4 179>	<5 403>
Régularisation des sommes distribuables		<2 471 856>	<1 329 527>
<u>Variation de l'actif net</u>		<12 750 455>	<5 131 505>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		39 689 621	44 821 126
En fin de l'exercice		26 939 166	39 689 621
<u>Nombre d'actions</u>			
En début de l'exercice		378 120	428 031
En fin de l'exercice		256 465	378 120
<u>Valeur liquidative</u>		105,040	104,966
<u>Taux de rendement</u>		3,40%	3,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtés au 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuel arrêtés au 31 décembre 2015 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur de marché du 31/12/2015, ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, elles demeurent évaluées à leur coût d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative au 31/12/2015. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur titres et diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
<u>Emprunt national</u>				
EMPRUNT NAT CAT B	1 000	97 000	100 299	0,37%
EMPRUNT NATIONAL 2014 A	14 227	140 079	145 292	0,54%
<i>Total Emprunt national</i>		237 079	245 591	0,91%
<u>Obligations de sociétés</u>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	195 000	201 713	0,75%
AIL 2011/1	10 000	200 000	206 234	0,76%
AIL 2012/1 F	5 000	200 000	206 059	0,76%
AIL 2013-1 TF	5 000	300 000	309 869	1,15%
AIL 2014-1 TF	5 000	400 000	409 829	1,52%
AMEN BANK 2006	11 880	237 601	247 692	0,92%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	133 300	135 268	0,50%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	240 000	243 104	0,90%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	70 000	71 014	0,26%
AMEN BANK SUB.2014-C	3 000	300 000	314 885	1,17%
ATB 2007/1 A	2 000	40 000	41 054	0,15%
ATB 2007/1 D	2 000	136 000	140 404	0,52%
ATL 2010/2 TV	10 000	400 000	400 093	1,48%
ATL 2011 TF	2 000	160 000	167 057	0,62%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000	311 326	1,15%
ATL 2013-2 TF	5 000	500 000	503 698	1,87%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	500 000	527 152	1,95%
ATL SUBORDONNE 2008	4 400	264 000	269 332	1,00%
ATTIJARI BANK 2010	10 000	428 576	446 404	1,65%
BH 2009	5 000	346 000	346 040	1,28%
BH SUBORDONNE 2015 CAT.A TF	13 650	1 365 000	1 412 911	5,23%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 499 511	1 547 137	5,73%
BTE 2010 A	1 500	75 000	75 922	0,28%
BTE 2010 B	3 500	262 500	266 058	0,99%
BTK 2009 CAT.D	1 500	112 500	116 957	0,43%
BTK 2012/1 B	10 000	571 450	575 148	2,13%
CIL 2011/1 TF	4 000	80 000	83 086	0,31%
CIL 2011/1 TV	9 000	180 000	186 925	0,69%
CIL 2012/1 TF	4 000	160 000	165 812	0,61%
CIL 2014/1	5 000	400 000	410 702	1,52%

CIL 2014/2	5 000	500 000	527 985	1,95%
STB 2008/2	3 000	187 500	195 969	0,73%
TL 2011/3 F	9 000	360 000	375 556	1,39%
TL 2012/1 B TF	2800	224 000	230 640	0,85%
TL 2012-2 B	6 600	660 000	692 496	2,56%
TL 2013-1 CAT B TF	5 000	500 000	507 131	1,88%
TL SUB 2010 TV	4 000	80 000	83 141	0,31%
TL SUBORDONNE 2013	5 350	321 000	332 984	1,23%
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	1 000 000	1 058 468	3,92%
UIB 2009/1 TR B	5 000	299 900	305 959	1,13%
UIB 2009/1 TR C	15 000	1 050 000	1 072 556	3,97%
UIB 2011/1 TR B	4 000	320 000	325 640	1,21%
UIB 2011/2	6 000	342 780	357 675	1,32%

Total Obligations de sociétés		15 901 618	16 405 085	60,73%
--------------------------------------	--	-------------------	-------------------	---------------

FCC BIAT

FCC BIAT CREDIM 2 P3	200	166 643	167 688	0,62%
FCC BIAT CREDIMMO 1	400	105 068	105 672	0,39%

Total FCC BIAT		271 711	273 360	1,01%
-----------------------	--	----------------	----------------	--------------

Bons du trésor assimilables

BTA mars 2019 5.50%	60	59 279	61 420	0,23%
BTA mars 2016 5.25%	300	300 000	312 376	1,16%

Total Bons du trésor assimilables		359 279	373 796	1,39%
--	--	----------------	----------------	--------------

Bons du trésor Zéro Coupon

BTZC OCT 2016	40	28 532	36 474	0,14%
---------------	----	--------	--------	-------

Total Bons du trésor Zéro Coupon		28 532	36 474	0,14%
---	--	---------------	---------------	--------------

Total obligations et valeurs assimilées		16 798 219	17 334 306	64,18%
--	--	-------------------	-------------------	---------------

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
BTKD au 27/04/2016	1 000 000	972 947	982 415	3,64%
BTKD au 04/05/2016	500 000	486 941	491 004	1,82%
<i>Total émetteur BTKD</i>	1 500 000	1 459 888	1 473 419	5,46%
TUNISIE FACTORING au 18/01/2016	500 000	498 605	498 814	1,85%
TUNISIE FACTORING au 20/01/2016	500 000	498 605	498 675	1,85%
<i>Total émetteur TUNISIE FACTORING</i>	1 000 000	997 210	997 489	3,70%
MODERN LEASING au 12/01/2016	1 000 000	985 546	998 272	3,70%
<i>Total émetteur MODERN LEASING</i>	1 000 000	985 546	998 272	3,70%
AMEN BANK au 31/01/2016	1 000 000	995 888	996 020	3,69%
<i>Total émetteur AMEN BANK</i>	1 000 000	995 888	996 020	3,69%
Total Certificats de dépôt	4 500 000	4 438 532	4 465 200	16,53%
Total placements monétaires	4 500 000	4 438 532	4 465 200	16,53%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Obligations de sociétés et titres FCC	1 665 021
Emprunt National	237 079
BTA	879 101
	<hr/>
	2 781 201
	<hr/> <hr/>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus</u>	<u>Prix de Cession/ Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Obligations et titres FCC	6 476 352	738 606	7 191 715	< 23 243 >
BTA	6 316 049	116 161	6 426 736	< 5 474 >
Titres OPCVM	637 731		643 968	6 237
BTZC	1 448 875	745 479	2 227 155	32 801
	14 879 007	1 600 246	16 489 574	10 321

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Amen Bank Pasteur	3 680 998	76 528
Amen Bank Med V	1 131 194	459 208
Liquidation émissions/rachats	259 535	9 026
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	119 181	5 317 917
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	21 190	30 172
Achat souscription a régler	37	-
Compte à terme Amen Bank Pasteur	-	200 000
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 4 238 >	< 6 034 >
	5 207 897	6 086 817

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Frais de gestion à payer	65 310	100 510
	65 310	100 510

3.5 Autres créiteurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevances CMF à Payer	2 209	3 337
TCL à payer	502	388
Intérêts intercalaires perçus	216	9 996
	<u>2 927</u>	<u>13 721</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2015

Montant	38 370 225
Nombre de titres	378 120
Nombre d'actionnaires	244

Souscriptions réalisées

Montant	65 359 769
Nombre de titres	644 089
Nombre d'actionnaires entrants	26

Rachats effectués

Montant	77 704 868
Nombre de titres	765 744
Nombre d'actionnaires sortants	55

Autres mouvements

Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	< 568 >
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	10 321
Frais de négociation de titres	< 4 >
Régularisations des sommes non distribuables	< 577 >

Capital au 31 décembre 2015

Montant	26 034 298
Nombre de titres	256 465
Nombre d'actionnaires	215

3.7 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Résultat d'exploitation	1 006 605	1 354 913
Régularisation du résultat d'exploitation	< 101 830 >	< 35 822 >
Sommes distribuables des exercices antérieurs	<u>93</u>	<u>305</u>
	<u>904 868</u>	<u>1 319 396</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividende

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Dividendes UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	-	23 226
	<u>-</u>	<u>23 226</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur obligations et FCC	935 180	984 000
Intérêts sur BTA	106 971	355 853
Intérêts sur BTZC	<u>49 421</u>	<u>116 329</u>
	<u>1 091 572</u>	<u>1 456 182</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	48 230	164 407
Intérêts sur certificats de dépôt	122 072	75 047
Intérêts sur dépôt à vue	77 400	88 428
Intérêts sur BTC	<u>1 613</u>	-
	<u>249 315</u>	<u>327 882</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	299 082	405 942
	<u>299 082</u>	<u>405 942</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance CMF	29 908	40 594
TCL	4 755	4 554
Autres Retenues	825	2 180
	<u>35 488</u>	<u>47 328</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5.1. Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Revenus des placements	5,229	4,782	4,626	4,453	4,455
Charges de gestion des placements	< 1,166 >	< 1,074 >	< 1,089 >	< 1,079 >	< 1,047 >
Revenus net des placements	4,063	3,708	3,537	3,374	3,408
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	< 0,138 >	< 0,125 >	< 0,125 >	< 0,121 >	< 0,118 >
Résultat d'exploitation (1)	3,925	3,583	3,412	3,253	3,290
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,397 >	< 0,095 >	< 0,141 >	< 0,118 >	< 0,015 >
Sommes distribuables de l'exercice	3,528	3,488	3,271	3,135	3,275
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	< 0,002 >	0,004	0,026	< 0,019 >	0,222
Frais de négociation de titres	0,000	< 0,001 >	0,027	0,012	< 0,108 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,040	0,028	< 0,001 >	< 0,001 >	< 0,001 >
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	0,038	0,031	0,052	< 0,008 >	0,113
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,963	3,614	3,464	3,245	3,403
Résultat non distribuable de l'exercice	0,038	0,031	0,052	< 0,008 >	0,113
Régularisation du résultat non distribuable	< 0,003 >	0,002	< 0,002 >	0,005	0,007
Sommes non distribuables de l'exercice	0,035	0,033	0,050	< 0,003 >	0,120
Distribution de dividende	3,489	3,270	3,135	3,274	3,497
Valeur liquidative	105,040	104,966	104,715	104,529	104,671
<u>Ratios de gestion des placements</u>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,12%	0,12%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,75%	3,34%	3,14%	3,02%	3,14%

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre : de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- L'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 27 007 403 DT, un actif net de 26 939 166 DT pour 256 465 actions en circulation et une valeur liquidative par action égale à 105,040 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 14 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali Elaouani Cherif

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2015. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2015 s'élève à 138 444DT.

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2015 s'élève à 60 803 DT.

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2015 s'élève à 111 666 DT.

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2015 s'élève à 4 627 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2015 s'élèvent à 299 082 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 14 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali Elaouani Cherif

Etats financiers annuels de SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **26 mai 2016**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes La Générale d'Audit et Conseil- G.A.C représentée par M.Chiheb GHANMI.

BILAN

Arrêté au 31 DECEMBRE 2015

(unité : en Dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions et valeurs assimilées		974 386,676	2 769 978,083
Obligations et valeurs assimilées		19 970 890,885	26 412 761,802
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		0,000	1 660 179,880
Disponibilités		1 533 385,025	214 879,469
AC3- Créances d'exploitation			
Autres débiteurs		1 851,966	2,711
TOTAL ACTIF		22 480 514,552	31 057 801,945
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	36 448,332	49 513,056
PA2-Autres créditeurs divers	3.5	12 360,893	14 474,695
TOTAL PASSIF		48 809,225	63 987,751
ACTIF NET		22 431 705,327	30 993 814,194
CP1 -Capital	3.7	21 591 732,483	29 850 345,938
CP2- Sommes distribuables	3.8		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		42,571	195,799
Sommes distribuables de l'exercice		839 930,273	1 143 272,457
ACTIF NET		22 431 705,327	30 993 814,194
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		22 480 514,552	31 057 801,945

ETAT DE RESULTAT
Du 1 er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015
 (unité : en Dinars)

	Notes	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
PR1- Revenu du portefeuille-titres	3.2		
Dividendes		43 399,623	78 783,247
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 112 957,971	1 401 623,911
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	79 125,477	168 550,610
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 235 483,071	1 648 957,768
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-150 764,741	-202 935,362
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 084 718,330	1 446 022,406
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-43 553,713	-57 533,080
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 041 164,617	1 388 489,326
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-201 234,344	-245 216,869
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		839 930,273	1 143 272,457
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		201 234,344	245 216,869
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		22 677,375	23 475,404
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-13 124,311	0,000
Frais de négociation de titre		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 050 717,681	1 411 964,730

VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015

(unité : en Dinars)

	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	1 041 164,617	1 388 489,326
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	22 677,375	23 475,404
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-13 124,311	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000
AN2- Distributions de dividendes	-967 971,225	-1 379 829,444
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital	25 157 287,295	37 109 540,925
- Régularisation des sommes non distribuables	5 416,117	15 454,789
- Régularisation des sommes distribuables	795 490,799	1 416 752,936
Rachats		
- Capital	-33 422 871,335	-51 829 190,175
- Régularisation des sommes non distribuables	-7 998,596	-19 930,680
- Régularisation des sommes distribuables	-1 172 179,603	-1 962 873,023
VARIATION DE L'ACTIF NET	-8 562 108,867	-15 238 109,942
AN4- Actif net		
En début de l'exercice	30 993 814,194	46 231 924,136
En fin de l'exercice	22 431 705,327	30 993 814,194
AN5- Nombre d'actions		
En début de l'exercice	295 990	442 040
En fin de l'exercice	214 030	295 990
VALEUR LIQUIDATIVE	104,806	104,712
AN6- Taux de rendement	3,78%	3,76%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation annuelle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires :

Les placements en obligations et valeurs similaires admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31 Décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements en obligations et valeurs similaires non admises à la cote sont évalués à leur coût d'acquisition.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition.

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêt à leur valeur liquidative au 31 Décembre 2015.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 20 945 277,561 dinars contre 29 182 739,885 dinars au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	299 900,000	303 224,000	1,352
AB SUB 2009/B TV	5 000	299 900,000	303 320,000	1,352
AIL 2012 -1 TF 6 5 ANS	15 000	600 000,000	618 180,000	2,756
AMEN BANK 2006 TV	5 000	100 000,000	104 252,000	0,465
AMEN BANK SUB 2010 TV	20 000	1 333 000,000	1 353 096,000	6,032
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	544 000,000	561 760,000	2,504
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	933 300,000	960 500,000	4,282
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	600 000,000	612 208,000	2,729
ATTIJARI LEASING 2011 6 130117	3 000	120 000,000	125 570,400	0,560
BNA SUB 2009	20 000	1 199 600,000	1 237 696,000	5,518
BTE 2009 5.25%	10 000	400 000,000	404 960,000	1,805
BTE 2010 Cat A TV	7 000	350 000,000	354 429,600	1,580
BTE 2011 09022032 6.25	10 000	850 000,000	887 960,000	3,959
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2 500	200 000,000	208 658,000	0,930
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	35 000	2 000 075,000	2 012 731,000	8,973
CHO 2009 TMM+1	6 000	300 000,000	301 627,200	1,345
CIL2012/1 400MD 30032017 5ANS	4 000	160 000,000	165 811,200	0,739
HL 2014-1 A TF 7.65	5 000	400 000,000	404 212,000	1,802
HL2012/1 28092017 1MD 6.75 5	10 000	400 000,000	405 608,000	1,808
HL2012/1 6.75 250 MD 28092017	2 500	100 000,000	101 402,000	0,452
HL2013/1 TF	10 000	600 000,000	620 720,000	2,767
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	20 000,000	20 298,400	0,090
MEUBLATEX IND2010 26042017	3 000	120 000,000	123 540,000	0,551
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10 000	666 500,000	688 428,000	3,069
STB SUB 2011A 6.1 270119	5 000	285 710,000	298 658,000	1,331
SUB AMEN BANK 2012	10 000	700 000,000	709 824,000	3,164
SUB AMEN BANK 2012	22 223	1 555 610,000	1 577 441,875	7,032
SUB TL 2013-2 B	4 000	400 000,000	421 987,200	1,881
TL 2011-3 5.85 29012017	10 000	400 000,000	417 280,000	1,860
TL 2012-1 A TF 6.5 29052017	10 000	400 000,000	411 672,000	1,835
UIB 2009/1	5 000	299 911,462	305 966,993	1,364
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10 000	571 300,000	596 124,000	2,658
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3 300	198 000,000	200 310,000	0,893
Total	296 523	17 406 806,462	17 819 455,868	79,439

Titres OPCVM

Titres des OPCVM	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif Net
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	300	300 000,000	444 835,500	1,983
SICAV ENTREPRISE	5 042	517 868,191	529 551,176	2,361
Total	5 342	817 868,191	974 386,676	4,344

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2015	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	410	419 635,000	432 214,091	1,927
BTA 5.5% MARS 2019	590	613 600,000	631 313,443	2,814
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	445 163,033	1,985
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	642 744,450	2,865
Total	2 000	2 105 920,000	2 151 435,017	9,591

Les entrées en portefeuille-titres du 01/01/2015 au 31/12/2015 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Titres des OPCVM		0	0,000
Obligations des Sociétés		0	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		2 000	2 077 630,000
ACHAT 410 BTA 5.5% MARS 2019	05/02/2015	410	418 405,000
ACHAT 590 BTA 6.9% MAI 2022	05/02/2015	590	625 990,000
ACHAT 410 BTA 5.5% MARS 2019	20/02/2015	410	419 635,000
ACHAT 590 BTA 5.5% MARS 2019	23/06/2015	590	613 600,000
TOTAL		2 000	2 077 630,000

Les sorties du portefeuille-titres du 01/01/2015 au 31/12/2015 se présentent comme suit :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values
Titres des OPCVM		1 791 659,041	1 806 272,392	14 613,351
VENTE TITRE 1440 FINA O SICAV	06/01/2015	150 221,919	150 167,520	-54,399
VENTE TITRE 1383 SANADETT SICAV	06/01/2015	149 233,600	150 142,629	909,029
VENTE TITRE 1841 SANADETT SICAV	16/01/2015	198 654,416	200 087,244	1 432,828
VENTE TITRE 6100 SICAV ENTREPRISE	03/03/2015	626 536,289	643 934,300	17 398,011
VENTE TITRE 2485 FINA O SICAV	04/06/2015	259 237,131	251 839,840	-7 397,291
VENTE TITRE 3779 SANADETT SICAV	21/12/2015	407 775,686	410 100,859	2 325,173
Obligations des sociétés		6 319 785,162	6 319 785,000	-0,162
REMBOURSEMENT 3000 ATTIJARI LEASING 2011	13/01/2015	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A	27/01/2015	71 430,000	71 430,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AMEN BANK 2006 TV	29/01/2015	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2011-3	29/01/2015	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2	30/01/2015	142 900,000	142 900,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 BTE 2011 A TMM+1.3	09/02/2015	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2015	25 000,000	25 000,000	0,000

REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2015	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B	23/03/2015	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 CIL 2012/1	30/03/2015	80 000,000	80 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 BNA SUB 2009	07/04/2015	133 400,000	133 400,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AIL 2010-1	08/04/2015	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3000 MEUBLATEX IND2010	26/04/2015	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 AIL 2012-1	15/05/2015	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL 2013/1	17/05/2015	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATB SUB 2009	20/05/2015	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 8000 ATB 2007/1 CD	25/05/2015	32 000,000	32 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL2012-1	29/05/2015	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7500 TL2010-1	01/06/2015	150 000,000	150 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2010-1 1MD	18/06/2015	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL2010-1 2MD	18/06/2015	400 000,000	400 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2015	33 350,162	33 350,000	-0,162
REMBOURSEMENT 15000 ATL 2010-1 TF 5.25	09/08/2015	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 15000 ATL 2010-1 TF 5.25	09/08/2015	300 000,000	300 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 ATL 2010-1 TF 5.25	09/08/2015	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 ATL SUB 2008-1 TF	21/08/2015	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 1000 MEUBLATEX 2008 TR F	28/08/2015	20 000,000	20 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2015	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2015	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 2009 5.25%	15/09/2015	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 3500 ATIJARI LEASING 2010-1 150915	15/09/2015	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 CAT A TV	17/09/2015	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2015	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2015	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2012/1 28092017 1MD 6.75 5	28/09/2015	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 HL2012/1 6.75 250 MD 28092017	28/09/2015	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2015	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2015	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 3300 UNIFACTOR 2013 TMM+2	14/10/2015	66 000,000	66 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 HL 2014-1 A TF 7.65	30/10/2015	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 CIL2010/2 TF 2MD 03112015	03/11/2015	400 000,000	400 000,000	0,000

REMBOURSEMENT 35000 BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	16/11/2015	499 975,000	499 975,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL2010-2 1MD 17112015 5..375	17/11/2015	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2015	75 000,000	75 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 20000 HL2010-2 2MD 26112015 5.45	26/11/2015	400 000,000	400 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		2 099 030,000	2 071 292,500	-27 737,500
VENTE 410 BTA 5.5% MARS 2019	22/01/2015	425 506,200	416 855,200	-8 651,000
VENTE 590 BTA 6.9% MAI 2022	22/01/2015	642 805,000	623 718,500	-19 086,500
VENTE 410 BTA 5.5% MARS 2019	05/02/2015	418 405,000	418 405,000	0,000
VENTE 590 BTA 5.5% MARS 2019	10/06/2015	612 313,800	612 313,800	0,000
TOTAL		10 210 474,203	10 197 349,892	-13 124,311

3.2 Note sur les revenus de portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 1 156 357,594 dinars pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titre	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Dividendes		
- Titres OPCVM	43 399,623	78 783,247
Revenus des obligations		
- Intérêts	1 017 364,928	1 284 120,193
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	95 593,043	117 503,718
TOTAL	1 156 357,594	1 480 407,158

3.3 Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au 31/12/2015 à 1 533 385,025 dinars et se détaillent comme suit :

Disponibilités	Valeur au 31/12/2015	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	1 524 009,238	6,794
Intérêts courus sur compte bancaire	9 375,787	0,042
Placements à terme	0,000	0,000
Intérêts courus sur placements à terme	0,000	0,000
Total des disponibilités	1 533 385,025	6,836

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015, s'élèvent à 79 125,477 dinars et se détaillent comme suit:

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du compte de dépôt	24 543,884	36 066,335
Revenus des Billets de Trésorerie	23 621,396	110 985,012
Revenus des Certificats de Dépôt	30 960,197	7 379,153
Revenus des BTC	0,000	0,000
Revenus des Placements à terme	0,000	14 120,110
Autres produits divers sur opérations financières	0,000	0,000
TOTAL	79 125,477	168 550,610

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au 31/12/2015 à 48 809,225 dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
Opérateurs Créditeurs	36 448,332	49 513,056
Gestionnaire	32 906,088	45 961,534
Dépositaire	3 542,244	3 551,522
Autres Créditeurs Divers	12 360,893	14 474,695
Commissaire aux comptes	8 960,516	9 083,970
Etat Impôts et Taxes	164,065	228,985
Conseil du Marché Financier	1 930,890	2 723,853
Publications diverses	0,000	2 326,132
Compte de régularisation (dividende à payer)	1 305,422	111,755
TOTAL	48 809,225	63 987,751

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Charges de gestion des placements	150 764,741	202 935,362
Commission de gestion	147 234,019	199 394,908
Commission de dépôt	3530,722	3 540,454
Autres Charges	43 553,713	57 533,080
Honoraires du commissaire aux comptes	11 076,546	9 192,890
Redevances CMF sur les OPCVM	27 727,207	37 550,206
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	2 517,718	3 543,401
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	2 166,136	7 137,386
Frais Bancaires	66,106	44,341
Autres Charges	0,000	64,856
TOTAL	194 318,454	260 468,442

3.7. Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2014	
Montant	29 850 345,938
Nombre de titres	295 990
Nombre d'actionnaires	596
Souscriptions réalisées	
	25 162 703,412
Montant	25 157 287,295
Régularisation des sommes non distribuables	5 416,117
Nombre de titres émis	249 455
Nombre d'actionnaires nouveaux	134
Rachats effectués	
	-33 430 869,931
Montant	-33 422 871,335
Régularisation des sommes non distribuables	-7 998, 596
Nombre de titres rachetés	-331 415
Nombre d'actionnaires sortants	-103
Capital au 31/12/2015	
	21 591 732,483
Montant	21 584 761,898
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-13 124,311
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	22 677,375
Régularisation des sommes non distribuables	-2 582,479
Nombre de titres	214 030
Nombre d'actionnaires	627

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit:

	du 01/01/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2014 au 31/12/2014
Résultats distribuables de l'exercice	1 041 164,617	1 388 489,326
Régularisations de l'exercice	-201 234,344	-245 216,869
Sommes distribuables de l'exercice	839 930,273	1 143 272,457
Sommes distribuables des exercices antérieurs	42,571	195,799
Sommes distribuables	839 972,844	1 143 468,256

4. Autres informations

4.1 Données par actions et ratios pertinents :

	2015	2014	2013	2012	2011
Revenus des placements	5,772	5,571	4,599	4,267	4,114
Charges de gestion des placements	-0,704	-0,686	-0,574	-0,578	-0,549
REVENU NET DES PLACEMENTS	5,068	4,885	4,025	3,688	3,565
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,203	-0,194	-0,142	-0,146	-0,111
RESULTAT D'EXPLOITATION	4,865	4,691	3,883	3,543	3,454
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,940	-0,828	-0,081	-0,107	0,169
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,924	3,863	3,802	3,436	3,623
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,940	0,828	0,081	0,107	-0,169
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,106	0,079	0,013	-0,017	-0,022
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,061	0,000	0,000	0,201	0,000
Frais de négociation de titre	0,000	0,000	-0,024	0,000	0,000
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,045	0,079	-0,010	0,184	-0,022
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4,909	4,770	3,873	3,726	3,432
Résultat non distribuable de l'exercice	0,045	0,079	-0,010	0,184	-0,022
Régularisation du résultat non distribuable	-0,012	-0,015	0,005	-0,013	0,003
Sommes non distribuables de l'exercice	0,033	0,064	-0,006	0,171	-0,019
Distribution de dividendes	3,863	3,802	3,435	3,625	3,910
VL	104,806	104,712	104,588	104,227	104,245

Ratios de Gestion des Placements

	2015	2014	2013	2012	2011
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	0,544%	0,540%	0,539%	0,539%	0,554%
Autres Charges / Actif net moyen	0,157%	0,153%	0,133%	0,136%	0,112%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	3,029%	3,045%	3,564%	3,202%	3,655%

* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année=365 jours

4.2. Rémunération du gestionnaire :

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Rémunération du dépositaire :

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UOS.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UOS.

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres de l'exercice 2015 sont de 11 077 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM :

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée. Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.7. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.8. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV" arrêtés au 31 décembre 2015.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV" comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la préparation pour les états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers de la société " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV" sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV" au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Concernant le respect par UNIVERS OBLIGATIONS SICAV des taux d'emploi de ses actifs :

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 93,171% de l'actif total au 31 Décembre 2015 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 6,821 % de l'actif total au 31 Décembre 2015. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK », représentent respectivement 19,355% de l'actif total, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 décembre 2015.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 22 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil –G.A.C
Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1 Convention conclues au cours de l'exercice 2015

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2 Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2015

- L'exécution de la convention de gestion, conclue au cours des exercices antérieurs entre la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV et la S.C.I.F - Intermédiaire en Bourse, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2015 s'élèvent à 147 234 dinars.

- L'exécution de la convention de dépositaire, conclue en date du 13 septembre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweitienne – BTK, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Aux termes de cet accord, la BTK perçoit, en contre partie de ses services, une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

La perception de cette commission a pris effet à partir du 1er Janvier 2011. Les charges s'y rattachant, comptabilisées en 2015 s'élèvent à 3 540 Dinars.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

La société « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » n'a pas d'obligations ou d'engagements envers ses dirigeants.

Tunis, le 22 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil- G.A.C
Chiheb GHANMI